

PUBLIC ORDER EMERGENCY COMMISSION COMMISSION SUR L'ÉTAT D'URGENCE

# **Public Hearing**

## Audience publique

Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau

#### **VOLUME 11**

#### INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at : Tenue à:

Library and Archives Canada Bambrick Room 395 Wellington Street Ottawa, Ontario K1A 0N4

Thursday, October 27, 2022

Bibliothèque et Archives Canada Salle Bambrick 395, rue Wellington Ottawa, Ontario K1A 0N4

Le jeudi 27 octobre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

https://www.transcription.tc/ (800)899-0006

# II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission Me Shantona Chaudhury

Me Jeffrey Leon

Avocats séniors de la Commission Me Frank Au

Me Erin Dann

Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard

Avocats régionaux de la Commission Me Mona Duckett

Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi

Avocats de la Commission Me Stephen Armstrong

Me Misha Boutilier
Me Eric Brousseau
Me Sajeda Hedaraly
Me Alexandra Heine

Me Nusra Khan

Me Étienne Lacombe

Me John Mather

Me Allison McMahon

Me Jean-Simon Schoenholz

Me Dahlia Shuhaibar

Me Guillaume Sirois-Gingras

Directrice exécutive de la Commission Mme Hélène Laurendeau

#### Ш

### **Appearances / Comparutions**

Gouvernement du Canada Me Robert MacKinnon

Me Donnaree Nygard

Me Brendan van Niejenhuis

Me Andrea Gonsalves

Me Andrew Gibbs

Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward

Gouvernement de la Saskatchewan Me P. Mitch McAdam, K.C.

Me Michael J. Morris, K.C.

Gouvernement du Manitoba Me Denis Guenette

Me Coral Lang

Gouvernement de l'Alberta Me Mandy England

Me Stephanie Bowes

Me Hana Laura Yamamoto

Me Peter Buijs

Me Shaheer Meenai

Ville d'Ottawa Me Anne Tardif

Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski

Ville de Windsor Me Jennifer L. King

Me Michael Finley

Me Graham Reeder

#### IV

#### **Appearances / Comparutions**

M. Peter Sloly Me Tom Curry

Me Rebecca Jones

Me Nikolas De Stefano

Service de police d'Ottawa Me David Migicovsky

Me Jessica Barrow

Police provinciale de l'Ontario Me Christopher Diana

Me Jinan Kubursi

Service de police de Windsor Me Thomas McRae

Me Bryce Chandler
Me Heather Paterson

Fédération de la police nationale Me Nini Jones

Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio

Association canadienne des chefs de

police

Me Aviva Rotenberg

CLA/CCCDL/CAD Me Greg DelBigio

Me Colleen McKeown

Union des chefs indiens de la

Colombie-Britannique

Me Cheyenne Arnold-Cunningham

Me Meagan Berlin

Me Mary Ellen Turpel-Lafond

Association de National Crowdfunding

& Fintech

Me Jason Beitchman

#### **Appearances / Comparutions**

Fondation de la Constitution Canadienne et le Professeur Alford Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan

Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et

entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman

Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for

Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge

Me Antoine D'Ailly

Me Alan Honner

Me Dan Santoro

Me Hatim Kheir

Me James Manson

Association canadienne des libertés

civiles

Me Cara Zwibel

Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi Me Brendan Miller

Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada Me Mario Fiorino

## VI Table of Contents / Table des matières

	PAGE
COMM. THOMAS CARRIQUE, Assermenté	2
Interrogatoire en chef par Me Eric Brousseau	2
Contre-interrogatoire par Me Brendan van Niejenhuis	121
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	158
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	181
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	183
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	202
Contre-interrogatoire par Me Thomas McRae	215
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	217
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	229
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	239
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	247
Contre-interrogatoire par Me Lauren Pearce	252
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	255
Ré-interrogatoire par Me Eric Brousseau	265

1	Ottawa, Ontario
2	L'audience commence le jeudi 27 octobre 2022 à 9:30
3	LA GREFFIÈRE: Order. À l'ordre.
4	The Public Order Emergency Commission is now in
5	session. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant
6	ouverte.
7	COMMISSAIRE ROULEAU:. Good morning. Bonjour.
8	AUCUNE INTERPRÉTATION [09.30.21 à 09.30.41]
9	Me ERIC BROUSSEAU: Éric Brousseau, avocat de la
LO	Commission. J'aimerais donc citer le prochain témoin, c'est-à-
l1	dire le commissaire de la PPO, Thomas Carrique.
L2	COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour.
L3	COMM. THOMAS CARRIQUE: Bonjour, Monsieur. Comment
L4	allez-vous?
L5	COMMISSAIRE ROULEAU: Très bien. Merci. Nous
L6	allons vous demander de prêter serment et nous commencerons.
L7	COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
L8	COMMISSAIRE ROULEAU: Si vous avez besoin d'une
L9	pause, vous nous le direz, mais normalement on a une pause de
20	15 minutes le matin, et une pause pour le déjeuner d'une heure,
21	et également une pause l'après-midi.
22	COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci, Monsieur.
23	LA GREFFIÈRE: Commissaire Carrique, est-ce que
24	vous voulez prêter serment sur un document religieux ou
25	affirmer?
26	COMM. THOMAS CARRIQUE: J'aimerais prêter serment
27	sur la bible, s'il vous plait. Merci.

28

LA GREFFIÈRE: Aux fins des actes, veuillez donner

- 1 votre nom complet et épeler votre nom de famille. 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: T-H-O-M-A-S C-A-R-R-I-Q-U-3 Ε. 4 --- COMM. THOMAS CARRIQUE, Assermenté:
- 5 LA GREFFIÈRE: Est-ce que vous jurez que le
- 6 témoignage que vous allez rendre sera la vérité, toute la
- 7 vérité, et rien que la vérité? Que Dieu vous vienne en aide.
- COMM. THOMAS CARRIQUE: Je le jure. 8
- LA GREFFIÈRE: Merci. 9
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ÉRIC BROUSSEAU: 11
- Me ERIC BROUSSEAU: Bonjour, Commissaire Carrique. 12
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bonjour.
- Me ERIC BROUSSEAU: Je vais vous parler en 14
- 15 utilisant votre nom, Monsieur le Commissaire Carrique, car il y
- a d'autres commissaires qui témoignent. 16
- J'aimerais voir le document OPS00000039. 17
- 18 Vous avez siégé pendant l'été et vous avez donné
- une entrevue, donc j'aimerais vous montrer le sommaire de votre 19
- entrevue. Vous l'avez, vous y avez jeté un coup d'œil quand cela 20
- 21 a été finalisé?
- COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 22
- Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous avez des 23
- 24 corrections à apporter?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non.
- Me ERIC BROUSSEAU: Si je comprends bien, il y 26
- avait une... on a mal épelé le nom de la Police régionale de York, 27
- 28 son nom est Jim MacSween et non MacSweeny.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est exact. J'ai
- 2 fourni cette information ce matin. Et aussi à la page 9, on
- 3 parle d'assurances, mais en fait ça devrait dire « permis ».
- 4 C'est le premier mot sur la page 9.
- 5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais le reste est exact.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 7 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais maintenant voir
- 8 OPP.IR.00000001 qui montre le rapport institutionnel de la PPO.
- 9 Vous êtes au courant de son contenu?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis au courant du
- 11 contenu, mais je ne pense pas que le document sur l'écran a
- 12 changé.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Oui, ça s'en vient.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: D'accord.
- 15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Voici le rapport
- 16 institutionnel de la PPO.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Et au meilleur de vos
- 19 connaissances, son contenu est précis, est exact.
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Au meilleur de mes
- 21 connaissances, le contenu est exact.
- Me ERIC BROUSSEAU: Et, si je comprends bien, vous
- 23 l'adoptez au nom de la PPO.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je l'adopte au nom de
- 25 la PPO.
- 26 Me ERIC BROUSSEAU: Avant d'avoir été nommé
- 27 commissaire de la PPO, vous étiez chef adjoint de la police avec
- 28 la Police régionale de York, n'est-ce pas?

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 2 Me ERIC BROUSSEAU: Et vous êtes commissaires de
- 3 la PPO depuis le mois d'avril 2019.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Qu'est-ce que ce rôle comporte
- 6 comme responsabilités?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, cela comprend des
- 8 responsabilités administratives pour la Police provinciale de
- 9 l'Ontario. Nous offrons des services à 330 municipalités en
- 10 Ontario dans 5 régions qui sont avec des chefs surintendants
- 11 pour chaque région, nous offrons également divers services
- 12 policiers provinciaux, nous avons une section de soutien à la
- 13 circulation, et d'autres services également.
- 14 COMMISSAIRE ROULEAU: Tout cela est interprété,
- 15 tout ce que vous dites est interprété, alors si vous voulez bien
- 16 ralentir un peu, cela serait grandement apprécié.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci. Oui.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Vous nous avez dit... vous venez
- 19 de nous parler de diverses sections de la PPO. Pouvez-vous nous
- 20 dire qui était chargé de chacune de ces sections aux mois de
- 21 janvier et février 2022.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument. Nos opérations
- 23 sur le terrain, c'était le commissaire adjoint Chris Harkins.
- 24 Ensuite, nous avons un service corporatif, c'est le commandant
- 25 provincial Mary Silverthorn; Sécurité et soutien opérationnel de
- 26 la circulation, le sous-chef Rose DiMarco; et le Crime, sous-
- 27 chef Chuck Cox.
- 28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et pendant les évènements du

- 1 Convoi de la liberté de janvier et de février, avec quelle
- 2 fréquence est-ce que ces individus vous rendaient des comptes?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Cela dépendait, ça pouvait
- 4 être plusieurs fois par jour, parfois au quotidien, parfois de
- 5 façon hebdomadaire. On était tout le temps en contact pendant
- 6 toute la durée du convoi.
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Merci. Et au sein de la PPO,
- 8 est-ce qu'il y a qui que ce soit d'autre qui avait ce niveau de
- 9 contact avec vous au quotidien pendant ces évènements?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le surintendant McDonell,
- 11 qui est responsable des communications stratégiques.
- 12 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais vous poser une
- 13 question au sujet du rôle de la PPO maintenant.
- 14 Et j'aimerais demander à Monsieur le Greffier de
- 15 nous montrer le document COM00000819, qui est une copie de la
- 16 Loi sur les services policiers.
- 17 Si on regarde à l'article 19 de cette loi, on y
- 18 énonce les responsabilités de la PPO.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 20 Me ERIC BROUSSEAU: Pendant qu'on se rend là, est-
- 21 ce que vous pourriez, s'il vous plait, les décrire.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. La PPO et
- 23 [ultimement] moi, je suis responsable de la prestation des
- 24 services policiers dans les municipalités où ils n'ont pas de
- 25 services de corps de police ou par contrat. Une fois qu'une
- 26 entente contractuelle a été approuvée par le solliciteur
- 27 général, responsable des services policiers pour les cours d'eau
- 28 navigables qui sont à l'extérieur de la compétence de la

- 1 municipalité. Responsable également de maintenir le contrôle de
- 2 la circulation sur les autoroutes; également des services
- 3 d'enquête spéciaux en fonction des demandes du solliciteur
- 4 général et du procureur général.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Je crois comprendre qu'à
- 6 partir du rapport institutionnel que vous offrez des services
- 7 policiers pour 328 municipalités.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact. Nous sommes 330,
- 9 donc 328 est à peu près exact.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Et quel pourcentage des
- 11 membres assermentés de la PPO sont impliqués dans ce type de
- 12 service policier sur le terrain?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Des services policiers sur
- 14 le terrain au quotidien, nous aurions à peu près 3 000 membres,
- 15 et de façon spécifique, si on en revient à la durée du Convoi de
- 16 la liberté, il y avait 3 000 agents provinciaux qui étaient
- 17 affectés aux opérations sur le terrain.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Et cela comprend maintenir des
- 19 services policiers dans ces 328 ou 330 municipalités?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, mais cela n'inclut
- 21 pas les autres responsabilités que nous avons pour tous les
- 22 services policiers que nous devons offrir par décret.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Mis à part la liste de
- 24 l'article 19, est-ce qu'il y a d'autres choses pourquoi la PPO
- 25 est responsable?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, nous avons une
- 27 grande... un vaste éventail de services que nous offrons, qu'il
- 28 s'agisse de services d'aviation, un bureau de renseignement des

- 1 opérations provinciales, vous en avez entendu parler également.
- 2 L'équipe de liaison, vous en avez entendu parler également. Il y
- 3 a une grande diversité de services spécialisés dont la province
- 4 est tributaire pour les services policiers.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Et une de ces unités est
- 6 l'Unité de l'ordre public.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous sommes responsables
- 8 de maintenir l'ordre public pour les municipalités auxquelles
- 9 nous offrons des services policiers, mais ce n'est pas le cas
- 10 pour des municipalités qui sont en dehors de nos responsabilités
- 11 policières. Toutefois, nous pouvons offrir ces services si la
- 12 demande est faite.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous pouvez nous
- 14 parler de la structure des unités d'ordre public de la PPO.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Une unité d'ordre public
- 16 comporte à peu près 257 membres formés. Ils sont affectés à une
- 17 fonction qu'on appelle notre équipe d'intervention en cas
- 18 d'urgence. Ils ont 10 fonctions mandatées qui ont toutes trait
- 19 au fait d'avoir une réponse, une intervention souple en cas
- 20 d'urgence, et une de ces fonctions, c'est l'ordre public.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Et si je comprends bien, le
- 22 maintien de l'ordre public est en fait un des services policiers
- 23 essentiels pour tout service policier municipal. Est-ce exact?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ça fait partie de
- 25 cinq services essentiels que tous les corps de police de
- 26 l'Ontario doivent combler, auxquels ils doivent se conformer en
- 27 fonction de normes précises.
- 28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et s'il n'y a pas d'unité de

- 1 l'ordre public, est-ce qu'ils demandent à la PPO d'offrir ces
- 2 services?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: On leur demande d'entrer...
- 4 d'avoir une entente, mais pas nécessairement avec la PPO. Ça
- 5 peut être avec un autre corps de police municipale. Il y en a 10
- 6 dans la province. La PPO fait partie de ces 10 services
- 7 policiers avec lesquels une municipalité pourrait signer une
- 8 entente.
- 9 Me ERIC BROUSSEAU: Et une de ces unités, c'est le
- 10 corps policier d'Ottawa, le Service policier d'Ottawa.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- Me ERIC BROUSSEAU: Et qu'en est-il de Windsor?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Windsor n'a pas d'unité
- 14 d'ordre public.
- 15 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce qu'ils ont donc une
- 16 entente avec la PPO?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous n'avons pas d'entente
- 18 permanente avec Windsor. On évaluerait cela de façon ponctuelle.
- 19 Me ERIC BROUSSEAU: Si je comprends bien, la PPO a
- 20 divisé la province en cinq régions différentes. Est-ce exact?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: Comment est-ce que ca
- 23 fonctionne au niveau de l'administration des différentes
- 24 régions?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, chaque région est
- 26 menée par un surintendant en chef. Ensuite, ils ont le soutien
- 27 de surintendants, qui font partie de leur équipe de
- 28 commandement, qui surveillent les opérations d'une diversité de

- 1 détachements qui ont des commandants de détachement.
- 2 Donc, pour le mettre dans un contexte municipal,
- 3 le commandant du détachement partage de nombreuses
- 4 responsabilités à l'instar des chefs de police municipaux,
- 5 c'est-à-dire communiquer avec une commission des services
- 6 policiers, établir des priorités stratégiques et offrir des
- 7 services policiers au quotidien. Le surintendant des chefs
- 8 régionaux surveille ces opérations pour diverses municipalités
- 9 et rend des comptes au commissaire adjoint des opérations sur le
- 10 terrain, Chris Harkins.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Et quand les ressources du
- 12 détachement sont dépassées et qu'ils ont besoin de soutien,
- 13 comment est-ce que cela est géré plus haut?
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Premièrement, s'il y a un
- 15 détachement avoisinant, c'est quelque chose qui peut être
- 16 atténué d'un commandant de détachement à un autre commandant de
- 17 détachement. Si ça ne peut pas être réglé de cette façon-là,
- 18 cela sera ensuite donné à l'équipe de commandement régional et
- 19 ça pourrait finir par être entre les mains du commissaire
- 20 adjoint des opérations sur le terrain.
- 21 Toutefois, si c'est quelque chose de ponctuel, ce
- 22 type de besoin de ressources serait coordonné par les centres de
- 23 communication provinciaux ou les centres d'opérations
- 24 provinciales. Si c'était un évènement de longue durée ou une
- 25 activité planifiée, on établirait un centre d'intervention en
- 26 cas d'urgence et il y aurait une unité de gestion en cas
- 27 d'intervention dans ce processus très complexe.
- 28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que c'est le même

- 1 processus s'il y a une demande externe d'un corps de police
- 2 municipale pour l'aide de la PPO?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Une demande externe
- 4 parviendrait à mon bureau et serait ensuite affectée au
- 5 commandement provincial approprié. Si c'était à des fins
- 6 d'enquête, cela serait donné à l'Unité sur les enquêtes et le
- 7 crime organisé. Si c'était pour les policiers en uniforme, ça
- 8 serait les opérations sur le terrain. Il y a également le Bureau
- 9 d'appui aux opérations sur le terrain et également la Sécurité
- 10 de la circulation et l'appui... le soutien opérationnel. Une
- 11 municipalité peut également faire des demandes à un commandant
- 12 régional, mais normalement, les demandes d'aide formelles
- 13 parviennent à mon bureau.
- 14 En l'occurrence, en janvier 2022, on avait déjà
- 15 reçu 30 demandes formelles de la part d'autres services
- 16 policiers. Normalement, j'en recevais entre 220 et 230 pour des
- 17 demandes d'aide de la part de la PPO.
- 18 **Me ERIC BROUSSEAU:** En une année?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 20 Me ERIC BROUSSEAU: Je crois comprendre à partir
- 21 du site web de la PPO que c'est une division du Solliciteur
- 22 général. Est-ce que vous pouvez expliquer la relation entre la
- 23 PPO et le Bureau du solliciteur général?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Comme vous l'avez
- 25 dit, nous sommes une division du Solliciteur général. Le
- 26 ministère du Solliciteur général établit des priorités
- 27 stratégiques pour la PPO, nous fournit des directives
- 28 administratives, mais les opérations et l'administration

- 1 quotidienne de la PPO m'incombe à moi exclusivement.
- 2 Me ERIC BROUSSEAU: Vous pourriez m'aider à
- 3 comprendre quelle directive vous parviendrait du Bureau du
- 4 solliciteur?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça serait ce qui suit. On
- 6 a un plan stratégique sur trois ans, c'est-à-dire c'est le plan
- 7 du Solliciteur général que la PPO opérationnalise. C'est à un
- 8 très haut niveau et ça établit des priorités pour la PPO. Il
- 9 pourrait y avoir des initiatives provinciales par lesquelles le
- 10 ministère veut appuyer la PPO pour arriver à atteindre certains
- 11 objectifs opérationnels et nous offrirait le financement voulu
- 12 et le soutien nécessaire pour ce faire.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Et comment est-ce que les
- 14 rapports ou les comptes rendus fonctionnement, un compte rendu
- 15 au Solliciteur général?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, il y a un rapport
- 17 annuel qui est soumis au Bureau du solliciteur, et par rapport
- 18 aux comptes rendus quotidiens, il y a de nombreuses occasions où
- 19 il n'y a pas de contact entre moi-même et le solliciteur général
- 20 adjoint pendant plusieurs jours, parfois même pendant plusieurs
- 21 semaines dépendant des situations.
- S'il y a des situations pour lesquelles ils ont
- 23 besoin d'être plus à jour au niveau de la situation, il
- 24 m'incombe à moi de m'assurer qu'il reçoit cette information.
- 25 Me ERIC BROUSSEAU: Et donc, à l'époque, c'était
- 26 Di Tommaso, le solliciteur général adjoint?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 28 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous avez rendu des

- 1 comptes à d'autres personnes au sein du Bureau du solliciteur
- 2 général de façon régulière?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non.
- 4 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, vous n'avez pas rendu
- 5 des comptes directement à Sylvia Jones? C'était la solliciteure
- 6 générale à l'époque.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais vous demander
- 9 maintenant ce qu'il en est d'un terme qu'on a entendu utiliser,
- 10 c'est-à-dire la compétence du service policier. Pouvez-vous nous
- 11 expliquer ce que ça veut dire?
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le service de police de la
- 13 juridiction parle des responsabilités en vertu de la Loi sur les
- 14 services policiers. Ils doivent rendre des comptes à une
- 15 commission des services policiers locale qui est responsable aux
- 16 chefs de police et ils doivent s'assurer que des services
- 17 appropriés sont fournis. Vous avez déjà mis en exerque les cinq
- 18 domaines principaux de responsabilités qui constituent des
- 19 services appropriés et efficaces.
- 20 Me ERIC BROUSSEAU: Et quand on parle d'une
- 21 juridiction de services policiers, est-ce que ce service de
- 22 police a une compétence exclusive?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ils ont une compétence
- 24 exclusive dans leur enceinte physique, mais ça ne veut pas dire
- 25 qu'un autre policier n'a pas une autorité complète de également
- 26 procéder à des opérations dans cette juridiction. Ça ne veut pas
- 27 dire qu'un autre corps de police ne peut pas amorcer une enquête
- 28 qui les amène à cette juridiction pour mener à bien des

- 1 entrevues ou des suivis, mais s'il y a un incident au sein de
- 2 cette juridiction, à ce moment-là... et que cela commence dans
- 3 cette juridiction et a lieu dans cette juridiction, cela est de
- 4 la compétence exclusive de ce service de police, de la
- 5 juridiction de ce service de police.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Vous venez d'établir une
- 7 distinction entre juridiction et autorité. Pouvez-vous
- 8 expliquer?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Juridiction, cela a
- 10 trait aux responsabilités juridiques en vertu de la *Loi sur les*
- 11 services policiers, tandis qu'autorité a trait aux autorités
- 12 dont dispose un agent de police pour mener... dans l'acquittement
- 13 de « leurs » tâches.
- 14 Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais vous poser une
- 15 question au sujet des circonstances dans lesquelles on
- 16 demanderait à la PPO d'intervenir, c'est l'article 9 de la Loi
- 17 sur les services policiers, c'est affiché à l'écran, page 11.
- Je crois que le premier paragraphe, 9-1, à la
- 19 demande de la Commission. Si je comprends bien, c'est la
- 20 Commission des services civils policiers de l'Ontario. Comment
- 21 est-ce que ça se produirait?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: De mon expérience, c'est
- 23 une situation générale où il y a eu des préoccupations de longue
- 24 durée par rapport à l'administration du service policier, de
- 25 leur capacité d'offre des services policiers appropriés et
- 26 efficaces.
- 27 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, la Commission peut
- 28 demander à la PPO de participer.

1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 2 Me ERIC BROUSSEAU: Et maintenant, au 3 paragraphe 4, un procureur de la Couronne peut aussi demander l'aide de la PPO. 4 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ça, ça serait pour 6 des situations individuelles et le plus souvent pour une enquête 7 criminelle. Me ERIC BROUSSEAU: Paragraphe 5, aussi par une 8 résolution qui a été passée par la Commission des services 9 policiers. Ca serait dans quelles circonstances? 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça serait un évènement 11 12 précis peut-être ou là où la Commission a des préoccupations 13 quant à fournir des services policiers adéquats. Bien, en fait, nous partageons la responsabilité. La Commission doit assurer 14 15 des services de police adéquats ainsi que le chef de police. Me ERIC BROUSSEAU: Et paragraphe 6, un chef de 16 17 police municipale peut demander de l'aide en cas d'urgence. COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact. 18 Me ERIC BROUSSEAU: Paragraphe 8: 19 « Lorsqu'une demande est faite en vertu 20 21 de cet article, le Commissaire... » AUCUNE INTERPRÉTATION [09.50.19 à 09.50.33] 22 Alors, ai-je raison que c'est obligatoire que 23 s'il y a une demande d'aide, le libellé de cet article... 24 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bien, toute aide que moi, je crois nécessaire. 26 27 Me ERIC BROUSSEAU: Et hormis les mécanismes de l'article 9, est-ce qu'il y a d'autres façons dont... pour 28

- 1 demander l'aide de la PPO, officiellement ou non officiellement?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Parfois, on peut avoir des
- 3 contacts avec un détachement local, mais en vertu de la Loi et
- 4 le processus formel, voici ce qu'on a vu, c'était la seule façon
- 5 dont on peut demander d'aider.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Et pour être clair, il n'y a
- 7 pas de disposition qui permettrait au Bureau du solliciteur
- 8 général de donner l'ordre?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si le Bureau avait une
- 10 préoccupation par rapport aux services policiers adéquats, la
- 11 chaine appropriée, ça serait de passer cette demande au OCPC.
- 12 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, maintenant on va passer
- 13 de la genèse de ce convoi et quand est-ce que la PPO est devenue
- 14 au courant.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Comme j'ai dit dans mon
- 16 sommaire, c'était l'équipe de liaison, je crois que c'était le
- 17 12 janvier. C'est un analyste, en fait, qui l'a su le
- 18 10 janvier. Une information a été transmise à un membre de
- 19 liaison et, le 12 janvier, l'équipe de liaison a commencé à
- 20 intervenir par... et dialoguer pour le convoi.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Et hormis l'équipe de liaison,
- 22 quelles autres préparations étaient en place?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: À compter du 13 janvier,
- 24 le Bureau des renseignements de la PPO était aussi impliqué dans
- 25 la collecte et la circulation des renseignements, et à mesure
- 26 qu'on recevait de l'information, eh bien, là, il y d'autres
- 27 parties de l'organisation qui ont été impliquées, même pour
- 28 avoir un commandant d'incidents critiques et pour chaque région

- 1 par laquelle passerait le convoi.
- 2 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, la PPO était le service
- 3 de police compétente jusqu'à la frontière du Manitoba?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui et non. Si le convoi
- 5 était sur les autoroutes du Roi ou traversait des municipalités
- 6 là où on avait compétence, oui, mais il y avait des évènements,
- 7 des activités qui n'étaient pas dans les autoroutes du Roi, et
- 8 ça, ça aurait été de la compétence des autres services
- 9 policiers, et nous travaillions en coordination avec eux à
- 10 mesure que le convoi se rendait à Ottawa.
- 11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et c'était quoi cette
- 12 coopération avec les services locaux?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'était l'intégration afin
- 14 de répondre au convoi pendant qu'il traversait la juridiction.
- 15 Ou il y avait des moments où les gens se rassemblaient pour
- 16 appuyer le convoi, alors peut-être un arrêt dans un
- 17 stationnement, comme le centre commercial Vaughan Mills où il y
- 18 avait un nombre de manifestants et de véhicules qui se sont
- 19 rassemblés dans le stationnement, et là, c'était une réponse
- 20 coordonnée entre la PPO qui s'occupait de la circulation. Et une
- 21 fois que le convoi... si c'était sur des terrains municipaux,
- 22 c'est là où il y aurait la présence de la police de York.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, pour la collecte
- 24 des renseignements de la PPO, vous connaissez bien le rapport
- 25 Hendon?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Tout à fait.
- 27 Me ERIC BROUSSEAU: Avez-vous reçu chaque rapport
- 28 Hendon qui est sorti?

1	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
2	Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous les étudiez à
3	mesure qu'ils étaient publiés?
4	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
5	Me ERIC BROUSSEAU: Avez-vous parlé au
6	surintendant Morris ou quelqu'un d'autre de ces rapports?
7	COMM. THOMAS CARRIQUE: À l'occasion, j'avais des
8	conversations avec Surintendant Morris, mais pas toujours
9	précisément liées aux rapports Hendon. Les rapports Hendon
10	étaient très complets et me donnaient l'information dont j'avais
11	besoin pour avoir une pleine connaissance situationnelle.
12	Me ERIC BROUSSEAU: Le rapport du 20 janvier
13	mentionne que :
14	« Les ressources des services de police
15	compétents pourraient être
16	fonctionnelles à la limite avec
17	l'arrivée des convois. »
18	Est-ce que la PPO a réagi à cela, des
19	préoccupations des services de police compétents et que ces
20	services seraient débordés?
21	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est ma
22	compréhension, et Craig Abrams, monsieur Abrams était en
23	communication avec des services de police de la SPO et offrait
24	un appui de la PPO, et aussi j'ai parlé à Chris Harkins et pour
25	savoir quel était le niveau de protection civile qui était en
26	place à Ottawa.
27	Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, pour les 29 et
28	30 janvier, quel était votre compréhension par rapport à de quoi

- 1 ça aurait l'air à Ottawa, cette manifestation?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y aurait eu un grand
- 3 degré de participation, beaucoup de véhicules commerciaux et
- 4 individuels, et un engagement pour des activités à plus long
- 5 terme. Il n'y avait pas de plan de sortie pour les
- 6 protestataires et il y avait des choses qu'on ne pouvait pas
- 7 faire à court terme.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: D'après vous, est-ce que le
- 9 SPO avait cette même compréhension de ce qui allait se passer
- 10 durant le weekend et après?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Je savais que le SPO
- 12 recevait les rapports Hendon, et pendant un an. Et le
- 13 21 janvier, j'ai demandé au surintendant Morris pour s'assurer
- 14 que tous les chefs de police de la province recevaient les
- 15 rapports Hendon.
- 16 Me ERIC BROUSSEAU: Pourquoi vous avez fait la
- 17 demande?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bien, avec le contenu des
- 19 rapports, on ne voulait pas avoir de failles dans
- 20 l'organisation, et pour moi, je croyais que c'était une
- 21 affirmation pertinente et nécessaire.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: Quelles mesures ont été prises
- 23 par la PPO la semaine avant le premier weekend pour aider le
- 24 SPO?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: On a offert des
- 26 ressources, aussi des membres de première ligne pour gérer la
- 27 circulation, des commandants d'incidents critiques, et aussi une
- 28 équipe d'ordre public, donc entre le SPP et le SPO, et on avait

- 1 offert aussi d'autres ressources, si nécessaire.
- 2 Me ERIC BROUSSEAU: Y a-t-il eu des ressources que
- 3 vous ne pouviez pas offrir cette première semaine?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: À ma connaissance, non.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Le surintendant Abrams nous a
- 6 dit, bon, il a témoigné la semaine passée, quel était son rôle?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Son rôle, c'était le
- 8 surintendant stratégique et sa première responsabilité, c'était
- 9 de maintenir des liens avec le SPO, faciliter les demandes
- 10 d'assistance et coordonner notre déploiement quant à la
- 11 logistique, et être le lien de communication entre la PPO et le
- 12 SPO.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Il a dit qu'il a participé à
- un appel Intersect le 27 janvier. Vous savez ce que c'est?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- Me ERIC BROUSSEAU: Alors, le 27 janvier, le jeudi
- 17 précédant le premier weekend, le SPO allait permettre 3 000
- 18 camions à Ottawa. Est-ce que cette information a été transmise
- 19 avant le premier weekend?
- 20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Quelle était votre
- 22 compréhension de ce qui allait se produire avec les camions ce
- 23 premier weekend?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ma compréhension, c'est
- 25 que le SPO avait des endroits de stationnement désignés pour les
- 26 véhicules moteurs commerciaux et qu'ils seraient contenus dans
- 27 ces zones-là, et qu'il y avait un système de navette pour
- 28 transporter les participants pour qu'ils puissent manifester de

- 1 façon légale. Mais ils n'allaient pas permettre de gros
- 2 véhicules dans l'enceinte parlementaire.
- 3 Me ERIC BROUSSEAU: Et d'où aviez-vous tenu cette
- 4 compréhension?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Du commissaire adjoint
- 6 Chris Harkins.
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Si vous aviez su le 27 janvier
- 8 que 3 000 camions allaient se garer au centre-ville d'Ottawa,
- 9 qu'est-ce que vous auriez fait de différent?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, j'aurais posé
- 11 d'autres questions pour m'assurer qu'ils avaient les ressources
- 12 adéquates, j'aurais posé d'autres questions quant à l'intégrité
- 13 des blocs parlementaires sur Wellington, gardant à l'esprit que
- 14 ce n'est pas mon rôle ni ma responsabilité de juger un plan
- 15 opérationnel. Mais ça méritait une enquête approfondie pour voir
- 16 si Ottawa avait besoin d'aide additionnelle. On aurait eu ce
- 17 genre de conversations.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Et je sais qu'on est dans le
- 19 domaine de l'hypothèse, mais quelle serait l'aide de la PPO si
- 20 vous aviez su?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: On aurait pu ajouter plus
- 22 de ressources, si nécessaire. On aurait pu contribuer au plan
- 23 d'urgence, on aurait pu tout simplement offrir des conseils et
- 24 des orientations, gardant à l'esprit que le SPO a toujours été
- 25 respecté, surtout dans sa gestion de grandes manifestations,
- 26 légales ou autres. Et comme sergent, j'ai été déployé à Ottawa
- 27 dans l'Unité d'ordre public et j'ai vu la capacité d'Ottawa de
- 28 non seulement prévoir les évènements, mais de les gérer.

1 Me ERIC BROUSSEAU: Pour cette période de temps, Surintendant Abrams avait dit qu'il y avait une mentalité de 2 « chacun dans sa voie ». Est-ce que c'est ce que vous décrivez? 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas tellement une 4 mentalité de « chacun dans sa propre voie ». Comme bon 5 6 partenaire policier, si on avait identifié une préoccupation, 7 que nous avons la responsabilité de dialoguer. Et ultimement, la décision pour l'exécution du plan opérationnel, ça revient au 8 SPO et je ne juge pas ces décisions, mais nous aurions initié 9 10 d'autres conversations pour offrir peut-être d'autres informations ou peut-être des ressources. 11 12 Et ça s'est produit plusieurs fois durant le 13 convoi où nous avons communiquer avec des services de police pour faire des demandes, pas pour donner des ordres ni juger les 14 plans opérationnels, mais pour s'assurer du succès collectif des 15 services policiers dans cette province. 16 17 Me ERIC BROUSSEAU: Et avant le premier weekend, vous n'avez pas demandé une copie du plan opérationnel. 18 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. 20 Me ERIC BROUSSEAU: Si vous aviez su que le plan 21 allait permettre 3 000 camions, est-ce que vous... auriez-vous demandé pour le plan? 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'aurais pas forcément 23 demandé une copie du plan, c'est pas à ma place, mais j'aurais 24 posé d'autres questions. La plupart du temps, je ne vois pas un 25 plan opérationnel de la PPO. Il y a des niveaux d'expertise, il 26

y a des groupes qui ont l'autonomie, les compétences et la

capacité d'approuver ces plans.

27

28

1	Me ERIC BROUSSEAU: Dans quelles circonstances
2	est-ce que la PPO demanderait le plan opérationnel d'un autre
3	service de police?
4	COMM. THOMAS CARRIQUE: Si on nous demandait de
5	jouer un rôle actif dans un commandement unifié, ça, c'est une
6	situation où, là, les commandants stratégiques auraient
7	voudraient voir une copie du plan opérationnel. Mais c'est pas
8	quelque chose que je demanderais.
9	Me ERIC BROUSSEAU: Monsieur Carrique,
10	OPP00004582. C'est un échange de textos avec monsieur Harkins,
11	donc c'est le 27 janvier. Je crois que l'heure, c'est… n'est
12	peut-être pas tout à fait précise.
13	Alors, en bleu, donc, Commissaire adjoint
14	Harkins, et vous, vous êtes en vert. C'est bien ça?
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Le bleu, c'est
16	Commissaire adjoint Harkins, et le vert, c'est moi.
17	Me ERIC BROUSSEAU: Alors :
18	« Je ne suis pas sûr que t'as eu mon
19	message. Pour le breffage demain. Avoir
20	des RC qui vont participer avec nous.
21	Ça peut devenir problématique. »
22	Votre réponse :
23	« Oui, je l'ai fait. J'aimerais savoir
24	ce que POIB a à dire quant aux risques
25	envers le Parlement. »
26	Alors, quelles étaient les préoccupations par
27	rapport à la circulation et les vôtres pour le Parlement?
28	COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faudrait poser la

- 1 question à Commissaire adjointe Harkins pour ses préoccupations,
- 2 mais de mon point de vue et de mon souvenir de nos
- 3 conversations, la préoccupation portait sur la congestion qu'il
- 4 y aurait eu dans la ville d'Ottawa en empêchant les camions de
- 5 pénétrer dans le centre-ville et possiblement fermer les accès
- 6 de la 417, et les bouchons qui seraient créés si on tentait de
- 7 restreindre tous ces véhicules dans des zones désignées. Et vous
- 8 voyez, c'est quel genre d'activités est prévu autour du
- 9 Parlement et c'était après ça qu'on m'a dit qu'il n'y aurait
- 10 aucune circulation de véhicules moteurs commerciaux permis dans
- 11 cette enceinte.
- 12 Me ERIC BROUSSEAU: Monsieur Abrams avait dit
- 13 qu'il a parlé des 3 000 camions, il en a parlé à monsieur
- 14 Harkins, mais vous, vous dites vous n'avez pas reçu cette
- 15 information.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas avant l'arrivée des
- 17 convois, non. C'est devenu évident le 28 et le 29 janvier qu'il
- 18 y avait une incapacité de contenir tous les véhicules moteurs
- 19 commerciaux dans des stationnements désignés et qu'ils s'étaient
- 20 dirigés sur la rue par la rue Wellington et près du Parlement.
- 21 Avant cela, rien ne m'avait été communiqué.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: Et je comprends que vous avez
- 23 parlé au chef Sloly le 28 janvier. Lui aviez-vous parlé avant?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Avant cette semaine, non.
- 25 Par rapport au convoi, non.
- 26 Me ERIC BROUSSEAU: Et c'était quoi la
- 27 conversation?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que c'était un

- 1 vendredi, mais avant l'arrivée du convoi, Chef Sloly m'a appelé
- 2 pour me demander de l'aide pour l'ordre public et j'ai dit que,
- 3 oui, et j'ai passé la demande à Rose DiMarco qui m'a dit aussi
- 4 qu'on prêtait main forte au SPP du point de vue du maintien de
- 5 l'ordre public, et on a demandé qu'il y ait des communications
- 6 entre le SPP et le SPO pour avoir les unités requises. Et j'ai
- 7 fait un suivi avec le chef Sloly via texto pour lui demander
- 8 s'il avait toutes les ressources et il a répondu oui, qu'il
- 9 avait, mais qu'il continuait à m'envoyer des renseignements.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Et pour comprendre la façon
- 11 dont... vous devez avoir un plan pour savoir comment vos agents
- 12 seront déployés avant de les déployer, mais vous n'aviez pas de
- 13 plan pour la façon dont ces unités d'ordre public allaient être
- 14 déployées par le SPO et la PPO.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je n'avais pas de
- 16 plan, et normalement on ne me donnerait pas un plan opérationnel
- 17 si on nous demande de l'aide.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord, mais vous ne savez
- 19 pas si qui que ce soit de la PPO a reçu un plan et, en réponse à
- 20 cela, il y a eu un service qui a été offert à la PPO ou est-ce
- **21** que...
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si je... on
- 23 comprend votre question. Est-ce que cela est... est-ce que cette
- 24 demande venait avec un plan au niveau de l'utilisation des
- 25 services?
- 26 Me ERIC BROUSSEAU: Je vous demande si qui que ce
- 27 soit du côté de la PPO a vu un plan sur la façon dont ces unités
- 28 d'ordre public allaient être utilisées la première fin de

- 1 semaine, « on peut donner des unités d'ordre public aux SPO et
- 2 SPP ».
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ces unités d'ordre public
- 4 ont aussi également un commandant et un commandant des
- 5 interventions. Donc, la façon dont ces actifs seraient utilisés
- 6 aurait été quelque chose que les deux commandants auraient
- 7 décidé. Ça ne m'impliquerait pas, ça ne m'aurait pas impliqué.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Merci.
- 9 OPP00001583, s'il vous plait.
- 10 Il s'agit ici d'un courriel de la part du chef
- 11 Sloly le 30 janvier. On va l'afficher à l'écran.
- 12 Faites défiler vers le bas.
- Je crois qu'il y a plusieurs chefs de police qui
- 14 font des demandes d'aide pendant cette première fin de semaine.
- 15 Et vous répondez...
- 16 Faites monter vers le haut, s'il vous plait.
- w Merci pour la mise à jour et votre
- 18 leadership, Peter. »
- 19 Est-ce qu'il vous semblait à la fin de cette
- 20 première fin de semaine que tout était bien contrôlé à Ottawa?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que
- 22 j'aurais une opinion, à savoir si tout était bien contrôlé, mais
- 23 j'étais conscient du fait qu'il y avait une manifestation qui se
- 24 poursuivait, qu'il y avait plusieurs unités d'ordre public sur
- 25 le terrain qui venaient en aide à Ottawa et qu'Ottawa voulait
- 26 faciliter une manifestation paisible et était en mesure, donc,
- 27 de gérer toute activité illicite.
- 28 Me ERIC BROUSSEAU: Qu'est-ce qui vous a été

```
1
    rapporté cette première fin de semaine au sujet de ce qui se
2
    passait?
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Comme je l'ai déjà signalé
3
    antérieurement, le premier compte rendu était que les camions
4
    n'étaient pas confinés, qu'il n'y avait pas de capacité de les
5
6
    confiner à des parcs de stationnement préidentifiés, et ensuite,
7
    au cours de la semaine, j'ai reçu des rapports situationnels par
    rapport au nombre de ressources affectées à Ottawa, également
8
    des survols de haut niveau des activités des manifestants.
9
10
                   Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Maintenant,
11
    j'aimerais qu'on voie OPP00004582.
12
                   On en revient avec votre communication avec le
    chef adjoint Harkins. C'est à la page 17. Le chef adjoint
13
14
    Harkins dit:
15
                              « Notre commandant des incidents... des
                              interventions dit que le centre de
16
17
                              commandement est le moins organisé
                              qu'on ait jamais vu. Apparemment, ils
18
                              veulent attendre jusqu'à mercredi avant
19
                              de les dégager, s'ils ne l'ont pas
20
21
                              encore fait. »
                   Votre réponse était :
22
                              « D'accord. Merci. Est-ce que vous avez
23
                              le temps pour un appel demain matin? »
24
25
                   Est-ce que vous avez eu cette discussion avec le
    chef... le commissaire adjoint Harkins?
26
27
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Le 31, c'était lundi,
    donc a terminé la fin de semaine. Vous m'avez demandé mon niveau
28
```

- 1 de connaissance par rapport aux activités de la fin de semaine,
- 2 donc, ça, c'est la première indication qu'il y a ce type
- 3 d'activités dont on fait état. Et j'avais aussi l'occasion de
- 4 participer à une réunion avec le chef Sloly et le commissaire
- 5 Lucki et cela s'est produit également le 31 janvier.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. J'aimerais vous
- 7 poser des questions au sujet de cette réunion. Pouvez-vous nous
- 8 parler de votre souvenir de cette réunion?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: À partir de quelle
- 10 perspective?
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: La réunion avec le chef Sloly
- 12 et le commissaire Lucki.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le chef Sloly nous a donné
- 14 un aperçu de la situation et nous avons parlé de fournir des
- 15 ressources dont il aurait besoin et de la façon dont cela
- 16 pourrait être géré dans l'avenir.
- 17 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Et nous avons des
- 18 notes qui ont été prises par le service de contentieux du SPO,
- 19 [Christiane Huneault].
- Alors, j'aimerais qu'on les affiche, OPS00014454.
- 21 Et il s'agit là des notes consignées de la
- 22 réunion. Vous voyez le deuxième point?
- 23 « Nous avons prévu un sprint vendredi à
- 24 dimanche et nous négocions une façon de
- 25 s'en sortir. On voulait démobiliser
- 26 lundi à mercredi. »
- Je crois que c'est ça qui est indiqué.
- « Ç'a passé d'une manifestation de

1	trois jours à une occupation sur
2	plusieurs jours, voire des mois. »
3	Un petit peu plus bas :
4	« On ne peut pas les dégager de façon
5	sécuritaire à moins d'avoir des
6	centaines d'agents pour maintenir »,
7	je crois que le mot est « risques »,
8	c'est difficile à lire.
9	Ensuite :
10	« Nous… ça s'est maintenant transformé
11	en occupation. »
12	Premièrement, étiez-vous d'accord avec
13	l'évaluation du chef Sloly qu'il s'agissait d'une occupation à
14	ce moment-là?
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'avais aucune raison
15 16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'avais aucune raison de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est
16	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est
16 17	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est effectivement, c'était devenu une situation que la police
16 17 18	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme
16 17 18 19	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme « occupation » n'était pas était juste.
16 17 18 19 20	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est  effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme « occupation » n'était pas était juste.  Me ERIC BROUSSEAU: Alors, c'est devenu quelque
16 17 18 19 20 21	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est  effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme « occupation » n'était pas était juste.  Me ERIC BROUSSEAU: Alors, c'est devenu quelque chose que le Service de police d'Ottawa n'avait pas anticipé.
16 17 18 19 20 21 22	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est  effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme « occupation » n'était pas était juste.  Me ERIC BROUSSEAU: Alors, c'est devenu quelque chose que le Service de police d'Ottawa n'avait pas anticipé.  Est-ce qu'une occupation continue est quelque chose que la PPO
16 17 18 19 20 21 22 23	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est  effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme « occupation » n'était pas était juste.  Me ERIC BROUSSEAU: Alors, c'est devenu quelque chose que le Service de police d'Ottawa n'avait pas anticipé. Est-ce qu'une occupation continue est quelque chose que la PPO avait anticipé?
16 17 18 19 20 21 22 23 24	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est  effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme « occupation » n'était pas était juste.  Me ERIC BROUSSEAU: Alors, c'est devenu quelque chose que le Service de police d'Ottawa n'avait pas anticipé. Est-ce qu'une occupation continue est quelque chose que la PPO avait anticipé?  COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, la meilleure
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est  effectivement, c'était devenu une situation que la police d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme « occupation » n'était pas était juste.  Me ERIC BROUSSEAU: Alors, c'est devenu quelque chose que le Service de police d'Ottawa n'avait pas anticipé. Est-ce qu'une occupation continue est quelque chose que la PPO avait anticipé?  COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, la meilleure façon de répondre à cela, c'est de se référer aux rapports

- 1 savoir combien de temps ça allait durer, ils ont mentionné
- 2 plusieurs semaines, mais ils ont aussi mentionné des demandes
- 3 qui ne recevraient pas de réponses et des manifestants qui ne
- 4 quitteraient pas les lieux à moins que ces demandes ne soient
- 5 reçues.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Et le chef Sloly a dit que
- 7 « on ne peut pas dégager les manifestants sans avoir des
- 8 centaines d'agents de plus ».
- 9 Est-ce que, selon vous, c'était une demande
- 10 auprès de vous et du commissaire Lucki pour un complément de
- 11 ressources?
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une indication
- 13 qu'une demande de ressources supplémentaires allait s'ensuivre.
- 14 Et ç'a été le cas. Je crois que c'était vers ou le 2 février
- 15 quand j'ai reçu une demande par écrit, une demande formelle du
- 16 chef Sloly pour un complément d ressources. Toutefois, nous
- 17 avons continué de fournir des ressources en temps réel en ayant
- 18 une présence à Ottawa, par le biais du surintendant Craig
- 19 Abrams, et notre centre opérationnel.
- 20 Si vous regardez les actes de déploiement pour la
- 21 police d'Ottawa, vous voyez qu'on offre des ressources tout au
- 22 long de cette période, et ces ressources s'accroissent au fil du
- 23 temps.
- Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Merci.
- 25 Maintenant, si on va plus bas sur la page 2:
- « L'évaluation est exacte. Il s'agit
- 27 maintenant d'une occupation. »
- 28 « L'évaluation est exacte. Il s'agit

1	maintenant d'une occupation.
2	- Le mouvement a une certaine
3	durabilité. »
4	On mentionne également :
5	« - Pas d'injonction. Cela nous met
6	dans un espace différent. Il
7	faudra passer à l'action. Se
8	préparer, mais cela devient
9	difficile. »
10	COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce ne sont pas mes notes,
11	c'est la première fois que je vois ces notes. Je n'étais pas… ce
12	n'est pas que je n'appuyais pas d'injonction à l'époque; mon
13	conseil, c'était que si on allait chercher une injonction, il
14	fallait s'assurer d'avoir un plan opérationnel qu'on pouvait
15	mettre en exécution au besoin. On ne veut pas avoir une
16	ordonnance d'injonction qui implique qu'on a une responsabilité
17	et ne pas avoir la capacité ou un plan de mettre en œuvre
18	l'ordonnance d'injonction.
19	Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Merci.
20	Page 3, s'il vous plait.
21	Maintenant, je crois qu'il y a d'autres
22	commentaires qui vous sont attribués, vous pouvez nous dire
23	s'ils sont exacts.
24	Mais le premier point :`
25	« - Nous allons faciliter toutes les
26	demandes et vraiment s'encastrer
27	dans la structure de
28	commandement. »

- 1 Vous pourriez nous expliquer cela, « s'encastrer 2 dans la structure de commandement »? COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, offrir notre aide 3 afin que ce soit intégré à la structure de commandement de 4 toutes façons qu'il pourrait être utile sachant qu'on a des 5 6 commandants chevronnés en matière de gestion d'incidents 7 critiques, des planificateurs, des commandants en matière d'équipe de liaison. On était prêts à venir en aide de toutes 8 9 façons que ce soit au niveau du plan opérationnel du SPO. 10 C'était ca. 11 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Et est-ce qu'on 12 pourrait dire qu'en date de cette réunion, c'est-à-dire le 31, 13 c'était un lundi, que le SPO était dépassé, se sentait dépassé par rapport à leurs capacités d'intervention. 14 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Me ERIC BROUSSEAU: Et avec quelle rapidité est-ce 16 17 que la PPO a pu mobiliser des ressources et les affecter au SPO suite à cette conversation? 18 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Immédiatement, nous avons 20 offert toutes les ressources à ma connaissance qui ont été 21 demandées suite à la demande. Donc, il n'y a eu aucun moment dans le temps où nous n'avons pas pu répondre à une demande. 22 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Et quelques jours 23 plus tard, le 2 février, vous l'avez déjà évoqué, le 24
  - COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, ce changement

surintendant Abrams a été désigné comme étant le surintendant

a apportés au niveau du rôle de la PPO à Ottawa?

stratégique, n'est-ce pas? Et quels changements est-ce que cela

25

26

27

- 1 nous a permis de nous assurer que nous étions en mesure de
- 2 fournir la logistique nécessaire. Il y avait de plus en plus
- 3 d'agents de la PPO qui ont été affectés à Ottawa, ça voulait
- 4 dire qu'il fallait qu'on ait des logements, des repas, des
- 5 véhicules, des radios, il fallait s'assurer qu'il y ait un bon
- 6 horaire de quarts, que ces policiers étaient remplacés à la
- 7 maison enfin, chez eux.
- 8 Tous les agents qu'on a envoyés à Ottawa
- 9 normalement travaillaient ailleurs dans la province. Le
- 10 12 février par exemple, il y avait 20 évènements simultanés dans
- 11 lesquels on devait intervenir. Ça voulait dire qu'il fallait
- 12 qu'on ôte ces policiers des communautés dans lesquelles ils
- 13 fournissaient des services policiers, communautés pour
- 14 lesquelles je suis responsable.
- Donc, ça demande beaucoup de coordination. Le
- 16 surintendant Abrams travaillait de près avec nos centres des
- 17 opérations et l'Unité de gestion des urgences afin de s'assurer
- 18 que toutes ces unités soient en place et il y avait également
- 19 toute une structure de commandement qu'il gérait afin de
- 20 faciliter le déploiement des agents de la PPO à Ottawa.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Maintenant,
- 22 j'aimerais vous montrer un courriel auquel vous avez fait
- 23 allusion antérieurement, OPP00001576, et il s'agit là d'une
- 24 demande de la part du chef Sloly en date du 2 février pour de
- 25 l'aide supplémentaire.
- On va faire défiler vers le bas, s'il vous plait.
- 28 ressources pour aider la police

1	d'Ottawa avec notre plan
2	opérationnel. »
3	Est-ce que vous savez si, en date du 2 février,
4	qui que ce soit — je sais que ce n'est pas nécessairement vous -
5	, si qui que ce soit sur le terrain, le surintendant Abrams,
6	avait vu une copie du plan opérationnel?
7	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas, il
8	faudrait leur poser la question directement.
9	Me ERIC BROUSSEAU: Et une série de demandes qui
10	sont contenues, est-ce que ces demandes ont été comblées?
11	COMM. THOMAS CARRIQUE: Au meilleur de mes
12	connaissances, toutes les demandes ont été comblées.
13	Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Est-ce que vous ave
14	combien de temps ç'a pris pour faire en sorte que l'équipe de
15	liaison, les 50 ou 60 agents en uniforme arrivent sur place?
16	COMM. THOMAS CARRIQUE: On a vu l'arrivée de
17	l'équipe de liaison entre le 2 et le 4 février. L'inspecteur
18	Beaudin, qui a comparu devant la Commission hier, pourrait vous
19	donner les menus détails de la chose. Lui-même, à ma demande,
20	s'est rendu à Ottawa le ou vers le 4 février, et donc, ce serai
21	bien de parler avec les personnes responsables de ces actifs
22	pour avoir exactement l'échéancier. Mais de nombreux actifs
23	étaient déjà sur place à Ottawa et prêts à venir en aide.
24	Me ERIC BROUSSEAU: Pourquoi est-ce que vous avez
25	demandé à l'inspecteur d'aller… de se rendre à Ottawa?
26	COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, on m'avait fait
27	part du fait que l'équipe de liaison n'était pas nécessairement
28	utilisée à son meilleur escient et j'ai estimé que l'inspecteur

- 1 Beaudin pouvait donner au chef Sloly et à son équipe de
- 2 commandement une certaine expérience et certaines directives ou
- 3 orientations, donc, en fonction de l'expertise voulue, et nous
- 4 voulions nous assurer qu'il disposait de cette expertise.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Et tout au long de cette
- 6 première fin de semaine et jusqu'au 2 février, avec quelle
- 7 fréquence est-ce que vous aviez informé le solliciteur général
- 8 adjoint?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça dépendait du jour. À
- 10 tout le moins, une fois par jour.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Et est-ce que... on a
- 12 vos échanges de textos qui offrent de l'information au
- 13 solliciteur général adjoint, est-ce que vous aviez également des
- 14 appels téléphoniques quotidiens?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas nécessairement à tous
- 16 les jours, mais si quelque chose d'important se passait ou qui
- 17 dépassait ce dont on avait fait état, parfois on se parlait au
- 18 téléphone, mais ce n'était pas des appels quotidiens qui étaient
- 19 prévus.
- 20 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Je crois comprendre
- 21 de la part du sommaire de témoignage du solliciteur général
- 22 adjoint que vous avez parlé par téléphone le 3 février. Est-ce
- 23 que vous vous rappelez de cette conversation?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas sans que vous puissiez
- 25 me soumettre les documents à cet effet.
- 26 Me ERIC BROUSSEAU: Eh bien, on n'a pas besoin
- 27 d'afficher les documents, mais le sommaire de son témoignage dit
- 28 que vous lui avez parlé de la possibilité d'une blocade du pont

- 1 Ambassador pour la première fois ce jour-là. Est-ce que cela
- vous semble être précis?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je pense que oui. Je ne
- 4 suis pas certain que ç'ait été ce jour-là. J'ai divulqué toutes
- 5 mes mises à jour situationnelles au solliciteur général adjoint.
- 6 Il y avait également les rapports Hendon qui se rendaient au
- 7 conseiller en matière de sécurité sur les opérations, mais je ne
- 8 sais pas si c'est exactement ce jour-là et dans le cadre de cet
- 9 appel que j'ai offert cette information ou transmis cette
- 10 information.
- 11 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Mais la première
- 12 fois que vous avez transmis cette information au solliciteur
- 13 adjoint, que c'eût été le 3 ou une autre date, est-ce qu'il y a
- 14 eu des préoccupations qui ont été soulevées en réponse à
- 15 l'incidence que cela pourrait avoir?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Préoccupations soulevées
- 17 par moi ou par le solliciteur?
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Par le solliciteur général.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous avons eu une
- 20 conversation à un moment donné au sujet d'une manifestation à
- 21 Windsor près du pont Ambassador et j'ai précisé qu'on avait
- 22 offert notre aide à Windsor.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Je vais parler de
- 24 Windsor à titre de sujet séparé, car je veux continuer de parler
- 25 d'Ottawa pour l'instant.
- Si on pouvait, s'il vous plait, voir le document
- 27 OPP00004580, s'il vous plait? À la page 47.
- Il s'agit ici de votre échange de textos avec le

1	solliciteur adjoint.
2	« Bonjour, Monsieur le Solliciteur
3	général… Solliciteur adjoint. Pas
4	d'évènement à rapporter d'un jour à
5	l'autre.
6	J'ai parlé avec le commissaire Lucki,
7	le chef Sloly et le chef Ramer hier
8	soir. Ils ont tous accès aux ressources
9	PPO nécessaires. Nous continuerons à
10	aider le SPO et le TPS avec leurs
11	exigences aujourd'hui et tout au long
12	de la fin de semaine. »
13	Vous pouvez nous parler de cette discussion avec
14	les chefs Ramer, Sloly et Lucki?
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ce n'était pas une
15 16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ce n'était pas une discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé
16	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé
16 17	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en
16 17 18	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le
16 17 18 19	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux
16 17 18 19 20	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux ressources nécessaires et offrir le soutien nécessaire au… parce
16 17 18 19 20 21	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux ressources nécessaires et offrir le soutien nécessaire au… parce qu'il y avait des évènements concurrents, donc simultanés,
16 17 18 19 20 21 22	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux ressources nécessaires et offrir le soutien nécessaire au… parce qu'il y avait des évènements concurrents, donc simultanés, partout dans la province. Donc, je rassurais le chef adjoint
16 17 18 19 20 21 22 23	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux ressources nécessaires et offrir le soutien nécessaire au… parce qu'il y avait des évènements concurrents, donc simultanés, partout dans la province. Donc, je rassurais le chef adjoint qu'on allait offrir ces ressources supplémentaires et qu'on
16 17 18 19 20 21 22 23 24	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux ressources nécessaires et offrir le soutien nécessaire au… parce qu'il y avait des évènements concurrents, donc simultanés, partout dans la province. Donc, je rassurais le chef adjoint qu'on allait offrir ces ressources supplémentaires et qu'on allait combler toute demande qu'on recevait.
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	discussion, si je me rappelle bien. C'était… je leur avais parlé tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux ressources nécessaires et offrir le soutien nécessaire au… parce qu'il y avait des évènements concurrents, donc simultanés, partout dans la province. Donc, je rassurais le chef adjoint qu'on allait offrir ces ressources supplémentaires et qu'on allait combler toute demande qu'on recevait.  Me ERIC BROUSSEAU: Et quelles ressources ont été

- 1 ressources de première ligne et des ressources de
- 2 renseignements. Je ne crois pas qu'au bout du compte nous avons...
- 3 nous ayons offert des ressources en matière d'ordre public, mais
- 4 ces données proviendraient des centres qu'on a établis. On avait
- 5 des centres qui devaient veiller à ce que les équipes d'ordre
- 6 public étaient déployées là où il le fallait et en temps voulu.
- 7 Ça aurait pu être n'importe où où les unités d'ordre public, les
- 8 dix ordres... unités d'ordre public devaient intervenir. Donc,
- 9 cette information devrait être partagée avec vous à partir de
- 10 ces centres justement d'ordre public.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Et en vous fondant sur ce que
- 12 vous entendiez du surintendant Abrams, qui était le surintendant
- 13 stratégique sur le terrain, est-ce qu'il vous semblait que tout
- 14 était bien maitrisé à ce moment-là?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne suis pas en contact
- 16 direct avec le surintendant Abrams. L'information me parvient
- 17 par des représentants, des rapports que je reçois plusieurs fois
- 18 par jour, et ça me donne un certain degré de connaissance
- 19 situationnelle, le nombre de véhicules, de protestataires et des
- 20 rapports d'activités criminelles.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Le solliciteur général adjoint
- 22 Di Tommaso dans son sommaire nous a dit qu'il avait parlé avec
- 23 le chef Ramer du SPT le 3 février qui a expliqué au solliciteur
- 24 général adjoint que le TPS avait besoin... pardon, que le SPT
- 25 avait besoin de ressources additionnelles et monsieur Di Tommaso
- 26 lui aurait dit que le chef Ramer a dit que la PPO n'avait pas
- 27 les ressources. Est-ce que c'est exact qu'il n'y avait pas de
- 28 ressources de la PPO?

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Premièrement, je ne sais
- 2 pas si la conversation de chef Ramer et monsieur Di Tommasso à
- 3 l'époque si c'était exact. Et on avait compris que le service de
- 4 Toronto avait demandé les services de la PPO et que les services
- 5 n'étaient pas disponibles, c'était une mauvaise communication.
- 6 Il y avait des ressources disponibles. On était déjà intégrés
- 7 dans leur centre de commandement, on était présents avec les
- 8 Renseignements, Sécurité routière, et on a fourni des services à
- 9 la ville de Toronto.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, ce n'est pas exact
- 11 qu'il n'y avait pas de ressources disponibles.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y avait des effectifs
- 13 et des ressources disponibles qui ont été envoyés ce weekend-là.
- 14 Me ERIC BROUSSEAU: Et le weekend du 5 et
- 15 6 février, est-ce que vous aviez pensé aussi aux barricades sur
- 16 le pont Ambassador?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous avions communiqué
- 18 avec la police de Windsor pour offrir des ressources et on nous
- 19 a dit que cette aide n'était pas requise, que si elle était
- 20 requise, qu'une demande serait faite. Le chef de Windsor
- 21 semblait être confiant pour être capable de gérer les activités
- 22 anticipées avec leurs ressources.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Et maintenant, OPP00001507, et
- 24 c'est un courriel qui a été acheminé, c'est un courriel du chef
- 25 Sloly qui est envoyé à son équipe, c'était le matin du
- 26 5 février.
- Je vais vous donner quelques instants pour lire
- 28 ce courriel pour nous dire si vous l'aviez vu. Alors, c'est

- 1 passé par plusieurs membres de la PPO, alors c'est pour Trish
- 2 Ferguson, il y a des individus en copie conforme. Est-ce que
- 3 vous vous rappelez d'avoir reçu ce courriel?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Comme j'ai pas lu tout le
- 5 fil, je ne vois seulement qu'une petite portion du courriel,
- 6 alors...
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Oui, on va vous permettre de
- 8 lire.
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça serait utile si vous
- 10 alliez en haut de l'écran.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: C'est Rose DiMarco qui vous
- 12 l'avait envoyé.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: S'il vous plait, arrêtez-
- 14 vous ici. Pouvez-vous remonter, s'il vous plait? Merci. Arrêtez
- 15 ici.
- Voici ma réponse.
- 17 (COURT SILENCE)
- 18 Merci. Défilez, s'il vous plait. Merci.
- 19 Prochain. Continuez, s'il vous plait.
- 20 [Oui, je me souviens de ce courriel.]
- Merci de votre indulgence.
- Me ERIC BROUSSEAU: Donc, vous avez parlé avec le
- 23 chef Sloly plus tard dans la journée.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je crois que oui,
- 25 pour transmettre des préoccupations pour aller de l'avant avec
- 26 des actions positives pour l'ordre public, et c'est ce que
- 27 j'avais reçu de l'Ordre public.
- 28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et c'était quoi la nature de

- 1 vos préoccupations?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Les préoccupations
- 3 portaient sur le fait qu'on n'avait pas assez de plans en place,
- 4 comme ça m'avait été transmis par mon équipe, alors, s'il y
- 5 avait un plan en place, mais qui avait été mal communiqué, et
- 6 sans avoir exploité toutes les occasions présentées par l'équipe
- 7 de liaison.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: Et quelle était la réponse à
- 9 vos préoccupations?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si je me souviens bien, il
- 11 m'a dit « merci d'avoir partagé tout ça », et qu'il allait
- 12 étudier ces préoccupations et les prochaines étapes.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Avez-vous soulevé ces
- 14 préoccupations avec le solliciteur général adjoint?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne l'aurais pas
- 16 fait.
- 17 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, à ce moment-là, le
- 18 5 février, vous n'avez pas dit au solliciteur général adjoint,
- 19 vous n'avez pas soulevé les préoccupations de ce qui se passait
- 20 à Ottawa et si le SPO avait le contrôle.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai eu plusieurs
- 22 conversations avec le solliciteur général adjoint et comment on
- 23 avait atténué ces préoccupations. Il y a eu des préoccupations,
- 24 car on n'avait pas reçu un plan et on voulait s'assurer qu'on
- 25 avait un plan opérationnel qui était clair. Il y avait des
- 26 concepts d'opération, mais on avait besoin d'un plan pour aller
- 27 de l'avant pour faciliter toutes les demandes d'aide.
- À un moment donné, je lui ai dit qu'il y avait

- 1 beaucoup de changements dans la structure de commandement, et ce
- 2 qui empêchait le développement d'un plan. À un moment donné, je
- 3 lui ai dit qu'il y avait une question de la sous-utilisation des
- 4 ressources de la GRC et de la PPO, donc des effectifs qui
- 5 n'avaient pas été déployés et qui auraient pu être très utiles.
- À un moment, je lui ai parlé de cette situation
- 7 et il y a eu un conflit lors d'un appel avec les chefs de police
- 8 et le chef... le surintendant en chef Morris en a parlé, alors il
- 9 était au courant de cette situation et au courant de ce que nos
- 10 actions pour s'attaquer aux problèmes de façon en collaboration.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Et d'après vous, est-ce que le
- 12 solliciteur général adjoint était-il préoccupé quant au
- 13 leadership et ce qui se passait à Ottawa?
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faudrait lui poser la
- 15 question s'il l'était ou pas. Ma perception, c'est que je lui
- 16 avais donné l'information pour sa connaissance situationnelle et
- 17 ce qu'on faisait pour offrir notre aide. Et à un moment... à ce
- 18 moment-là, on était là pour aider le Service de police d'Ottawa.
- 19 C'était une situation très stressante et dynamique pour le SPO
- 20 et notre rôle, c'est de fournir l'aide nécessaire, et c'était
- 21 vraiment ça... c'est sur ça qu'on était focalisés.
- Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, OPP00004583 à la
- 23 page 3, un échange de textos avec la commissaire Lucki, et c'est
- 24 le 5 février.
- Vous envoyez une mise à jour à la commissaire
- 26 Lucki sur les gestes et les agissements de la PPO. Elle dit :
- 27 « Merci, Tom. Très utile. Entre vous et
- moi, GoC a perdu confiance en le SPO.

1	On doit avoir des actions et des
2	exécutions sécuritaires parce que s'ils
3	vont à la Loi sur les mesures
4	d'urgence, on devrait peut-être prendre
5	la direction. C'est pas quelque chose
6	que je veux. »
7	Alors, le « GoC », c'est le gouvernement du
8	Canada?
9	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est comme ça que je
10	l'aurais interprété.
11	Me ERIC BROUSSEAU: Alors, la commissaire Lucki
12	vous dit que le gouvernement a perdu confiance dans le SPO. Est-
13	ce que vous, vous aviez toujours confiance dans le Service de
14	police d'Ottawa?
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une question
	difficile à répondre, à savoir si j'avais confiance dans le SPO.
16	
16 17	J'étais au courant des défis auxquels ils faisaient face et je
	J'étais au courant des défis auxquels ils faisaient face et je croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer
17	
17 18 19	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et
17 18 19	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et
17 18 19 20	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et ultimement, c'est ce qui s'est passé.
17 18 19 20 21	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et ultimement, c'est ce qui s'est passé.  Il ne faut pas perdre de vue du fait que toute
17 18 19 20 21 22	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et ultimement, c'est ce qui s'est passé.  Il ne faut pas perdre de vue du fait que toute cette situation a été réglée tout en conservant la vie, sans
17 18 19 20 21 22 23	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et ultimement, c'est ce qui s'est passé.  Il ne faut pas perdre de vue du fait que toute cette situation a été réglée tout en conservant la vie, sans blessures graves, et il n'y avait pas de dommages critiques à
17 18 19 20 21 22 23 24	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et ultimement, c'est ce qui s'est passé.  Il ne faut pas perdre de vue du fait que toute cette situation a été réglée tout en conservant la vie, sans blessures graves, et il n'y avait pas de dommages critiques à l'infrastructure. Il y avait un impact sur la qualité de vie sur
17 18 19 20 21 22 23 24 25	croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et ultimement, c'est ce qui s'est passé.  Il ne faut pas perdre de vue du fait que toute cette situation a été réglée tout en conservant la vie, sans blessures graves, et il n'y avait pas de dommages critiques à l'infrastructure. Il y avait un impact sur la qualité de vie sur les résidents, une répercussion sur l'économie locale, mais ç'a

- 1 a surgi dans vos conversations avec la commissaire Lucki?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: À mon souvenir, je ne me
- 3 souviens pas d'avoir eu une conversation avec elle sur les
- 4 mesures d'urgence. À un moment donné, je lui avais demandé si ça
- 5 donnerait au gouvernement du Canada… pouvait peut-être nommer
- 6 des membres de la GRC ou de la PPO pour prendre les rênes, parce
- 7 que je ne connaissais pas de loi fédérale qui permettrait que ça
- 8 se produise.
- 9 Me ERIC BROUSSEAU: Étiez-vous étonné de voir ça,
- 10 le 5 février, la possibilité d'invoquer la Loi?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire que
- 12 j'étais surpris, ce n'était pas le point de mon attention.
- 13 C'était surtout par rapport à la confiance, une indication que
- 14 le gouvernement avait perdu confiance dans le SPO. Alors, ça,
- 15 c'est une inquiétude, pas seulement en tant que dirigeant
- 16 policier, mais aussi que la Commission des services policiers
- 17 serait impliquée. Et je savais qu'avec le commissaire Lucki
- 18 qu'il y avait eu un dialoque qui a eu lieu. Je n'avais pas les
- 19 détails, mais il y a eu des discussions entre la Ville d'Ottawa
- 20 et les membres du gouvernement fédéral.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, elle hésite à faire
- 22 participer la GRC et prendre le contrôle. Est-ce que c'était la
- 23 même chose vis-à-vis...
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si moi je partageais...
- 25 Me ERIC BROUSSEAU: Elle dit : « On nous demandera
- 26 peut-être de prendre le contrôle, mais moi, je ne voudrais pas
- 27 ça. » Mais est-ce que la PPO a pris le rôle principal à Ottawa?
- 28 Est-ce que c'est quelque chose qui... est-ce que vous auriez

- 1 hésité?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si la demande venait telle
- 3 que définie dans la Loi des services policiers, je n'aurais pas
- 4 hésité. Ce serait une responsabilité. Comme vous avez dit, les
- 5 responsabilités dans la Loi des services policiers, ça prendrait
- 6 une évaluation, mais on serait d'accord pour aller de l'avant et
- 7 nous acquitter de nos responsabilités, et tout ça pour permettre
- 8 au Service de police d'Ottawa de réussir.
- 9 Me ERIC BROUSSEAU: Il y a un autre échange le
- 10 jour suivant [avec le] solliciteur général adjoint, ce sont des
- 11 textos, à la page 61, et vous avez acheminé un lien, un article
- 12 de la CBC :
- « Et aujourd'hui, environ 1 501 agents
- de la PPO déployés à Ottawa en réponse
- 15 au convoi. »
- 16 Est-ce que c'est l'information que le solliciteur
- 17 général adjoint vous avait demandée? Est-ce qu'il voulait savoir
- 18 le nombre?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. C'était une demande
- 20 du Bureau du solliciteur général adjoint, ç'avait été aussi
- 21 fourni dans un courriel, et ça, je sais, c'était devenu un point
- 22 litigieux par rapport au SPO parce que je suis responsable de
- 23 ces agents. Si je veux me faire rembourser, il faut que ça soit
- 24 approuvé par le solliciteur général. Alors, il y avait un
- 25 intérêt pour savoir le nombre d'effectifs pour le côté
- 26 comptabilité. Et 1 501, c'est un chiffre administratif. Je crois
- 27 qu'il y avait 135 ou 150 agents par jour sur une période de
- 28 10 jours, et c'est là où l'analyste a calculé ce chiffre-là.

- 1 Alors, jamais ce jour-là on n'aurait eu 1 500 agents à Ottawa en
- 2 même temps.
- 3 Me ERIC BROUSSEAU: Et plus tard le même jour, la
- 4 solliciteure générale Jones voulait recycler, pour ainsi dire,
- 5 ce chiffre et le chef Sloly n'était pas content.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Avez-vous parlé directement au
- 8 chef Sloly?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. On a eu une
- 10 conversation sur ce point-là.
- 11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pouvez-vous nous parler de
- 12 cette conversation.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai expliqué comment on
- 14 avait calculé ce chiffre et que, d'après moi, puisque je n'avais
- 15 pas parlé au bureau du ministère... du ministre, ce n'était pas de
- 16 mauvaise foi, c'était bien très important qu'on se focalise sur
- 17 les opérations et sans avoir de conversation politique qui
- 18 pourrait nous distraire de nos interventions.
- 19 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce qu'il semblait accepter
- 20 cette explication?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que la
- 22 conversation était positive. Il n'y a pas eu d'effet néfaste sur
- 23 notre relation opérationnelle, mais il est clair que ça ait déçu
- 24 parce que ce chiffre avait été partagé publiquement, ça lui
- 25 causait une préoccupation et ca lui mettrait plus de pression.
- Me ERIC BROUSSEAU: Donc :
- 27 « Pas pour discussion pour le SPO, mais
- pour vous et SOC. À un moment donné,

1	nous avions trois fois plus d'agents de
2	la PPO que d'agents de la SPO. Ceci
3	maintenant a été corrigé. »
4	Alors, qu'est-ce que vous êtes en train de dire?
5	Que la PPO avait trois plus d'effectifs que le SPO?
6	COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça, c'était l'information
7	que j'avais à ce moment-là. Nous avons l'expérience où le 1 501
8	avait été publié. Ça, c'était pour une consommation publique. On
9	voulait offrir le bon nombre de ressources au SPO, alors ça,
10	c'était pour la connaissance situationnelle pour le solliciteur
11	général adjoint, si son homologue fédéral avait les mêmes
12	préoccupations.
13	Me ERIC BROUSSEAU: Alors, aidez-nous à comprendre
14	la préoccupation quant au nombre demandé.
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.
15 16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour
15 16 17	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour  aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions
15 16 17 18	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour  aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions  parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui
15 16 17 18 19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour  aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions  parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui  avait été demandé.
15 16 17 18 19 20	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui avait été demandé.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que
15 16 17 18 19 20 21	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui avait été demandé.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que c'était pour répondre aux questions, c'était pour lui donner un
15 16 17 18 19 20 21 22	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui avait été demandé.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que c'était pour répondre aux questions, c'était pour lui donner un certain degré de connaissances situationnelles. Alors, c'était
15 16 17 18 19 20 21 22 23	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui avait été demandé.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que c'était pour répondre aux questions, c'était pour lui donner un certain degré de connaissances situationnelles. Alors, c'était les agents de la GRC qui apparemment étaient assis à ne rien
15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui avait été demandé.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que c'était pour répondre aux questions, c'était pour lui donner un certain degré de connaissances situationnelles. Alors, c'était les agents de la GRC qui apparemment étaient assis à ne rien faire. On avait reçu les mêmes informations quant à nos agents
15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas.  Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez dit c'était pour aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui avait été demandé.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que c'était pour répondre aux questions, c'était pour lui donner un certain degré de connaissances situationnelles. Alors, c'était les agents de la GRC qui apparemment étaient assis à ne rien faire. On avait reçu les mêmes informations quant à nos agents et le solliciteur je voulais assurer le solliciteur général

- 1 ça, que cette situation-là avait été réglée.
- 2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Des témoins ont parlé de
- 3 l'incident du chemin Coventry. Ça vous dit quelque chose?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Que saviez-vous de cette
- 6 situation?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Mon degré de connaissance
- 8 était très précis. C'était ce qui venait des équipes de liaison
- 9 policières que ça aurait endommagé la réputation et avait mis à
- 10 risque le progrès qu'ils avaient réussi à date.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: On va vous monter un autre
- 12 document. Il s'agit d'un courriel du commissaire adjoint Harkins
- 13 qu'il vous a fait suivre.
- Je veux juste m'assurer que le commissaire a vu
- 15 en haut de la page que ça lui avait été envoyé.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 17 Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, s'il vous plait,
- 18 faites défiler vers le bas.
- 19 C'est le surintendant Abrams qui a rédigé le
- 20 courriel. Je vous accorde un instant pour le lire.
- 21 (COURT SILENCE)
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: La partie sur laquelle
- 24 j'aimerais vous poser une question, ce sont les deux plans
- 25 opérationnels principaux qui s'en viennent.
- 26 Faites défiler. Là, s'il vous plait.
- 27 Alors, le surintendant Abrams donne de la
- 28 formation à d'autres, ensuite ce courriel vous est envoyé au

- 1 sujet de deux actions prévues, premièrement à Rideau et Sussex,
- 2 et d'autres témoins ont décrit cela comme étant saisie et
- 3 arrestation.
- 4 Et si vous regardez plus bas, vous voyez que le
- 5 surintendant Abrams a parlé avec le surintendant Patterson et a
- 6 dit... en fait, le surintendant Abrams n'était pas convaincu qu'il
- 7 y avait un plan ou une opinion juridique pour faire en sorte que
- 8 la PPO puisse participer à ces deux plans.
- 9 Est-ce que j'ai bien interprété les courriels?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous vous rappelez
- 12 avoir eu des discussions au sein de votre équipe à ce sujet?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, et je me rappelle
- 14 également avoir eu une discussion de suivi avec le chef Sloly à
- 15 ce sujet.
- 16 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous pourriez nous
- 17 parler de cette discussion?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai partagé les
- 19 préoccupations dont on m'a fait part, dont mon équipe m'a fait
- 20 part. C'était le lendemain qu'on a eu... que l'équipe de
- 21 planification intégrée est arrivée… enfin, ils ont commencé à
- 22 arriver à Ottawa avec une planification plus rigoureuse.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Mais vous étiez préoccupé avec
- 24 la demande que la PPO participe au plan dynamique de Rideau et
- 25 Sussex pour dégager cette zone.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai accepté les conseils
- 27 de mon équipe. Personnellement, je n'avais pas suffisamment de
- 28 connaissances approfondies au sujet de ce qui se passait sur le

1	terrain pour avoir une préoccupation personnelle, mais j'ai
2	accepté les conseils, les préoccupations de mon équipe, et je me
3	suis assuré de les transmettre au chef Sloly qui, suite à cette
4	information et d'autres informations qu'il a reçues, n'a pas
5	procédé à la mise en œuvre de cette action.
6	Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais revenir à vos
7	échanges avec le surintendant adjoint [Di Tom]masso, page 71 du
8	document
9	L'INTERPRÈTE:dont l'interprète n'a pas pu
10	saisir le numéro, document OPS.
11	[OPP00004580].
12	Me ERIC BROUSSEAU: Ici, vous voyez, donc, il
13	s'agit du 7 février, le lendemain de Coventry Road.
14	« Est-ce qu'il est approprié de
15	suggérer que tous les agents à Ottawa
16	soient conseillés que les bidons, qui
17	sont remplis de diésel ou d'eau,
18	devraient être examinés et peut-être
19	saisis? On voit encore sur les médias
20	sociaux des hommes qui portent des
21	bidons dans la zone rouge. »
22	Et votre réponse :
23	« Ils ont offert cette directive,
24	appuyés par l'opinion de l'État. Et
25	donc, la dernière réponse était des
26	manifestants qui se promenaient avec
27	des bidons remplis d'eau. »
28	Qu'avez-vous dit au solliciteur général?

1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas ajouter grand-chose à cette conversation de textos. Si vous revenez à sa 2 question, la question qu'il m'a posée, il demande si c'est 3 approprié de suggérer que tous les policiers à Ottawa soient 4 avisés que les bidons, qu'ils soient remplis d'essence ou d'eau, 5 6 doivent être examinés et peut-être saisis. Il pose une question. 7 J'ai répondu à la question pour dire que l'opinion de l'avocat... qu'on a demandé l'opinion d'un avocat de 8 9 l'État et qu'il y a des manifestants qui se promènent avec des 10 bidons de diésel remplis d'eau. Et donc, ç'a rendu la chose difficile pour les policiers. C'était difficile pour eux d'aller 11 12 de l'avant avec cette exécution parce que pas tous les bidons contenaient de l'essence. 13 Me ERIC BROUSSEAU: Et je sais que le texto du 14 15 solliciteur général adjoint a dit... a commencé sa question en disant « est-ce que c'est approprié? ». Est-ce que, pour vous, 16 17 c'était une suggestion que les gens qui portaient des bidons d'essence devaient être appréhendés? 18 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas que 20 c'était une suggestion. Il me demande si c'est approprié, j'ai 21 répondu conformément à sa question, je crois. 22 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. J'aimerais maintenant le document OPP00001546, c'est un courriel qu'on vous 23 a fait suivre, c'était de la part du surintendant Abrams qui a 24 découlé de l'appel auquel il avait participé avec le chef Sloly 25 et son équipe en date du 6 février. 26 27 On va s'arrêter là.

Il s'agit là de votre réponse :

1 « Je remercie Craig. Ce sont des bonnes 2 informations à voir. » Maintenant, on va descendre plus bas, au texte du 3 courriel du surintendant Abrams, s'il vous plait. 4 5 Pourquoi est-ce que vous estimiez que c'était là 6 des informations importantes? 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, selon moi, c'était important que Craig partage cela avec son adjoint et 8 9 avec moi. Bien que c'était des informations importantes, cela 10 n'a eu aucun incident sur les ressources qui ont été offertes à 11 la police d'Ottawa. Il y a eu des directives très claires qui 12 ont été fournies par le surintendant en chef Pardy que toutes 13 ressources qui seraient demandées pour des fonctions permanentes ou des fonctions identifiées seraient des ressources qu'on 14 15 offrirait au meilleur de nos capacités. 16 Mais il y avait tout un tas de communications 17 publiques au sujet du nombre de policiers, ce qui était nécessaire, ce qui avait été offert, et donc, pour moi, c'était 18 important d'avoir cela. Mais ça ne devait avoir aucune incidence 19 au niveau de la façon dont on allait continuer à venir en aide à 20 21 la police d'Ottawa. C'était pas une préoccupation assez grande pour moi pour que j'assure un suivi avec le chef Sloly. Ça 22 n'avait pas d'impact substantif sur les ressources fournies. 23 24 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, vous n'avez jamais discuté de ce que vous aviez appris du courriel du surintendant 25 Abrams avec le chef Sloly? 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne crois pas avoir 27

discuté de cela avec le chef Sloly en aucun moment. Si cela

- 1 allait affecter ma capacité d'offrir de ressources, j'en aurais
- 2 parlé. Antérieurement, j'avais parlé avec lui de la sous-
- 3 utilisation des ressources, vous l'avez identifié dans mes
- 4 textos avec... entre moi-même et le solliciteur général adjoint,
- 5 et il n'avait pas été au courant de cela et il l'a abordé. Mais
- 6 je ne pensais pas qu'ici il s'agissait de quelque chose qui
- 7 devait retenir l'attention du chef.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: Vingt-cinq minutes après avoir
- 9 reçu ce courriel, je crois que vous avez eu un appel avec le
- 10 solliciteur général adjoint et le chef Sloly concernant les
- 11 demandes qui s'en venaient de la Ville d'Ottawa pour 1 800
- 12 agents. Est-ce que vous vous en rappelez?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne me rappelle pas que
- 14 nous étions présents nous trois, mais si c'est l'appel auquel
- 15 vous faites allusion, je crois qu'il y a eu une discussion au
- 16 sujet du double de ressources, si vous pourriez me montrer ce
- 17 document-là. Si je m'en rappelle bien, j'ai partagé avec le
- 18 solliciteur général adjoint que cette information m'était
- 19 parvenue et je l'ai assuré que cela n'aurait pas d'incident sur
- 20 les ressources qu'on fournissait à Ottawa. Mais je ne me
- 21 rappelle pas d'avoir eu une conversation à trois au sujet de ces
- 22 ressources.
- Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Bon, voyons
- 24 maintenant votre sommaire de témoignage, WTS00000039. Ça se
- 25 trouve à la page 4, le paragraphe 2. L'appel, c'était peut-être
- 26 dans le rapport institutionnel de l'Ontario.
- 27 Mais vous vous rappelez de cet appel et d'avoir
- 28 informé le solliciteur général adjoint du fait qu'il y avait eu

- 1 une information au sujet du double du nombre.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 3 Me ERIC BROUSSEAU: Mais j'aimerais juste qu'on
- 4 soit clair que cela n'a eu aucune incidence au niveau de la
- 5 réaction à d'autres demandes de ressources, demandes
- 6 ultérieures.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais qu'on regarde
- 9 maintenant ONT00002343, s'il vous plait.
- 10 Il s'agit là d'une lettre que le maire Watson et
- 11 Diane Deans ont envoyée au premier ministre Doug Ford et Sylvia
- 12 Jones, la solliciteure générale, demandant de façon formelle
- 13 1 800 agents de police de plus.
- 14 Est-ce que cette interac... cette demande de
- 15 politicien à politicien était peu habituelle?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: En mon expérience, c'est
- 17 inhabituel. Une demande de ce type normalement proviendrait du
- 18 chef de police de la juridiction et serait facilitée de la
- 19 sorte.
- 20 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous avez pourquoi
- 21 ce n'est pas venu directement du chef Sloly, en l'occurrence?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que c'est une
- 23 question qu'il faudrait poser au maire. Je ne sais pas.
- Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Et au bout du
- 25 compte, vous avez recu une copie de cette lettre de la part du
- 26 bureau de la solliciteure générale, n'est-ce pas?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 28 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, il ya une demande pour

- 1 1 800 agents et vous avez entendu dire ce matin-là, donc, qu'il
- 2 était question de doubler le nombre. Donc, est-ce que vous
- 3 n'aviez pas un certain niveau de scepticisme à l'égard de ce
- 4 chiffre de 1 800 à la lumière de ce que vous aviez appris
- 5 auparavant?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, on peut dire que
- 7 ça m'aurait amener à remettre en question le nombre, mais le
- 8 nombre, en fait, est peu… n'est pas pertinent en l'absence d'un
- 9 plan pour définir le nombre, et comme vous le voyez dans mon
- 10 sommaire de témoignage, le plan éventuel, le plan, en fait, a
- 11 dépassé les 1 800 au bout du compte.
- Donc, le chiffre est simplement quelque chose qui
- 13 peut peut-être devenir une question qui n'est pas pertinente.
- 14 C'est plutôt la durée des ressources de l'utilisation des
- 15 ressources, comment elles sont déployées qui sont importantes.
- 16 Donc, qu'il s'agisse du double de ce qu'ils pensent... dont ils
- 17 pensent avoir besoin. C'est peut-être leur contexte. Peut-être
- 18 qu'un jour ils auront besoin de la moitié de ce chiffre; un
- 19 autre jour, ils en auront du double. Pour moi, ce sont des
- 20 bruits de fond.
- 21 Ce qu'il nous faut vraiment, c'est un plan bien
- 22 élaboré afin qu'on puisse offrir à Ottawa l'aide dont ils ont
- 23 besoin et, en fait, ce besoin dépassait les 1 800 agents.
- Me ERIC BROUSSEAU: Oui, mais ils disent... le maire
- 25 dit on a besoin de 1 800. Donc, vous nous dites, oui, mais on a
- 26 besoin d'un plan pour vraiment savoir ce dont vous avez besoin.
- 27 Est-ce que j'ai bien évalué ce que vous avez dit?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si c'est

- 1 bien évalué ce que vous avez dit. C'est bien plus complexe et
- 2 détaillé que ce que vous avez dit.
- 3 Vous avez entendu dire le surintendant Pardy
- 4 qu'on lui a demandé d'être à la tête d'une équipe de
- 5 planification qui a été envoyée à Ottawa pour aider Ottawa. Nous
- 6 avons constitué ce qui, selon moi, était les experts les plus
- 7 chevronnés nécessaires pour aider dans l'élaboration du plan.
- 8 J'ai eu une conversation avec le chef Sloly afin
- 9 d'obtenir une personne-contact pour eux pour obtenir leur
- 10 entente avec la venue de l'équipe et je lui ai indiqué que
- 11 l'équipe serait là pour examiner et vérifier le plan.
- 12 Ce sont là un grand nombre de ressources qu'on
- 13 affecte. À tous... pour n'importe quel jour, ça dépasse les agents
- 14 de police de la Police provinciale de l'Ontario qui sont en
- 15 poste; 1 800, ça serait... ça correspondrait à un des services de
- 16 police les plus gros de la province.
- 17 S'il fallait planifier cela et le fait qu'on
- 18 serait là pour examiner et vérifier le plan et pour faciliter
- 19 l'expertise voulue en la matière et les ressources affectées
- 20 était quelque chose d'important.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais qu'on revienne à
- 22 vos échanges avec le solliciteur général adjoint.
- OPP00004580, page 67, s'il vous plait.
- Il s'agit là... c'est un échange de textos avec le
- 25 solliciteur général adjoint. Là, on manque un peu de contexte,
- 26 mais...
- 27 « On dirait que ce n'est pas
- 28 raisonnable, il faut demander des

1	détails spécifiques. »
2	Ensuite, en haut de la page 68 :
3	« Le solliciteur adjoint, quand vous
4	avez quelques instants, on devrait
5	parler de la demande du SPO pour des
6	ressources. »
7	Donc, quelle était votre discussion avec le
8	solliciteur général adjoint au sujet de cette demande de 1 800
9	membres de plus?
10	COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, je peux vous
11	donner un aperçu, à savoir si c'était cette conversation-là ou
12	une compilation de conversations, mais c'était notre stratégie
13	globale de faciliter cette demande.
14	Premièrement, j'avais une préoccupation que cette
15	demande ait été faite au public de façon politique au regard du
16	public, la Ville d'Ottawa a dit qu'ils avaient besoin de 1 800
17	membres pour régler cette situation, ça montrait que le service
18	de police d'Ottawa était dépassé et comment est-ce que cela
19	affectait notre situation où il fallait s'assurer qu'on ait
20	suffisamment de ressources pour qu'on puisse les affecter aux
21	divers évènements en cours dans la province. Et donc, on voulait
22	envoyer un chef surintendant, un surintendant en chef qui
23	pouvait travailler de pair-à-pair avec le chef Sloly qui pouvait
24	travailler à l'élaboration d'un plan pour affecter ensuite les
25	réponses. Donc, un plan tout à fait peaufiné.
26	Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez parlé de la
27	publication du chiffre. La veille, la solliciteure générale
28	avait publié le chiffre de 1 500. Est-ce que ce n'est pas le

```
1
    même problème qu'ils publient le nombre d'agents? Au bout du
    compte, ce n'était pas un chiffre précis, mais donc, de publier,
2
    aux yeux du public, donc, le chiffre d'agents, est-ce que c'est
3
    la même préoccupation?
4
5
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est la même
6
    préoccupation et on a eu cette conversation avec la solliciteure
7
    générale. Ces chiffres ne devaient jamais être rendus
    disponibles au public. C'était un total pour le nombre de
8
9
    ressources qu'il fallait fournir et pour les rassurer qu'on
10
    allait offrir le soutien nécessaire à la police d'Ottawa.
11
                   Cette information n'a jamais été partagée avec
12
    l'intention que cela soit communiqué au public.
                   Me ERIC BROUSSEAU: D'accord.
13
14
                   Page 70, s'il vous plait, de ce document.
                   Vous avez demandé au solliciteur général adjoint
15
    si la demande pour 1 800 agents sera renvoyée à la PPO, et le
16
17
    solliciteur général adjoint dit :
                             « J'ai confiance que cela soit renvoyé,
18
                             mais pas certain. »
19
20
                   Et ensuite, en dessous de ce texto :
21
                             « Renvoi à la PPO à des fins
                             d'évaluation est approuvé. »
22
                   Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que ça
23
    veut dire « à des fins d'évaluation »?
24
25
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, je crois que
    cette question devrait passer par une réponse de la part du
26
27
    solliciteur général adjoint. Mais mon interprétation de cela,
```

c'est qu'ils ne me demandaient pas de fournir 1 800 agents - en

- 1 fait, je crois que c'était 1 700 et 100 civils, je crois que
- 2 c'était ça, la demande, en fait -, mais qu'ils allaient me
- 3 demande mon évaluation, et cela correspond à la Loi sur les
- 4 services policiers.
- 5 Donc, vous vous rappellerez quand vous nous avez
- 6 parlé de l'article 9 de la Loi sur les services policiers, toute
- 7 demande d'aide doit être évaluée par moi.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: Et puis-je demander pourquoi
- 9 c'était incertain ou pourquoi est-ce que vous avez demandé que
- 10 ce soit… vous soit renvoyé? Est-ce que ça ne serait pas
- 11 automatique que cette demande soit envoyée au commissaire de la
- **12** PPO?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est exact, vous
- 14 avez raison. Normalement, cette demande me parviendrait
- 15 directement. Donc, à ce moment-là dans le temps, je réponds à
- 16 une demande qui a été faite publiquement et qui n'a pas encore
- 17 été reçue par moi. La demande a été dirigée au premier ministre
- 18 et à la solliciteure générale, donc je voulais être rassuré que
- 19 cette demande me serait transmise, car c'est moi qui étais le
- 20 récipiendaire approprié de cette demande. C'est à moi que ça
- 21 aurait dû être envoyé au départ.
- Me ERIC BROUSSEAU: D'accord.
- ONT00000851, s'il vous plait.
- Il s'agit là de la réponse de la solliciteure
- 25 générale qui a été envoyée le 10 février, c'est-à-dire trois
- 26 jours après la lettre du 7 février.
- Donc, ma question pour vous, Commissaire
- 28 Carrique, c'est : est-ce que vous savez pourquoi ç'a pris si

- 1 longtemps pour obtenir une réponse et ce qui est arrivé du côté
- 2 de la PPO dans l'intérim?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas expliquer
- 4 la durée de temps que ç'a pris pour répondre de façon formelle à
- 5 la demande, mais vous avez déjà entendu le témoignage du
- 6 surintendant Pardy, ce qui s'est passé une fois qu'on a reçu la
- 7 lettre ou l'information qui avait trait aux 1 800, aux 1 800
- 8 membres nécessaires.
- 9 Le 7, Carson Pardy a reçu la tâche de s'occuper...
- 10 de diriger l'équipe intégrée de planification. Le 8, il a reçu
- 11 l'information de ma part et de la part du commissaire Chris
- 12 Harkins, ensuite il s'est rendu à Ottawa et a commencé sa
- 13 relation avec les responsables à Ottawa et les experts en la
- 14 matière et l'affectation des ressources.
- 15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et je voulais parler de
- 16 l'équipe de planification intégrée. D'où provenait cette idée et
- 17 pourquoi était-ce nécessaire?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'était mon idée. On
- 19 m'avait demandé de répondre à cette demande de 1 700 agents et
- 20 100 civils, et si c'était la demande, la PPO n'avait pas la
- 21 capacité pour fournir le nombre. Ça prendrait intégration et
- 22 coopération de toute la province et même de l'extérieur de
- 23 l'Ontario. Il y a plus de 20 corps policiers qui ont fini par
- 24 contribuer à l'opération.
- 25 Et connaissant la situation et avec les défis
- 26 pour aller de l'avant, je croyais que c'était très approprié
- 27 d'appuyer le SPO en leur donnant les sommités dans le domaine
- 28 pour s'assurer qu'un plan serait élaboré qui satisferait aux

1 exigences. 2 Me ERIC BROUSSEAU: Dans des textos avec la commissaire Lucki le 7 février : 3 « J'ai parlé à Peter. Il est d'accord. 4 5 Carson Pardy sera à Ottawa demain pour 6 partir le bal. » 7 Alors, j'imagine que vous en avez parlé au chef Sloly. 8 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 10 Me ERIC BROUSSEAU: Parlez-nous de cette discussion. 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: On en a parlé il y a 12 13 quelques moments. 14 Alors, il y a eu une conversation, on a parlé de 15 la façon dont la demande avait été reçue et que j'enverrais Carson Pardy, s'il était d'accord, pour établir une équipe de 16 17 planification et qu'on allait réunir les experts dans le domaine. Et dans cette conversation, il y avait ma 18 responsabilité d'assurer qu'on avait mis le plan à l'essai et 19 qu'on l'avait vérifié et qu'on avait donné le bon niveau 20 21 d'expertise et le bon nombre de ressources. COMMISSAIRE ROULEAU: C'est un petit rappel. Vous 22 êtes en train de reprendre votre débit d'antan. Je sais que vous 23 êtes très enthousiaste, mais... 24 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis désolé. COMMISSAIRE ROULEAU: Je vous en prie. 26 27 Me ERIC BROUSSEAU: La Ville d'Ottawa avait

demandé les 1 800 ressources additionnelles le 7 février, alors

pendant que l'équipe intégrée était en train de commencer son 1 travail, est-ce qu'il y a un travail qui était fait pour amasser 2 ces 1 800 agents? 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument. Il y avait des 4 rencontres soutenues avec des chefs à travers la province, nos 5 6 partenaires fédéraux aussi. Il y a eu beaucoup de communications 7 envoyées à nos partenaires. Notre centre d'urgence identifiait des ressources à l'échelle de la province qui pourraient être 8 déployées. 9 10 Et j'imagine que vous avez entendu de Carson Pardy tous les efforts qui ont été déployés pour fournir des 11 12 ressources, et la preuve démontrera que le nombre d'agents PPO 13 était toujours en augmentation à partir de ce moment-là. Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, OPP00004561, c'est 14 15 le compte rendu de l'équipe de commandement du commissaire [du 8 février]. 16 17 Alors, c'est quoi l'équipe de commandement du commissaire? 18 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, ce sont nos commandants provinciaux et moi-même, dont Chris Harkins, Rose 20 21 DiMarco, Chuck Cox, et commandant provincial Mary Silverthorn. Me ERIC BROUSSEAU: Ici, alors, ça, c'est vous : 22 « Il faut que le processus avec le SPO 23 24 doit être établi. Où est le plan? Ne peut rien faire si on ne l'a pas ou à 25 moins de l'élaborer. Alors, il faut 26 27 avoir un SMEA pour les 24 prochaines

heures au moins. »

- 1 Alors, encore une fois, vous avez... si vous
- 2 envoyez des ressources, ça va dépendre : il faut avoir un plan
- 3 ou...
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce n'est pas tout à fait
- 5 exact. Ne pas envoyer 1 800, alors 1 700 agents et 100 agents
- 6 civils, ne pouvait pas être fait sans un plan, mais ça ne nous
- 7 empêchait pas de continuer à appuyer Ottawa avec des ressources
- 8 de première ligne, avec les PLT et l'Ordre public. Cet appui
- 9 était là.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, pourquoi c'a pris 10,
- 11 11 jours pour faire en sorte que... pour que le groupe
- 12 d'intégration pour le plan intégré puisse faire leur travail?
- 13 Pourquoi avoir monté cette équipe à ce moment-là?
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: La taille, l'ampleur des
- 15 ressources demandées et qui serait probablement requises, et
- 16 [tel] que j'ai identifié, c'était requis et [même] plus, et les
- 17 défis qu'on nous rapportait dans l'élaboration et en mettant de
- 18 l'avant un plan. On avait eu des experts dans le domaine à
- 19 Ottawa avant, on avait offert leur expertise et soutien, mais
- 20 pas pour... on n'avait pas l'élaboration d'un plan qui était prêt
- 21 à exécuter.
- **Me ERIC BROUSSEAU:** OPS000[14454].
- Alors, ce sont des notes de Me Huneault, et elle
- 24 prenait des notes à plusieurs rencontres.
- Alors, la page 130.
- 26 Et vous n'y étiez pas, mais j'ai une question à
- 27 vous poser. C'est une rencontre le 8 février :
- 28 « Tom C., PPO, est en train d'évaluer

1	si nous méritons les ressources
2	demandées, les ressources
3	additionnelles demandées »
4	Pourquoi on aurait dit s'ils « méritaient? »
5	COMM. THOMAS CARRIQUE: Moi, je n'utiliserais pas
6	« mérité » pour expliquer le processus nécessaire, mais je
7	comprends pourquoi quelqu'un se sentirait comme ça. On avait dit
8	qu'on envoyait un groupe d'experts, il y avait des intervalles
9	tout le long où on avait demandé que nos experts soient
10	consultés et qu'on tienne compte de leur opinion. Et le chef
11	Sloly et moi-même avons eu des conversations franches et
12	ouvertes, mais j'avais dit qu'il fallait mettre à l'épreuve et
13	évaluer la force du plan. Alors, je vois pourquoi on pourrait
14	possiblement le décrire de cette façon.
15	Me ERIC BROUSSEAU: OTT00005590.001.
15 16	Me ERIC BROUSSEAU: OTT00005590.001.  Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels,
16	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels,
16 17	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins… C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été
16 17 18	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins… C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total
16 17 18 19	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins… C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total de ressources requises — 1 790 en bas.
16 17 18 19 20	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total de ressources requises — 1 790 en bas.  On pourrait peut-être l'agrandir.
16 17 18 19 20 21	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins… C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total de ressources requises — 1 790 en bas.  On pourrait peut-être l'agrandir.  Vous rappelez-vous d'avoir vu ce tableau dans un
16 17 18 19 20 21 22	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total de ressources requises — 1 790 en bas.  On pourrait peut-être l'agrandir.  Vous rappelez-vous d'avoir vu ce tableau dans un autre contexte?
16 17 18 19 20 21 22 23	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total de ressources requises — 1 790 en bas.  On pourrait peut-être l'agrandir.  Vous rappelez-vous d'avoir vu ce tableau dans un autre contexte?  COMM. THOMAS CARRIQUE: J'avais vu semblable à un
16 17 18 19 20 21 22 23 24	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total de ressources requises — 1 790 en bas.  On pourrait peut-être l'agrandir.  Vous rappelez-vous d'avoir vu ce tableau dans un autre contexte?  COMM. THOMAS CARRIQUE: J'avais vu semblable à un moment donné, oui. Je ne peux pas dire que c'était exactement
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels, néanmoins C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total de ressources requises — 1 790 en bas.  On pourrait peut-être l'agrandir.  Vous rappelez-vous d'avoir vu ce tableau dans un autre contexte?  COMM. THOMAS CARRIQUE: J'avais vu semblable à un moment donné, oui. Je ne peux pas dire que c'était exactement ça, mais à un moment donné dans le processus, j'avais vu un

- 1 niveau de... le degré de taille qui est satisfaisant pour
- 2 approuver l'envoi de 1 700 agents à Ottawa?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas complètement, non,
- 4 mais durant cette période, il y avait une chose qui était très
- 5 bien communiquée : que toute requête pour des ressources de
- 6 première ligne, qu'on serait là pour aider. Et vous allez
- 7 trouver que durant cette période, toutes les demandes d'aide
- 8 pour des agents en uniforme, tous les... ç'a été fourni. Mais le
- 9 chiffre n'est pas tellement pertinent. Mille agents, mais c'est
- 10 quoi les journées? Quels quarts vont-ils travailler? Où vont-ils
- 11 être logés? Il faut coordonner tout ça. C'est pas tout
- 12 simplement réunir mille agents et les envoyer.
- 13 Chaque agent qui est envoyé à Ottawa, c'était un
- 14 agent qui partait de sa communauté. On n'a pas un entrepôt
- 15 d'agents où on peut les prendre des étagères. Ils viennent
- 16 d'auto-patrouilles et de nos communautés partout dans la
- 17 province.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: J'ai compris du sommaire de
- 19 monsieur Di Tommaso, vous vous étiez parlé le 8 février, et il
- 20 se rappelle que, durant cette conversation, vous lui avez dit
- 21 que la PPO était sous beaucoup de pression et qu'il avait
- 22 compris que vous parliez d'une pression politique. Est-ce que
- 23 c'est juste?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire ce
- 25 qu'il pensait que moi je pensais, mais je ne me souviens pas
- 26 d'avoir dit à monsieur Di Tommaso que je sentais une pression
- 27 politique. En aucun moment, j'avais senti une pression
- 28 politique. Il y avait beaucoup de pression publique, et ça,

- 1 c'était ressenti par tous les dirigeants policiers, mais jamais
- 2 j'ai subi une pression politique.
- 3 Ça vaudrait la peine de lui poser une autre
- 4 question, c'était peut-être des pressions de dotation. À ce
- 5 moment-là, j'avais seulement 3 000 constables sur la première
- 6 ligne pour répondre aux besoins de 330 communautés et j'étais
- 7 seulement à une capacité de 73 % de mes [disponibilités
- 8 opérationnelles]. Alors, il y a beaucoup de pression
- 9 opérationnelle, mais jamais j'aurais [communiqué] et je n'ai
- 10 jamais senti une pression politique.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, vous avez peut-être dit
- 12 que vous étiez beaucoup... vous subissiez beaucoup de pression et
- 13 il aurait pensé que c'était une pression politique.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne lui ai jamais
- 15 dit ça que je subissais une énorme pression.
- 16 Me ERIC BROUSSEAU: Je parle de la PPO.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y avait des pressions
- 18 opérationnelles et, à la limite, avec une disponibilité de 73 %,
- 19 et déjà on avait envoyé 1 000 policiers de première ligne, ça
- 20 met beaucoup de pression au plan opérationnel. C'est très
- 21 [différent] d'une pression politique.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: On va changer de sujet. On
- 23 pourrait peut-être prendre la pause?
- 24 COMMISSAIRE ROULEAU: Oui, on peut prendre
- 25 15 minutes et on se retrouve dans 15 minutes pour continuer
- 26 l'interrogatoire. Merci.
- 27 LA GREFFIÈRE: The Commission is in recess for
- 28 15 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes.

- 1 --- L'audience est suspendue à 11:22
- 2 --- L'audience est reprise à 11:39
- 3 LA GREFFIÈRE: Order. À l'ordre.
- 4 The Commission is reconvened. La Commission
- 5 reprend.
- 6 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, si je comprends bien,
- 7 les difficultés techniques ont été solutionnées.
- 8 --- COMM. THOMAS CARRIQUE (reprise):
- 9 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ERIC BROUSSEAU (suite):
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: J'ai une question de suivi.
- 11 Vous avez mentionné que tous les chefs de police de l'Ontario
- 12 recevaient les rapports Hendon.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 14 Me ERIC BROUSSEAU: Ma question est la suivante :
- 15 Commissaire Lucki, elle est sur la liste de distribution?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, mais de nombreux
- 17 membres de la GRC sont sur la liste de distribution.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: On va changer de cap, on va
- 19 passer à Windsor. Aidez-nous à comprendre. Il y a le Service de
- 20 police de Windsor, l'Agence frontalière et la PPO, et c'est quoi
- 21 la compétence de la PPO à Windsor?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pour la ville de Windsor,
- 23 nous n'avons pas de compétence. On a des responsabilités
- 24 municipales autour de la ville de Windsor.
- 25 Me ERIC BROUSSEAU: Mais rien dans la ville?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact. Pas pour les
- 27 patrouilles en uniforme de première ligne, non.
- 28 Me ERIC BROUSSEAU: Ce matin, on avait parlé de

1	renseignements.
2	Donc, OPP00000819, c'est un rapport Hendon du
3	[31] janvier, je crois. À la page 3, au point 13 :
4	« Les sources ouvertes suggèrent que
5	des camionneurs des États-Unis ont
6	l'intention de bloquer leur côté du
7	pont Ambassador pour coïncider avec ce
8	que font les Canadiens. L'information
9	ne donne pas ni de date ni d'heure. »
10	À votre connaissance, est-ce que la PPO a pris
11	des mesures pour tenter de savoir quand est-ce que le barrage
12	aurait eu lieu?
13	COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce degré de détails, c'est
14	pas quelque chose que je peux vous donner. Il faudrait poser la
15	question au surintendant Morris ou ceux qui étaient affectés aux
16	renseignements. Quand on a besoin d'autres détails, il y a des
17	affectations à ce moment-là, mais c'est pas un degré de détails
18	que j'aurais eu.
19	Me ERIC BROUSSEAU: Au rapport Hendon du
20	4 février, OPP00000825, à la page 6. C'est en soirée du 4. C'est
21	un peu plus précis quant à la menace. Donc, « Informations de
22	sources ouvertes »:
23	« Réseaux sociaux demandent pour des
24	barrages sur les voies ferrées.
25	Les chauffeurs de camion pourraient
26	aller très doucement et peut-être même
27	bloquer le pont [Ambassador] le 7. »
28	Vous rappelez-vous qu'il y avait un barrage

1 possible? 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, j'étais au courant et j'avais communiqué avec le chef Mizuno afin de savoir s'ils 3 avaient besoin de mains fortes et on ne nous a pas demandé de 4 l'aide additionnelle. Non, elle n'était pas requise. 5 6 Me ERIC BROUSSEAU: OPP000001519 à la page 1, en 7 bas de la page. C'est un aide-mémoire qui provient de vous : 8 9 « Le chef de police de Windsor a 10 demandé de l'aide pour le convoi [...] et 11 un barrage possible du pont 12 Ambassador. » Alors, ma compréhension, c'est que dès le 13 4 février, la ville de Windsor avait demandé de l'aide. Est-ce 14 15 que ça vous donne une meilleure idée? 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pouvez-vous aller jusqu'en 17 haut, s'il vous plait? On dirait que ce sont des notes que j'ai 18 transcrites. On n'a pas reçu de demande formelle pour l'ordre 19 20 public. Il se peut qu'il y ait de ces ressources de première 21 ligne qui ont été affectées et des réponses rapides... mais on n'avait pas reçu une demande officielle en ce qui concerne un 22 commandement intégré ou d'avoir une unité d'ordre public en 23 24 place. Me ERIC BROUSSEAU: C'est parce que vos notes 25 disent qu'il y avait une demande d'aide, mais vous dites... mais 26 27 c'est pas une demande formelle?

28

COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. C'est quelque chose

- 1 que j'ai assemblé, mais... comme aide-mémoire, mais je ne pense
- 2 pas l'avoir envoyé nulle part. Alors, je ne sais pas sur quoi ça
- 3 porte, mais il n'y avait pas eu de demande formelle de Windsor.
- 4 Il y avait eu des communications soutenues avec Windsor, surtout
- 5 un appel conférence avant le 7 où le chef de police avait
- 6 indiqué qu'ils avaient toutes les ressources nécessaires et
- 7 qu'ils allaient surveiller de près. C'est quand on parle d'un
- 8 barrage roulant, c'est pas la même chose qu'un grand convoi qui
- 9 se rend à un endroit précis.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Le rapport Hendon parlait,
- 11 donc, de rouler doucement les fins de semaine et un barrage
- 12 possible le lundi.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, OPP00004580.
- Donc, ça, c'est le fil entre vous et monsieur Di
- 16 Tommaso. À la page 52, la même information que vous aviez notée
- 17 a été donnée à monsieur Di Tommaso.
- 18 « Le chef de Windsor a demandé de
- 19 l'aide avec les convois et un barrage
- 21 Et ça, c'est envoyé le 5 février. Vous rappelez-
- 22 your d'avoir eu des discussions avec monsieur Di Tommaso sur
- 23 l'impact possible d'un barrage à Windsor?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, hormis la mise à jour
- 25 situationnelle. Ces deux bouts d'information sont les mêmes,
- 26 alors j'imagine que je prenais de l'information et je l'avais
- 27 mis dans un courriel à moi-même et par la suite j'en ai fait une
- 28 mise à jour.

- 1 Alors, je ne peux pas être certain, mais
- 2 regardant l'information, je dirais que c'était une demande au
- 3 niveau local. Alors, souvent ces demandes vont d'un commandant
- 4 d'un détachement à un autre ou au niveau régional de
- 5 commandement, et parfois à moi formellement.
- 6 Moi, je n'ai pas reçu une demande formelle d'aide
- 7 et j'avais demandé au chef de police de Windsor si elle avait
- 8 besoin de quoi que ce soit.
- Alors, j'espère que ça précise le tout.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Oui. C'est tout simplement
- 11 pour comprendre parce que même au niveau de détachement, il y
- 12 aurait un suivi.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a des demandes
- 14 quotidiennes au niveau du détachement, et je peux être au
- 15 courant ou pas, ou au niveau régional et je peux être au courant
- 16 ou pas. Dans la plupart du temps, quand c'est des services
- 17 spéciaux, le corps policier compétent doit envoyer une demande,
- 18 mais je n'ai pas souvenir d'avoir reçu une demande formelle.
- 19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le 6 février, il y a eu un
- 20 barrage au pont Blue Water à Sarnia.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas vraiment. C'était pas
- 22 un barrage au pont Blue Water, il y avait un barrage sur
- 23 l'autoroute 402 à environ 30 à 40 kilomètres du pont.
- 24 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais c'était de la compétence
- 25 de la PPO, n'est-ce pas?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 27 Me ERIC BROUSSEAU: Et comment est-ce que cela a
- 28 été réglé?

- COMM. THOMAS CARRIQUE: Cela a été réglé par
   l'équipe de liaison. Si je comprends bien, c'est la Loi sur les
- 3 mesures de protection a été invoquée et a offert aux services de
- 4 police des outils supplémentaires pour procéder à la saisie de
- 5 véhicules, de permis de véhicules moteurs commerciaux, et ces
- 6 outils nous ont permis de régler la situation.
- 7 Il y avait beaucoup d'équipement agricole qui a
- 8 fait partie de ce blocage et qui était nécessaire pour des
- 9 entreprises agricoles opérationnelles. Et donc, je crois que le
- 10 risque de cet équipement et la saisie de cet équipement de par
- 11 la police et le fait qu'ils ont vu les actions qui avaient eu
- 12 lieu partout dans la province ont permis à notre équipe de
- 13 liaison de régler cette question-là.
- 14 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Pour en revenir à
- 15 Windsor, le chef adjoint Crowley nous a dit qu'il avait assisté
- 16 à une réunion de l'Association ontarienne des chefs de police et
- 17 qu'il y avait des membres de la GRC et de la PPO présents.
- Je ne pense pas que vous ayez assisté à cette
- 19 réunion, je crois que c'était le surintendant McDonell. Est-ce
- 20 que cela vous semble être exact?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si je n'étais pas là, je
- 22 ne pourrais pas vous le dire. Désolé.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Le chef adjoint Crowley nous a
- 24 dit qu'il avait soulevé la possibilité du blocage qui ne
- 25 s'était pas encore produit, ca s'est produit plus tard le soir -
- 26 et que les collègues de la GRC et de la PPO qui ont participé à
- 27 l'appel lui ont dit qu'Ottawa n'était pas la priorité à ce
- 28 moment-là et qu'ils avaient besoin de ressources pour Windsor.

1 Est-ce que c'est une représentation exacte de ce 2 qui était disponible le 7 février? COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire que 3 c'est une représentation exacte ou pas exacte. S'il y avait eu 4 une demande de ressources d'ordre public, cela aurait été 5 6 examiné par le centre de l'ordre public et ils auraient établi 7 ce qui était disponible à des fins de déploiement ou non. Mais nous avons pu amasser les ressources nécessaires plus tard dans 8 la semaine ou au courant de la semaine et vous avez pu constater 9 10 qu'il y avait plus de 400 agents de police qui ont assisté... qui 11 ont été envoyés à Windsor pour leur venir en aide, mais comme je n'étais pas présent lors de cette conversation, je ne peux pas 12 commenter sur le degré de précision, d'exactitude de la 13 conversation. 14 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Avant le blocage, et 15 ça s'est produit le 7, est-ce que vous avez eu des discussions 16 17 avec le solliciteur général adjoint au sujet d'un besoin de prioriser Windsor - prioriser Windsor par rapport à Ottawa - si 18 un blocage venait à survenir? 19 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas vous dire 21 quand j'ai eu une conversation avec le solliciteur général adjoint au sujet du besoin de prioriser; toutefois, je peux vous 22 dire que j'ai eu des conversations ouvertes avec lui au sujet de 23 24 la façon de prioriser nos ressources au point de vue opérationnel. Et une fois que le blocage avait eu lieu à Windsor 25 et qu'on nous avait demandé de l'aide formellement, il y a eu 26 27 une demande pour 100 agents de la PPO et 100 agents de la GRC,

et cela nous est parvenu un peu de la même manière que la

28

- 1 demande d'Ottawa. Ç'a été... ça nous a fait... ça nous est parvenu
- 2 par le biais de la province plutôt que directement et c'était
- 3 seulement après avoir parlé au chef de police de Windsor, et il
- 4 nous a dit qu'il n'avait pas besoin d'aide supplémentaire.
- 5 Et pendant toute cette période de temps là, j'ai
- 6 fait part de mes décisions au solliciteur général adjoint quand
- 7 cela était approprié qu'une fois qu'il fallait déployer ces
- 8 forces à Windsor, qu'on n'avait pas encore de plan défini pour
- 9 Ottawa. Et donc, on ne savait pas exactement combien de
- 10 ressources étaient nécessaires et que le pont Ambassador à
- 11 Windsor était quelque chose qui, selon nous, était quelque chose
- 12 qu'on pouvait régler en deux à quatre jours; Ottawa, ça serait
- 13 cinq à dix jours à tout le moins une fois que le plan était
- 14 établi.
- On avait également d'autres évènements en cours à
- 16 Toronto, à Queens Park. Il y a eu des tentatives qui étaient
- 17 planifiées d'installer des blocages au pont Peace, le pont de la
- 18 Paix à Niagara. Il y avait également l'autoroute 402, il y avait
- 19 des plans qui visaient à bloquer le pont à Cornwall, il y avait
- 20 des choses qui se produisaient à Nippagon. Donc, c'était une
- 21 priorité de régler la situation à Windsor. En premier, on avait
- 22 des ressources disponibles et prêtes, un plan qui était prêt, et
- 23 ç'a été... il y a eu une incidence énorme au niveau financier à
- 24 cause de ça, la fermeture de ce pont. 700 millions de dollars
- 25 par jour de commerce dans les deux sens, si je comprends bien.
- Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que l'incidence
- 27 financière du blocage à affecté le fait que Windsor était une
- 28 priorité.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce n'était pas seulement
- 2 l'incidence financière, mais la sécurité économique est quelque
- 3 chose qui doit être pris en considération quand vous examinez
- 4 l'ensemble de la sécurité nationale et la qualité de vie de nos
- 5 communautés.
- 6 Si 700 millions de dollars par jour de commerce
- 7 ne peut pas avoir lieu, quelles sont les ramifications de cela?
- 8 Je peux suggérer qu'il y aurait des fermetures d'usines, des
- 9 gens perdent leurs emplois, les gens perdent leurs logements.
- 10 C'est une incidence économique bien significative. Ca affecte la
- 11 qualité de vie dans ces collectivités et peut affecter également
- 12 le taux de criminalité dans les collectivités.
- Donc, c'est quelque chose dont il faut tenir
- 14 compte, et parmi tous les autres facteurs qu'il faut pondérer
- 15 par rapport à la sécurité publique, la qualité de vie dans la
- 16 collectivité, et la vision globale de la sécurité nationale.
- Je ne sais pas si l'élément le plus actif ou le
- 18 plus fréquemment utilisé. Il faudrait demander à l'Agence des
- 19 services frontaliers, mais c'est vraiment une traversée, un pont
- 20 qui revêt une grande importance.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Et vous avez dit que c'est
- 22 quelque chose dont il faut tenir compte, mais je veux préciser,
- 23 c'est quelque chose qui a été pris en considération dans le
- 24 besoin de rapidement dégager le blocage, n'est-ce pas?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Un parmi tant de facteurs.
- 26 De combien... le nombre exact d'agents, l'existence d'un plan, le
- 27 temps que ça allait prendre, proximité à d'autres évènements en
- 28 cours.

- 1 On avait également des plans dont on était
- 2 conscient pour le pont de la Paix, donc le fait d'avoir des
- 3 actifs publics à Windsor, on pouvait rapidement les affecter à
- 4 l'autre pont, le pont de la Paix, aussi le pont Blue Water.
- 5 C'est la différence avec notre présence à Ottawa.
- 6 Mais ne vous méprenez pas, c'était bien conçu de
- 7 la sorte que ces activités se produisent aux points les plus
- 8 éloignés en Ontario. Ce n'était pas circonstanciel qu'on a eu
- 9 une occupation à Ottawa et qu'on a eu un blocage au pont
- 10 Ambassador en même temps. Ç'a été conçu de façon intentionnelle
- 11 pour mettre au défi nos capacités en tant que corps policier.
- 12 Et donc, on a dû gérer cela de façon méthodique
- 13 et stratégique pour nous assurer qu'une fois qu'on passait à
- 14 l'action, on ne dispersait pas le problème, mais on faisait une
- 15 situation qui ne pouvait pas être gérée. Il fallait que ce soit
- 16 précis, stratégique, bien réfléchi et planifié.
- 17 Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais revenir... on parle
- 18 de ce qui s'est passé à Windsor et je crois que vous l'avez
- 19 évoqué plus tôt, mais à l'instar de ce qui s'est passé à Ottawa,
- 20 le maire de Windsor a eu des conversations directement avec la
- 21 solliciteure générale Sylvia Jones et le ministre Mendicino.
- 22 Vous êtes au courant de cela?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je sais qu'il y a eu des
- 24 conversations et je sais que ces conversations ont mené à une
- 25 lettre. Je ne suis pas au courant du menu détail de ces
- 26 conversations.
- 27 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Est-ce que cela vous
- 28 semble être une façon étrange de demander des ressources

- 1 policières étant donné les circonstances?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce n'est pas la façon
- 3 typique ou privilégiée dont on demanderait des ressources
- 4 policières. Notamment, quelques heures plus tôt, j'avais parlé
- 5 au chef de Windsor et offert une aide supplémentaire, on m'a dit
- 6 que ce n'était pas nécessaire à ce moment-là, et ensuite, une
- 7 demande indépendante nous est parvenue demandant des ressources
- 8 supplémentaires qui a fait en sorte que je fasse un suivi. J'ai
- 9 posé la question à nouveau et on a confirmé qu'en fait cette
- 10 demande était une demande faite au nom du corps de police de
- 11 Windsor.
- 12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et est-ce que vous avez
- 13 demandé à un moment donné à l'ancien chef Mizuno c'est
- 14 l'ancien chef maintenant pourquoi on lui a dit qu'il n'avait
- 15 pas besoin de ressources supplémentaires, mais ensuite il y a eu
- 16 une demande d'aide supplémentaire.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, ce que je
- 18 comprenais, c'était que suite à d'autres conversations,
- 19 ultérieurement à ma conversation avec elle, qu'ils demandaient
- 20 maintenant des ressources et qu'elles allaient être exigées.
- 21 Mais je crois qu'il serait approprié de lui poser la question
- 22 directement.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous lui avez
- 24 demandé à un moment donné la raison pourquoi... en fait, vous
- 25 étiez en contact avec elle, pourquoi... est-ce que vous lui avez
- 26 demandé pourquoi elle n'est pas venue vous voir, vous, pour vous
- 27 le demander au lieu de le demander au maire? Elle a fini par
- 28 écrire une lettre, mais elle aurait pu faire cette demande

```
1
    auprès de vous directement.
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, elle ne l'a pas fait.
2
                   Me ERIC BROUSSEAU: Mais est-ce que vous lui avez
3
    demandé pourquoi c'était le cas?
4
5
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Elle a dit que la
6
    demande avait été faite de façon ultérieure suite à des
7
    conversations supplémentaires avec le maire et que maintenant
    elle me demandait mon aide.
8
                   Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. J'aimerais
9
10
    maintenant revenir à votre échange avec le solliciteur général
11
    adjoint.
                   OPP00004580, page 72.
12
                   Le solliciteur général adjoint dit :
13
                              « Aussi, quelles sont les dernières
14
15
                              nouvelles au sujet du pont Ambassador?
                              Le député fédéral Stewart demande
16
17
                              également quel est l'impact sur
                              Stellantis? >>
18
                   C'est quoi, Stellantis?
19
20
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas ce que
21
    c'est, Stellantis.
                   L'INTERPRÈTE: Correction de l'interprète :
22
    c'était le sous-ministre Stewart qui a posé la question.
23
24
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas ce qu'est
    Stellantis. J'ai fait un suivi pour demander ce que c'était,
25
    mais sans avoir ma réponse… pour avoir ma réponse. Je ne sais
26
27
    pas de quoi il s'agit.
28
                   Me ERIC BROUSSEAU: Eh bien, vous voyez votre
```

- 1 réponse là.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je pense qu'il s'agit
- 3 d'une société ou quelque chose du genre. J'avais assuré un suivi
- 4 pour dire qu'il n'y avait pas de mention directe de Stellantis
- 5 et du fait qu'on ciblait Stellantis de façon directe. Mais
- 6 aujourd'hui, je ne peux pas vous dire ce qu'est Stellantis.
- 7 Désolé.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Stellantis, si je
- 9 vous disais que c'est un fabricant d'automobiles, de pièces
- 10 automobiles, est-ce que cela vous rappelle un souvenir?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, oui, cela me semble
- 12 être le cas. Merci.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous savez pourquoi
- 14 le solliciteur général adjoint vous faisait part d'un homologue
- 15 fédéral au sujet d'une société privée?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux que deviner que
- 17 c'était... cela revêtait une importance pour les relations
- 18 internationales, mais je devine.
- 19 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Pouvez-vous nous
- 20 dire quelle aide vous avez offerte en réponse à la lettre
- 21 demandant 100 agents de plus de la part de la PPO et de la GRC?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, à l'instar de la
- 23 situation avec la demande d'Ottawa, il y a eu plus d'agents qui
- 24 ont été fournis ou affectés que demandé. Et il y a eu un peu de
- 25 confusion avec la conversation que je n'ai pas eue (sic) avec le
- 26 chef de Windsor, c'était d'ailleurs... est-ce que c'était une
- 27 demande de 100 agents au total ou 100 agents pour chaque
- 28 service, parce qu'en fait cette demande a été faite de manière

- 1 indépendante aussi.
- 2 Mais pour finir, on a déployé plus de 400 agents
- 3 à Windsor. Encore une fois, on montre que c'est le plan qui
- 4 détermine les chiffres, c'est pas les chiffres qui déterminent
- 5 le plan.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que la PPO a déployé
- 7 des agents à Windsor en l'absence d'avoir examiné le plan
- 8 opérationnel qu'ils allaient utiliser pour dégager le blocage?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: À l'instar d'Ottawa, on a
- 10 eu des agents qui ont été déployés à Windsor, et comme vous me
- 11 l'avez signalé, on avait des agents déployés qui devaient aider
- 12 Windsor avant le blocage, donc ça aurait été des agents de
- 13 première ligne qui seraient venus en aide avec la gestion de la
- 14 circulation. On aurait eu aussi une équipe d'intervention
- 15 rapide.
- Mais on ne déployait pas l'ordre public, les
- 17 unités d'ordre public et prendre des mesures positives en
- 18 l'absence d'un plan. Ça aurait été un manque de responsabilité
- 19 de le faire, pas seulement du point de vue opérationnel, mais
- 20 également du point de vue déontologique. Il y a beaucoup de
- 21 facteurs qui doivent être articulés et décrits dans un plan pour
- 22 s'assurer que les droits des personnes qui manifestent peut-être
- 23 de façon licite soient respectés, pour assurer la sécurité des
- 24 agents de police, pour assurer la viabilité du plan.
- Je ne peux pas suffisamment souligner le fait
- 26 qu'on ne peut pas simplement envoyer un nombre arbitraire de
- 27 policiers à un emplacement pour gérer quelque chose qui revêt
- 28 tant de complexité.

- 1 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Et je crois
- 2 comprendre que le 9 février, le surintendant Dana Earley de la
- 3 PPO était désignée comme étant chargée de la présence policière
- 4 à Windsor. Est-ce que le cas?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que c'est vous qui
- 7 l'avez désignée ou est-ce que c'était un commissaire adjoint qui
- 8 l'a désignée?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: En parlant avec le
- 10 commissaire adjoint Harkins, on a désigné la… on l'a désignée et
- 11 c'est lui qui lui a parlé, il lui a accordé ce rôle et cette
- 12 responsabilité. Et ensuite, elle a créé son équipe
- 13 d'intervention en cas d'incident critique. Et la sous-
- 14 commissaire... pardon, le commissaire adjoint Harkins a aussi eu
- 15 un contact avec le chef adjoint de Windsor suite à ma
- 16 conversation avec le chef où je lui ai dit qu'on allait leur
- 17 venir en aide.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Maintenant,
- 19 j'aimerais revenir à la question de la priorisation de Windsor
- 20 parce que c'est quelque chose qui a été mentionné par le
- 21 solliciteur général adjoint. Dans son sommaire, il déclare que,
- 22 selon lui, ce qu'il avait cru comprendre, c'était que
- 23 l'occupation à Ottawa était limitée à la zone rouge et cela
- 24 affectait surtout Wellington, c'était un inconvénient important,
- 25 mais que ce n'était pas un risque de sécurité publique très
- 26 large, tandis qu'à Windsor, le blocage a une incidence
- 27 importante sur la sécurité publique économique, donc fermeture
- 28 d'usines, pertes d'emploi, et que les forces d'application de la

- 1 loi avaient des ressources limitées et ne pouvaient pas gérer
- 2 les deux situations.
- Donc, j'aimerais comprendre si vous êtes d'accord
- 4 avec les sentiments exprimés ici. Donc, au niveau de ce
- 5 qu'Ottawa représentait et ce que Windsor représentait, le fait
- 6 que les forces de l'ordre ne pouvaient pas gérer les deux en
- 7 même temps.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est absolument juste que
- 9 les forces de l'ordre ne pouvaient pas dégager les deux lieux en
- 10 même temps. Je ne crois pas qu'on puisse les séparer au niveau
- 11 de l'évaluation ou même au niveau du risque. Nous devons les
- 12 séparer au niveau de la priorisation, donc où on doit passer à
- 13 l'action en premier, dépendant du niveau de risque et la
- 14 quantité de ressources disponibles.
- Je crois que pour une description exacte de ce
- 16 qui se passait à l'époque, il faut aller voir le rapport Hendon
- 17 du 7 février. Dans ce rapport, dans le rapport Hendon,
- 18 l'évaluation est la suivante : tenant compte de la totalité de
- 19 tous les évènements partout dans la province et partout au pays
- 20 qui posent une menace possible à la sécurité nationale, ç'a été
- 21 clairement défini dans le rapport Hendon. Donc, c'est impossible
- 22 de séparer tous ces évènements et de dire « voilà, je vais gérer
- 23 cet évènement en isolement, et quand j'aurai terminé là, eh
- 24 bien, je gèrerai le prochain évènement ». Ça ne pouvait pas être
- 25 géré de cette façon-là.
- 26 Et si vous examinez la hausse de ressources
- 27 policières à Ottawa pendant cette période de temps là, pendant
- 28 la même période de temps, du 12 au 14 février, vous trouverez

- 1 que le nombre de ressources PPO à Ottawa a presque doublé
- 2 pendant cette période de temps là. Donc, c'était pas comme si on
- 3 a ôté l'attention de quelque évènement que ce soit. Tout cela
- 4 devait être géré comme étant un évènement multijuridictionnel
- 5 qui se passait de façon concomitante et qui étaient tous reliés
- 6 les uns aux autres.
- 7 Il y avait beaucoup de renseignements... quant à
- 8 savoir s'il y avait des renseignements que les uns étaient liés
- 9 aux autres, c'est quelque chose qui doit encore être déterminé.
- 10 Mais il fallait que la gestion se fasse de façon stratégique.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez mentionné le rapport
- 12 Hendon du 7 février, je crois que le libellé utilisé est
- 13 « potentiel », une menace à la sécurité publique
- 14 « potentielle ». Et ensuite, ils ont parlé de menace potentielle
- 15 à la sécurité et souveraineté du Canada. C'est la seule fois où
- 16 la phrase apparait dans le rapport Hendon.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, vous allez peut-
- 18 être vouloir voir ce qu'il en est du 19 février. Je crois qu'il
- 19 y a un libellé semblable. Et si vous voulez faire preuve
- 20 d'indulgence, je crois qu'il est important de parler de la
- 21 terminologie.
- Quand on parle de « menace potentielle », le mot
- 23 « menace » dans un rapport sur les renseignements stratégiques
- 24 est pour signaler que quelque chose pourrait se produire. Il ne
- 25 s'agit pas d'établir un seuil ou un critère en vertu de la Loi
- 26 sur les renseignements, article 2, et même pas pour définir un
- 27 seuil pour avoir des motifs raisonnables pour inculper quelqu'un
- 28 en vertu d'activités terroristes. C'est plutôt à un niveau

- 1 stratégique : de quel risque faut-il tenir compte quand on prend
- 2 des décisions et quand on élabore des plans?
- 3 Donc, le mot « potentiel » est un mot qui est
- 4 presque inimportant, qui... c'est comme vous dire « il y a une
- 5 menace de pluie aujourd'hui ». Est-ce que ça change la situation
- 6 si vous dites qu'il y a un potentiel de pluie aujourd'hui? Je
- 7 dirais que ça ne fait pas de différence.
- 8 Ce que ça veut dire, c'est qu'il vaut mieux
- 9 analyser la menace et Hendon [POIB] a eu cette conversation avec
- 10 les partenaires de la Sécurité, avec, donc, le Service des
- 11 renseignements et également l'équipe intégrée pour voir si cela...
- 12 ce que cela voulait dire au niveau de la sécurité. Dans la Loi
- 13 sur les renseignements de sécurité, c'est la sécurité.
- 14 La Sécurité publique du Canada élargit le
- 15 contexte quand ils définissent la sécurité nationale, et un des
- 16 points dans la sécurité nationale, si vous examinez la stratégie
- 17 en matière de sécurité nationale et la façon dont ç'a été défini
- 18 par la Sécurité publique du Canada, comprend l'incidence sur
- 19 l'économie, les activités à des infrastructures critiques,
- 20 également les traversées des frontières nationales.
- 21 Comme vous voyez, c'est une situation fort
- 22 complexe qui nécessite une analyse détaillée.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Vous savez qu'une fois que le
- 24 rapport Hendon avait été publié le 7 février, INSET et le SCRS
- 25 ont contacté monsieur Morris, car c'était préoccupant de voir ce
- 26 libellé.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas qui a
- 28 communiqué avec qui, mais je suis sûr que ces conversations ont

- 1 eu lieu. Le surintendant Morris a fait un bon travail pour
- 2 expliquer l'intention des rapports Hendon. C'est une sommité
- 3 dans le domaine des renseignements et j'espère qu'il va décrire
- 4 que ce rapport, c'était pour des fins stratégiques, de
- 5 planification et de décisions, et quand on dit que... « menace
- 6 possible », ça doit être pris très au sérieux.
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Il y a des menaces qui se sont
- 8 réalisées. Êtes-vous d'accord?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: [Je suis d'accord.] Et
- 10 c'est une portée très importante. Lorsque vous passez de
- 11 stratégique aux opérations et tactiques, et établir des seuils
- 12 pour les mandats et pour les mises en accusation, qu'il faut
- 13 avoir des analyses plus poussées pour établir si c'est crédible
- 14 et si la menace s'est réalisée.
- 15 **Me ERIC BROUSSEAU:** En fonction de votre
- 16 témoignage, lorsque les rapports Hendon parlent de sécurité
- 17 nationale, êtes-vous... vous dites aussi que la sécurité
- 18 économique en fait partie?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: La sécurité économique, ça
- 20 en fait une partie d'un point de vue d'une pensée stratégique.
- 21 Je ne veux pas qu'on soit mêlés entre la sécurité du Canada en
- 22 vertu de la Loi du SCRS. C'est l'approche au transport, les
- 23 infrastructures critiques, les frontières, la sécurité
- 24 économique, toutes ces choses-là, la cybersécurité. Toutes ces
- 25 composantes, c'est une approche pour l'importance de la sécurité
- 26 nationale.
- 27 Me ERIC BROUSSEAU: Je reviens à Windsor. Avez-
- 28 vous reçu une instruction du Bureau du solliciteur général que

- 1 Windsor devrait être une priorité vu son importance économique?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, jamais. Absolument
- 3 pas.
- 4 Me ERIC BROUSSEAU: Mais la PPO lui avait donné
- 5 une priorité vu son importance économique.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: En partie. Je crois que
- 7 j'ai donné une description très détaillée par rapport à tous les
- 8 facteurs dont il fallait tenir compte, et comment ç'a été
- 9 identifié, c'était une priorité opérationnelle, mais pas aux
- 10 dépens des autres opérations qui ont été maintenues et
- 11 améliorées de façon simultanée pendant qu'on traitait aussi des
- 12 évènements à Windsor.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, pour monsieur Di
- 14 Tommaso, il était d'avis que Ottawa aurait pu être dégagée plus
- 15 tôt si on n'avait pas donné la priorité à Windsor. Êtes-vous
- 16 d'accord avec cette affirmation?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. Je dirais plutôt que
- 18 Ottawa aurait pu peut-être être dégagée plus tôt si on n'avait
- 19 pas géré les barrages à Windsor, et la manifestation à Toronto,
- 20 et les barrages sur la 402, et le barrage à Cornwall, et les
- 21 tentatives de bloquer le Peace Bridge à Niagara. Ça aurait peut-
- 22 être pu permettre à Ottawa d'être libérée plus tôt s'il y avait
- 23 un plan en place.
- Mais, si j'ai bien compris, le plan n'était pas
- 25 en place et n'était pas prêt à exécuter le 12 février. Ce n'est
- 26 que le 13 février qu'il y avait un plan en place, avec l'accord
- 27 de tout le monde, qui étaie un plan viable et [sécuritaire], et
- 28 on avait fini avec Windsor avec des actions positives. On était

- 1 en phase de maintenance et toutes les routes étaient ouvertes,
- 2 je crois, le 14 février.
- Alors, je ne crois que c'est une évaluation qui
- 4 est très juste.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce qu'on peut dire qu'il y
- 6 a des ressources qui ont quitté Windsor pour aller à Ottawa pour
- 7 faciliter le plan à Ottawa?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est juste. Et pour
- 9 préciser, je ne peux pas dire que Tom Carrique est allé à
- 10 Ottawa, je ne peux pas dire qui a fait quoi, mais je sais qu'il
- 11 y avait des effectifs de l'Ordre public qui avaient fini à
- 12 Windsor et qui auraient pu être réaffectés à Ottawa. Mais je ne
- 13 peux pas vous donner les détails et quelles personnes précises
- 14 ont été affectées à Ottawa.
- 15 Me ERIC BROUSSEAU: D'accord. Et maintenant, il y
- 16 a des notes d'un appel du 10 février avec monsieur Di Tommaso.
- 17 [ONT00005155].
- 18 Ce ne sont pas vos notes, ce sont les notes de
- 19 monsieur Di Tommaso, et on ne peut pas dire si c'était un appel
- 20 à 7 heures ou à 9 heures.
- 21 « Appel avec Commissaire Carrique, PPO.
- Direction au CIC qui sont en mode
- 23 retrait. »
- Savez-vous de quoi il parle?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. « En mode retrait »,
- 26 non. On ne commence pas des opérations à Windsor pour les
- 27 activités d'ordre public, ça n'a pas été fait avant le
- 28 12 février, mais de mon souvenir, je crois que c'est le

- 1 12 février.
- 2 Me ERIC BROUSSEAU: Et ça, c'est exact. Mais à
- 3 partir du 10, après que la surintendante Earley avait été
- 4 dépêchée à Windsor, il y a eu une instruction, « il faut dégager
- 5 ce barrage », on va retirer les manifestants.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bien, c'est ce qu'on avait
- 7 planifié, comme on le faisait pour Ottawa, mais ça ne nous
- 8 libère pas de la responsabilité de négocier une résolution
- 9 pacifiste. Et je pense que vous avez eu de l'information par
- 10 rapport aux négociations qui ont été intentées par l'équipe de
- 11 liaison et la solliciteure générale. Alors, il y avait des
- 12 tentatives de désamorçage.
- Mais il faut avoir ce plan pendant que les
- 14 activités se déroulent. Il ne faut pas attendre jusqu'à toutes
- 15 les... que tout soit désamorcé et après ça passer à un plan
- 16 opérationnel pour utiliser l'ordre public, si jamais c'est
- 17 nécessaire. Tous les plans opérationnels ont besoin d'un plan
- 18 d'urgence.
- 19 Me ERIC BROUSSEAU: Et maintenant, les notes de la
- 20 surintendante Earley.
- 21 [OPP0004543.]
- Alors, ce sont ses notes transcrites. C'est un
- 23 appel, c'est le matin du 10 février, 8 h 30, avec Harkins et
- 24 DiMarco.
- 25 « Adjoints avisés que tout ce qui est
- reçu pour le plan sera disponible. »
- 27 « Harkins avisé que c'est urgent que ça
- 28 soit résolu. »

- 1 Avez-vous dit à Harkins et DiMarco qu'il y avait
- 2 une urgence d'agir à Windsor?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'aurais pas utilisé
- 4 cette terminologie, mais je crois que c'était bien connu et on
- 5 comprenait qu'il y avait un degré d'urgence que ça soit résolu.
- 6 Il fallait minimiser le nombre de manifestations qui avaient
- 7 lieu de façon simultanée dans la province. On a parlé des
- 8 répercussions sur le pont Ambassador et il fallait aussi traiter
- 9 de la situation à Ottawa. Alors, absolument, je suis d'accord
- 10 qu'il y avait une urgence d'agir.
- 11 Plus on laissait les choses trainer, plus ça
- 12 serait difficile de résoudre. On était à risque de gens qui
- 13 allaient se déplacer d'Ottawa, et ça, c'est une information
- 14 qu'on gérait, que des gens qui étaient manifestants activement à
- 15 Ottawa allaient se diriger vers Windsor. Nous savons que c'est
- 16 une journée de voyage, alors si on pouvait régler Windsor, on
- 17 atténuait le risque d'une manifestation dispersée.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Je comprends que le 10 février
- 19 le surintendant Earley avait établi un commandement conjoint
- 20 avec le Service de police de Windsor.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça semble être exact, oui.
- Me ERIC BROUSSEAU: Et c'est quoi le concept d'un
- 23 commandement conjoint? Pourquoi c'est important dans une
- 24 situation semblable?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Un commandement conjoint,
- 26 c'est pas tellement un terme technique. Souvent, on va parler
- 27 d'un commandement intégré ou un commandement unifié, et ce n'est
- 28 pas défini en vertu de la loi, ni forcément dans les procédures,

- 1 mais un commandement intégré signifie qu'un service de police
- 2 offre à un autre... offre un niveau d'expertise dans la structure
- 3 de commandement pour les aider à élaborer et exécuter un plan
- 4 opérationnel. Le commandement et le contrôle seront toujours du
- 5 contrôle du service de police compétent et qui a le mot final
- 6 pour le plan. Un commandement unifié, c'est justement ça, c'est
- 7 que la prise de décision est partagée de façon égale parmi les
- 8 services de police participants.
- 9 Me ERIC BROUSSEAU: Et quelle était la situation
- 10 du commandement unifié à Ottawa le 10 février?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le 10 février, on n'avait
- 12 pas encore un commandement unifié. Il y avait une équipe de
- 13 planification intégrée, mais il n'y avait pas vraiment un
- 14 commandement intégré à ce moment-là. Les plans étaient en
- 15 élaboration. Il y avait un plan opérationnel ou ce que certains
- 16 appellent un concept d'opération ça, ç'a été établi le
- 17 9 février, je crois et donné à l'équipe intégrée de
- 18 planification, et ils ont ajouté à ça et ils ont soumis ça à
- 19 Ottawa vers le 11 février. Et je crois que, au 13 février, cette
- 20 équipe intégrée était d'accord pour dire que ça serait le plan
- 21 qui serait utilisé. Il y avait des obstacles entre le 13 et le
- 22 15 pour le mettre en œuvre, mais c'était la séquence
- 23 d'évènements.
- 24 Me ERIC BROUSSEAU: On va parler de ces obstacles.
- 25 À Windsor, le 11 février, cette idée d'une lettre envoyée aux
- 26 manifestants, pouvez-vous nous en parler?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: De façon générale, oui.
- 28 Une preuve plus précise viendrait de l'inspecteur Beaudin, mais

- 1 pour moi, on m'avait dit que c'était une stratégie possible et
- 2 ça venait de DiMarco, qui est responsable de l'équipe de liaison
- 3 pour désamorcer les activités qui avaient lieu à Windsor. J'ai
- 4 appuyé l'idée, je trouvais que c'était approprié, et ça valait
- 5 la peine pour tenter de désamorcer ces activités.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Aviez-vous également compris
- 7 qu'il y avait un plan d'ordre public pour dégager les barrages?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: On travaillait là-dessus
- 9 avec l'intention pour activer le plan le 12.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Étiez-vous la personne-contact
- 11 avec le gouvernement pour avoir l'approbation de la lettre et de
- 12 cette proposition?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: « Personne-contact », ça
- 14 serait une bonne description. Il y a beaucoup de personnes qui
- 15 travaillent à l'administration et le flux d'informations, mais
- 16 essentiellement la demande aurait été faite avec moi, avec [mon
- 17 soutien], et que j'aurais endossée, absolument.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Je veux bien comprendre. La
- 19 demande du gouvernement provincial de signer la lettre?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'était le solliciteur
- 21 général pour signer la lettre pour les inviter à des discussions
- 22 ou une rencontre si le barrage était enlevé immédiatement.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Et est-ce que vous avez fait
- 24 cette demande directement à la solliciteure générale?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, ultimement. C'est ma
- 26 demande. Je ne sais pas si c'est moi personnellement qui ai
- 27 envoyé le courriel, mais ultimement, en bout de ligne, c'est ma
- 28 demande.

- 1 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, on va voir cette
- 2 lettre.
- 3 ONT00000858.
- 4 Je crois qu'il s'agit de la lettre?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je reconnais la
- 6 lettre.
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, qui a décidé de vous
- 8 envoyer la lettre plutôt qu'aux manifestants?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Parce qu'en bout de ligne,
- 10 c'est... finalement, c'est ma décision.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, pourquoi vous avez
- 12 demandé que cette lettre vous soit adressée?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: On présentait ça au nom de
- 14 l'équipe de liaison, et je crois que c'est important pour que
- 15 l'équipe de liaison puisse parler avec un bon degré d'autorité,
- 16 et ils sont en train de transmettre le message, et ç'a créé
- 17 cette bonne séparation entre le ministre et les manifestants, et
- 18 ça permettait à l'équipe de liaison d'avoir ce pouvoir. Ils
- 19 doivent être capables d'avoir tissé des liens, d'avoir un
- 20 rapport pour avoir une résolution où tout le monde est gagnant.
- 21 Et c'est pour ça que ça serait plus approprié que ça vienne de
- 22 moi. C'était la demande que j'avais reçue.
- Pour le détail, la philosophie, la théorie, il
- 24 faudrait poser la question à l'équipe de liaison.
- 25 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, le 11 février, c'est le
- 26 jour où il y a eu une déclaration d'urgence de la part de la
- 27 province.
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.

- 1 Me ERIC BROUSSEAU: Saviez-vous aussi qu'il y
- 2 avait une injonction qui a pris effet en soirée?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'imagine que oui, j'étais
- 4 au courant. Je ne sais pas à quelle heure, mais j'étais au
- 5 courant. Absolument.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, nous avons cette lettre
- 7 de la solliciteure générale, il y a une injonction qui prend
- 8 effet en soirée, et la Déclaration d'urgence du provincial.
- 9 Alors, comment est-ce que ça interagit et quelle mesure d'après
- 10 vous était la plus efficace?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: La lettre finalement
- 12 n'était pas efficace, on n'a pas eu la solution souhaitée ou la
- 13 résolution souhaitée. Je ne peux pas dire que l'injonction était
- 14 efficace, car on a tout de même continué avec le déploiement des
- 15 effectifs de l'Ordre public, qui est un outil… c'était un outil
- 16 utile, mais je ne peux pas dire que ces mesures, de façon
- 17 indépendante, étaient utiles.
- 18 Mais c'était le plan global, oui, pour traiter de
- 19 la situation et le commandant d'incidents avait cette discrétion
- 20 pour savoir [quand ils exécuteraient ce plan].
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Les notes du surintendant on
- 22 va y revenir -, mais elles enregistraient certaines inquiétudes
- 23 que livrer la lettre ou agir à Windsor aurait un effet sur ce
- 24 qui se passait à Ottawa. Est-ce que vous vous inquié... est-ce que
- 25 vous vous rappelez que l'on a soulevé cette inquiétude?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire que je
- 27 me souviens, indépendamment que ç'a été mentionné
- 28 spécifiquement, mais comme je vous l'ai dit plus tôt, tout ça

- 1 était interrelié et connecté. On ne peut pas agir en quelque
- 2 endroit sans avoir un effet sur le reste. C'est donc la façon
- 3 dont nos pensées et les discussions ont eu lieu. Ce ne sont pas
- 4 des incidents isolés.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que le PPO a vu les
- 6 effets qu'agir les 12 et 13 à Windsor était basé sur ce qui se
- 7 passait à Ottawa ou ailleurs?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne connais pas ces
- 9 détails. Moi personnellement, je n'ai rien noté. Je ne pense pas
- 10 pouvoir répondre à cette question, franchement.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous avez participé
- 12 à la rédaction de cette lettre avec le Bureau du solliciteur
- 13 général et de son député, son adjoint?
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ç'a été... on a
- 15 recommandé cette... ceci a été demandé par nous, de vérifier cette
- 16 lettre au solliciteur général pour essayer de désescalader.
- 17 Donc, pour notre équipe provinciale de liaison, ce n'est pas
- 18 quelque chose qui est venu indépendamment du bureau du ministre,
- 19 ç'a été une demande que nous avons faite au ministre et ce qui a
- 20 été accordé.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce qu'il y a eu une
- 22 demande semblable d'avoir une lettre livrée aux manifestants
- 23 d'Ottawa, par exemple?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas vous... je
- 25 n'ai pas beaucoup de renseignements là-dessus. Je sais qu'il y a
- 26 eu beaucoup de discussions. L'inspecteur Beaudin a, je sais, eu
- 27 des discussions avec les services de police d'Ottawa, avec le
- 28 sous-ministre Stewart. Il y a eu des discussions sur la

- 1 question, mais les détails de cette discussion, c'est lui qui
- 2 serait le mieux placé pour vous en parler.
- Je sais qu'il y a eu des communications entre le
- 4 maire à Ottawa et les organisateurs de la manifestation, ceux
- 5 qui ont été identifiés comme tels, mais je ne peux pas dire avec
- 6 une très grande connaissance personnelle de ce qui a été fait,
- 7 mais je sais qu'il y a eu des dialogues. Je pense qu'à un moment
- 8 ou l'autre, ils avaient même eu une entente pour certains
- 9 éléments partiels de la manifestation qui se déplaceraient et
- 10 pour dégager ce qui les inquiétait à Ottawa, mais ça ne s'est
- 11 pas produit d'ailleurs.
- 12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Moi, ce que j'essaie de
- 13 comprendre, c'est pourquoi, puisque cette lettre existe à la
- 14 suite des demandes de la PPO.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne comprends pas très
- 16 bien votre question.
- 17 Me ERIC BROUSSEAU: Cette lettre était le résultat
- 18 d'une des demandes au sous-ministre du solliciteur général.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Cette demande a été
- 20 faite à moi que j'ai passée au solliciteur général et à son
- 21 adjoint.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, cette lettre a été
- 23 rédigée quatre jours après le début du blocage ou du barrage à
- 24 Windsor.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- Me ERIC BROUSSEAU: Mais donc, au 11 février, ça
- 27 faisait deux semaines que les choses se passaient à Ottawa, puis
- 28 il n'y avait pas eu de demande semblable d'Ottawa. Pourquoi pas?

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ah, c'est une question que
- 2 vous devriez poser aux policiers d'Ottawa. Ce n'est pas une
- 3 chose à laquelle je peux répondre moi-même. Nous n'étions pas
- 4 responsables de l'opération à Ottawa. Une des légères
- 5 différences avec Windsor, c'est que nous étions d'accord pour
- 6 aider, mais c'était avec l'entente très claire que, même s'ils
- 7 étaient un commandement unifié, nous serions responsables du
- 8 développement et de l'exécution de ce plan.
- 9 Me ERIC BROUSSEAU: Pourquoi est-ce que c'est
- 10 important pour vous?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est important pour moi
- 12 tenant compte de la situation dans laquelle nous nous trouvions.
- 13 Avec toutes les activités qui avaient lieu, j'ai pensé qu'il
- 14 était essentiel, crucial que nous maintenions la confiance des
- 15 Ontariens et il fallait absolument réussir notre développement
- 16 de façon efficace. Je pense que nous étions dans la meilleure
- 17 position pour être responsables de cela.
- 18 Ne pas pousser de côté les officiers de Windsor,
- 19 c'était une chose avec laquelle ils devaient être d'accord. Mais
- 20 le sous-commissaire Harkins en a discuté avec les policiers de
- 21 Windsor et là ils ont été d'accord. Notre commandant d'incidents
- 22 critiques était responsable ultimement de cette opération. C'est
- 23 pour ça que cette demande est venue à moi.
- Nous n'étions pas responsables de ce qui se
- 25 passait à Ottawa jusqu'à ce moment-là, donc je ne peux pas vous
- 26 dire pourquoi une demande de genre ne me serait pas... ne m'a pas
- 27 été envoyée. Il faut demander à l'inspecteur Beaudin. On lui a
- 28 demandé d'offrir... on lui a demandé de donner des conseils sur

- 1 les stratégies. Pourquoi je n'ai pas reçu une demande pareille,
- 2 il faudrait demander ça aux policiers d'Ottawa.
- 3 Me ERIC BROUSSEAU: Vous avez mentionné je
- 4 paraphrase -, mais vous pensiez que la confiance du public
- 5 envers les policiers ne pouvait pas subir un autre méchant coup.
- 6 Lorsque vous dites ça, vous vous référez au fait que la
- 7 situation à Ottawa est enchâssée, incrustée; les policiers n'ont
- 8 pas agi pour trouver une solution au problème.
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est juste. Il y a
- 10 toutes sortes d'attentions du public sur ce qui s'est passé au
- 11 sujet... à Ottawa et avec les policiers d'Ottawa, et donc, il y
- 12 avait toutes sortes de commentaires du public. C'était donc
- 13 l'occasion de travailler de façon coordonnée, coopérative, pour
- 14 résoudre le problème pour nous assurer que la confiance du
- 15 public dans les policiers était maintenue. Et de Windsor, nous
- 16 voulions faire la même chose à Ottawa, ce qui a été fait
- 17 éventuellement.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Si je comprends bien, le
- 19 12 février, samedi, c'était une des journées les plus occupées
- 20 pour le PPO pour répondre à cette demande.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Nous avions une
- 22 vingtaine de manifestations dans toute la province où nous avons
- 23 réagi. Sans me référer au dossier, mais de mémoire, je pense que
- 24 tout ce qu'on appelle « le Convoi de la liberté », nous avons
- 25 réagi à 137 manifestations ou protestations à travers la
- 26 province à peu près.
- Me ERIC BROUSSEAU: Donc, le 12, journée la plus
- 28 occupée, est-ce qu'il y avait eu des manifestations, des

- 1 demandes d'aide auxquelles la PPO ne pouvait pas répondre?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas à ma connaissance.
- 3 Donc, je pense que c'est important de parler de l'intégration et
- 4 de la coordination qui existait. Il y a eu des appels, y compris
- 5 les chefs de police de toutes les compétences affectées, y
- 6 compris les agences des services frontaliers, la gendarmerie, et
- 7 cetera. Donc, à ce moment des activités, tout le monde partage,
- 8 s'entraide, toutes les ressources ont été coordonnées.
- 9 Au 8 février, nous avions le cœur officiellement
- 10 établi, qui prenait des décisions où on devait gagner pour la
- 11 question de l'ordre public, où on pouvait se déplacer, et
- 12 cetera. C'était un effort intégré, coordonné dans toute la
- 13 province, et je pense qu'on doit les féliciter de cette
- 14 coordination à ce moment-là de la situation.
- 15 Me ERIC BROUSSEAU: Pour revenir à Ottawa, la
- 16 planification intégrée, ç'a commencé le 8 ou le 9, mais il n'y a
- 17 pas un plan entièrement développé jusqu'au 13. Pourquoi?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Mais les preuves doivent
- 19 venir de ceux qui participent au développement et à
- 20 l'approbation de ce plan. Tout ce que je peux vous dire, c'est
- 21 de mon point de vue à distance. Et vous avez entendu parler de
- 22 Carson Pardy, le surintendant Bernier, vous avez entendu un
- 23 certain nombre de témoins qui pourraient vous donner leur
- 24 rapport détaillé de ces évènements.
- 25 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous avez signé le
- 26 plan intégré?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. J'ai participé à une
- 28 rencontre ou par téléphone, je pense qu'il y avait une

- 1 présentation PowerPoint avec un survol de ce plan pour Ottawa,
- 2 il y avait des membres de la gendarmerie à cette rencontre. J'ai
- 3 écouté ce breffage, je n'ai pas vu et je n'ai pas approuvé le
- 4 plan, [et] on ne s'attend pas à ce que je le fasse. Nous avions
- 5 un chef surintendant qui avait l'autonomie et la responsabilité
- 6 pour le développement de ce plan et d'un format intégré. Ce
- 7 n'est pas quelque chose que le commissaire de la police de
- 8 l'Ontario m'impliquerait en tant que commissaire.
- 9 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, c'était donc au
- 10 surintendant Pardy, c'est lui qui aurait eu l'approbation finale
- 11 puisque ça ne serait pas allé plus haut.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument. Est-ce qu'il a
- 13 décidé d'aller voir au commissaire adjoint? Ça aurait été son
- 14 choix. Mais il avait l'autorité pleine et entière et l'autonomie
- 15 pour approuver tout plan qui obligeait la police de la PPO.
- 16 Donc, il nous a gardés au courant, il nous a dit les intentions
- 17 de ce plan, mais c'était sa responsabilité qu'il a remplie de
- 18 façon exceptionnelle.
- 19 Me ERIC BROUSSEAU: Mardi, on a entendu du
- 20 surintendant par intérim Beaudin la proposition du sous-ministre
- 21 Stewart où était impliquée également la commissaire Lucki. Bon,
- 22 je me rends compte que vous n'étiez pas impliqué dans les
- 23 échanges, mais je vous demande qu'est-ce que vous en saviez et
- 24 qu'est-ce que vous avez rapporté au Bureau du solliciteur
- 25 général adjoint?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, on était au courant.
- 27 On a appuyé pour... l'inspecteur Beaudin avait ces conversations
- 28 pour déterminer s'il y avait des tactiques de désescalade pour

- 1 encourager une rencontre, pour encourager une correspondance,
- 2 peu importe ce que ce serait. Et, bien sûr, je pense que le
- 3 sous-ministre… pardon, le solliciteur général et son adjoint
- 4 seraient au courant pour que mes membres se rencontrent avec le
- 5 sous-ministre fédéral, mon sous-ministre devrait être au courant
- 6 également.
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Oui. Donc, le solliciteur
- 8 général de la province, quel était son point de vue?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas vous dire
- 10 ce que son point de vue était, je ne me souviens pas qu'il ait
- 11 exprimé quelque inquiétude que ce soit. Je pense qu'il a dit
- 12 « merci pour la mise à jour ». Je ne peux pas vous dire. Faudra
- 13 peut-être lui demander directement.
- 14 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, je parle bien sûr de
- 15 votre point de vue qu'il vous aurait été communiqué. Si vous
- 16 avez bien compris, il appuyait ce plan.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas s'il
- 18 l'appuyait ou pas. Il en était conscient. Il ne m'a pas exprimé
- 19 d'inquiétude. Ce n'est pas une chose où je demandais quelque
- 20 permission que ce soit. C'était une activité opérationnelle,
- 21 mais en ce qui a trait à sa position, et je sais qu'il était
- 22 probablement au courant, mais je pense que c'était une chose
- 23 qu'il devait savoir.
- Me ERIC BROUSSEAU: Donc, je voudrais vous amener
- 25 à OPP1585, c'est sur la question des dépanneuses, les
- 26 remorqueuses, à la page 3. Ça vous a été éventuellement envoyé.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a beaucoup
- 28 d'activités autour de la coordination de ces dépanneuses pour

- 1 remorquage lourd. Il fallait identifier le nombre de dépanneurs,
- 2 de dépanneuses disponibles. On a offert ces services pour voir
- 3 s'ils seraient indemnisés. Il y a beaucoup d'activités quant à
- 4 l'administration de cette activité.
- 5 Me ERIC BROUSSEAU: Même avant la déclaration de
- 6 la Loi d'urgence, il y a des compagnies. Est-ce qu'on demandait
- 7 à forcer les compagnies?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne dis pas qu'on
- 9 cherchait à les forcer, non. Si j'ai bien compris, il y avait
- 10 certaines de ces compagnies qui hésitaient, certaines compagnies
- 11 qui refusaient même d'aider, mais il y en a certains qui ont été
- 12 identifiés comme étant tout à fait prêts à aider. On
- 13 s'inquiétait qu'ils puissent se retirer à la dernière minute, ce
- 14 qui pourrait présenter un risque pour aller de l'avant avec ce
- 15 plan.
- Notre plus grande inquiétude était au sujet des
- 17 indemnités. Il y a une compagnie de remorquage en particulier
- 18 qui cherchait une indemnisation, ce qui n'est pas quelque chose
- 19 qu'on offre normalement. On essayait de déterminer la meilleure
- 20 façon de procéder pour la province et, si oui, comment donner
- 21 une certaine indemnisation.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: Vous parlez de avant la
- 23 déclaration et l'invocation de la Loi.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, oui. Tout ça, ça se
- 25 passe en même temps. Vous pouvez vous rendre compte qu'on ne
- 26 paye pas une attention particulière à la déclaration de la Loi
- 27 d'urgence. D'après moi, il n'y avait pas de consultation. On l'a
- 28 appris au moment où ça se produisait et nous agissions en temps

- 1 réel. Donc, c'est pas aussi clair de dire, bon, voilà, on
- 2 s'arrête et on recommence à un point de démarcation.
- 3 Me ERIC BROUSSEAU: Après le 5 février, les
- 4 messages et les textos avec la commissaire Lucki, est-ce que
- 5 vous avez entendu la possibilité de déclarer la Loi d'urgence ou
- 6 est-ce que c'était une surprise?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne dirais pas que
- 8 c'était une surprise. C'est quelque chose qui ne m'était pas
- 9 connu. C'est pas une chose à laquelle j'avais beaucoup réfléchi.
- 10 Ça n'avait rien à voir avec la Police provinciale de l'Ontario.
- 11 C'est une chose que le gouvernement fédéral a choisi de faire.
- 12 Je ne m'attendrais pas nécessairement, mais c'est pas... je ne
- 13 m'attendais pas à être averti, mais c'est pas une chose à
- 14 laquelle je réfléchissais particulièrement, c'est pas pour
- 15 envisager que ça se produirait et comment ça aurait d'impact,
- 16 quel impact ça aurait sur nous.
- 17 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, je voudrais revenir au
- 18 15 février, c'est le jour de la démission de l'ancien chef
- 19 Sloly.
- Vous avez reçu deux appels avec d'autres membres
- 21 et la commissaire Lucki ce jour-là?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est exact. Un appel
- 23 avec l'OPP, la PPO et la GRC, et ensuite ça inclut la police
- 24 d'Ottawa. C'est la différence entre ces deux activités.
- 25 Me ERIC BROUSSEAU: La première fois, qui était
- 26 uniquement PPO et GRC, c'était avant la démission du chef Sloly?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Avant, oui.
- 28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je vous rappelle... je vous

- 1 amène au procès-verbal de cette rencontre, 00000787.
- Pendant qu'on vous le montre, plus tôt, vous avez
- 3 mentionné un plan qui serait prêt pour le 13 février, mais qui
- 4 n'était pas opérationnel avant le 15. Si vous avez... quel a été
- 5 le retard, d'après vous?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce qui est connu de plus
- 7 en plus, c'est qu'il y a eu une certaine confusion pour savoir
- 8 si le plan avait été approuvé ou pas, qui devait l'approuver, ce
- 9 plan, et c'est ça qui a créé un retard et pour l'opération de
- 10 tous les éléments de ce plan.
- 11 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, on va montrer ce procès-
- 12 verbal. Je voudrais que vous nous disiez ce qui a été discuté
- 13 lors de ce premier appel avec juste la GRC et la PPO.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ben, on s'inquiétait de
- 15 pouvoir aller de l'avant avec ce plan. La perception que ce plan
- 16 devait être approuvé par le chef de police, et si non par le
- 17 chef de police, au moins par le Conseil, et il y avait une
- 18 certaine confusion pour savoir si le SPO... les SPO et la PPO et
- 19 la Gendarmerie à ce sujet, donc une certaine confusion. Donc,
- 20 c'était à cause de cette confusion qu'il y avait eu un retard.
- Mais le 13, le courriel du chef Sloly et je
- 22 l'en remercie d'ailleurs était très clair. J'avais compris que
- 23 ce plan était prêt à être opérationnel, et donc, le 15, on
- 24 semble avoir des défis jusqu'au 15 pour... qu'il y avait certains
- 25 obstacles à mettre en fonction ce plan.
- 26 Me ERIC BROUSSEAU: Quelle était la solution à
- 27 laquelle vous êtes parvenu, vous et la commissaire Lucki?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous en sommes arrivés au

- 1 point où j'allais parler au chef Sloly après la réunion des
- 2 services de police et je savais qu'il avait une réunion du
- 3 conseil d'administration des services de police. Nous avions
- 4 accepté de dépêcher le surintendant Morris pour l'aider dans ses
- 5 communications au conseil d'administration ainsi qu'à monsieur
- 6 Carson Pardy qui était censé assister à cette réunion.
- 7 Donc, j'avais entrepris la tâche de parler au
- 8 chef Sloly dès qu'il serait libre pour lui demander s'il
- 9 considèrerait, s'il avait besoin ou s'il était disposé à nous
- 10 permettre d'assumer le commandement et la maitrise si nous ne
- 11 pouvions pas aller de l'avant avec le plan. si nous étions
- 12 arrivés à ce point où il y avait suffisamment de barrières en
- 13 place que le plan n'irait pas de l'avant. Et j'avais prévu
- 14 discuter de tout cela avec le chef Sloly.
- 15 Me ERIC BROUSSEAU: Nous avons vu le message texte
- 16 du commissaire Lucki dans le cadre duquel elle disait que le
- 17 gouvernement du Canada avait perdu confiance dans le SPO le
- 18 5 février.
- 19 Le 15 février, aviez-vous perdu confiance en la
- 20 capacité du SPO de gérer la situation?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: « Perdu confiance », ce
- 22 sont des mots un peu drastiques. C'était un service de police
- 23 qui n'était pas en situation enviable, qui avait du mal à aller
- 24 de l'avant avec un plan opérationnel. Mon travail était de les
- 25 appuyer, de leur offrir toute aide nécessaire pour que le plan
- 26 soit couronné de succès, et d'entamer ce dialogue avec le chef
- 27 Sloly pour déterminer s'il pensait que ça pouvait être fait dans
- 28 le cadre de la structure de commandement actuelle ou si assumer

- 1 la commande et la maitrise de l'incident pour le reste de la
- 2 ville pourrait constituer une solution.
- 3 Selon le résultat de cet appel, j'aurais dû
- 4 déterminer si j'avais confiance ou non et si j'en appelais au
- 5 ministère. Mais à ce moment-là, je devais discuter de tout ça
- 6 avec le chef Sloly.
- 7 Toute l'information que nous recevions
- 8 relativement aux défis et aux obstacles n'était pas de première
- 9 main, et donc, je lui devais d'avoir cette conversation et de
- 10 lui offrir notre soutien. Comme vous le savez, il peut demander
- 11 à la PPO de l'aide en vertu de la Loi sur les services de
- 12 police.
- 13 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que vous étiez d'avis
- 14 qu'il était temps de demander formellement à la PPO
- 15 d'intervenir?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. En fonction de tout
- 17 ce que nous entendions dans ces réunions et des évènements qui
- 18 se déroulaient ou à propos desquels on nous faisait rapport à ce
- 19 moment-là, je pensais qu'à ce moment-là nous devrions offrir
- 20 cette aide et veiller à ce qu'ils soient au courant, que si
- 21 c'est ce qu'ils voulaient, nous étions prêts à aller de l'avant
- 22 et à assumer cette responsabilité.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Mais j'essaie de comprendre.
- 24 N'est-ce pas une autre façon de dire que vous aviez perdu
- 25 confiance dans la capacité du SPO? Vous vouliez qu'on vous
- 26 demande d'intervenir et d'assurer le commandement et la
- 27 maitrise?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Peut-être que c'est une

- 1 question de mots. Ils avaient besoin de notre aide à ce moment-
- 2 là, ça ne faisait aucun doute. Ils avaient absolument, à mon
- 3 avis, besoin de notre aide pour réussir.
- 4 Si vous voulez le décrire comme une perte de
- 5 confiance, moi, je n'utiliserais pas ces termes. Je dirais
- 6 qu'ils avaient besoin de notre aide et que notre aide était
- 7 nécessaire au succès. Selon la réponse à cette demande, ça
- 8 clarifie peut-être le fait que j'étais ou non en position de
- 9 dire que j'avais perdu [confiance].
- 10 Mais le chef de la police avait besoin d'aide,
- 11 nous étions prêts à fournir cette aide, nous étions disposés à
- 12 le faire. Si l'aide n'était pas reçue, eh bien, à ce moment-là
- 13 peut-être que j'aurais perdu confiance et j'aurais dû soulever
- 14 ces questions à des échelons supérieurs.
- 15 Me ERIC BROUSSEAU: Et si l'aide n'avait pas été
- 16 reçue, c'est-à-dire si elle n'avait pas été bien reçue, c'est
- **17** ca?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument. Je ne peux pas
- 19 dire c'est moi qui assume le commandement. Je n'ai pas ce
- 20 pouvoir ni cette capacité. Ce n'est pas le rôle du commissaire
- 21 de la PPO.
- Donc, l'étape qui était professionnelle et
- 23 appropriée était d'avoir cette conversation pour prendre cette
- 24 décision.
- 25 Est-ce qu'on aurait été capable d'aller de
- 26 l'avant de façon collaborative? Ce n'était peut-être pas
- 27 nécessaire. Peut-être que le chef Sloly avait de l'information
- 28 qui m'encouragerait à réviser mon point de vue, mais à ce

- 1 moment-là j'en étais là. Si on ne nous avait pas demandé
- 2 d'assumer la maitrise et le contrôle de l'opération, eh bien, je
- 3 me serais senti obligé d'en faire part au ministre pour
- 4 l'informer pour que la Commission des services de police civile
- 5 de l'Ontario soit au courant.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Vous n'avez jamais eu cette
- 7 conversation avec le chef Sloly.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non.
- 9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Il a démissionné après ou même
- 10 pendant cet appel, n'est-ce pas?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: À un moment entre cet
- 12 appel et les plans que j'avais pour avoir une réunion avec le
- 13 chef Sloly.
- 14 Me ERIC BROUSSEAU: Puis vous avez eu un appel de
- 15 suivi avec le commissaire Lucki et cette fois avec des membres
- 16 du SPO, n'est-ce pas?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Prenons le document
- 19 OPP00000788. Voici le procès-verbal de ce deuxième appel cette
- 20 journée-là.
- 21 Pouvez-vous nous dire ce qui a été discuté lors
- 22 de cet appel?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: On confirmait que nous
- 24 étions en position d'opérationnaliser le plan du 13 février. Il
- 25 n'y avait pas d'obstacles sur notre chemin. Il y avait une
- 26 structure de commandement claire et articulée. Il y a
- 27 différentes façons de décrire le commandement de l'incident,
- 28 donc nous voulions nous assurer que tout le monde était clair et

- 1 que nous utilisions ce modèle très connu de la GRC qui est
- 2 bronze, argent et or. Nous voulions donc que le commandement
- 3 soit absolument unifié. Nous enverrions Chris Harkins, le
- 4 commissaire adjoint, et la GRC envoyait Mike Duheme pour
- 5 représenter nos services au niveau OR, qui était le même niveau
- 6 que le chef d'Ottawa.
- 7 Me ERIC BROUSSEAU: Et si vous n'aviez pas réussi
- 8 à arriver à ce commandement unifié avant cet appel avec le chef
- 9 intérimaire Bell, parce que vous venez de nous décrire quelque
- 10 chose, vous avez dit « nous avons un plan, un commandement
- 11 unifié, nous allons passer à l'action », qu'est-ce qui vous
- 12 aurait empêché de le faire le 14 ou le 13?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je pense que le SPO est en
- 14 meilleure position pour répondre à cette question. Je n'ai pas
- 15 eu l'occasion d'avoir cette conversation avec le chef Sloly,
- 16 alors moi, je ne suis pas en mesure de déterminer ce qui a
- 17 empêché ce plan à aller de l'avant le 13 et le 14. Il faudra que
- 18 vous regardiez les témoignages du SPO et que vous discutiez avec
- 19 le chef Sloly. Mais moi, je n'ai pas eu cette conversation avec
- 20 lui.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Mais le résultat de cette
- 22 deuxième conversation, il y a eu la démission et puis une
- 23 deuxième conversation, et le plan du commandement unifié était
- 24 que vous n'aviez plus de préoccupations à soulever à l'échelon
- 25 supérieur. N'est-ce pas?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- Me ERIC BROUSSEAU: Le 15, avant ou pendant ces
- 28 appels, ou même après, avez-vous parlé au solliciteur général

- 1 adjoint de ce qui s'était passé?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le 15, oui, je ne me
- 3 rappelle plus à quelle heure. Pendant cette journée-là, nous
- 4 avons communiqué et, assurément, il était au courant de ce qui
- 5 se tramait. J'avais des préoccupations relativement à la
- 6 démission du chef Sloly et je m'inquiétais aussi de ce que le
- 7 conseil d'administration ferait pour un chef intérimaire. Je
- 8 craignais que si un chef intérimaire était nommé, qui ne
- 9 connaissait pas le travail qui avait été effectué et que nous
- 10 devrions recommencer à la case zéro, faire une session de
- 11 breffage, s'entendre et tout ça, moi, ça, ça m'inquiétait.
- 12 Et j'en ai parlé au solliciteur général adjoint
- 13 pour qu'il soit au courant que j'avais cette préoccupation quant
- 14 au conseil d'administration et ce qu'il déciderait de faire.
- 15 Encore une fois, il s'agissait d'une question de connaissances
- 16 situationnelles.
- 17 Quelqu'un au sein du service de police a assumé
- 18 cette position, donc nous n'avions pas besoin de retourner à la
- 19 case départ.
- 20 Me ERIC BROUSSEAU: Étiez-vous inquiet parce que
- 21 vous aviez entendu qu'un chef intérimaire externe serait nommé?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 23 Me ERIC BROUSSEAU: Et vous en avez fait part au
- 24 solliciteur général adjoint.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous en avons parlé cette
- 26 journée-là à un moment donné, oui. Et je n'avais pas des
- 27 préoccupations en lien avec les pouvoirs du conseil
- 28 d'administration, lequel pouvait les exercer, mais si une

- 1 nouvelle personne était nommée, eh bien, il faudrait que ce soit
- 2 pour les activités quotidiennes du SPO à l'extérieur, si je peux
- 3 dire, de cet évènement parce que nous devions pouvoir aller de
- 4 l'avant sans heurts avec ce plan pour ne pas avoir à
- 5 recommencer.
- 6 Me ERIC BROUSSEAU: Avez-vous mentionné
- 7 précisément que Steve Bell était approprié?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. Moi, j'ai seulement
- 9 exprimé mes préoccupations, et dans la mesure où il y a des
- 10 conseils qui sont fournis, il y a des conseillers qui
- 11 conseillent les services de police, et donc, s'il fallait que
- 12 cette discussion ait lieu, ben, moi, je pensais qu'il était
- 13 approprié que mes préoccupations soient transmises au cas où
- 14 elles aient une incidence sur les décisions qui étaient prises
- 15 par le Conseil des services de police. Mais je n'ai jamais
- 16 recommandé qui que ce soit et je ne me suis jamais opposé à qui
- 17 que ce soit non plus. Il s'agissait seulement des enjeux ici.
- 18 Me ERIC BROUSSEAU: Il est 1 heure, je vais
- 19 changer de vitesse.
- 20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien.
- 21 Alors, c'est un bon moment pour prendre la pause.
- 22 Nous allons prendre une heure pour le lunch et nous reprendrons.
- 23 Merci.
- 24 LA GREFFIÈRE: The Commission is in recess for one
- 25 hour. La Commission est levée pour une heure.
- 26 --- L'audience est suspendue à 13:00
- 27 --- L'audience est reprise à 13:59
- 28 LA GREFFIÈRE: Order. À l'ordre.

1 The Commission is reconvened. La Commission 2 reprend. COMMISSAIRE ROULEAU: Êtes-vous prêt à continuer? 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Merci. 4 5 Me ERIC BROUSSEAU: Bon après-midi, Monsieur le 6 Commissaire. Il me reste environ 20 minutes, puis ça sera le 7 tour d'autres parties. 8 --- COMM. THOMAS CARRIQUE (reprise): 9 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ERIC BROUSSEAU (suite): 10 Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais revenir sur quelque 11 chose que vous avez mentionné avant la pause pour le diner. Vous 12 avez fait allusion... vous parliez de la sécurité nationale et vous avez fait allusion à une définition de la sécurité 13 nationale qui reviendrait de la Sécurité publique Canada qui 14 15 serait différente de celle du SCRS. Vous rappelez-vous? COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Je ne pense pas que 16 17 j'ai utilisé le terme « Définition », c'est plutôt lorsqu'ils font allusion à la sécurité. Je ne pense pas qu'ils ont une 18 définition, en tout cas je ne sais pas s'ils en ont une. Mais la 19 20 Loi sur le SCRS fait allusion à la sécurité du Canada. Mais dans 21 le contexte de la sécurité nationale, il y a plusieurs aspects auxquels fait référence Sécurité publique Canada. C'est une 22 approche à plusieurs facettes qui est requise dans le cadre de 23 différents programmes, initiatives et d'autres considérations. 24 25 Me ERIC BROUSSEAU: Quand vous parlez de Sécurité publique Canada, vous parlez de vos interactions avec eux? De 26 27 votre... de leur site web? D'où cela vient-il? COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a toutes sortes de 28

1 documents sur le site de Sécurité publique Canada, si vous êtes intéressé. Il y a différentes lois, il y a des révisions de ces 2 lois, il y a aussi la Loi sur le SCRS et toutes sortes de 3 documents et documentations qui font allusion à la sécurité 4 nationale. 5 6 Me ERIC BROUSSEAU: Y a-t-il quelque chose qui 7 n'est pas public dans ce à quoi vous faites allusion ou parlezvous seulement des documents publics de Sécurité publique 8 9 Canada? 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce sont les documents de 11 la Sécurité publique Canada. Je ne pourrais pas vous indiquer un document particulier, mais on y fait allusion dans plusieurs 12 13 documents. Me ERIC BROUSSEAU: Je ne vais pas vous montrer le 14 15 document, mais la Commission a vu un courriel du commissaire Lucki à Mike Jones envoyé le 13 février au soir, et j'aimerais 16 17 vous lire ce qu'a écrit le commissaire Lucki pour vous demander si vous êtes d'accord. Elle a écrit : 18

19	« Cela dit, je suis d'avis que nous
20	n'avons pas utilisé tous les outils
21	disponibles qui sont à notre portée
22	dans le cadre des lois actuelles. Des
23	accusations pourraient être portées en
24	vertu de différentes lois ou du <i>Code</i>
25	criminel dans le cadre des
26	manifestations. La loi provinciale qui
27	vient d'être adoptée va aussi
28	constituer une source d'outils

1	dissuasifs additionnels. »
2	Êtes-vous d'accord?
3	COMM. THOMAS CARRIQUE: Quelle date?
4	Me ERIC BROUSSEAU: Le 13 février.
5	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je suis d'accord.
6	Me ERIC BROUSSEAU: Pourrions-nous afficher, s'il
7	vous plait, le document OPP00001580?
8	C'est un courriel que vous avez envoyé au
9	solliciteur général adjoint le 16 février. Deuxième paragraphe :
LO	« Une bonne partie des manifestants ne
L <b>1</b>	s'inquiètent pas d'être l'objet
L2	d'accusations criminelles, sinon ils
L3	seraient partis; toutefois, ils vont
L4	craindre de perdre leur permis de
L5	conduire s'ils habitent en Ontario, de
L6	même que leur assurance automobile. »
L7	Pouvez-vous nous expliquer ce que vous avez dit
L8	et pourquoi vous l'avez dit?
L9	COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument. On essayait de
20	désintensifier la situation non seulement à Ottawa, mais dans le
21	reste de la province parce que ça se passait depuis un bon bout
22	de temps et ceux qui se sentaient menacés par les accusations
23	criminelles seraient déjà partis dans le cadre des discussions
24	avec l'équipe de liaison. Et donc, d'avoir des outils
25	additionnels en vertu de la Loi sur la situation d'urgence de la
26	province constituerait une source d'outils additionnels. Et ça,
27	c'est en lien avec les messages au public qui allaient être
28	distribués par les équipes de liaison sur les en-têtes de la

- 1 Ville d'Ottawa.
- J'avais l'impression que si on examinait les
- 3 incidences à l'échelle de la province, on pouvait utiliser des
- 4 libellés différents et peut-être solliciter les avis, par
- 5 exemple, de psychologues, pour structurer la lettre pour éviter
- 6 des perturbations additionnelles et pour disperser les
- 7 manifestants.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: Maintenant, la question des
- 9 remorques, si je peux l'appeler ainsi, on en a entendu parler
- 10 dans les témoignages, et je pense que vous avez dit dans votre
- 11 entrevue que la PPO n'a pas obligé la fourniture de services de
- 12 remorquage. Est-ce exact?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 14 Me ERIC BROUSSEAU: J'aimerais afficher le
- document PB.NSC.CAM00007378 avec le REL 001.
- 16 C'est une lettre que vous avez envoyée au
- 17 solliciteur général adjoint, monsieur Di Tommaso, [le
- 18 22 février]. Avez-vous vu cette lettre récemment?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, pas récemment, mais
- 20 je la reconnais.
- 21 Me ERIC BROUSSEAU: Faisons défiler la lettre
- 22 jusqu'à la page 4, s'il vous plait.
- Le pouvoir d'obliger ces services de remorquage
- 24 vous a été délégué?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Et ca faisait partie
- 26 des négociations qui ont été effectuées par des gens autres que
- 27 moi avec les services de remorquage.
- 28 Me ERIC BROUSSEAU: Ce qu'on voit à l'écran, c'est

1	la délégation de pouvoirs, n'est-ce pas?
2	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
3	Me ERIC BROUSSEAU: Remontons jusqu'à la page 2.
4	On voit ce dernier paragraphe :
5	« Alors que la situation est sans
6	précédente, la PPO a travaillé avec des
7	avocats et a déterminé que, parce que
8	nous engagions des compagnies en vertu
9	de la Loi sur les mesures d'urgence,
10	nous devrions respecter les termes des
11	règlements et des dispositions en lien
12	avec l'indemnisation raisonnable. »
13	Est-ce que vous dites dans ce paragraphe-là que
14	vous avez souscrit les services de remorquage en vertu de la <i>Loi</i>
15	sur les services urgents? Sinon, que voulez-vous dire?
15 16	sur les services urgents? Sinon, que voulez-vous dire?  COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été
16	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été
16 17	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de
16 17 18	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques
16 17 18 19	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est
16 17 18 19 20	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est une question de mots. Les remorqueuses étaient coordonnées,
16 17 18 19 20 21	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est une question de mots. Les remorqueuses étaient coordonnées, organisées, et semblaient être disposées à aller de l'avant.
16 17 18 19 20 21 22	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est une question de mots. Les remorqueuses étaient coordonnées, organisées, et semblaient être disposées à aller de l'avant.  Nombre d'entre eux voulaient une certaine « indemnification » et
16 17 18 19 20 21 22 23	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est une question de mots. Les remorqueuses étaient coordonnées, organisées, et semblaient être disposées à aller de l'avant.  Nombre d'entre eux voulaient une certaine « indemnification » et ce n'est pas quelque chose que l'on pouvait leur donner sans
16 17 18 19 20 21 22 23 24	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est une question de mots. Les remorqueuses étaient coordonnées, organisées, et semblaient être disposées à aller de l'avant.  Nombre d'entre eux voulaient une certaine « indemnification » et ce n'est pas quelque chose que l'on pouvait leur donner sans prendre des arrangements supplémentaires en vertu des
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une lettre qui a été rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de répondre aux exigences en vertu de nos politiques d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est une question de mots. Les remorqueuses étaient coordonnées, organisées, et semblaient être disposées à aller de l'avant. Nombre d'entre eux voulaient une certaine « indemnification » et ce n'est pas quelque chose que l'on pouvait leur donner sans prendre des arrangements supplémentaires en vertu des dispositions en lien sur la situation d'urgence avec les

- 1 que ceux qui avaient peut-être accepté de fournir des services
- 2 se retireraient. Pourrions-nous les obliger? Est-ce qu'on leur a
- 3 fourni de l'information par écrit? Probablement. Mais est-ce que
- 4 nous avons dû les obliger? Non. Ils avaient décidé d'aider de
- 5 façon volontaire. Le problème, c'était « l'indemnification », et
- 6 nous voulions nous assurer que les processus d'approvisionnement
- 7 étaient respectés, que tout était fait de façon légale.
- 8 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, ils ont été indemnisés
- 9 en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence, mais ils n'ont pas
- 10 été obligés d'agir en vertu de la Loi.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je le décrirais comme ça,
- 12 mais peut-être que ça serait mieux de… pour vous d'en parler
- 13 avec les gens qui ont eu des communications directes avec les
- 14 services de remorqueurs et de remorqueuses. Ils envoyaient cette
- 15 correspondance en mon nom, mais moi, si je comprends bien, c'est
- 16 qu'ils n'ont pas dû utiliser ceci pour forcer l'octroi de
- 17 services. C'était l'« indemnification » qui était la partie
- 18 importante.
- 19 Me ERIC BROUSSEAU: Et si on continue de défiler,
- 20 je pense qu'à cette lettre, on a joint une autorisation en pièce
- 21 jointe, voici : « À toutes les compagnies de remorquage ». C'est
- 22 ce à quoi vous faites allusion?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 24 Me ERIC BROUSSEAU: Monsieur le Commissaire
- 25 Carrique, il ne me reste quelques minutes, 10 minutes, et
- 26 j'aimerais vous poser des questions à propos du commandement
- 27 d'incidents.
- Il y a peu de gens qui ont mené une organisation

- 1 de police qui sont venus ici, alors je suis sûr que le
- 2 Commissaire s'intéresse beaucoup à ce que vous pensez du bon
- 3 rôle d'un chef de police par rapport au système de commandement
- 4 d'incidents.
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Alors, le rôle d'un chef
- 6 de police dépend de la situation, de la grandeur de ce service
- 7 de police. Pour un petit service, le chef de police pourrait
- 8 avoir plusieurs rôles, certains très opérationnels; pour des
- 9 services policiers qui sont un peu plus grands, plus le chef de
- 10 police s'éloigne des opérations. Idéalement, votre chef de
- 11 police serait à un niveau stratégique, s'ils ont les gens
- 12 qualifiés dans le commandement pour s'occuper des autres rôles
- 13 opérationnels.
- Mais ce qui importe le plus, c'est qu'il y ait
- 15 clarté pour le commandement et le contrôle. Lorsqu'on commence
- 16 une situation planifiée ou non planifiée, il faut qu'il y ait
- 17 une clarté de commandement. Et vous avez sans doute entendu
- 18 parler du SMEAC, qui est le format de [opérationnel, Situation],
- 19 Mission, Exécution, [et Communications], et cetera, selon le
- 20 format. Et il faut que ce soit très clairement défini qui est
- 21 responsable, qui a quel rôle et qui a quelle responsabilité.
- Il y a plusieurs types de structures de
- 23 commandement d'incidents. Ce qui serait très utile, c'est
- 24 d'avoir une structure constante et que tous les services
- 25 policiers du Canada s'en prévalent.
- 26 Me ERIC BROUSSEAU: Nous avons regardé l'article 9
- 27 de la Loi sur les services policiers où il était question des
- 28 situations où on pourrait demander à la PPO de venir en aide.

- 1 D'après vous, est-ce qu'il faudrait le revisiter ou est-ce qu'il
- 2 pourrait y avoir d'autres mécanismes où on pourrait engager la
- 3 PPO lorsqu'un évènement dépasse un service de police local?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Vu tout ce que nous avons
- 5 expérimenté dernièrement, je crois que ce serait très bien de
- 6 réexaminer avec une bonne consultation avec les chefs de police
- 7 atteints et avec les différentes commissions de services
- 8 policiers. Il ne serait pas juste de dire que moi, en tant que
- 9 commissaire de la PPO, aurait nécessairement l'autorité d'aller
- 10 reprendre ces opérations, mais je crois que ça vaut la peine
- 11 d'examiner un mécanisme par lequel on pourrait identifier
- 12 facilement un seuil qui permettrait le déclenchement sans
- 13 failles et plus d'intégration en menant à ces évènements.
- 14 Par exemple, si on peut tirer une leçon de tout
- 15 ceci, c'est que ce serait l'idéal qu'on ait un seul dépositoire
- 16 des ressources policières en devoir à n'importe quel moment et
- 17 le projeter sur le temps. Ainsi, si on devait planifier
- 18 l'intégration pour répondre et réagir plus... de façon plus
- 19 efficace, et nous gérons un centre d'opérations policier qui... et
- 20 ce serait... il y aurait du bon sens qu'on puisse y accéder pour
- 21 savoir quelles sont les ressources disponibles.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: Si on regarde ce qui s'est
- 23 passé à Ottawa, vous avez vu des courriels où vous avez donné le
- 24 soutien nécessaire, que ce soit pour le chef Sloly ou le SPO, et
- 25 nous avons également entendu des témoins qui ont témoigné et
- 26 vous l'avez dit vous-même que ce n'est pas possible ou
- 27 faisable d'envoyer des ressources s'il n'y a pas de plan.
- Nous y avons touché, mais il semblerait qu'il y

- 1 ait une contradiction : « nous allons tout faire pour vous
- 2 aider » versus « on a vraiment besoin de voir un plan de vous
- 3 avant d'envoyer un autre agent PPO à Ottawa ». Pouvez-vous nous
- 4 éclaircir pourquoi ce n'est pas une contradiction?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une très bonne
- 6 question. Et en surface, il semblerait y avoir une
- 7 contradiction, mais pour être juste par rapport à la procédure,
- 8 cette contradiction est atténuée si on regarde les données et
- 9 les preuves.
- Regardez le nombre d'agents qui ont été déployés
- 11 chaque jour, à différents intervalles. Regardez les demandes qui
- 12 ont été faites et comment on leur a répondu. Et ce n'est qu'à un
- 13 certain moment du temps où on doit pouvoir gérer la
- 14 disponibilité de ces ressources policières pour une longue
- 15 période de temps à travers la province et gérer toute la
- 16 [logistique] associée qu'il faut qu'il y ait un plan plus
- 17 détaillé.
- 18 Alors, pour moi, il n'y a pas de contradiction,
- 19 d'aucune manière. Je crois qu'il y a un moment donné où on
- 20 atteint un seuil où ce n'est pas possible de fournir 1 700
- 21 policiers et 100 civils. Un certain jour, on a peut-être...
- 22 n'importe quel jour, on peut en avoir 1 000 qui travaillent pour
- 23 la PPO et on a environ 3 400 appels pour service par jour, 20 %
- 24 sont priorité zéro ou priorité 1, donc ce sont des appels 9-1-1
- 25 et il faut intervenir tout de suite.
- Pour gérer tout ça à travers 330 municipalités
- 27 lors d'un incident critique, il faut un plan, et si je ne suis
- 28 pas satisfait qu'il y a un plan pour déployer ces ressources,

- 1 moi et tout autre chef de police serions en négligence de ses
- 2 fonctions.
- 3 Me ERIC BROUSSEAU: Pour Windsor, je crois que
- 4 l'avocat de la PPO a parlé d'une réussite par rapport à comment
- 5 ça s'est passé, et c'est peut-être vrai pour ce qui est du temps
- 6 pris pour dégager le pont, mais vu qu'il y avait des
- 7 renseignements où les gens ont parlé de ce barrage, et c'était
- 8 peut-être plusieurs semaines avant, mais pour Windsor, est-ce
- 9 qu'on aurait pu l'empêcher?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Windsor? Est-ce qu'on
- 11 aurait pu empêcher Windsor?
- Me ERIC BROUSSEAU: [Oui.]
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois qu'il faudrait
- 14 poser la question au Service de police de Windsor. Eux, ils
- 15 avaient l'impression d'être prêts à répondre aux renseignements
- 16 qu'ils avaient devant eux et je crois qu'il faudrait leur
- 17 demander ce qui leur a empêché de pouvoir atténuer ce barrage.
- 18 C'est une situation très ténue et il faut
- 19 permettre des manifestations licites. Il peut sembler parfois
- 20 évident pour les gens qui écoutent le témoignage qu'il y a une
- 21 limite très claire entre un rassemblement licite et activité
- 22 criminelle, mais c'est pas toujours aussi clair.
- Alors, quoiqu'il peut y avoir des propos et des
- 24 renseignements comme quoi certaines parties songent à participer
- 25 à ce qu'on pourrait appeler une manifestation illicite, nous
- 26 sommes responsables, nous devons faciliter le rassemblement
- 27 licite en vertu de la Charte.
- Alors, quelle est la démarcation? Ce n'est pas la

- 1 différence entre dire que de côté-ci de la rue c'est une longue
- 2 distance et de l'autre côté ce ne l'est pas, comme les vieux
- 3 téléphones. Parfois, c'est très difficile de décider à quel
- 4 point cela devient un rassemblement licite ou illicite et
- 5 comment l'empêcher. Des fois, on ne peut pas l'empêcher.
- 6 Mais devant les faits, je crois que la ... ce qui
- 7 est important, c'est comment désintensifier, et c'est pour ça
- 8 que le cadre national dont on a beaucoup entendu parler, c'est
- 9 là où il faut mettre l'accent : comment se servir de ce cadre
- 10 national pour que, lorsque vous êtes devant ce genre de
- 11 situation, vous puissiez désintensifier, et s'il faut passer à
- 12 l'application de la loi, comment le faire de la façon la plus
- 13 efficace et sécuritaire pour ceux qui sont dans la
- 14 manifestation, pour les agents, et pour la communauté.
- 15 Alors, ce n'est pas une question facile et je ne
- 16 vous donne pas de réponse facile non plus. Je suis désolé.
- 17 **Me ERIC BROUSSEAU:** C'est bon.
- 18 Ma dernière question. Vous nous avez dit cet été
- 19 qu'il y a un rôle limité formel pour la PPO pour coordonner les
- 20 ressources à travers l'Ontario. Mais avec le recul, pensez-vous
- 21 qu'un engagement plus tôt et actif par la PPO pour ce qui est de
- 22 rassembler les ressources aurait pu empêcher certaines
- 23 manifestations ou raccourcir la durée de la manifestation qui a
- 24 eu lieu?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que c'est une
- 26 question injuste. Je ne sais pas si je peux dire que... parler
- 27 d'un engagement actif ou plus précoce. Les informations étaient
- 28 là pour bâtir [les plans] comme les différents services

- 1 policiers trouvaient que c'était approprié. Les renseignements
- 2 étaient là.
- Nous sommes là comme partenaires, et comme j'ai
- 4 dit dans ma dernière réponse qui était très longue, je suis
- 5 désolé -, je ne sais pas si c'est toujours possible d'empêcher
- 6 ces choses. Est-ce qu'il y a des stratégies d'atténuation qui
- 7 auraient pu être mises en place? Ça, je veux bien le concéder,
- 8 mais je ne peux pas... je ne sais pas [s]'il y aurait [eu] un
- 9 résultat différent si la PPO avait été dans une autre position.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Merci, Merci, Monsieur le
- 11 Commissaire Carrique. C'était mes questions.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: J'aimerais appeler le
- 14 gouvernement du Canada, s'il vous plait.
- 15 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN van NIEJENHUIS:
- 16 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Bon après-midi,
- 17 Monsieur le Commissaire Carrique. Mon nom est Brendan van
- 18 Niejenhuis et je suis un des avocats pour le gouvernement du
- 19 Canada. J'ai quelques questions pour vous.
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 21 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: J'aimerais commencer
- 22 avec une question dont mon collègue vous posait cette question,
- 23 donc la question du remorquage.
- Alors, avant même de commencer, j'aimerais vous
- 25 amener à un document, OPP00001580, ayant trait aux messages pour
- 26 les... qu'on donnait aux manifestants.
- Pourriez-vous regarder le troisième paragraphe?
- 28 Vous voyez le conseil au solliciteur général, le message devrait

- 1 commencer avec les mesures d'urgence, la Loi sur les mesures
- 2 d'urgence?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 4 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et deuxièmement, que
- 5 ça devrait passer au « FA ». Je présume que c'est le « EA » en
- 6 anglais? Est-ce juste?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 8 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et donc, ça serait la
- 9 Loi sur les mesures d'urgence Emergencies Act parce que
- 10 c'est l'application de la loi dans les zones restreintes et
- 11 interdire les enfantas. Et ça, c'était suite à la Loi sur les
- 12 mesures d'urgence.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et donc, l'idée,
- 15 c'était de mettre l'accent sur les conséquences de la Loi sur
- 16 les mesures d'urgence et sur les EMCPA avant les accusations
- 17 criminelles.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 19 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Parce que ces messages
- 20 seraient plus efficaces que les accusations régulières [au] Code
- 21 criminel pour réduire l'empreinte avant que l'opération commence
- 22 pour le vrai.
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Peut-être, selon la
- 24 situation et les circonstances. Définitivement un outil efficace
- 25 pour les trois zones qu'on a montrées.
- 26 On a des autorités common law pour empêcher
- 27 l'entrée dans les zones restreintes, mais les messages avec la
- 28 Loi sur les mesures d'urgence avec ces zones, surtout

- 1 l'interdiction des enfants dans ces zones, qui était une
- 2 préoccupation pour les services policiers, était un outil
- 3 efficace, je crois.
- 4 Aussi, pouvoir passer le message des autres
- 5 conséquences, c'est aussi un outil très efficace qui nous était
- 6 disponible, c'est vrai.
- 7 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: On va maintenant
- 8 passer à PB... et ainsi de suite, comme vient de le lire l'avocat,
- 9 [PB.NSC.CAN.00007378].
- 10 J'aimerais vous ramener à la lettre que vous avez
- 11 écrite le 22, que vous avez envoyée au... et vous l'avez envoyée
- 12 au sous-solliciteur général. J'aimerais bien être sûr qu'on lise
- 13 toute la lettre. Si on passe au premier paragraphe, vous
- 14 commencez ici, c'est suite à une lettre que vous lui aviez
- 15 envoyée le 15 février, n'est-ce pas?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. On a envoyé une
- 17 correspondance le 15 février par rapport à un processus
- 18 d'approvisionnement non compétitif par rapport aux exploitants
- 19 de remorquage.
- 20 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous avez dit que
- 21 c'était mieux de passer par des dispositions pour...
- 22 L'INTERPRÈTE: L'interprète s'excuse, ça va
- 23 beaucoup trop vite.
- Me BRENDAN van NIEJENHUIS: ...et l'OPP s'est rendu
- 25 compte que la communauté des vendeurs hésitait à aider la police
- 26 et les conversations avec eux ont montré qu'ils avaient besoin
- 27 de beaucoup d'indemnisation de la province, et deuxièmement, un
- 28 engagement de ne pas donner leurs noms.

1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Dans certains cas, c'était 2 une préoccupation des opérateurs de dépanneuses. 3 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et on avait dit que 1'OPP ne pouvait pas donner une indemnisation s'il n'y avait pas 4 une approbation du ministère de la Finance ou [...] 5 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne me souviens plus des 7 conseils précis, mais les conseils qu'on a eus, c'est ce qui a généré cette lettre. 8 9 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et c'est ça que vous avez donné… et c'est ça que vous avez dit au sous-solliciteur 10 général? 11 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Et c'est où? Me BRENDAN van NIEJENHUIS: C'est le troisième 13 point : 14 15 « Tel que conseillé par le ministre des Services juridiques [...] » 16 17 Oui, vous le voyez? COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 18 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous n'avez pas pu 19 20 promettre la confidentialité vu les obligations que l'OPP a en 21 vertu de la Loi [FIPPA]. Prochain point : Si l'OPP entrait dans de telles 22 ententes avec un « vendeur », une entente séparée aurait été 23 24 négociée chaque fois qu'on retenait un « vendeur » et il n'y avait pas assez de temps pour y arriver alors que les services 25 devaient être en place pour le 17 février. N'est-ce pas? 26 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous dites :

28

1	« Le 15 février, nous avons appris que
2	le gouvernement du Canada avait eu
3	recours à la <i>Loi sur les mesures</i>
4	d'urgence. »
5	Et au prochain paragraphe, vous dites que :
6	« Les Règlements des mesures d'urgence
7	avaient des dispositions par lesquelles
8	le ministre ou le commissaire de la
9	GRC, ou une personne qui agissait en
10	leur nom, pouvait demander à une
11	personne de rendre des services ou des
12	biens [essentiels]. »
13	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
14	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Entre autres, le
4.5	romorquago n'ost-so nasa
15	remorquage, n'est-ce pas?
16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
16 17	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le
16 17 18	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites :
16 17 18 19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites :  « De plus, le Règlement était soutenu
16 17 18 19 20	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites:  « De plus, le Règlement était soutenu par les Services juridiques comme étant
16 17 18 19 20 21	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites:  « De plus, le Règlement était soutenu par les Services juridiques comme étant la bonne façon de s'occuper des pour
16 17 18 19 20 21 22	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites:  « De plus, le Règlement était soutenu par les Services juridiques comme étant la bonne façon de s'occuper des pour que les services soient disponibles
16 17 18 19 20 21 22 23	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites:  « De plus, le Règlement était soutenu par les Services juridiques comme étant la bonne façon de s'occuper des pour que les services soient disponibles rapidement. »
16 17 18 19 20 21 22 23 24	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites:  « De plus, le Règlement était soutenu par les Services juridiques comme étant la bonne façon de s'occuper des pour que les services soient disponibles rapidement. »  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous regardez le paragraphe suivant, vous dites:  « De plus, le Règlement était soutenu par les Services juridiques comme étant la bonne façon de s'occuper des pour que les services soient disponibles rapidement. »  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et c'est parce qu'il y

1	des pertes ou dégâts suite à leurs tâches?
2	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
3	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et protection de la
4	responsabilité civile, une forme d'indemnisation?
5	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
6	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ensuite, pour clore,
7	vous dites au sous-solliciteur général qu'il y a tout ce que
8	vous avez donné à tous ces exploitants de services de
9	remorquage.
10	COMM. THOMAS CARRIQUE: [Exact.]
11	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Alors, on va passer à
12	la prochaine page.
13	Et mon collègue l'a vu, c'est… donc, vous avez
14	l'autorité de commissaire pour ceci?
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. C'est signé par moi
16	et la GRR.
17	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ç'a été signé le
18	17 février?
19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
20	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Si vous regardez le
21	deuxième paragraphe, c'est une lettre qui a été signée par
22	vous :
23	« L'OPP vous remercie de votre volonté
24	d'agir dans les discussions jusqu'à
25	présent pour trouver une solution qui
26	va nous permettre d'aller de l'avant
27	dans cette situation émergente. »
28	N'est-ce pas?

1	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
2	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et il y avait eu des
3	discussions pour essayer de déterminer si une solution pouvait
4	si on pouvait trouver une solution qui protègerait ces
5	entreprises de remorquage.
6	COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y avait eu des
7	discussions avec plusieurs de ces entreprises qui étaient prêtes
8	à offrir des services. Certains étaient préoccupés par
9	l'indemnisation et on a eu peur qu'ils nous fassent faux bond
10	près du plan opérationnel.
11	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous dites :
12	« En vertu de l'article 7 du Règlement,
13	[], l'OPP vous exige de rendre
14	disponible [les biens et services
15	essentiels] par rapport au remorquage
16	[] », tel qu'écrit dans le paragraphe.
17	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est exact.
18	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, vous confirmez
19	que :
20	« Cette lettre est une confirmation
21	écrite d'instructions verbales de la
22	PPO à partir… pour offrir ses services
23	à partir du 15 février et c'est un avis
24	que vous êtes obligés de continuer à
25	vous y vous êtes contraints de nous
26	offrir ces services. »
27	Donc, c'est une question un peu de sémantique,
28	mais la PPO a donc exigé à ces opérants d'offrir [leurs]

- 1 services de remorquage?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Et s'ils ne l'avaient
- 3 pas fait, oui, on aurait pu les contraindre de le faire.
- 4 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous... en vertu du
- 5 Règlement sur les mesures d'urgence d'où vient cette autorité,
- 6 que le pouvoir est de leur demander d'offrir leurs services.
- 7 N'est-ce pas?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 9 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et s'ils ne le font
- 10 pas, il y a des effets dans l'article 10 de ce Règlement sur les
- 11 mesures d'urgence.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je suis au courant.
- 13 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Pouvons-nous
- 14 maintenant... passons maintenant à la page suivante.
- 15 Vous voyez qu'il y a une note sur la
- 16 compensation.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, exactement.
- 18 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Je vois une deuxième
- 19 lettre qui va également à une compagnie de remorquage au sujet
- 20 des compensations.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 22 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et ca a un horaire à
- 23 la dernière page, page 9 de ce document, il y a un horaire. Ça
- 24 dit le taux horaire pour ces services.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 26 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Qui va de 175 \$ à
- 27 750 \$ pour les gros 65-tonnes, les camions rotateurs.
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, ca semble être

- 1 l'éventail possible.
- 2 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc,
- 3 [PB.CAN.00001628].
- 4 Ca semble être une facture du gouvernement de
- 5 l'Ontario et le ministère, ça dit « PPO »?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je vois.
- 7 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: C'est le genre de
- 8 forme de facture qui vient de la police de l'Ontario?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. J'imagine, parce que
- 10 je n'ai jamais vu ça, une facture de ce genre, mais ça semble.
- 11 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous avez donc dit au
- 12 solliciteur général adjoint qu'il y aurait des compensations
- 13 pour l'argent que vous avez payé déjà aux compagnies, donc
- 14 compensations pour rembourser au PPO.
- Donc, il semble y avoir une facture qui a été
- 16 émise de 666 787,94 \$ à la GRC.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: je vois.
- 18 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Mais est-ce que c'est
- 19 conforme aux montants qui ont été payés aux compagnies de
- 20 remorquage et envoyés à la GRC?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il semblerait, mais je
- 22 n'ai pas les détails. Ça serait notre bureau de gestion qui
- 23 pourrait me dire, mais il semblerait que ce soit ce que vous me
- 24 dites. Je n'ai aucune raison d'en douter.
- 25 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ca montre que c'était
- 26 le 27 février et c'était conforme à l'échéancier.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 28 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc ,j'aimerais bien

- 1 passer maintenant à vos textes, à vos balados... pardon, à vos
- 2 textos.
- Message texte [OPP]00004580, à la page 16.
- 4 Donc, question générale. Si on va au bas de ce
- 5 texte, vous voyez qu'en bas il y a une date et une heure.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je vois.
- 7 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, ça dit
- 8 26 janvier de 3:19:58 (UTC+0). « UTC », c'est le temps
- 9 universel, c'est au moment... c'est-à-dire, les heures normales de
- 10 l'Est.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, merci de
- 12 l'explication. Oui, c'est... j'accepte votre explication.
- 13 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, c'est cinq
- 14 heures... donc si vous soustrayez cinq, vous avez l'heure exacte,
- 15 donc c'est 3:19, donc ç'a été envoyé à 10:19.
- 16 L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, elle n'a pas
- 17 trop bien saisi.
- 18 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, il y a d'autres
- 19 textes pour le confirmer, mais ça nous aide quand même à
- 20 comprendre un peu de quoi il s'agit.
- 21 Mais si j'ai bien compris, d'après ce message
- 22 texte, c'est la première indication pour vous qui fait rapport
- 23 sur les convois qui allaient arriver, que vous faites le message
- 24 au solliciteur... au... adjoint.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Par texte. C'a été
- 26 fait par texte.
- 27 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Oui, bien c'est avec
- 28 ça que nous devons travailler.

- 1 Vous voyez qu'il y a le plus gros convoi, ce
- 2 serait environ 830 véhicules approximativement.
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 4 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous voyez un peu
- 5 plus tard qu'il y a des convois que l'on prévoit venir de l'est,
- 6 du Québec, et d'autres convois du sud, qui viennent du sud-ouest
- 7 de l'Ontario.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 9 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, si vous passez
- 10 un petit peu plus bas, la réponse [du solliciteur général
- 11 adjoint Di Tommasso]. Il vous remercie.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je le vois.
- 13 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Il voudrait avoir un
- 14 rapport tôt le lendemain matin pour faire rapport au solliciteur
- 15 général. C'est le secrétaire du cabinet.
- 16 La page suivante. Ça, c'est le 27. Deuxième texte
- 17 sur la page, le 27, c'est un rapport sur les progrès accomplis
- 18 par le convoi. À la page 21, vous voyez en bas, le 28, vous
- 19 donnez une mise à jour.
- Non, non, ça, c'est le 21.
- 21 Maintenant, une mise à jour sur le 28.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Mais ca, c'est la date du
- **23** 27.
- 24 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous avez raison.
- 25 C'est encore là le temps universel. C'est cinq heures plus tôt,
- 26 c'est donc 9 h 40 p.m. le 27. Ç'a du sens?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, parce que j'avais vu
- 28 la date en haut, parce qu'autrement j'aurais fait la même

1	erreur.
2	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Si vous voyez, en bas
3	dans votre rapport, on insiste :
4	« Le SPO »
5	En bas du texte.
6	« …a insisté sur l'accès et la sortie
7	pour les hôpitaux et tous risques
8	associés aux cliniques de
9	vaccination. »
10	Donc, c'était… donc, le but du convoi est qu'ils
11	voulaient perturber les sites de vaccination?
12	COMM. THOMAS CARRIQUE: Correct. Exact.
13	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Page 23, en haut de la
14	page.
15	Vous voyez, votre rapport, c'est le 28, c'est à
16	peu près 11 heures le matin, plus ou moins, et vous indiquez
17	que :
18	« Les convois [ont commencé] leur
19	voyage vers Ottawa à partir de
20	Huntsville, Owen Sound, Kingston,
21	Innisfil, Hamilton, Sault-Sainte-Marie,
22	Cochrane, Little Current, et Québec. »
23	COMM. THOMAS CARRIQUE: Correct. Exact.
24	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous vous attendez à
25	ce que des foules tout au long de la route et même le leader de
26	l'Opposition y était.
27	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
28	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: En bas de la page,

```
1
    vous donnez une estimation sur cette date, vous voyez le temps,
    donc à 3:45 de l'après-midi :
2
                              « Environ [1 350] quelques véhicules
3
                              sont prévus. »
4
5
                   Vous rapportez :
6
                              « [Des] flatbeds [...] de l'équipement
7
                              lourd, des véhicules utilitaires, les
                              toilettes portatives et un bateau avec
8
9
                              des graffitis dirigés au premier
10
                              ministre avec de la peinture. »
11
                   Donc, on indique que les « manifestants ont
12
    l'intention de rester au-delà de la fin de semaine ».
                              « Certains points de vue extrémistes et
13
                              des commentaires encourageant des
14
15
                              démonstrations illégales sont également
                              affichés dans les médias sociaux. »
16
17
                   Et on voit qu'il y a 7,1 millions de dollars qui
    auraient été obtenus dans le sociofinancement.
18
19
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Vous voyez également, pour
    votre attention, on croit que :
20
21
                              « Le SPO ne va pas permettre à des
                              camions lourds de voyager à la ville. »
22
                   C'était ce qu'on disait dans notre discussion un
23
24
    peu plus tôt.
25
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, page 25, le
    deuxième texte sur la page.
26
27
                   Donc, c'est le 29 janvier, mise à jour?
28
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
```

1	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous remarquez que :
2	« Hier, Arnprior, qui était la
3	destination… (ça, c'est 65 kilomètres à
4	l'ouest d'Ottawa), la destination de
5	600 participants au convoi. »
6	Et Arnprior, c'est devenu là où il y avait un
7	campement.
8	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est juste de le dire,
9	oui.
10	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et la PPO ne
11	mentionnait pas ce campement?
12	COMM. THOMAS CARRIQUE: Bon, il faudrait demander
13	l'éclaircissement à ceux qui étaient déployés là et voir quelle
14	sorte de visibilité ils avaient. Moi, je ne peux pas le dire.
15	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous ne le savez pas?
16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne le sais pas.
17	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Page 26, le texte en
18	bas de la page, s'il vous plait.
19	Vous voyez, vous rapportez au solliciteur général
20	adjoint sur la route 200 à Embrun pour le stationnement. Ça peut
21	contenir 400 camions. Et une navette a été organisée pour les
22	amener à la ville.
23	COMM. THOMAS CARRIQUE: Il semblerait.
24	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous ne le savez peut-
25	être pas, mais ceci est à Embrun, c'est un des sites où les PPO
26	et d'autres services de police n'avaient la possibilité de
27	s'installer là et de voir ce qui se passait.
28	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'était opérationnel. Moi,

je... ceux qui étaient là à l'époque pourraient mieux répondre que 1 2 moi. Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous savez où est 3 Embrun? C'était à 40 kilomètres au sud-est d'Ottawa. 4 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, à peu près. 6 Me ERIC BROUSSEAU: Monsieur le Commissaire, si 7 vous me permettez, j'aurais une demande des interprètes de vous demander de ralentir, s'il vous plait. C'est très difficile pour 8 les interprètes de suivre. Si c'est possible, Monsieur l'avocat, 9 10 de ralentir. L'INTERPRÈTE: Merci beaucoup de la part des 11 12 interprètes. Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Le troisième avant-13 dernier texte. 14 15 Bon. Vous voyez une indication que c'était 7 h 45, donc 2 h 44 le 29 dans l'après-midi. C'est que : 16 17 « Un hélicoptère privé est au-dessus d'Ottawa avec des signes 18 antigouvernementaux. » 19 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact. 21 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Le solliciteur général 22 adjoint vous a répondu. « Oui, je l'ai vu aux nouvelles. 23 24 Comment a-t-il eu la permission d'entrer dans un espace restreint? » 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 26 27 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: C'était une inquiétude

28

pour vous également?

1	COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas à ce moment-là, non.
2	Je n'y avais pas pensé comme étant une grande inquiétude pour
3	moi avec un mandat provincial, non.
4	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: De toute façon, vous
5	pensiez que c'était suffisamment inquiétant pour le mentionner à
6	l'adjoint du solliciteur général.
7	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Pour qu'il soit au
8	courant de tout ce qui se passe.
9	AUCUNE INTERPRÉTATION [14.40.08 à 14.41.14]
10	L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, mais le
11	micro cesse de fonctionner sans que j'y aie touché.
12	COMM. THOMAS CARRIQUE: Donc, il y a des
13	policiers, je ne sais pas lesquels, les policiers. Je ne sais
14	pas quel est le policier que ce soit SPO, Police provinciale ou
15	GRC. On ne sait pas quelles polices.
16	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À la page 31, le texte
17	du centre, le 30 janvier, mise à jour. Ça, c'est le dimanche de
18	la première fin de semaine?
19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, en effet.
20	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous remarquez que :
21	« Waterloo — il y a une centaine de
22	véhicules qui sont attendus au Centre
23	récréatif Wilmot. Le convoi a voyagé de
24	Baden, New Hampshire, et a terminé à
25	Statford. »
26	COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
27	Me BRENDAN van NIEJENHUIS:
28	« Les organisateurs sont inquiets

1	qu'avec le grand nombre de
2	participants, les participants ne se
3	sentiraient pas tous de la même façon
4	au sujet d'organiser quelque chose de
5	paisible et de… »
6	À la page 33, en bas de la page, c'est 3 p.m.,
7	mise à jour le 30, c'est donc le dimanche.
8	Mais le deuxième… avant-dernier rapport, vous
9	montrez que :
10	« Il y a des précautions et une
11	attention spéciale au sujet du
12	traitement des différents messages de
13	tous les services de police de la
14	province au sujet des cliniques de
15	vaccination. »
16	Vous vous inquiétiez d'une obstruction ou de
17	perturbations ou d'activités qui pourraient perturber à cause de
18	la motivation des manifestants.
19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
20	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Page 36, les deux
21	derniers textes sur la page… les trois derniers, en fait.
22	Ç'a été initié par Di Tommaso qui dit :
23	« Bonjour, Commissaire Carrique. »
24	« CC », c'est vous?
25	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
26	Me BRENDAN van NIEJENHUIS:
27	« Pouvez-vous vous assurer que cette
28	question des soins de santé pour les

1	travailleurs pour leur accès et la
2	sortie pour les hôpitaux et les
3	cliniques []? »
4	« Le sous-ministre de la Santé de
5	l'Ontario a soulevé la question ce
6	matin avec le secrétaire du cabinet. »
7	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
8	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et il s'est engagé il
9	[] du secrétaire du cabinet que « le SPS serait SPO serait au
10	courant ». Vous mentionnez qu'il n'y a pas de changement sur la
11	mise à jour de cette []. Ça, c'est le 31, le lundi, où on
12	espérait que le convoi allait partir ce jour-là.
13	COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne vais pas dire que
14	tout le monde espérait qu'ils partiraient, mais on ne s'y
15	attendait pas.
16	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Bon. Très bien. Et
17	donc, vous voyez que Di Tommaso a les doigts croisés à ce
18	moment-là.
19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Il n'y a pas assez de
20	renseignements pour dire que c'est ce qu'il espère. Peut-être
21	que les choses pourraient se résoudre, être résolues, qu'il n'y
22	aurait pas de blessures, mais évidemment qu'il leur souhaitait
23	bonne chance et ne voulait pas que quelqu'un soit blessé.
24	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Je pense qu'il est
25	beaucoup plus spécifique que ça parce qu'il répondait à votre
26	message qui disait :
27	« Nous avons une congestion à
28	l'extérieur de la ville qui, nous

l'espérons, ça veut dire que les gens 1 2 quittent la région. » COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 3 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, c'est ce qu'il 4 espère également. 5 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est ce que je pense, 7 c'est ce que j'espère. Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Page 39. 8 9 Dans cette mise à jour du 31, vous dites que le 10 SPO prévoit 1 000 camions qui vont rester dans la ville. 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 12 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Page 41. Pour l'heure, c'est le 1er février, mais nous 13 savons maintenant que c'est à 8 heures, c'est-à-dire 7 h 38 le 14 soir du 31. 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 16 17 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ça montre à votre dernier point que l'équipe de liaison du SPO espère (sic) que 18 19 toutes les chambres d'Ottawa sont réservées pour la prochaine 20 fin de semaine. Donc, cet espoir n'est pas... ne s'est pas 21 réalisé, ne s'est pas avéré. Page 43, donc une mise à jour le 2, c'est-à-dire 22 le mercredi... je pense, le mercredi? Exact? 23 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est le 2 février, 25 en effet. 26 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous rapportez qu'un groupe du Québec d'une vingtaine de protes... de manifestants à 27

Sussex et Rideau et ça inquiétait beaucoup la PPO. C'est pas

28

- 1 pour mentionner votre service de police en particulier, mais... et
- 2 c'était mentionné dans le rapport de renseignements également
- 3 pour ce qu'on voyait sur le terrain.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, ç'a été noté dans
- 5 plusieurs rapports Hendon, en effet. Il y avait 10 à 20
- 6 manifestants.
- 7 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À la page 47
- 8 maintenant.
- 9 Vous donnez une image nationale. C'est le
- 10 3 février, en soirée, donc c'est à peu près près de 10 heures le
- 11 soir.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 13 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous faites rapport au
- 14 solliciteur que ce qui se passe [à Ottawa] et en Alberta
- 15 pourrait avoir la possibilité de se développer comme mouvement
- 16 de désobéissance civile au niveau national. Et vous confirmez
- 17 que [...] cette stratégie sur laquelle les différents niveaux de
- 18 gouvernement se sont fiés, et les policiers de même, pour
- 19 résoudre les problèmes [...] pourrait influencer les mesures
- 20 prises par les protestataires d'ailleurs.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 22 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Certains évènements
- 23 semblent bien organisés, d'autres vont peut-être se développer
- 24 de façon spontanée sans avertissement?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 26 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et on le voyait à
- 27 divers endroits de l'Ontario déjà, n'est-ce pas?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: oui.

- 1 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons à la page 48,
- 2 s'il vous plait, en haut.
- Wous l'avez envoyé à environ 9 h 40 le matin.
- 4 Vous faites une liste des évènements qui sont prévus pour le
- 5 weekend à l'extérieur d'Ottawa et de Toronto à Iroquois Falls,
- 6 [North Bay], Cochrane, Sudbury, Hurst et Echo Bay.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 8 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, vous deviez vous
- 9 préparer pour être capable d'assurer la sécurité de ces
- 10 évènements en plus de ceux d'Ottawa.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. C'est ce qui se
- 12 passerait à l'échelle de l'organisation. Pas moi
- 13 personnellement, mais, oui, nos équipes feraient ces
- 14 préparatifs.
- 15 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons maintenant au
- 16 document OPP00004579.
- 17 Voici vos messages textes échangés avec monsieur
- 18 Cox.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 20 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous ne semblez pas
- 21 avoir échangé autant avec lui qu'avec monsieur Di Tommaso.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Monsieur Cox
- 23 surveillait le Bureau du renseignement provincial, donc il
- 24 recevait les rapports Hendon et les rapports situationnels que
- 25 nous recevions à divers moments. Donc, ca ne se compare pas.
- 26 Mes communications avec le solliciteur général
- 27 adjoint étaient faites pour le tenir au courant, mais monsieur
- 28 Cox, lui, avait accès à toute cette information. Donc, c'était

1	une relation différente et il u avait beaugeun meine de
1	une relation différente et il y avait beaucoup moins de
2	communications.
3	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons à la page 4.
4	Le 29, il vous parle des rapports Hendon qui
5	continuent, et au bas, vous le remerciez. Puis il vous texte
6	encore une fois le 5 février. Le voyez-vous?
7	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
8	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Il dit :
9	« J'ai eu un appel intéressant avec Pat
10	Morris ce soir. Il a eu un appel avec
11	Mark Patterson. Il a dit que son chef
12	avait une vision complètement
13	différente de la manifestation. Pat et
14	Mark voyaient la manifestation de la
15	même façon. Je vais vous appeler pour
16	vous fournir davantage de détails. »
17	Il vous a envoyé ça à 11 heures moins quart le
18	soir.
19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
20	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous répondez :
21	« Merci. Nous allons parler demain
22	matin. »
23	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
24	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Sur la page suivante,
25	il semble que vous aviez discuté avec lui encore à 9 heures ou
26	9 h 30 le soir.
27	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
28	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous rappelez-vous de

- 1 cette conversation?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je m'en rappelle.
- 3 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: De quoi vous rappelez-
- 4 vous?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Des préoccupations qui
- 6 pouvaient être transmises par le surintendant Morris, ces
- 7 préoccupations étaient en lien avec la description de la
- 8 manifestation et de la façon dont on en faisait part dans les
- 9 médias. Ce n'était pas... ça ne cadrait pas avec les
- 10 renseignements obtenus.
- 11 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons au document
- 12 OPP00004579.
- 13 **LE GREFFIER:** Je crois que c'est le document que
- 14 vous utilisez à l'heure actuelle.
- 15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ah, c'est le même
- 16 document? Pardon.
- 17 Donnez-moi un instant, s'il vous plait, je dois
- 18 obtenir le bon document.
- 19 (COURT SILENCE)
- 20 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: OPP00003444, à la
- 21 page 7.
- 22 C'est un courriel de Pat Morris à Chuck Cox,
- 23 n'est-ce pas?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 25 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous allez voir ici
- 26 que monsieur Cox, le 2 février, lui avait écrit. Il lui avait
- 27 envoyé un courriel de suivi, c'est ce qu'on voit ici là. Le
- 28 voyez-vous?

1	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
2	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Qu'est-ce que « CTT »?
3	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est moi, ça. C'est
4	une abréviation pour l'équipe de commandement. Je peux le
5	réexpliquer si ça vous est utile.
6	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Page suivante. C'est
7	un courriel en réponse. Ça, ça vient de monsieur Morris, et on
8	demande des renseignements par rapport à certaines personnes.
9	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
10	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Passez au paragraphe
11	un peu plus bas sur la page, c'est le 2 février. Donc, on est
12	dans le cadre des activités du convoi?
13	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
14	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: On dit :
15	« Il semble y avoir un appétit augmenté
16	pour de l'information en lien avec les
17	entités qui mettent en jeu… mettent en
18	cause le statu quo. »
19	Et ensuite :
20	« Je m'inquiète que le succès est
21	évalué à l'aune des exigences en
22	matière de renseignements et des
23	demandes rapides plutôt que de respect
24	les exigences en matière de
25	renseignements. »
26	« J'ai agi pour réduire ces demandes et
27	ces réponses. »
28	Est-ce que le sujet soulevé par monsieur Cox?

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous en avons parlé
- 2 également. Il s'inquiétait de demandes particulières qui étaient
- 3 formulées à l'extérieur des moyens habituels, mais aussi des
- 4 mauvaises informations qui circulaient à l'extérieur de ces
- 5 moyens de communication.
- 6 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Est-ce qu'il vous a
- 7 parlé de ralentir ces demandes ou des demandes qui n'étaient pas
- 8 respectées?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas dans le sens qu'on
- 10 essaie de l'expliquer ici. Pour prioriser les demandes pour
- 11 qu'elles soient efficaces et qu'elles respectent les procédures
- 12 normales, il ne s'agit pas de ne pas répondre aux demandes qui
- 13 ne devraient pas être formulées là. Monsieur Morris poursuit et
- 14 je pense qu'il explique son raisonnement un peu plus loin.
- 15 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Oui, et il dit qu'il
- 16 n'est pas approprié que ces renseignements soient obtenus et
- 17 distribués à l'extérieur des moyens de communication qu'il
- 18 caractérise.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a eu des documents,
- 20 des rapports Hendon qui se sont retrouvés entre les mains de
- 21 personnes qui ne devraient pas les avoir reçus et qui les
- 22 avaient. Donc, il s'inquiétait de l'intégrité des rapports
- 23 Hendon.
- 24 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Pouvons-nous aller au
- 25 document OPP00003443?
- Voici un autre courriel du surintendant Morris
- 27 daté du 24 août 2021. Ce courriel a été envoyé à différentes
- 28 personnes et différents corps de police à l'échelle de la

- 1 province?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Regardez le deuxième
- 4 paragraphe. Il parle des crimes fondés sur la haine qui ont
- 5 augmenté environ de 37 % comparativement aux années précédentes,
- 6 et il dit que le gouvernement et le public sont intéressés à
- 7 obtenir cette information.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ça semble suggérer que
- 10 c'est approprié en conséquence de ces augmentations marquées.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Qu'avez-vous dit?
- 12 « Approprié »? Vous avez dit « approprié »?
- 13 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Oui.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne vois pas quoi
- 15 que ce soit qui soit inapproprié ici.
- 16 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Il dit que « ça fait
- 17 partie du plan de renseignements et que cette information a été
- 18 obtenue des services de policiers », puis il fait allusion au
- 19 mouvement White Lives Matter et des gouvernements... des
- 20 mouvements antigouvernementaux.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 22 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et le désir d'obtenir
- 23 cette information est compréhensible, selon monsieur Morris.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est ce qu'il dit, oui.
- 25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Peut-on retourner
- 26 maintenant au document OPP00004580 à la page 99.
- Je vais passer au 12 février vu que je n'ai pas
- 28 beaucoup de temps.

```
1
                   À la page 99, on vous demande en haut, c'est le
    solliciteur adjoint, il fait allusion à Windsor et il dit :
2
3
                              « Est-ce que la lettre du ministre a eu
                              un effet ou est-ce qu'on continue selon
4
5
                              le plan? »
6
                   Ça, c'est la lettre qu'on a vue un peu plus tôt.
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
7
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Je pense que c'était
8
    le document 00000858.
9
10
                   Et vous, vous dites :
11
                              « On continue avec le plan. Aucun
12
                              effet. »
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
13
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: La lettre n'a pas eu
14
15
    d'effet, l'offre de négociation non plus.
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
16
17
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: L'injonction non plus
    du jour d'avant n'a pas eu d'effet?
18
19
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ni l'invocation de la
20
21
    Loi d'urgence de la province de l'Ontario le jour d'avant,
    n'est-ce pas?
22
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que c'est le
23
    matin du 12 que la Loi est entrée en viqueur, mais à ce moment-
24
25
    là, non, il n'y avait pas eu d'effet. Je pense qu'il y a eu un
    effet sur l'autoroute 402, mais c'était une autre situation.
26
27
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ça va. Mais là-bas,
    ces trois outils n'ont pas eu d'effet. Les gens n'ont pas changé
28
```

- 1 d'idée.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: En effet, non, et vous
- 3 aurez des témoins qui pourront en parler plus tard, mais, en
- 4 effet, vous avez raison, d'un point de vue stratégique, aucun
- 5 effet.
- 6 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Pouvons-nous continuer
- 7 de faire défiler la page?
- A 1 h 15, donc environ ici 8 heures le matin.
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 10 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous lui dites que le
- 11 point d'entrée à Cornwall a été bloqué, il y a de 50 à
- 12 70 véhicules.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il y a des rapports
- 15 conflictuels quant à cet évènement, mais on parle de Akwesasne
- 16 qui aurait été maintenant ajouté.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 18 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et ça, c'était une
- 19 préoccupation importante pour vous?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 21 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Passons au document
- 22 OPP00004584.
- Je pense que c'est le texte avec le surintendant
- 24 McDonell?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça se peut. Est-ce que je
- 26 peux le voir?
- 27 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ah, j'essaie seulement
- 28 de comprendre son titre.

1	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est un
2	surintendant.
3	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Il vous a texté de
4	l'information beaucoup plus fréquemment que monsieur Cox.
5	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
6	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Passons à la page 57,
7	s'il vous plait.
8	Regardez le message de midi 58, c'est-à-dire le
9	matin ici :
10	« C'est une dynamique complètement
11	différente là-bas. »
12	Il fait allusion à Cornwall.
13	« La communauté Mohawk a son mot à
14	dire. C'est leur ligne de survie, la
15	santé c'est une priorité. Tous les
16	résidents d'Akwesasne en Ontario,
17	Québec et New York ont besoin des soins
18	de santé d'Ontario. »
19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
20	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Continuons de défiler
21	au bas de la page.
22	Il y a quelqu'un sur le terrain qui vous fait
23	rapport et qui vous dit que cela pourrait créer une réaction
24	défavorable de la part du territoire à l'égard des manifestants.
25	COMM. THOMAS CARRIQUE: Excusez-moi, c'est
26	caviardé. C'est un message texte qui m'est adressé du
27	surintendant?
28	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Oui.

1	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
2	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Continuons de faire
3	défiler la page.
4	Il vous donne un peu de contexte sur le lien
5	entre [Akwesasne], Kanesatake et Kahnawake?
6	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
7	Me BRENDAN van NIEJENHUIS:
8	« Ils vont se réunir rapidement si on
9	présente la demande. Après, il y aura
10	une demande liée aux Guerriers. »
11	Et pour lui, ce que ça voulait dire, c'est qu'il
12	entrevoyait une violence à Cornwall, une certaine violence au
13	sein du convoi là-bas et du blocage.
14	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
4.5	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ça, c'est complexe,
15	The Diministration of the Complexe,
16	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.
16	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.
16 17	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
16 17 18	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la
16 17 18 19	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la page 59.
16 17 18 19 20	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la page 59.  Il vous fait rapport. Il vous dit d'abord que :
16 17 18 19 20 21	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la page 59.  Il vous fait rapport. Il vous dit d'abord que :  « Il y aura des messages de soutien de
16 17 18 19 20 21 22	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la page 59.  Il vous fait rapport. Il vous dit d'abord que :  « Il y aura des messages de soutien de Kanesatake et de Kahnawake. Et un
16 17 18 19 20 21 22 23	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la page 59.  Il vous fait rapport. Il vous dit d'abord que :  « Il y aura des messages de soutien de Kanesatake et de Kahnawake. Et un ultimatum des Guerriers. »
16 17 18 19 20 21 22 23 24	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la  page 59.  Il vous fait rapport. Il vous dit d'abord que :  « Il y aura des messages de soutien de  Kanesatake et de Kahnawake. Et un  ultimatum des Guerriers. »  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est ce qu'il dit.
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons en haut de la page 59.  Il vous fait rapport. Il vous dit d'abord que :  « Il y aura des messages de soutien de Kanesatake et de Kahnawake. Et un ultimatum des Guerriers. »  COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est ce qu'il dit.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et il s'inquiète. Et

INTERNATIONAL REPORTING INC.

```
que la violence surgisse.
1
2
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Allons à la page 51.
    Pardon, 52, le deuxième message sur la page.
3
                   Il vous dit ici que, le 11 février, à 7 h 40 le
4
5
    matin, que :
6
                              « À l'ambassade des États-Unis, les
7
                              services frontaliers ont communiqué
                              avec la GRC. Ils s'intéressent à nos
8
9
                              plans. »
10
                   Le voyez-vous?
11
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
12
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Prochain message
    texte, il vous dit qu'à Windsor :
13
14
                              « Les travailleurs automobiles sont
                              fâchés et ont l'intention de faire une
15
                              manifestation aujourd'hui, ce qui a une
16
17
                              influence. Ils expriment leur colère
                              sur les médias traditionnels et les
18
19
                              médias sociaux. »
20
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
21
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Regardez le dernier
    message au bas de la page. Il vous dit que :
22
                              « L'appel avec les États-Unis a bien
23
24
                              été. Ils regardent le pont des Mille-
25
                              Îles (Thousand Islands). »
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
26
27
                   Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ils s'inquiètent de la
    situation à Akwesasne.
28
```

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est l'information que le
- 2 surintendant me donne, oui.
- 3 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous, vous avez
- 4 communiqué ça au chef adjoint.
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas. Il
- 6 faudrait que je revoie mon rapport, mais cette information m'a
- 7 été très utile et elle a permis d'éclairer le témoignage que
- 8 j'ai fourni à la Commission relativement à la sécurité nationale
- 9 et la nécessité de coordonner nos efforts.
- 10 Tout ça est en lien avec ce jour crucial, le
- 11 12 février. Toute cette activité se produit simultanément,
- 12 Windsor, Cornwall, Ottawa, Toronto, Fort Frances. Ça se produit
- 13 à l'échelle de la province.
- 14 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Revenons au document
- 15 OPP00004580 pour la dernière fois, à la page 114. On revient à
- 16 vos échanges avec le chef adjoint.
- 17 Deuxième message, vous dites que les
- 18 manifestants... c'est le 13, donc on a vidé Windsor ou on est en
- 19 cours de le faire.
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. C'est en cours. Le
- 21 14, nos opérations de sécurité publique ont été terminées.
- 22 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Vous recevez de
- 23 l'information que les manifestants sont en train de songer à se
- 24 rendre au tunnel plutôt que le pont, et ça, ça aurait été un
- 25 problème.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 27 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Au bas de la page,
- 28 vous faites allusion ici... vous dites au chef adjoint :

1	« Je préfèrerais ne pas voir les forces
2	armées jouer un rôle hors des
3	propriétés du gouvernement, mais nous
4	pourrions utiliser des constables
5	spéciaux contrôlés par les forces de
6	police pour effectuer des patrouilles
7	non armées et répondre à des
8	engagements à long terme. »
9	Vous êtes en train de vous demander si les Forces
10	armées canadiennes devraient être impliquées?
11	COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. C'était une
12	discussion qui avait lieu et, d'après mes communications, vous
13	voyez que je ne le recommandais pas.
14	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Je croyais que vous
15	suggériez que le CAF n'avait pas de rôle à faire après, hors des
16	propriétés du gouvernement, mais qu'il pourrait y avoir des
17	constables spéciaux.
18	COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument pas. Pas de
19	constables spéciaux des Forces armées canadiennes. Nous
20	employons des constables spéciaux dans nos services policiers et
21	je parlais précisément de gens contrôlés par la police. Je n'ai
22	jamais recommandé le déploiement des Forces armées canadiennes.
23	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Page 121.
24	Si vous regardez l'horodatage, il est environ
25	2 h 40 du matin, donc 9 h 40 le soir en termes d'Ottawa le
26	13 février, donc la veille du recours à la <i>Loi sur les mesures</i>
27	d'urgence.

COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.

28

1	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Quelques points.
2	Si on remonte la page.
3	Vous dites sous « Ottawa » :
4	« Une contre-manifestation de
5	300 personnes a perturbé le convoi qui
6	essayait de rentrer. »
7	Donc, le fait qu'il y ait plus de contre-
8	manifestations, que ce soit à Cornwall, à Akwesasne, ou à Ottawa
9	était une préoccupation de sécurité importante.
10	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. C'était une
11	préoccupation tout le long.
12	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et la colère que vous
13	avez vue à Windsor à cause du barrage du pont, c'était pour
14	générer des contre-manifs qui pouvaient devenir violentes?
15	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
15 16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.  Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous
16	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous
16 17	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous dites :
16 17 18	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous dites :  « Deux tentatives de la part de
16 17 18 19	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous dites :  « Deux tentatives de la part de manifestants ont été empêchées… pour
16 17 18 19 20	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous  dites:  « Deux tentatives de la part de  manifestants ont été empêchées… pour  perturber le pont Peace ont été
16 17 18 19 20 21	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous  dites:  « Deux tentatives de la part de  manifestants ont été empêchées… pour  perturber le pont Peace ont été  empêchées. »
16 17 18 19 20 21 22	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous  dites:  « Deux tentatives de la part de  manifestants ont été empêchées… pour  perturber le pont Peace ont été  empêchées. »  Et à Fort Francis:
16 17 18 19 20 21 22 23	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous  dites:  « Deux tentatives de la part de  manifestants ont été empêchées… pour  perturber le pont Peace ont été  empêchées. »  Et à Fort Francis:  « Ils ont… il y a eu une manifestation
16 17 18 19 20 21 22 23 24	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous  dites:  « Deux tentatives de la part de     manifestants ont été empêchées… pour     perturber le pont Peace ont été     empêchées. »  Et à Fort Francis:     « Ils ont… il y a eu une manifestation     de 230 manifestants et 92 véhicules. »
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	Me BRENDAN van NIEJENHUIS: À Niagara, vous  dites:  « Deux tentatives de la part de  manifestants ont été empêchées… pour  perturber le pont Peace ont été  empêchées. »  Et à Fort Francis:  « Ils ont… il y a eu une manifestation  de 230 manifestants et 92 véhicules. »  Et il y avait 4 hors-la-loi, des motocyclistes.

- 1 manifestants, et c'était le cas à Coutts. Et à Emerson, le poste
- 2 frontalier était bloqué. Au Nouveau-Brunswick, il y avait deux
- 3 manifestations avec deux arrestations.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. Euh, oui. Pas nous,
- 5 eux.
- 6 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Je veux dire, oui,
- 7 nous, les Canadiens.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: [Oui.]
- 9 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et à l'Île-du-Prince-
- 10 Édouard, nous avons... il y a eu une tentative du convoi de
- 11 bloquer le pont de la Confédération qui a été arrêtée.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et [vous nous avez]
- 14 dit que le Bureau de renseignement de la PPO a commencé à faire
- 15 des rapports à ses partenaires le 13 février [via les rapports
- 16 Hendon].
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 18 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et comme le convoi a
- 19 traversé la frontière Manitoba/Ontario, a traversé la province,
- 20 et jusqu'à son arrivée à Ottawa le 28, les agents PPO ont pu
- 21 remplir... faire ce qu'ils avaient à faire sans problème?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 23 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et le SPO, à travers
- 24 l'occupation, il y avait de plus en plus de PPO qui ont été
- 25 engagés?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 27 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vos membres ont
- 28 répondu à plusieurs autres convois et manifestations qui ont

- 1 émergé dans les communautés à travers l'Ontario?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je suis d'accord.
- 3 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: C'était une urgence
- 4 nationale et provinciale qui est allée chercher l'attention
- 5 internationale?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 7 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et la PPO ainsi que 20
- 8 autres services policiers ont travaillé conjointement pour
- 9 s'occuper d'urgences d'ordre public qui étaient sans précédent?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, ce sont toutes des
- 11 déclarations que j'ai faites. Je crois que vous êtes en train de
- 12 lire.
- 13 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: J'essaie de ne pas le
- 14 faire de façon non permissible.
- 15 L'occupation illégale d'Ottawa était accompagnée
- 16 d'autres manifestations liées au convoi à travers le pays?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Je ne sais pas si
- 18 vous me posez une question, si vous me demandez de confirmer.
- 19 Vous êtes en train de lire mes anciennes déclarations. Alors, il
- 20 y a un certain retard [quand vous me regardez].
- 21 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Mais je ne sais pas
- 22 les déclarations, mais vous êtes sous serment, alors je veux
- 23 être sûr de comprendre votre réponse à ces questions.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci beaucoup. Alors,
- 25 vous êtes en train de me poser des questions, à savoir si je
- 26 suis d'accord avec ces déclarations?
- 27 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Oui.
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci de la clarification.

1 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et des agents ont été 2 déployés de façon mesurée? COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 3 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Ce qui a résulté en 4 l'effondrement de l'occupation? 5 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact. Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Il a fallu une 7 collaboration sans précédent pour protéger les vies et 8 9 l'infrastructure? 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 11 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: La Loi sur les mesures 12 d'urgence a été un outil très utile? 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Me BRENDAN van NIEJENHUIS: La situation a été 14 identifiée comme une menace à la sécurité nationale? 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous en avons parlé. Oui. 16 17 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: En fait, les renseignements à travers les pays avec les évènements simultanés 18 à travers le pays, vous et les autres services policiers ont 19 20 identifié un risque à la sécurité nationale? COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. C'est mon opinion, 21 collectivement, selon tout ce qui se passait à travers le pays, 22 que c'était un risque pour la sécurité nationale. C'est mon 23 24 opinion. 25 Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Merci. COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci. 26

Commissaire, il me reste 4 minutes. Je vais les donner à

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Monsieur le

27

28

- 1 Me Curry, je crois.
- 2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il faudrait peut-être les
- 3 donner aux interprètes.
- 4 (RIRES)
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Mais je vais donc appeler
- 6 l'avocat pour l'ancien chef de police monsieur Sloly.
- 7 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY:
- 8 Me TOM CURRY: Alors, je suis Tom Curry.
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 10 Me TOM CURRY: Et merci de votre aide avec le
- 11 travail de la Commission.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 13 Me TOM CURRY: Le chef Sloly, vous le connaissez
- 14 depuis longtemps?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- Me TOM CURRY: Si j'ai bien compris, vous l'avez
- 17 connu comme chef de police. N'est-ce pas?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact. Nous étions tous
- 19 les deux chefs adjoints pour des services avoisinants lorsque le
- 20 chef Sloly était au service de police et que j'étais au Régional
- 21 de York.
- 22 Me TOM CURRY: Et en cette capacité, si j'ai bien
- 23 compris, vous aviez des interactions professionnelles avec des
- 24 questions d'intérêt mutuel. Par exemple, des fois vous alliez
- 25 aider le service de Toronto et parfois il venait à la région de
- 26 York pour vous aider?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Absolument.
- 28 Me TOM CURRY: Vous le connaissez comme un

- 1 professionnel très intègre?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 3 Me TOM CURRY: Une personne qui s'est dévouée dans
- 4 s vie professionnelle au service du public et qui a voulu
- 5 améliorer les services policiers?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 7 Me TOM CURRY: Entre autres, si j'ai bien compris,
- 8 vous savez qu'il a amélioré les services policiers dans les
- 9 communautés racialisées et il défendait l'amélioration de la
- 10 diversité et de l'inclusion dans les services policiers et dans
- 11 la communauté en général?
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument, oui.
- 13 Me TOM CURRY: Aux fins du Commissaire, vous avez,
- 14 vous, aussi, vous avez travaillé… vous savez qu'il a travaillé
- 15 dans des enquêtes et le travail de fond?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: On n'a jamais été affectés
- 17 ensemble à une enquête particulière, mais nos forces ont été
- 18 ensemble dans des opérations conjointes de services policiers.
- 19 Me TOM CURRY: Et vous avez parlé un petit peu du
- 20 rôle d'un chef ou d'un commissaire et l'obligation de s'assurer
- 21 qu'il y ait des services policiers adéquats dans une communauté.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Et la responsabilité
- 23 partagée dans le cas d'un chef de police municipale, donc entre
- 24 le chef et la Commission.
- 25 Me TOM CURRY: Et dans votre cas, le ministère du
- 26 Solliciteur général donne ce contrôle.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Et comme commissaire, j'ai
- 28 d'autres responsabilités par rapport à cela [que] n'a pas un

- 1 chef de police municipale.
- 2 Me TOM CURRY: Et je crois que vous en avez parlé
- 3 avec Me Brousseau.
- 4 Et lorsqu'on parle d'offrir... lorsqu'on parle des...
- 5 le rôle d'un chef de police, c'est d'offrir tous les éléments,
- 6 les ressources, la formation, ainsi de suite pour s'assurer
- 7 l'équipement, les politiques, que tout soit en place.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 9 Me TOM CURRY: Et, comme vous l'avez dit
- 10 aujourd'hui, le chef de police, ou le commissaire dans votre
- 11 cas, est également le visage du service non seulement pour la
- 12 communauté, mais aussi pour le gouvernement?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est juste.
- 14 **Me TOM CURRY:** Pour le ministère de la
- 15 Solliciteure générale en offrant des mises à jour de situations?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a beaucoup moins
- 17 d'interactions du commissaire de la PPO et le gouvernement qu'il
- 18 n'y aurait avec un chef de police municipale qui a des
- 19 rencontres mensuelles à différents intervalles, alors que moi,
- 20 j'ai un rapport annuel et des interactions lorsqu'on en a
- 21 besoin.
- 22 Me TOM CURRY: Et vous avez joué les deux rôles
- 23 dans votre travail avant que vous ne soyez nommé commissaire
- 24 alors que vous étiez chef adjoint dans votre région. Vous auriez
- 25 eu beaucoup plus de contacts avec votre Commission des services
- 26 policiers que commissaire vis-à-vis le solliciteur général.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 28 Me TOM CURRY: Mais ça ne veut pas dire que vous

- 1 prenez... vous êtes orienté par la sphère politique, mais
- 2 néanmoins, dans le cas d'un chef de police municipale, ce chef
- 3 est employé par la Commission des services policiers.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Deux réponses. Non, je ne
- 5 suis pas orienté par des entités politiques, et, deux, le chef
- 6 de police municipale est un employé de la Commission des
- 7 services policiers. En vertu de la loi, on ne peut avoir que
- 8 deux postes identifiés employés directement par la Commission,
- 9 c'est un chef de police et le chef adjoint.
- 10 Me TOM CURRY: Et vous avez été dans des réunions
- 11 de ces commissions, et avec les manifestations et le convoi, il
- 12 y a eu des déclarations au public et d'autres choses soulevées
- 13 par la Commission des services policiers parce qu'ils avaient
- **14** un...
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. J'ai vu une rencontre
- 16 de la Commission des services policiers, je crois que c'était le
- 17 6 février, et ils connaissaient des commen... mais je connaissais
- 18 des commentaires via les réseaux sociaux, et cetera.
- 19 **Me TOM CURRY:** Et la Commission des services
- 20 policiers, en essayant de faire valoir son autorité pour
- 21 s'assurer qu'il y ait des services policiers efficaces dans une
- 22 communauté, appliquait énormément de pression sur le service de
- 23 police et le chef Sloly.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: De cette réunion, je suis
- 25 d'accord avec ce que vous venez de dire. Les questions qu'on
- 26 posait, le niveau de détails qu'on demandait, c'était... ça aurait
- 27 été mieux fait dans une séance à huis clos. On peut poser ces
- 28 questions-là, mais ces questions particulières, d'après moi,

- 1 auraient pu être posées à huis clos.
- Me TOM CURRY: Et vous avez observé sans doute,
- 3 alors que ça se déroulait, parce que ç'avait une certaine
- 4 pertinence à votre rôle, par rapport à la demande de ressources,
- 5 vous avez peut-être aussi observé la participation de Chef Sloly
- 6 à des réunions du conseil municipal d'Ottawa. Étiez-vous au
- 7 courant?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire que
- 9 j'étais précisément au courant de tout ça, je n'ai pas participé
- 10 à aucune de ces réunions, mais je n'aurais pas été étonné de
- 11 savoir que, lui, il participait.
- 12 **Me TOM CURRY:** Donc, ça ne vous étonnerait pas
- 13 qu'au niveau du conseil municipal, on mettait beaucoup de
- 14 pression sur le chef Sloly par rapport à la manifestation
- 15 continue.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, ça ne m'aurait pas
- 17 étonné du tout.
- 18 Me TOM CURRY: Et ce que vous avez vu à la
- 19 Commission des services policiers, la Commission voulait de
- 20 l'action, voulait savoir quand est-ce qu'il allait mettre un
- 21 terme à cette occupation illégale. Vous l'avez observé?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'hésiterais à dire que
- 23 j'ai observé une demande d'action, mais j'ai observé les
- 24 questions et j'ai partagé mon opinion qu'il aurait mieux valu
- 25 que ça se fasse à huis clos.
- Me TOM CURRY: Alors, pour revenir à la structure
- 27 de commandement, les chefs... je reviens au service de police
- 28 municipal, le chef de police aurait eu des adjoints qui

- 1 s'occupaient de certaines fonctions et, dans ce cas-ci, bon, il
- 2 y a les opérations, les renseignements sont séparés en deux
- 3 adjoints.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Pour la Commission,
- 5 la structure est définie dans la loi en ce qui a trait à un
- 6 service policier municipal. Il y a des grades que le policier
- 7 peut... que le chef peut utiliser. Il y a, par exemple, les
- 8 surintendants, et puis il y a aussi les sergents d'état-major,
- 9 les sergents...
- 10 Me TOM CURRY: Et sous cela, il y a la chaine de
- 11 commandement que vous avez décrite, vous avez dit que ça va
- 12 jusqu'aux constables.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est généralement comme
- 14 ça que ça se passe. Oui, c'est ça la structure.
- 15 **Me TOM CURRY:** Et comme chefs de police, vous et
- 16 le chef Sloly, vous vous fiez à ces adjoints dans la chaine de
- 17 commandement, entre autres des experts en la matière, pour
- 18 livrer les services policiers.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je me fie énormément à ma
- 20 chaine de commandement et à mes experts en la matière. On se dit
- 21 qu'on est tous l'équipe de commandement.
- 22 Me TOM CURRY: Et ils seraient responsables du
- 23 développement dans une situation pareille de plans, de plans
- 24 opérationnels, pour offrir qu'il y ait le genre d'opération
- 25 qu'on a vu?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce serait quelqu'un
- 27 d'autre que le chef de police qui serait responsable de
- 28 l'élaboration de ce plan. Le chef de police est responsable de

- 1 s'assurer qu'il y ait un plan en place, un plan satisfaisant,
- 2 mais c'est pas le chef de police qui rédigerait ce plan.
- 3 Me TOM CURRY: Dans votre interrogatoire ce matin,
- 4 vous avez dit que, si le service de police a le personnel avec
- 5 l'expertise pour exécuter ces directives, le chef de police se
- 6 fierait à ces gens pour s'en occuper; s'ils n'avaient pas
- 7 l'expérience ou avaient besoin de plus de directives, ce serait
- 8 approprié que le chef le fasse.
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bien, dans la mesure
- 10 qu'ils sont qualifiés et capables de le faire ou de demander
- 11 l'aide d'un autre service de police pour offrir cette aide. Mais
- 12 ils sont responsables de s'assurer que ce niveau d'expertise
- 13 soit présent et disponible.
- 14 Me TOM CURRY: Si le niveau d'expertise n'est pas...
- 15 si on ne le trouve pas dans un rôle ou dans un autre, le chef ou
- 16 un chef adjoint peut substituer une personne pour une autre, par
- 17 exemple un commandant d'incident ou d'évènements, selon.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, si c'est approprié.
- 19 Me TOM CURRY: Pour revenir à l'échéancier, vous
- 20 nous avez parlé des rapports Hendon. Ces rapports... je vais citer
- 21 le chef Sloly : « Ces rapports Hendon ont rempli un vide qui
- 22 existait au niveau des renseignements », et la PPO, par le
- 23 Bureau des renseignements, a pris la responsabilité d'offrir des
- 24 renseignements qu'il n'y avait pas, sinon pour la police et les
- 25 communautés. Êtes-vous d'accord?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis d'accord qu'on a
- 27 rempli un besoin de renseignements, et [le surintendant Morris]
- 28 en avait parlé par rapport au mouvement Shutdown Canada, le

- 1 mouvement des Patriotes, un besoin de renseignements qui
- 2 existait dans cette province et de collaboration et de partage
- 3 de renseignements à travers le pays.
- 4 Me TOM CURRY: Et je crois que le surintendant
- 5 Morris a décrit... a dit au commissaire que c'est pas une recette
- 6 magique. Les rapports Hendon offrent des renseignements, mais
- 7 c'est aux gens de les recevoir, de les interpréter, d'agir en
- 8 conséquence.
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est juste.
- 10 Me TOM CURRY: Pour ce qui est des rapports Hendon
- 11 qui ont été produits avant l'arrivée du convoi, comme vous le
- 12 savez par votre expérience et en observant l'expérience des
- 13 autres à travers la province, différentes personnes ont retiré
- 14 des choses différentes des rapports Hendon. Est-ce vrai?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Les renseignements étaient
- 16 utilisés de manière différente. Parfois on ne s'en est pas
- 17 servi, parfois c'était même... ils n'étaient même pas connus.
- 18 Me TOM CURRY: Dans le cas d'Ottawa, saviez-vous
- 19 que certains membres de votre service avaient vu et compris ce
- 20 que le Service de police avait planifié pour la manifestation à
- 21 partir du 27 janvier?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, j'étais au courant.
- 23 Le surintendant Abrams s'était engagé avec le Service de police
- 24 d'Ottawa et était [...]
- 25 Me TOM CURRY: Et vous auriez été obligé d'être au
- 26 courant. Et il a été déployé ici à Ottawa pour surveiller ce qui
- 27 s'était fait [...]
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas pour surveiller la

- 1 situation, non, mais pour donner l'aide nécessaire.
- 2 Me TOM CURRY: Et c'est lui qui était responsable
- 3 de voir le convoi qui travaillait dans la région de l'Est et
- 4 pour s'assurer, comme il l'a décrit, que la PPO avait des actifs
- 5 autour de ce convoi pour assurer leur passage sécuritaire.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faisait partie d'un
- 7 plan général qui a été surveillé… enfin, dirigé par l'inspecteur
- 8 Varga et le commandant des incidents et des évènements. Donc, il
- 9 est juste de dire que le surintendant Abrams était le
- 10 surintendant stratégique qui voyait l'opération dans la région
- 11 de l'Est et il avait la responsabilité du convoi qui se
- 12 déplaçait sur le King's Highway.
- 13 Me TOM CURRY: Donc, personne en Ontario à
- 14 l'intérieur de votre service que le convoi aurait dû être arrêté
- 15 à l'extérieur ou à la frontière du Manitoba ou à la frontière du
- 16 Québec, à l'extérieur en tout cas de la ville d'Ottawa. Est-ce
- 17 juste?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. Non, c'est pas juste.
- 19 Cette cause a été discutée, ç'a été considéré, mais y'a pas de
- 20 disposition dans la Loi pour arrêter le convoi à quelque moment
- 21 que ce soit en route vers Ottawa. Il n'y avait pas de façon de
- 22 déterminer si un ou l'autre de ces participants allait s'engager
- 23 dans des activités illégales. Nous avons le droit de nous
- 24 assurer une assemblée paisible selon la Charte des droits et
- 25 libertés du Canada, et on ne peut pas s'assurer qu'il y aura des
- 26 infractions en cours de route, mais si on avait su, les
- 27 officiers en auraient pris compte.
- 28 Me TOM CURRY: Au début de ce qui a été décrit

- 1 dans le rapport Hendon sur le manque de stratégie de sortie, ça
- 2 n'aurait pas été la base pour que la PPO donne aux manifestants
- 3 le droit d'accéder à la municipalité?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous n'aurions pas
- 5 suffisamment d'autorité pour leur refuser le droit d'avoir accès
- 6 à la municipalité. Je pense qu'on se rapproche de ce qui se... de
- 7 l'endroit où ce qui nous préoccupe. Il y a plusieurs d'autres
- 8 lois, la Loi sur la circulation qui peut prévenir l'accès à
- 9 certaines régions, certaines zones.
- 10 Me TOM CURRY: C'est particulièrement vrai à
- 11 Windsor. Basé sur ce qu'on connaissait, la PPO n'était pas
- 12 arrivée à la conclusion qu'on devrait bloquer l'accès au pont
- 13 Ambassador par exemple, avant que le barrage soit installé.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Mais ça, c'est la
- 15 juridiction de la police de Windsor, le pont de Windsor, et pas
- 16 la juridiction de la PPO. Mais il y a une autre situation et ce
- 17 n'était pas des centaines de camions qui viennent à un moment
- 18 donné ensemble, c'était une situation un peu différente.
- 19 Mais pour répondre directement à votre question,
- 20 nous n'avions pas l'autorité pour arrêter quel que ce soit que
- 21 ce mouvement sur notre juridiction... comme étant sur la King's
- 22 Highway.
- 23 Me TOM CURRY: Même si la manif à Ottawa était
- 24 déjà commencée et ça pouvait même dire que c'était une
- 25 occupation?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il n'y a rien qui dit que
- 27 même si la manifestation d'Ottawa était en cours, ça ne veut pas
- 28 dire que quelqu'un qui veut se lancer dans une manifestation

- 1 légale devrait être arrêté de le faire. Il faut voir la
- 2 démarcation, le point de démarcation, comme j'ai dit plus tôt,
- 3 quand est-ce que ça devient illégal et quand ça devient
- 4 nécessaire pour que les policiers utilisent de leur autorité, ce
- 5 qu'ils ont fait de façon assez judicieuse.
- 6 Me TOM CURRY: Quelques points. Je ne vais pas
- 7 montrer le document, mais saviez-vous qu'un rapport de situation
- 8 du 27 janvier de la part de la PPO décrivait les services de
- 9 police comme ayant développé un plan robuste qui aurait permis
- 10 la possibilité d'accommoder 3 000 véhicules commerciaux?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je suis... bon, j'étais
- 12 au courant. Oui, je sais que les plans de… la police d'Ottawa
- 13 avait le plan pour tenir compte de ces nombreux véhicules qui
- 14 arrivaient.
- 15 **Me TOM CURRY:** Est-ce que vous saviez que le
- 16 surintendant Abrams allait leur permettre de venir au centre-
- 17 ville?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça, je ne le savais pas.
- 19 Me TOM CURRY: Une chose rapide, si vous me
- 20 permettez, à cause du temps qu'il me reste. Est-il juste de dire
- 21 que certaines personnes de la PPO pensaient que ce serait
- 22 terminé en fin de semaine?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas qui à
- 24 l'intérieur de la PPO aurait pensé une telle chose. J'hésiterais
- 25 à vous l'assurer.
- 26 Me TOM CURRY: J'essayais de raccourcir un petit
- 27 peu. Je vous aide un petit peu.
- S'il vous plait, OPP4582, c'est à la page 13,

```
1
    s'il vous plait.
2
                   Ce message, je pense que ça vient du commissaire
    adjoint Harkins, mais ça devrait être le 27 janvier. C'est en
3
    bleu au milieu. Alors, c'est le 27, peu importe l'heure du jour,
4
5
    il vous dit :
6
                             « Pour votre information, j'étais en
7
                             vacances demain, mais avec cette
                             protestation, je ne peux pas, il y a
8
9
                             trop de choses qui se passent. Donc,
10
                             j'ai poussé mes vacances à lundi. »
                   Et donc, il changeait son jour de congé du
11
12
    vendredi pour le jour de congé du lundi.
                   Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que, bien
13
    qu'il y aurait eu des choses à faire le vendredi, ca n'aurait
14
15
    pas interféré avec sa vacance de lundi?
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne suis pas
16
17
    d'accord avec ça. Le commissaire Harkins, comme ici, il a dit
    qu'il va travailler de façon virtuelle de sa maison à Orillia.
18
    Il avait un projet de construction en cours où il devait être à
19
    un autre endroit lundi, et il n'était pas le superviseur direct
20
21
    de cette opération.
                   Lorsqu'on parle de la structure des... et la
22
    distance entre opérations et commandant, le commissaire Harkins
23
    était responsable d'environ 6 000 personnes dans les opérations
24
25
    sur 5 régions. Il avait d'autres responsabilités que celle-ci. À
    ce moment-là, c'était géré par la région de l'Est avec une
26
27
    surveillance du centre d'opérations par le biais du commandant
    d'évènements critiques. Donc, je ne pense pas que ça indique
28
```

- 1 d'une façon ou d'une autre qu'il pensait que ça serait terminé
- 2 lundi.
- 3 Me TOM CURRY: Est-ce qu'il l'a eu son congé le
- 4 lundi?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pense pas. Même s'il
- 6 a essayé, je pense que j'aurais interféré, je serais intervenu.
- 7 Me TOM CURRY: Le Service de police d'Ottawa était
- 8 vraiment dépassé par les évènements, n'est-ce pas?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ils étaient débordés,
- 10 dépassés par les évènements très rapidement.
- 11 **Me TOM CURRY:** Ils n'auraient jamais eu les
- 12 ressources pour gérer le nombre de personnes et de camions et de
- 13 la nature même de cette manif.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, pas seuls, et non, en
- 15 effet, ils ont demandé l'aide.
- 16 Me TOM CURRY: La question des ressources, ç'a été
- 17 identifié très tôt comme étant une chose qui serait nécessaire.
- 18 Vrai?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: D'une façon générale, je
- 20 dirais oui. Je pense que la police d'Ottawa peut précisément
- 21 identifier quand ils l'ont su, mais je savais que la police
- 22 d'Ottawa avait fait des ententes avec d'autres services de
- 23 police pour des ressources supplémentaires. Donc, la PPO,
- 24 c'était pas le seul service d'Ottawa... de police à Ottawa dans
- 25 cette fin de semaine où c'est devenu encore plus essentiel de
- 26 coordonner les ressources.
- 27 **Me TOM CURRY:** Comme vous l'avez appris, ils
- 28 avaient besoin au moment où tout a été fait, je pense que vous

- 1 avez dit ça, c'était [près de 1 800] que vous avez identifié.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Plus de 2 200, mais
- 3 c'est un chiffre approximatif, oui.
- 4 Me TOM CURRY: Lorsqu'il a soulevé le besoin de
- 5 ressources, vous l'avez dit, je pense, vous avez été en contact
- 6 avec lui auparavant et des contacts constants tout au cours de
- 7 la situation?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 9 Me TOM CURRY: Donc, lorsqu'il a demandé ces
- 10 ressources, les ressources étaient ciblées parce qu'on disait
- 11 que ces ressources devraient être organisées pour venir à Ottawa
- pour aider?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas 1 700 officiers de
- 14 police et 100 membres du civil. Non, la PPO n'a pas facilité
- 15 tout cela. C'était surtout pour les services... pour offrir les
- 16 services qu'on pouvait faire pour identifier certaines tâches,
- 17 certaines fonctions, et vous voyez ce qui se faisait pendant la
- 18 durée de ce convoi.
- 19 **Me TOM CURRY:** Les ressources nécessaires, comme
- 20 mon collègue vous l'a dit, y'a le tableau qui mentionne les
- 21 différents rôles et responsabilités, ça aurait permis... et
- 22 j'imagine que c'est arrivé aux bonnes personnes au centre des
- 23 ressources pour qu'ils puissent savoir que ces ressources
- 24 seraient nécessaires à un moment ou un autre bientôt.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ils ont commencé à
- 26 amasser... voir les possibilités d'amasser des ressources, oui.
- 27 Me TOM CURRY: Pendant qu'on faisait ce plan, les
- 28 ressources peuvent être mobilisées.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça peut être coordonné et 2 la mobilisation va dépendre où on est rendu dans le temps du plan, mais il faut commencer à coordonner la disponibilité des 3 4 ressources. Me TOM CURRY: Vous aviez le surintendant en chef 5 6 Pardy, c'était le 8 février? 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. J'ai reçu la demande le 7 février, nous avons affecté le chef Pardy... nous l'avons 8 affecté ce soir-là. Il nous a rencontrés tôt le 8, et il est 9 10 allé à Ottawa immédiatement. Me TOM CURRY: Le chef Sloly, dans un courriel 11 qu'il vous a envoyé dans les quelques premiers jours, je ne me 12 13 souviens pas, je ne vais pas prendre le temps de vous le montrer, mais si je me souviens bien, il a identifié certains 14 15 officiers de première ligne et il avait identifié également certaines structures de commandement qui seraient nécessaires? 16 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est vrai. Nous avons eu une conversation le 31 janvier, et le 1er février, il 18 m'a envoyé un texte pour me dire que les ressources allaient 19 20 venir et je pense que cette demande officielle est venue le 21 2 février, et on a agi immédiatement. Certaines de ces ressources étaient déjà sur le terrain à Ottawa. 22
- Me TOM CURRY: Dans le cas de Windsor, si j'ai

  24 bien compris, et je ne vais pas vous montrer le document, mais

  25 pour votre référence et pour mes collègues, c'était une

  26 déclaration du surintendant Earley, WTS22, [qui] a identifié

  27 qu'elle avait...
- 28 Ah, peut-être que c'est mieux que je vous le

- 1 montre.
- WTS22. Si vous voulez passer à la page 6, s'il
- 3 vous plait.
- 4 Ça revient à la question de savoir quand le
- 5 surintendant Earley a eu les ressources par rapport à la
- 6 finalisation de ce plan.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne suis pas très sûr
- 8 d'avoir compris, « deux voies ».
- 9 Me TOM CURRY: C'est-à-dire les ressources sont
- 10 mobilisées pendant que le plan est à être rédigé.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: À Ottawa, mais si vous
- 12 voyez le nombre de ressources, un jour ou l'autre, environ 135
- 13 par jour, alors jusqu'à 400 un jour ou l'autre, avant même que
- 14 le plan a été finalisé.
- 15 Me TOM CURRY: Lorsqu'un parle du plan, on parle
- 16 de l'Ordre public?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, ça, ce n'est qu'une
- 18 partie du plan général.
- 19 Me TOM CURRY: Est-ce que c'est ce qui demande le
- 20 plus de ressources?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est ce qui demande le
- 22 plus de ressources. Je pense qu'il y avait l'évaluation initiale
- 23 pour aider, quand l'équipe est arrivée pour donner de l'aide,
- 24 c'est qu'on avait 800 membres de l'Unité pour l'ordre public et
- 25 qu'on a demandé des aides d'autres provinces de l'extérieur de
- 26 l'Ontario pour nous aider.
- 27 Me TOM CURRY: Ça, c'est la page 6? Et voilà. Le
- 28 deuxième paragraphe :

1	« Lors de la réunion de planification
2	du 10 février, le surintendant Earley a
3	choisi le 12 février fin de la journée
4	comme date d'échéance, date de tombée.
5	Elle aurait reçu et approuvé le plan
6	[de l'inspecteur Younan] et toutes les
7	ressources nécessaires seraient
8	arrivées. »
9	Donc, à la réunion de planification, c'est
10	différent et beaucoup plus facile à Windsor qu'à Ottawa, n'est-
11	ce pas?
12	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est différent, mais
13	pas aussi compliqué. Plus facile, j'hésite à dire, parce que
14	c'est relié à toutes les autres activités qui se passaient au
15	niveau national.
16	Me TOM CURRY: Oui. Donc, moins complexe, mettons.
17	Et donc, à la réunion de planification du 10,
18	c'est là où la surintendante Earley est arrivée, elle avait déjà
19	initié la demande de ressources, n'est-ce pas?
20	COMM. THOMAS CARRIQUE: Il semblerait que oui, et
21	qu'elle a identifié également des dates précises où le plan
22	serait opérationnalisé. Donc, il faut beaucoup de détails à ce
23	moment-là pour savoir combien de ressources, quel jour et
24	pendant combien de temps prévu. Je pense qu'ils prévoyaient une
25	durée de deux à quatre jours pour cet évènement.
26	Me TOM CURRY: Certaines des ressources venaient
27	d'Ottawa.
28	COMM. THOMAS CARRIQUE: Si j'ai bien compris, il y

1	en avait deux sections d'ordre public, c'est-à-dire la GRC qui
2	s'est repositionnée d'Ottawa à Windsor. Je ne pense pas qu'un
3	seul officier PPO est passé d'Ottawa à Windsor; plutôt, nos
4	membres ont augmenté de près de 200, je pense, entre le 12 et le
5	14 à Ottawa.
6	Nous avions également à nous fier aux unités
7	d'ordre public d'autres juridictions — de London, par exemple.
8	C'est là où ce centre d'ordre public a été formalisé le 8. Ils
9	ont pu analyser et voir quelles étaient les unités nécessaires,
10	où, quand, comment, pour tenir compte de quelles menaces et à
11	quel moment.
12	Me TOM CURRY: Donc, ce sont la GRC qui sont allés
13	d'Ottawa à Windsor?
14	COMM. THOMAS CARRIQUE: Si j'ai bien compris, oui.
15	Me TOM CURRY: Page 9, s'il vous plait, deuxième
16	paragraphe. Un petit peu plus haut. Merci. Où ça dit :
17	« Surintendant Earley a discuté la
18	relation entre les ressources demandées
19	et la planification. Lorsqu'elle a
20	Non, non, c'est pas ça. C'est le 9, pas le 10.
21	« Lorsque le [], on ne savait pas le
22	type d'officiers et le nombre
23	d'officiers nécessaires et que la
24	situation sur le terrain le 9 février
25	disait qu'on devait avoir d'autres
26	officiers pour la circulation et sur la
27	première ligne. La PPO aussi a envoyé
28	autant d'officiers que possible. »

```
1
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Comme on l'a fait à
    Ottawa. Vous verrez d'après le message du surintendant Abrams,
2
    nous avons déployé des officiers de première ligne pour aider au
3
    contrôle et aux points pour la circulation. Et de 18, ils sont
4
    passés à 30, ils sont passés à 60, et là ç'a dépassé la capacité
5
6
    pour la région de l'Est. Nous avons déplacé les ressources d'un
    bout à l'autre du pays... de la province, et c'est en l'absence
7
    d'un plan opérationnel. C'était une situation très semblable.
8
9
                   Me TOM CURRY: Il ne me reste que quelques
    minutes, je fais aussi rapidement que... aller aussi rapidement
10
    [que je peux] au plan opérationnel et cette question de savoir
11
12
    si le chef Sloly avait nui à la finalisation de ce plan.
                   Vous avez traité avec lui tout au cours de la
13
    situation, vous nous avez dit?
14
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
15
                   Me TOM CURRY: Et avec la Commissaire Lucki.
16
17
                   Donc, si vous pouvez me montrer OPP4580,
    Monsieur, et la page 109, s'il vous plait.
18
19
                   Monsieur le Commissaire, pendant qu'on le montre,
    comme vous le receviez, vous receviez des renseignements de
20
21
    différentes personnes, certains qui n'étaient pas tout à fait
    fiables. Est-ce que ça serait juste de dire ça?
22
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est-à-dire à cause de
23
    leurs relations avec la police d'Ottawa ou en général?
24
25
                   Me TOM CURRY: Non, non, mais donnez votre
    exemple. Il y a plusieurs rumeurs qui circulaient qui n'étaient
26
27
    pas vraies finalement au sujet de l'attitude du chef Sloly à
    propos de tel ou tel sujet, ce qu'il faisait ou ne faisait pas,
28
```

- 1 et vous êtes allé quelques fois directement lui demander.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Lorsque je trouvais que
- 3 c'était approprié, je n'allais pas ennuyer le surintendant avec
- 4 des rumeurs qui, d'après moi, n'étaient pas pertinentes ou qui
- 5 pouvaient nuire à notre progrès opérationnel, compromettre nos
- 6 officiers ou la sécurité de la communauté.
- 7 Me TOM CURRY: Un des problèmes que vous avez pu
- 8 observer, si vous êtes d'accord avec moi, c'est que, dans un
- 9 certain nombre de domaines, à cause de la nature très unique de
- 10 cet évènement, le chef Sloly, qui voulait arriver à une
- 11 solution, s'était vu retardé par les rumeurs. Est-ce que je peux
- vous donner un exemple?
- 13 Les 1 500... la mauvaise communication sur le 1 500
- 14 officiers de PPO sur le terrain, ça a causé, vous l'avez dit, je
- 15 pense, ça a causé certains problèmes pour le chef Sloly parce
- 16 que lui, il a dû répondre aux gens pour dire pourquoi qu'il
- 17 n'utilisait 1 500 officiers de la PPO.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 19 **Me TOM CURRY:** Ç'a été une situation assez
- 20 malheureuse.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- Me TOM CURRY: Également, l'idée selon laquelle,
- 23 le 5 février, le gouvernement du Canada peu importe ce que ça
- 24 veut dire avait perdu confiance en le chef Sloly le 5 février
- 25 a rendu les choses plus difficiles pour lui.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: En effet, c'était un défi
- 27 pour lui.
- 28 Me TOM CURRY: Vous nous avez parlé du fait que le

- 1 surintendant Abrams avait dit que le chef Sloly avait surestimé
- 2 le nombre de ressources, et ça, c'était le résultat d'une simple
- 3 multiplication par deux du nombre de ressources. Mais ce n'était
- 4 pas correct.
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: En effet. Que cet énoncé
- 6 ait été formulé ou pas, je dois croire mot sur mot monsieur
- 7 Abrams et le chef Sloly pourra l'infirmer ou le confirmer. Mais,
- 8 oui, assurément, nous avons déterminé que le nombre n'était pas
- 9 très éloigné de ce qui était requis.
- 10 Me TOM CURRY: Je ne vais pas revenir sur ce qui a
- 11 été dit, mais peut-être que dans la tête d'autres personnes,
- 12 peut-être pas la vôtre, vous, vous n'en avez pas fait grand cas,
- 13 mais d'autres auraient pu imaginer qu'il y avait quelque chose
- 14 qui n'était pas fiable avec ce chiffre.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: En effet.
- 16 Me TOM CURRY: Oui, et ça aurait été malheureux.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 18 Me TOM CURRY: Rapidement, le 12 février, il y a
- 19 eu un message texte. C'est vous qui l'avez envoyé au chef
- 20 adjoint, vous le teniez au courant. Nous avons parlé des
- 21 calculs, c'était à environ 4 h 58. Le voyez-vous?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 23 Me TOM CURRY: On voit:
- Chef Sloly a accepté le plan. Nous
- 25 espérons l'avoir signé ce soir. »
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 27 **Me TOM CURRY:** Ça, ç'a été fait par qui?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Probablement par Carson

- 1 Pardy, le chef Pardy qui était la personne principale pour le
- 2 chef Sloly à ce moment-là.
- 3 Me TOM CURRY: Donc, à la fin de l'après-midi du
- 4 12 février, en ce qui concerne la PPO, le plan était approuvé
- 5 par le chef Sloly, ou il n'avait plus à rien faire.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 7 **Me TOM CURRY:** Est-ce que je pourrais vous
- 8 demander de regarder le document OPS144454. J'aimerais obtenir
- 9 votre aide relativement à quelques points.
- 10 COMMISSAIRE ROULEAU: [Votre temps est épuisé,
- 11 comme vous le savez, alors...]
- 12 Me TOM CURRY: Je vais conclure bientôt.
- Ah, je nous ai amenés au mauvais document. Non.
- 14 Ah, c'est à la page 164.
- 15 Pouvez-vous faire défiler la page, s'il vous
- 16 plait? Ah, voilà! Merci. Faites défiler, s'il vous plait.
- 17 Remontez, s'il vous plait. Voilà.
- « Chef », ça, c'est Chef Sloly.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Excusez-moi, ce sont les
- 20 notes de qui?
- 21 Me TOM CURRY: C'est les notes de scribe qui font
- 22 état d'une réunion que vous avez eue avec le chef Sloly et le
- 23 commissaire Lucki, et d'autres personnes.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Mais c'était quel jour?
- 25 Me TOM CURRY: C'était le 12 dans l'après-midi.
- 26 Essentiellement, je pense qu'il s'agit de la discussion qu'ils
- 27 ont approuvé le plan. Donc, je m'arrêterai ici.
- Merci, Monsieur le Commissaire.

1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci beaucoup. 2 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci. Nous pouvons prendre une pause maintenant ou un 3 peu plus tard. J'ai l'impression qu'on devrait l prendre 4 maintenant. On va prendre une pause de 15 minutes et nous allons 5 6 reprendre au retour. Merci. LA GREFFIÈRE: The Commission is in recess for 7 15 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes. 8 --- L'audience est suspendue à 15:53 9 10 --- L'audience est reprise à 16:11 LA GREFFIÈRE: Order. À l'ordre. 11 12 The Commission is reconvened. La Commission 13 reprend. COMMISSAIRE ROULEAU: Avant de continuer, pour le 14 15 procès-verbal - j'aurais dû le noter quand la question a été soulevée lors des questions de monsieur Curry -, il a fait 16 17 allusion à la déclaration du témoin, du surintendant Earley, et cette déclaration ne fait pas partie des éléments de preuve 18 jusqu'à ce que le surintendant Earley vienne témoigner. 19 20 Je voulais que le public et les médias ne se 21 demandent pas pourquoi ils ne le trouvent pas sur le site web. La pratique est, lorsque le témoin témoigne, sa déclaration peut 22 être rendue publique, mais pas avant. 23 24 Cela dit, j'appellerais maintenant le SPO. 25 On a changé? Il y a eu un échange. L'INTERPRÈTE: C'est inaudible pour l'interprète. 26 27 [Me DAVID MIGICOVSKY: Ce n'est pas un échange.] **COMMISSAIRE ROULEAU:** Y a-t-il des considérations 28

1 futures? 2 Juste pour m'assurer de comprendre, vous donnez 3 votre temps à la Ville? Me ALYSSA TOMKINS: Non. Nous nous sommes 4 entendus, nous allons échanger. Je vais avoir quelques points de 5 6 clarification qui seront très brefs. S'il me reste du temps, et 7 j'espère qu'il en restera, je cède ce temps à mon collègue l'avocat du SPO. 8 9 [COMMISSAIRE ROULEAU: OK.] 10 --- COMM. THOMAS CARRIQUE (Sous le même serment): --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS: 11 Me ALYSSA TOMKINS: [Alyssa Tomkins, pour les 12 13 notes, avocate pour la Ville d'Ottawa.] Comme je l'ai dit, Monsieur le Commissaire, 14 15 quelques points de clarification. 16 En ce qui concerne le nombre de ressources sur le 17 terrain, j'aimerais que l'on revienne au sommaire du surintendant Abrams qui est en preuve. 18 19 Il s'agit du WTS0000013 à la page 9, Monsieur le 20 Greffier. Pouvons-nous faire défiler la page? 21 Monsieur le Commissaire, regardez ce paragraphe qui commence après la réunion du 9 février. C'est une très 22 longue phrase, mais la deuxième phrase qui commence par « Le 23 24 14 février »: 25 « …la PPO a appuyé le SPO en augmentant 26 le nombre d'agents de 60 à 150 par 27 jour. Le 15 février, le surintendant Abrams a été informé que 400 membres de 28

1 1'OPP, des membres additionnels, arriveraient le 17 février. » 2 3 Donc, en ce qui concerne les ressources, est-ce que vous êtes d'accord avec le surintendant Abrams? 4 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne veux pas le 6 contredire, mais des chiffres précis m'ont été donnés et ne 7 cadrent pas nécessairement avec ça. Et si cela est permis, je serais heureux de vous en parler. 8 9 Me ALYSSA TOMKINS: Je ne pense pas que ce soit 10 crucial, mais nous voulions assurer le suivi. 11 Ces informations et ces données, est-ce qu'elles 12 ont été données fournies à votre avocat? 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faudrait lui demander. Me ALYSSA TOMKINS: Il revient à lui de transiger 14 15 avec cette question, ça sera à lui de clarifier. Moi, je voulais seulement revenir sur ces chiffres. 16 17 Un dernier point de clarification en ce qui concerne la lettre du maire et de monsieur Deans. Vous vous 18 rappelez de la lettre, n'est-ce pas, je n'ai pas besoin de la 19 mettre à l'écran? 20 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Me ALYSSA TOMKINS: Je voulais seulement 22 clarifier : lorsqu'une copie de cette lettre vous a été envoyée, 23 est-ce que c'était la première fois que vous avez reçu la 24 demande du chef Sloly? 25 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que oui. Nous nous étions parlé, je sais qu'une demande s'en venait, mais 27 c'est la seule demande formelle que j'ai reçue en lien avec les 28

- 1 1 800 personnes. Le chef Sloly avait fait une demande formelle
- 2 et informelle et je pense qu'on a vu qu'il y avait cette
- 3 communication du 2 février ici à la Commission.
- 4 Me ALYSSA TOMKINS: Oui, mais en ce qui concerne
- 5 cette demande-là, vous n'avez pas reçu de lettre du chef Sloly
- 6 ou du moins si c'était la même chose, la même demande qui avait
- 7 été incluse dans la lettre du maire?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je n'ai pas reçu deux
- 9 copies de la même lettre ou une demande similaire.
- 10 Me ALYSSA TOMKINS: Merci. C'est parfait. Merci
- 11 beaucoup.
- 12 COMMISSAIRE ROULEAU: Maintenant, le SPO.
- 13 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:
- 14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Bonjour, Monsieur le
- 15 Commissaire. Je suis David Migicovsky, je représente le SPO.
- 16 Comment allez-vous?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je vais bien, merci. Et
- 18 vous?
- 19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je vais bien.
- J'aimerais parler des rapports Hendon. J'ai
- 21 compris de votre témoignage que vous les connaissez très bien?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. J'hésite à dire que
- 23 je les connais très bien, ça semble être une question
- 24 suggestive.
- 25 Me DAVID MIGICOVSKY: C'est ce que l'on veut
- 26 faire. Mais la quantité d'informations obtenues par la PPO sur
- 27 le convoi et ses plans pour Ottawa, c'est quelque chose qui a
- 28 évolué avec le temps?

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, en effet. C'est un
- 2 processus continu de cueillette d'information et de collecte
- 3 pour l'analyser et la distribuer, ça fait partie du processus de
- 4 renseignement.
- 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Et nous savons que la
- 6 première référence au convoi, c'était le 13 janvier, mais à ce
- 7 moment-là on savait peu de choses. Même la date d'arrivée à
- 8 Ottawa, on ne savait pas encore. N'est-ce pas?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'aimerais me référer au
- 10 rapport des Renseignements, mais c'était la première
- 11 communication à propos de Hendon à propos du convoi.
- Me DAVID MIGICOVSKY: Avez le temps, de plus en
- 13 plus de renseignements sont arrivés.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 15 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, le 20 janvier vous
- 16 avez obtenu encore plus de renseignements, mais il n'y avait pas
- 17 de chiffres par rapport au nombre de manifestants ou de
- 18 véhicules, n'est-ce pas?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire qu'il
- 20 n'y ait pas eu de chiffres par rapport aux manifestants ou
- 21 véhicules, je ne les aurais pas caractérisés comme manifestants
- 22 à l'époque. Les chiffres ont été par rapport au nombre de
- 23 véhicules dans le convoi. Alors, si ces renseignements étaient
- 24 disponibles, on les aurait trouvés dans le rapport.
- 25 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, je crois que c'est
- 26 déjà dans le dossier, mais si vous voulez voir le rapport du
- **27** 20 janvier...
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'ai pas de raison de

- 1 disputer, mais je ne peux pas dire certainement si je ne l'ai
- 2 pas devant moi.
- 3 Me DAVID MIGICOVSKY: Et comme le convoi est
- 4 arrivé plus près d'Ottawa, il y a eu de plus en plus de
- 5 renseignements et le type d'informations et la fiabilité des
- 6 renseignements ou informations a changé aussi.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne dirais pas qu'ils
- 8 ont changé, il y a eu plutôt une évolution. Et je crois que dans
- 9 le rapport Hendon du 20 janvier, il y avait des renseignements,
- 10 à savoir que ce serait à long terme, qu'il n'y avait pas de plan
- 11 de sortie, des réclamations irrecevables avaient été faites,
- 12 alors il y avait beaucoup de renseignements dans ce rapport.
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, il y a une évolution
- 14 constante.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Lorsque j'ai regardé les
- 17 rapports Hendon des 22 et 23 janvier, les renseignements que j'y
- 18 vois seront plus à jour que les renseignements que je vois le 13
- ou le 20, n'est-ce pas?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact, ce serait
- 21 plus à jour, mais vous ne pouvez pas négliger les renseignements
- 22 que vous avez obtenus auparavant. Un rapport Hendon ne remplace
- 23 pas un précédent.
- 24 Me DAVID MIGICOVSKY: Mais parfois les
- 25 renseignements sont contradictoires. Ce qui est dans un rapport,
- 26 mais qui n'est pas dans un autre ou qui a d'autres
- 27 renseignements parce qu'il y a des réseaux sociaux qui sont
- 28 suivis.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il peut y avoir de
- 2 nouvelles informations, oui.
- 3 Me DAVID MIGICOVSKY: Je vois que le 23 janvier,
- 4 c'est la première fois qu'on apprend dans un rapport Hendon
- 5 qu'il y a une date d'arrivée à Ottawa le vendredi 28 janvier.
- 6 Est-ce que vous vous en souvenez?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire que je
- 8 m'en souviens sans avoir le rapport devant moi parce que les
- 9 rapports étaient émis au quotidien, alors j'hésite à dire
- 10 qu'est-ce qui était dans quel rapport, mais je veux bien
- 11 l'examiner, si vous voulez me le montrer.
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Eh bien, c'est déjà dans le
- 13 dossier, alors je ne veux pas perdre trop de temps.
- 14 Alors, ce que j'en ai compris, c'est que la
- 15 première fois qu'on voit une indication de chiffres du convoi,
- 16 c'est le 25 janvier, et c'était des chiffres très préliminaires,
- 17 alors si vous acceptez que vous vous rappelez, il y avait un
- 18 retard juste avant l'apparition des chiffres, avant que les
- 19 chiffres soient connus?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne dirais pas que c'est
- 21 un retard. Une fois que ces renseignements étaient sus, ces
- 22 renseignements auraient été diffusés.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Je m'excuse, je ne suis pas
- 24 en train de dire qu'il y a eu un... à qui la faute, je suis juste
- 25 en train de dire que vous avez eu plus de renseignements avec le
- 26 temps et il y a eu une évolution.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est juste.
- 28 Me DAVID MIGICOVSKY: Je vois que lorsqu'on voit

- 1 des chiffres qui apparaissent, il y a plus de chiffres dans le
- 2 rapport Hendon du 26 janvier. Je vois toujours qu'il y a une
- 3 réserve comme quoi on ne peut pas être sûr à propos... il n'y a
- 4 pas de certitude avec ces chiffres, qu'il y a un inconnu, et
- 5 qu'il pouvait constamment y avoir des changements.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, il pourrait y avoir
- 7 des changements constants et à différents moments au cours des
- 8 déplacements du convoi alors qu'il passait par différents
- 9 endroits sous la PPO. Il y a eu d'autres rapports, des rapports
- 10 de situation qui auraient été partagés au niveau du commandement
- 11 pour chaque région et disponibles pour chaque région, et
- 12 j'espère que ç'a été disponible pour le Service de police
- 13 d'Ottawa aussi.
- Je ne voulais pas simplement dire que Hendon
- 15 c'était la seule source d'informations et d'interopérabilité.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Lorsque je regarde ce
- 17 rapport du 26 janvier, je vois des lacunes de renseignements.
- 18 Une « lacune de renseignements », ça veut dire que vous n'avez
- 19 pas d'informations qui portent sur ce sujet, c'est ça. Est-ce
- 20 juste?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact, et je crois
- 22 que le surintendant Morris a bien expliqué c'est quoi une lacune
- 23 de renseignements. C'est lorsqu'on cherche des renseignements
- 24 pour clarifier le portrait.
- 25 Me DAVID MIGICOVSKY: Et ce que je vois dans le
- 26 rapport Hendon du 26 janvier, c'est qu'il y a une lacune par
- 27 rapport… ou un écart par rapport à ces… c'est qu'il manque
- 28 d'informations, à savoir où… si les gens restent, s'ils partent

- 1 ou jusqu'à quand ils vont rester, et c'est un écart, c'est une
- 2 lacune de renseignements.
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'hésite à dire que c'est
- 4 incorrect. Je crois qu'il y avait des renseignements avant dans
- 5 les rapports Hendon qu'il n'y avait pas de date de départ, qu'il
- 6 y avait un engagement à rester à long terme même. Des dates
- 7 précises, non, mais il y avait des renseignements disponibles
- 8 qui indiquaient que ça serait plus qu'une fin de semaine.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous êtes d'accord avec moi
- 10 qu'un écart de renseignements, ça veut dire que vous n'avez pas
- 11 d'informations à ce sujet. Alors, je veux bien aller voir le
- 12 26 janvier pour voir où je vais chercher mes renseignements.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Je crois que ce
- 14 serait très utile de montrer tous les rapports Hendon précédents
- 15 qui pourraient montrer ces sujets.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, on va aller voir
- 17 OPP00000811, s'il vous plait. Si on pouvait aller vers la page 6
- 18 ou 7? Oui. Parfait.
- 19 Alors, ces écarts ou ces lacunes de
- 20 renseignements, donc c'est le dernier point, les plans pour le
- 21 départ d'Ottawa.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est juste.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors donc, on ne savait pas
- 24 quand est-ce qu'ils allaient quitter Ottawa, on ne sait pas si
- 25 c'est samedi, dimanche, lundi, mardi, ou dans une semaine,
- 26 n'est-ce pas?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 28 Me DAVID MIGICOVSKY: Parce qu'il y a un écart, il

- 1 y a une lacune. Et on ne voit pas les couleurs ici, mais il y a
- 2 des choses qui sont des priorités par rapport à ces écarts de
- 3 renseignements, c'est-à-dire qu'il faut aller... c'est encore plus
- 4 important d'aller chercher ces renseignements.
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous êtes d'accord avec
- 7 moi que ce dernier point, cet écart par rapport au plan pour le
- 8 départ d'Ottawa et vous n'avez aucun renseignement à ce sujet
- 9 -, ce n'est pas une priorité.
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire que ce
- 11 n'est pas une priorité, non, je ne suis pas d'accord.
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** D'après ma compréhension,
- 13 les caractères gras étaient en rouge... ou, en fait, le dernier
- 14 point qui n'est pas en caractère gras, d'après moi n'était pas
- 15 montré comme une priorité dans ces...
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si c'est bien le cas, eh
- 17 bien, j'accepte.
- 18 Me DAVID MIGICOVSKY: En regardant ce rapport
- 19 Hendon, il n'y a rien qui dit que certains vont rester, certains
- 20 disent certains vont partir, certains plus longtemps, c'est pas
- 21 ce qu'on voit dans ce rapport Hendon, n'est-ce pas?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faudrait que je regarde
- 23 ce rapport. Vous me demandez de commenter le contenu d'un
- 24 rapport et je ne vois pas le contenu, alors j'hésite à le faire.
- 25 Me DAVID MIGICOVSKY: Je vais continuer.
- On va aller voir OPP00001007, on va aller voir ce
- 27 courriel, si vous pouvez le montrer.
- 28 Donc, c'est un courriel envoyé le 28 déroulez

```
1
    vers le bas - du sous-commissaire Cox, qui relève de vous?
2
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Et donc, monsieur Cox dit le
3
    28, le vendredi 28, que :
4
5
                              « Il y a eu une très bonne
6
                              collaboration entre nos services
                              d'intelligence ainsi qu'avec nos
7
                              partenaires des services policiers en
8
9
                              route vers Ottawa, et l'intégration et
10
                              la coopération établies entre la GRC,
11
                              le SPO, la Sûreté du Québec, le SPP et
12
                              la PPO, ainsi que la planification
13
                              entreprise par le SPO nous ont mis en
                              bonne posture pour maintenir la
14
                              sécurité à travers la fin de semaine. »
15
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est ce qu'il dit, oui.
16
17
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Et si on remonte, le
    surintendant Morris est responsable des renseignements à la PPO,
18
    n'est-ce pas?
19
20
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
21
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, je crois que ce que
    le surintendant Morris fait ici, c'est qu'il est d'accord,
22
    n'est-ce pas?
23
24
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
25
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Merci beaucoup.
26
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Pour contextualiser, il
27
    est important de noter que monsieur Cox contrôle l'initiative
    POIB et il parle du partage de renseignements à travers les
28
```

- 1 différentes unités de renseignements. Il ne parlait pas
- 2 d'autres... pas par rapport à d'autres entités opérationnelles
- 3 qu'il ne connaitrait pas.
- 4 Me DAVID MIGICOVSKY: Si j'ai bien compris, la PPO
- 5 avait des individus enchâssés au CC de la RCN avant l'arrivée du
- 6 convoi?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 8 Me DAVID MIGICOVSKY: Et ils travaillaient
- 9 conjointement avec le SPO, la GRC, le SPP, et ainsi de suite.
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas où ils se
- 11 situaient, mais ils étaient certainement là pour s'assurer que
- 12 le déploiement de nos ressources soit fait en conformité avec
- 13 nos objectifs et pour prêter main forte et pour aider, si
- 14 nécessaire.
- 15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vos agents auraient été
- 16 intégrés dans le JIG, le Groupe de renseignement conjoint?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faudrait poser la
- 18 question à Pat Morris où on les avait placés. Je ne veux pas
- 19 vous induire en erreur.
- 20 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous... on pourrait
- 21 présumer que les gens au CC de la RNC qui travaillent ensemble
- 22 auraient partagé des renseignements entre eux?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je présume que s'ils
- 24 travaillent ensemble, ils partagent des renseignements, mais si
- 25 vous citez des rapports de renseignements, ces rapports vont
- 26 directement au SPO, directement à des membres identifiés, à
- 27 l'Unité de renseignement au SPO. Donc, ce ne serait pas la
- 28 responsabilité d'un agent PPO au CC de la RCN, qui a d'autres

- 1 responsabilités à l'extérieur des Renseignements [de] s'assurer
- 2 qu'ils aient reçu ces renseignements.
- 3 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous n'êtes peut-être pas
- 4 d'accord parce que vous ne le savez pas, mais les renseignements
- 5 ont été donnés à ce groupe, au JIG.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je vais accepter ce que
- 7 vous dites. Si vous avez ces renseignements, je ne veux pas être
- 8 en désaccord.
- 9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et je présume que la PPO
- 10 reconnait le droit aux rassemblements pacifiques et il y a une
- 11 reconnaissance que des manifestations pacifiques peuvent amener
- 12 des perturbations pour les résidents dans une ville et dans un
- 13 quartier, ainsi que des perturbations de circulation.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, des manifestations
- 15 pacifiques peuvent amener des perturbations de la circulation.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Et le surintendant Fox a
- 17 noté...
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pardon, le surintendant
- 19 Cox ou le sous... ou... c'est monsieur Morris ou monsieur Cox?
- 20 Me DAVID MIGICOVSKY: Dans le document dont vous a
- 21 parlé Me Curry, on a vu que la PPO recevait des demandes de
- 22 renseignements, et des renseignements de sources ouvertes sur
- 23 des intervenants sociétaux, souvent des mouvements sociaux qui
- 24 ne sont pas dans les courants traditionnels. Donc, il y avait
- 25 des préoccupations par rapport à des demandes de renseignements
- 26 qui n'avaient pas trait aux opérations de renseignements.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je m'en souviens.
- 28 Me DAVID MIGICOVSKY: Et la préoccupation était

- 1 des cibles qui n'étaient peut-être pas dans des activités
- 2 criminelles, mais qui étaient contre la politique gouvernement
- 3 et qui étaient dans des manifestations.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, il faut distinguer ces
- 6 individus qui ne sont pas engagés dans des activités
- 7 criminelles, mais qui soutiennent des protestations pacifiques.
- 8 Dans ces cas-là, la PPO soutient leurs droits de se rassembler,
- 9 de manifester?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si oui, on faciliterait le
- 11 droit de se manifester.
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Les renseignements qui
- 13 étaient disponibles avant l'arrivée du convoi, c'est que de
- 14 façon générale, on s'attendait à ce que ce soit pacifique,
- 15 n'est-ce pas?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a eu des commentaires
- 17 à propos d'armes potentielles, il y a eu des références à la
- 18 querre civile, mais il n'y a rien qui aurait fait en sorte qu'on
- 19 prenne des actions d'ordre public avant l'arrivée du convoi.
- 20 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, il fallait s'occuper
- 21 de ces éléments marginaux, et ça, il y avait eu un plan, n'est-
- 22 ce pas? Un plan POU. La PPO était disponible pour aider s'il y
- 23 avait un évènement style janvier 6.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. On avait des gens de
- 25 l'Ordre public qui étaient sur le terrain, je ne sais pas s'il y
- 26 avait un plan, mais on avait des gens sur le terrain pour les
- 27 POU ainsi que d'autres services policiers pour aider Ottawa,
- 28 oui.

- 1 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, on s'attendait à ce 2 que le reste des manifestants soit en général pacifique. 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si on s'attendrait à ce que tout le reste des manifestants... parlez-4 vous de ceux qui nous préoccupaient comme étant un mouvement 5 6 marginal? 7 Me DAVID MIGICOVSKY: On avait des plans pour les mouvements marginaux et les intervenants connus, mais en 8 général, d'après les renseignements, c'est que la majorité 9 10 disait qu'ils voulaient des objectifs pacifiques. COMM. THOMAS CARRIQUE: Certainement. Le contact 11 12 entre l'équipe de liaison et ceux qui semblaient être des 13 organisateurs de protestations disait que ca allait être pacifique. 14 Me DAVID MIGICOVSKY: Et comme on s'attendait à ce 15 que ce soit pacifique, vous ne les auriez pas arrêtés d'arriver. 16 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: On n'aurait pas arrêté les gens qu'on n'avait pas le droit légal de le faire, donc il 18 fallait avoir des motifs raisonnables qu'ils allaient commettre 19 une infraction criminelle. 20 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Et dans une déclaration que vous avez émise à tous les membres de la PPO, vous les auriez 22
- 26 évolution. Je présume que vous êtes d'accord avec cette
- 27 caractérisation?

23

24

25

28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.

avisés d'un déploiement opérationnel. Donc, vous avez dit qu'à

Ottawa il y aurait un besoin sans précédent de déploiement de

ressources, vous avez dit que c'était un évènement toujours en

- 1 Me DAVID MIGICOVSKY: Est-ce qu'on peut passer à
- 2 l'OPP00001550? Déroulez vers la page 2 de 4. Veuillez continuer
- 3 à dérouler vers le bas. Merci. Un peu plus haut. Un petit peu
- 4 plus haut. Encore un petit peu plus haut. Pardon.
- 5 Alors, Chef Sloly a posé certaines questions
- 6 ayant trait à une des fins de semaine qui s'en venait à Ottawa.
- 7 Est-ce que vous vous en rappelez?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, une des questions qui
- 10 a été posée au sous-commissaire était… bon, en fait, il y avait
- 11 cinq questions, n'est-ce pas? Et la deuxième question portait
- 12 sur le nombre exact de camions qui seraient là le samedi 3, le
- 13 nombre de manifestants dans chaque emplacement actuellement, en
- 14 ce moment. Est-ce que vous vous rappelez de ces questions?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: On va aller un peu plus loin
- 17 où c'est écrit « Row 2 ».
- 18 Ce qu'on voit à « Row 2 » pour ce qui est du
- 19 nombre de camions qui doivent arriver le samedi, on ne peut pas
- 20 le savoir, n'est-ce pas?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 22 Me DAVID MIGICOVSKY: Parce qu'il est impossible
- 23 d'avoir ce genre de renseignements.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: De savoir exactement
- 25 combien de camions vont arriver, c'est impossible.
- 26 Me DAVID MIGICOVSKY: Au sujet du numéro 4, sur le
- 27 nombre de personnes, le chef Sloly posait la question, la
- 28 réponse est :

1	« Le nombre de personnes qui seront
2	présentes dans une ou l'autre de ces
3	lieux demain n'est pas le sujet de
4	renseignements confirmés. C'est une
5	question de logique et d'extrapolation
6	basée sur les précédents et sur
7	l'organisation de médias sociaux, et
8	selon les conditions atmosphériques et
9	les mesures prises ailleurs. »
10	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je le vois.
11	Me DAVID MIGICOVSKY: Si on va un petit peu plus
12	haut, vers le courriel. Un peu plus haut, s'il vous plait.
13	Vous verrez que c'est des… on a fait le suivi à
14	vous de l'adjoint Cox, de monsieur Cox, et il a dit : « Voici
15	comment nous allons envoyer ça au chef Sloly. »
16	COMM. THOMAS CARRIQUE: Il semblerait.
17	Me DAVID MIGICOVSKY: Et tout au début du
18	courriel, vous voyez :
19	« [Si vous êtes en accord, tel
20	qu'indiqué.] »
21	Et on continue. En bas.
22	Il vous demande si vous voulez envoyer ça, ce
23	message et [vous indiquez : « Oui, très bien, allez-y, envoyez-
24	le. »]
25	Donc, c'est une question de logique et
26	d'extrapolation basée sur des précédents et les médias sociaux
27	
	et le climat.

- 1 surintendant Morris avait dit.
- 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, Ottawa avait une assez
- 3 grande expérience avec les manifestations et les évènements
- 4 spéciaux.
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Et il y avait beaucoup de
- 7 précédents sur lesquels se baser.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous êtes donc d'accord
- 10 avec moi pour dire que cette manifestation était sans précédent?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: De plusieurs façons, oui.
- Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, dans l'avenir, Ottawa
- 13 pouvait se baser sur cette manifestation comme étant un
- 14 précédent pour ce qui pourrait arriver à l'avenir.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Merci.
- 17 Vous pouvez retirer ça.
- Si je comprends bien, il y a beaucoup de choses
- 19 qui se passaient sur le terrain à Ottawa?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Et nous avons entendons dire
- 22 qu'il y avait un incident où il y a eu 18 officiers PPO et
- 23 quelques personnes étaient là et ils n'avaient pas été déployés.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je me souviens du fait que
- 25 les 18 officiers n'avaient pas été déployés alors qu'ils étaient
- 26 disponibles du point de vue de la première ligne et de l'équipe
- 27 de liaison. Je me souviens de ça.
- 28 Me DAVID MIGICOVSKY: Il y a la situation du SPO,

- 1 je n'ai pas besoin de vous le montrer, mais on parlait, le
- 2 14 février, d'une situation où les officiers des PPO par
- 3 accident étaient entrés dans la zone rouge, et le SPO et la
- 4 Gendarmerie leur ont demandé de reculer. Ce genre d'erreur peut
- 5 se produire dans une situation aussi chaotique que celle qui
- 6 s'est passée à Ottawa?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est possible.
- 8 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, si je comprends bien,
- 9 Toronto a traité avec un convoi aussi, on les attendait pour les
- 10 fins de semaine du 5 et du 12.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le 12, même chose que le
- 12 courriel que vous venez de voir avec moi.
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Lorsqu'on voit les notes, je
- 14 vois que le chef... Ramer? C'est son nom?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ramer. Le chef de police
- 16 de la ville de Toronto, Ramer.
- 17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Il se réfère à la première
- 18 fin de semaine, et je vais vous montrer le document.
- 19 C'est OPP00001132. À la page 9. Désolé, désolé,
- 20 j'ai perdu la référence, mais... 11 h 32, c'est le moment que ça
- 21 s'est produit.
- Le chef Ramer s'est référé à la première fin de
- 23 semaine. Ce qu'il a dit et je le cite :
- 24 « En utilisant Ottawa, ils ont fermé la
- 25 ville. Si Ottawa ne s'était pas produit, la SPO... non, la police
- 26 de Toronto n'aurait pas été [...] »
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne me souviens pas de
- 28 ça mot à mot, mais j'ai eu une conversation avec le chef Ramer

- 1 et je sais qu'il pourrait vous dire qu'il a profité de
- 2 l'expérience d'Ottawa pour pouvoir réagir à Toronto. Il a
- 3 partagé avec vous qu'ils avaient un plan de fermeture de la
- 4 ville pour certaines parties d'Ottawa (sic), ce qui a été
- 5 exercé, utilisé de temps en temps ou pratiqué de temps en temps.
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Je comprends que le PPO, au
- 7 moins le deuxième weekend je ne suis pas du tout sûr de la
- 8 première fin de semaine, mais la deuxième fin de semaine -
- 9 qu'ils offriraient de l'aide pour fermer Toronto et pour
- 10 empêcher les véhicules d'arriver dans la région de Queen's Park.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, nous l'avons fait.
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Dans ce cas, je pense qu'à
- 13 Toronto, les véhicules la plupart du temps n'étaient pas de très
- 14 gros camions.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: La plupart du temps, en
- 16 effet, ils étaient pas si nombreux et aussi gros qu'à Ottawa.
- 17 Me DAVID MIGICOVSKY: Nous voyons que vous avez
- 18 aidé Toronto à prendre des mesures préventives pour empêcher la
- 19 situation d'Ottawa.
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Nous avons également entendu
- 22 dire qu'à Ottawa, avant l'arrivée du convoi, la PPO a essayé...
- 23 pardon, a aidé à...
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est ce que nous avons
- 25 entendu dire.
- 26 L'INTERPRÈTE: L'interprète n'a pas entendu la fin
- 27 de la question.
- 28 Me DAVID MIGICOVSKY: Lors de la fin de semaine du

- 1 5 février, lorsque le chef Sloly parle de fermer les quatre
- 2 (sic) sorties de la 417, parce que d'autres convois s'amenaient,
- 3 il a dit que la PPO n'allait pas fermer toutes les issues à
- 4 moins que ce soit une question de sécurité publique, ce qui
- 5 [n']était [pas] le cas.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas vous dire
- 7 qu'il n'y avait pas de risque immédiat à la sécurité publique.
- 8 Je sais qu'il y avait certaines résistances à fermer les issues
- 9 ou les sorties de la 417. Moi, d'après moi, je pensais que
- 10 c'était une demande raisonnable et licite et que nous les
- 11 aiderions à le faire.
- 12 COMMISSAIRE ROULEAU: Essayez de conclure, s'il
- 13 vous plait.
- 14 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous avez indiqué que vous
- 15 alliez avoir une discussion inconfortable le 15 février avec le
- 16 chef Sloly. Est-ce exact?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne me rappelle pas dire
- 18 que c'est une conversation inconfortable. C'était une
- 19 conversation professionnelle qui devait se produire, d'après
- 20 moi, et j'avais bien confiance que je pouvais avoir cette
- 21 conversation avec le chef Sloly.
- 22 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais vous inquiétiez
- 23 évidemment. Quelques petites questions là-dessus pour terminer
- 24 là-dessus. Vous vous inquiétiez de l'état du plan opérationnel
- 25 et ce qui se passait au SPO.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Aux défis sur activer et
- 27 opérationnaliser le plan, oui.
- 28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Si je me réfère au dernier

- 1 document, c'est-à-dire au SPO4578.
- 2 Continuez de descendre.
- Je vais le faire plus rapidement. Est-ce que vous
- 4 seriez d'accord avec moi pour dire que, lorsque le chef Bell a
- 5 pris en main après, immédiatement après la démission du chef
- 6 Sloly?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Est-ce qu'il a pris la
- 8 chose en main immédiatement après la démission? Oui, je suis
- 9 d'accord.
- 10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous n'aviez pas besoin
- 11 d'avoir cette discussion avec lui avec le chef Sloly?
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non.
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, vous n'avez pas eu
- 14 besoin d'avoir la même conversation avec le chef intérimaire ou
- 15 provisoire Bell.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: On a eu une conversation
- 17 très semblable pour dire qu'il n'y avait pas d'obstacles à aller
- 18 de l'avant avec notre plan. Nous avons clarifié les lignes de
- 19 communication, le contrôle, le commandement, et ça aurait été
- 20 une conversation très semblable avec le chef Sloly, mais je ne
- 21 sais pas quel aurait été le résultat. Je ne suis pas en position
- 22 de vous le dire.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Pour conclure les questions,
- 24 ce que vous lui avez dit quelques jours plus tard, c'est qu'il y
- 25 avait... c'était qu'il avait fait un travail remarquable, que vous
- 26 le remerciez, et quelques jours plus tard, vous lui avez dit
- 27 qu'il a lancé le ballon hors du parc et que toutes les choses
- 28 allaient fort bien.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est assez juste.
- Me DAVID MIGICOVSKY: Merci.
- Merci, Monsieur le Commissaire.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: L'organiseur de convois.

## 6 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:

- 7 Me BRENDAN MILLER: Bon après-midi, Commissaire.
- 8 Brendan Miller, je suis le conseil pour le Freedom Corp qui est
- 9 l'entité qui représente les manifestants et les camionneurs à
- 10 Ottawa en janvier et février 2022.
- 11 D'abord, merci pour votre service. Ravi de vous
- 12 rencontrer.
- D'abord, si je comprends bien votre historique,
- 14 vous avez une maitrise de l'Université [Royal Roads] en
- 15 leadership sur la justice et la sécurité. Vous avez également un
- 16 certificat en études sur le terrorisme de l'Université [St.
- 17 Andrewsl en Écosse.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 19 Me BRENDAN MILLER: Et vous avez été dans les
- 20 forces policières depuis 1990.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 22 Me BRENDAN MILLER: Donc, ça fait 32 ans
- 23 d'expérience et... expérience et éducation.
- Donc, vous avez témoigné que vous avez entendu ce
- 25 que le surintendant Morris a dit.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: En partie.
- 27 Me BRENDAN MILLER: Et donc, c'est l'expert en
- 28 renseignements en Ontario.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est bien ce que j'ai
- 2 compris.
- 3 Me BRENDAN MILLER: Et donc, vous êtes d'accord
- 4 avec son opinion et son témoignage, si j'ai compris.
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'ai pas entendu tout
- 6 son témoignage, mais je n'aurais pas de raison de ne pas être
- 7 d'accord avec ce qu'il a dit dans son témoignage.
- 8 Me BRENDAN MILLER: Je pense que vous avez vu la
- 9 réponse qu'il a donnée lorsque je lui ai mentionné la menace
- 10 selon l'article 2.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne me souviens pas de
- 12 cette interaction.
- 13 Me BRENDAN MILLER: Il a témoigné qu'il n'y avait
- 14 pas de renseignements sur une menace crédibles selon la *Loi sur*
- 15 le SCRS.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Qu'il n'y a pas de
- 17 renseignements...
- 18 Me BRENDAN MILLER: Crédibles.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Qu'il n'y avait pas de
- 20 renseignements crédibles de la menace?
- 21 Me BRENDAN MILLER: Oui.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je serais d'accord.
- 23 Me BRENDAN MILLER: Donc, il est juste de dire que
- 24 basé sur tous les renseignements de la PPO et les agences de
- 25 renseignement et la GRC, à votre connaissance, il n'y avait pas
- 26 de menace crédible à la sécurité du Canada, tel que défini dans
- 27 l'article 2 du SCRS.
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est ce que je

- 1 penserais selon ce qui a été décrit pas le surintendant Morris
- 2 avec le SCRS et la Gendarmerie.
- 3 Me BRENDAN MILLER: Merci. Donc, vous savez peut-
- 4 être que pour la déclaration d'une mesure d'urgence, cette
- 5 menace doit exister.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas quel est le
- 7 seuil, je n'ai aucune responsabilité pour ça.
- 8 Me BRENDAN MILLER: Question sur... ma prochaine
- 9 question, lorsque je parle de la fonction publique, je parle du
- 10 sous-ministre vers le bas qui sont des travailleurs non élus qui
- 11 travaillent pour le gouvernement du Canada. Vous avez compris?
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai compris.
- 13 Me BRENDAN MILLER: Dans vos [inter]actions avec
- 14 les membres de la fonction publique avant 11 h 59 le 13 février
- 15 2022, est-il vrai qu'aucun fonctionnaire ne vous a dit qu'il y
- 16 avait une menace crédible tel que défini dans l'article 2 du
- **17** SCRS?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est exact.
- 19 Me BRENDAN MILLER: Ils ne vous ont jamais dit
- 20 qu'ils avaient des raisons de penser qu'une telle menace
- 21 existait.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Personne ne m'a jamais
- 23 rien dit de semblable.
- 24 Me BRENDAN MILLER: Je voudrais maintenant vous
- 25 parler des choses qui se disaient à Ottawa. Personne ne
- 26 « finissait » ce qu'est une manifestation ou une démonstration,
- 27 une manifestation légale ou légitime, donc je vais continuer
- 28 avec ca, si vous voulez.

1 COMM. THOMAS CARRIQUE: OK. 2 Me BRENDAN MILLER: Est-ce que vous êtes d'accord que dans les délits criminels, dans les manifestations, vous 3 avez trois types? Vous avez la protestation légale selon le 2b) 4 et tous les articles de la Charte. 5 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 7 Me BRENDAN MILLER: Ensuite, vous avez des assemblées non légales. 8 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 10 Me BRENDAN MILLER: Ensuite, vous avez les 11 émeutes. COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact. 12 13 Me BRENDAN MILLER: Donc, vous avez les trois catégories pour ces rassemblements, ces manifestations. 14 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est juste. 16 Me BRENDAN MILLER: Donc, vous avez déjà mentionné 17 les manifestations pacifiques, surtout à l'article 2 de la Charte. Vous êtes d'accord pour dire qu'il y avait religion, 18 liberté de religion, de rassemblement, de [parole], donc que ça 19 20 protège les [droits des] gens de se rassembler pour manifester. 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 22 Me BRENDAN MILLER: Les gens se réunissent en public tant qu'ils ne passent pas dans un truc illégal. Donc, de 23 très grands nombres de personnes [peuvent aller] devant le 24 Parlement pour manifester? 25 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas jusqu'à quel point ils peuvent aller au Parlement et dépasser... 27

outrepasser le terrain, et je ne suis pas suffisamment au

28

- 1 courant de ce qui est permis pour vous dire oui ou non.
- 2 Me BRENDAN MILLER: Mais ils peuvent aller dans
- 3 les espaces publics.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 5 Me BRENDAN MILLER: Donc, un rassemblement
- 6 illégal, d'après l'article [63] du Code criminel, la police a
- 7 les moyens de les arrêter.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 9 Me BRENDAN MILLER: Ils n'avaient pas besoin de
- 10 formulaire afin de... de permission spéciale.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 12 Me BRENDAN MILLER: Je pense que vous savez qu'un
- 13 rassemblement de plus de 3 personnes est illégal, qui
- 14 s'assemblent et qui se comportent pour causer...
- 15 COMMISSAIRE ROULEAU: Voulez-vous ralentir un
- 16 petit peu [quand vous lisez], s'il vous plait?
- 17 Me BRENDAN MILLER: Oui. Je pensais que j'étais
- 18 lent là [après avoir entendu mon collègue]. Bon, je vais essayer
- 19 de ralentir un petit peu.
- 20 Donc, ils se rassemblent de façon à se conduire
- 21 pour causer aux personnes de la communauté d'avoir des craintes
- 22 sur la raison raisonnable qu'ils pourraient causer ou provoquer
- 23 d'autres personnes à faire... à perturber la paix.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis d'accord avec
- 25 vous, je suis d'accord en général, mais pas d'accord pour être...
- 26 mot à mot ce que vous dites.
- 27 Me BRENDAN MILLER: Pour perturber la paix, c'est
- 28 plus que simplement des bruits. Il faut que ce soit quelque

- 1 chose de plus que ça.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 3 Me BRENDAN MILLER: Et vous savez que causer
- 4 atteinte à la paix, ça sert... il faut qu'il y ait une crainte
- 5 raisonnable que ça va se produire. C'est différent d'une émeute.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis d'accord.
- 7 Me BRENDAN MILLER: Et qu'un rassemblement
- 8 illégal... pardon, légal peut devenir illégal lorsque ça devient
- 9 non contrôlé et que ça tombe dans la catégorie des émeutes.
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 11 Me BRENDAN MILLER: Donc, si j'ai bien compris,
- 12 vous avez peut-être compris ça, qu'une émeute pour en arriver à
- 13 une émeute d'après la loi, ça exige des mesures « actuelles ou
- 14 virtuelles » de menaces, de violence pour perturber l'ordre
- 15 public.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 17 **Me BRENDAN MILLER:** Et même sans ça, si vous en
- 18 arrivez à ce seuil, vous savez, vous avez entendu parler de la
- 19 Loi sur les émeutes dans la Cour de justice de l'Ontario, on
- 20 peut vous lire la Loi sur les émeutes et demander aux gens de se
- 21 disperser.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je sais que c'est dans le
- 23 Code criminel mais je ne le connais pas personnellement,
- 24 intimement.
- 25 Me BRENDAN MILLER: Ensuite, vous avez les
- 26 injonctions. Toute personne ou la Ville peut faire une demande
- 27 d'injonction devant la propre… la cour appropriée, et la Cour
- 28 peut donner une injonction. Lorsqu'une injonction est accordée,

- 1 la police, selon l'article 27 du Code criminel, peut accuser les
- 2 personnes pour être en violation d'un ordre de cour.
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 4 Me BRENDAN MILLER: Donc, ces choses-là qui
- 5 existent à l'extérieur de la Loi sur les mesures d'urgence, ça,
- 6 déjà, ça existait déjà.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 8 Me BRENDAN MILLER: Donc, je voudrais vous parler
- 9 un petit peu d'Ottawa en particulier. Au sujet des camionneurs
- 10 et des manifestants à Ottawa, ils sont arrivés dans la direction
- 11 des officiers de police. Lorsqu'ils sont arrivés, ils n'ont pas
- 12 été invités là, mais lorsqu'ils sont arrivés le 27 janvier,
- 13 28 janvier, vous comprenez bien que lorsqu'on vous a dit...
- 14 lorsqu'on leur a dit [où] aller [se stationner], tout était
- 15 assez coordonné à l'origine pour savoir où ils iraient.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si je peux
- 17 être précis là-dessus. Comme vous vous rappellerez d'après mon
- 18 témoignage précédent, j'avais compris qu'il y aurait des
- 19 endroits de stationnement désignés qui n'étaient pas devant le
- 20 Parlement. Donc, c'est les policiers de police à qui il faudrait
- 21 poser la question.
- 22 Me BRENDAN MILLER: On est donc d'accord pour dire
- 23 que si on parle des routes et des autoroutes, normalement c'est
- 24 en violation de la loi lorsqu'on bloque tout, ça peut être
- 25 considéré comme un rassemblement illégal.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, il y a des autorités
- 27 pour en traiter.
- 28 Me BRENDAN MILLER: Je pense que vous connaissez

CARRIQUE Ct-int. (Miller)

- 1 peut-être la doctrine des erreurs induites lorsqu'on vous
- 2 demande de faire quelque chose de peut-être illégal, parce qu'on
- 3 vous demande de le faire, vous ne les croyez pas?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: [Excusez-moi, pouvez-vous
- 5 répéter?]
- 6 Me BRENDAN MILLER: Pour les erreurs
- 7 officiellement induites, ce n'est peut-être pas légal, mais vous
- 8 le faites parce que les officiers du gouvernement vous l'ont
- 9 dit, et donc, vous croyez que c'est légal parce qu'on vous a dit
- 10 de le faire.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est des questions
- 12 juridiques complexes. Je ne suis pas familier.
- 13 Me BRENDAN MILLER: Vous savez qu'après que les
- 14 véhicules sont arrivés dans la ville, il y avait de l'équipement
- 15 de construction, il y avait des barrières de ciment qui ont été
- 16 érigées, plus personne ne pouvait entrer, mais plus personne ne
- 17 pouvait sortir.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y avait des barrières
- 19 de ciment, mais je n'étais pas sur le terrain, je ne sais pas où
- 20 elles étaient et quelle a été leur incidence.
- 21 Me BRENDAN MILLER: Mais vous êtes d'accord avec
- 22 moi, s'il y a des barrières des deux côtés d'une rue où les gens
- 23 ont stationné leurs voitures ou leurs camions, les camions ne
- 24 peuvent pas traverser les barrières ni passer par-dessus ou à
- 25 côté.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: En effet, ça me semble
- 27 raisonnable.
- 28 Me BRENDAN MILLER: Document

1	SSM.NSC.CAN.00000209_REL.0001. C'est le procès-verbal des
2	réunions du Groupe de réponse, de réaction à une intervention à
3	un incident [du 10 février 2022].
4	Très bien. Peut-on faire défiler le document
5	jusqu'à la page 5 et regardons le premier paragraphe. Pouvons-
6	nous faire défiler le document, s'il vous plait? Ici, c'est
7	parfait.
8	J'aimerais vous amener à la cinquième ligne. On
9	parle du commissaire Lucki, c'est son résumé. Elle dit :
10	« Le commissaire de la GRC a ajouté que
11	l'engagement continu avec l'OPP et le
12	SPO. La GRC a fourni toutes les
13	ressources demandées par le SPO. Des
14	ressources de la PPO ont été fournies.
15	Il y a une bonne coopération entre la
16	PPO et la GRC. Il y a des indications
17	que certains manifestants aimeraient
18	partir, mais ils ne sont pas capables
19	vu les barrières physiques. Une cellule
20	de planification intégrée est en train
21	d'élaborer un plan d'action et on
22	préfère continuer d'aller de l'avant
23	avec les négociations. Les mesures
24	d'application de la loi commenceront au
25	début de la semaine prochaine si les
26	négociations ne portent pas fruit. Une
27	stratégie de maitrise sera employée le
28	weekend qui s'en vient. »

- 1 Est-ce un bon sommaire en date du 10 février?
- 2 Est-ce conforme à votre compréhension?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact, sauf peut-
- 4 être ce plan qu'on dit de contrôle, ce n'est pas un terme qu'on
- 5 utilise, mais en ce qui concerne les barrières physiques, ça
- 6 pourrait être des barrières mises en place par les manifestants
- 7 ou par les policiers.
- 8 Je sais que les gens voulaient partir, en tout
- 9 cas certaines personnes voulaient partir, mais ils étaient
- 10 enfermés par des véhicules, et donc ils avaient besoin de l'aide
- 11 des policiers pour partir.
- 12 Me BRENDAN MILLER: J'aimerais discuter de deux
- 13 aspects avec vous. D'abord, l'application de la loi. Le
- 14 10 février 2022, dans ce procès-verbal, on lit et bien sûr,
- 15 ça, c'était avant que la Loi ait été invoquée -, on dit que les
- 16 mesures d'application de la loi allaient commencer le 14 février
- 17 si les négociations ne fonctionnaient pas. Ça, ça allait être
- 18 mis en œuvre de toute façon?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: En effet, ça allait se
- 20 produire. Il y avait une ligne de temps qui était axée sur les
- 21 négociations et l'intensification. Le plan avait été approuvé.
- 22 Alors, oui.
- 23 Me BRENDAN MILLER: Tout ça aurait pu être fait
- 24 sans les pouvoirs conférés par la Loi sur les mesures d'urgence,
- 25 comme l'a dit le commissaire Lucki dans le courriel qu'on a vu
- 26 plus tôt.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 28 Me BRENDAN MILLER: J'aimerais maintenant parler

- 1 des barrières. Ce sommaire, vous avez dit il y a des barrières
- 2 physiques. Elles ont peut-être été mises par la Ville ou par
- 3 d'autres véhicules. C'est un fait. Les gens ne pouvaient pas
- 4 partir avec leurs camions.
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'était un fait.
- 6 Me BRENDAN MILLER: Une fois que les barrières de
- 7 béton ont été érigées et que les gens étaient pris, ils sont
- 8 pris là, ils ne peuvent plus bouger leurs camions. Ils peuvent
- 9 marcher, mais ils devraient abandonner leurs véhicules pour
- 10 aller ailleurs.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Écoutez, je trouve que
- 12 votre explication est juste.
- 13 Me BRENDAN MILLER: Avant que ces barrières ont
- 14 été érigées [et avant que] les gens ne pouvaient pas partir -
- 15 moi, je ne vais pas dire le contraire -, mais ces camions se
- 16 sont réunis de façon illégale. Mais une fois que le gouvernement
- 17 et la Ville d'Ottawa ont mis de l'avant ces mesures et qu'ils
- 18 sont pris, ils ne peuvent plus bouger, êtes-vous d'accord que
- 19 ces personnes et ces véhicules qui sont pris, c'est pas une
- 20 question de droit, mais est-ce que vous les accuseriez s'ils ne
- 21 peuvent pas partir? Est-ce qu'ils se sont réunis de façon
- 22 intentionnelle? Est-ce qu'il y aurait des motifs pour porter des
- 23 accusations alors que la seule raison pour laquelle ces gens
- 24 sont là, réunis là, c'est que les camions sont pris, mais ce
- 25 n'est pas leur faute?
- Donc, êtes-vous d'accord qu'une fois que les
- 27 barrières ont été érigées et que ces véhicules ont été pris, il
- 28 n'y avait plus de regroupement illégal?

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, mais c'est la
- 2 question de l'œuf ou la poule. Qu'est-ce qui est arrivé avant?
- 3 Est-ce que les gens étaient pris parce que les barrières avaient
- 4 été érigées ou est-ce qu'ils étaient pris là parce que d'autres
- 5 véhicules les bloquaient?
- Je pense que ce qui est fondamental dans votre
- 7 question, c'est : est-ce qu'il y a des motifs raisonnables et
- 8 probables pour porter des accusations? Ça, ça revient à l'agent
- 9 de police qui enquête sur ce regroupement illégal.
- 10 Me BRENDAN MILLER: Les accusations qui ont été
- 11 posées n'étaient pas liées aux regroupements illégaux dans tout
- 12 Ottawa.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne savais pas. Merci de
- 14 me le dire.
- 15 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous n'avez plus de temps.
- 16 Pourriez-vous conclure?
- 17 Me BRENDAN MILLER: Oui.
- 18 En ce qui concerne l'inspecteur Beaudin,
- 19 pourriez-vous aller à la page 7 du document à l'écran, s'il vous
- 20 plait? Au bas de la page 7. Non, pardon. Je m'excuse. Au bas de
- 21 la page 6 et au haut de la page 7.
- 22 Alors, voici. Ce document est le même que celui
- 23 de tout à l'heure, mais ça ici, c'est le plan approuvé par
- 24 l'inspecteur Beaudin et que vous avez approuvé avec l'équipe de
- 25 liaison. C'a été soumis au cabinet. Le saviez-vous?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'ai pas approuvé de
- 27 plan. J'ai autorisé l'inspecteur Beaudin à en parler avec
- 28 monsieur Stewart, le sous-ministre. Je n'ai pas approuvé le

- 1 plan, et je n'ai pas approuvé quoi que ce soit qui a été envoyé
- 2 au cabinet.
- 3 Me BRENDAN MILLER: D'accord. Mais est-ce qu'il
- 4 n'est pas juste de dire que le plan rédigé par monsieur Beaudin,
- 5 vous l'appuyiez.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'ai pas vu ce plan,
- 7 mais j'ai plein de confiance en l'inspecteur Beaudin, c'est un
- 8 expert national en ce qui concerne les négociations, les équipes
- 9 de liaison provinciales et la désintensification, alors je n'ai
- 10 aucune raison de mettre en doute ses conseils.
- 11 Me BRENDAN MILLER: Saviez-vous que le commissaire
- 12 Lucki aussi appuyait ce plan?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je savais que le
- 14 commissaire Lucki avait participé aux discussions entre
- 15 l'inspecteur et le sous-ministre.
- 16 Me BRENDAN MILLER: Et le sous-ministre, bien sûr,
- 17 ç'a été son plan approuvé, celui qu'il a soumis au cabinet.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas. Je ne peux
- 19 pas commenter, je n'ai jamais vu de plan. C'est la première
- 20 documentation que je vois à cet égard.
- 21 Me BRENDAN MILLER: Êtes-vous d'accord avec moi,
- 22 en ce qui concerne l'application de la loi dans cette province
- 23 et au sein de l'appareil gouvernemental fédéral, les trois
- 24 personnes les plus importantes, ce serait vous, le commissaire
- 25 Lucki et le sous-ministre Rob Stewart? Ca, c'est en ce qui
- 26 concerne les gens dans la fonction publique.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne suis pas un
- 28 fonctionnaire fédéral. Le sous-ministre, lui, ne ferait pas

- 1 vraiment partie de l'application de la loi, et la police, c'est
- 2 pas une hiérarchie. Je ne suis pas au-dessus de tous ces gens.
- 3 Donc moi, je ne serais d'accord.
- 4 Me BRENDAN MILLER: Oui, mais au sein de l'échelon
- 5 provincial, vous êtes le plus haut gradé en matière
- 6 d'application de la loi.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: En ce qui concerne la PPO,
- 8 oui.
- 9 Me BRENDAN MILLER: Et le commissaire Lucki l'est
- 10 pour la GRC.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pour la GRC.
- Me BRENDAN MILLER: Et le sous-ministre, lui, est
- 13 le fonctionnaire le plus haut gradé en matière de sécurité
- 14 publique qui surveille et supervise, alors que la branche
- 15 politique supervise le tout.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je pense que vous devriez
- 17 poser votre question au sous-ministre.
- 18 Me BRENDAN MILLER: Merci.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon.
- 21 Ensuite, le Service de police de Windsor.
- 22 Me THOMAS McRAE: Bonjour, Monsieur.
- 23 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS McRAE:
- 24 Me THOMAS MCRAE: Bonsoir, Monsieur le Commissaire
- 25 Carrique. Je suis Tom McRae, je représente le Service de police
- 26 de Windsor.
- Pouvez-vous m'entendre?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je peux vous

- 1 entendre. Merci.
- 2 Me THOMAS McRAE: Je n'ai que quelques questions
- 3 pour vous. D'abord, mon ami, monsieur Curry, vous a amené à la
- 4 déclaration des témoins et, avant aujourd'hui, aviez-vous vu
- 5 cette déclaration?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'aurais pu y avoir accès,
- 7 je l'aurais relu rapidement.
- 8 Me THOMAS McRAE: Merci.
- 9 Je pense que ce matin vous avez témoigné à
- 10 l'effet que le Service de police de Windsor était responsable du
- 11 pont Ambassador.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est ça.
- 13 Me THOMAS McRAE: Et le pont Ambassador, si je me
- 14 rappelle bien de ce que vous avez dit, est un pont international
- 15 très important. C'est un poste frontalier très important au
- 16 Canada.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je suis d'accord.
- 18 Me THOMAS McRAE: Vous avez dit ce matin et à
- 19 monsieur Curry que, le 8 février, la PPO a établi ce que vous
- 20 avez qualifié comme étant un carrefour UOP.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est un carrefour
- 22 pour l'ordre public en place depuis le 4 février au sein des
- 23 surintendants et puis nous l'avons coordonné et nous l'avons
- 24 officialisé le 8 février.
- 25 Me THOMAS MCRAE: Merci. Et le but de ce
- 26 carrefour, c'était de s'assurer qu'il y avait une distribution
- 27 équitable des unités d'ordre public dans les différentes régions
- 28 d'importance au sein de la province.

1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si j'utiliserais ces termes, la « distribution équitable ». Il ne 2 s'agissait pas d'être équitable ou juste ici, il fallait 3 s'assurer que les bonnes ressources étaient au bon endroit au 4 moment afin de réduire les menaces qui se posaient à nous. 5 6 Me THOMAS MCRAE: Merci. Et à ce titre, en tant 7 que force policière officielle au pont Ambassador, le SPW devrait assumer certains couts liés à l'ordre public et à ses 8 agents qui sont à Windsor - par exemple, je ne sais pas moi, 9 10 leur nourriture. COMM. THOMAS CARRIQUE: Vous dites s'ils sont 11 responsables d'assumer les couts du déploiement d'agents de la 12 PPO? 13 Me THOMAS McRAE: Non, non, les autres agents qui 14 15 ont été envoyés au carrefour. COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas me 16 17 prononcer, je ne sais pas s'il y a des frais qui sont chargés à partir des services de police au Service de police de Windsor, 18 mais je peux vous assurer que la PPO n'a pas tenté d'obtenir un 19 20 remboursement d'autres services de police dans le cadre des 21 manifestations du convoi de la liberté. 22 Me THOMAS McRAE: Merci beaucoup. COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci. 23 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite, la Ville de 24 Windsor. 25 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JENNIFER KING: 26 27 Me JENNIFER KING: Bonsoir, Monsieur Carrique.

28

Je suis Jennifer King, je suis avocate pour la

- 1 Cité de Windsor.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bonsoir.
- 3 Me JENNIFER KING: Connaissez-vous la ville de
- 4 Windsor et l'emplacement du pont Ambassador?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: De façon générale. Je n'ai
- 6 jamais travaillé là-bas. J'ai visité la ville, mais je ne la
- 7 connais pas très bien.
- 8 Me JENNIFER KING: Alors, j'aimerais que le
- 9 greffier nous montre une carte afin de vous aider.
- 10 W[I]N00002248. S'il vous plait, veuillez
- 11 l'afficher.
- 12 Quand elle sera visible, Monsieur le Commissaire,
- 13 vous verrez qu'elle est orientée, on voit là le pont est au nord
- 14 ou au-dessus de la carte.
- Je ne la vois toujours pas.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, pas encore.
- 17 Me JENNIFER KING: On va attendre un petit peu.
- 18 Pouvez-vous lire les indications? Le pont
- 19 Ambassador est en haut, au nord de la carte. Le voyez-vous?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 21 Me JENNIFER KING: Et au bas de l'écran, au sud,
- 22 on voit une autoroute, c'est [E.C. Row Expressway]. Le voyez-
- vous?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Merci. Je le vois,
- 25 grâce à votre pointeur. Je n'ai pas mes lunettes.
- 26 Me JENNIFER KING: Et la route de cette autoroute
- 27 jusqu'au pont Ambassador, [Huron Church Road], est une route qui
- 28 est municipale et locale et non pas une autoroute.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne savais pas. Je ne
- 2 pourrais pas le voir en regardant cette carte et je ne connais
- 3 pas non plus les environs.
- 4 **Me JENNIFER KING:** Bon, j'assume que vous n'êtes
- 5 pas en désaccord quand je vous dis que c'est une route
- 6 municipale locale et non pas une autoroute.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne serais pas en
- 8 désaccord.
- 9 Me JENNIFER KING: Merci. Vous allez voir ici, il
- 10 y a l'avenue College qui est juste au sud du pont. Donc, puisque
- 11 vous ne connaissez pas la ville, vous ne savez peut-être pas que
- 12 la zone du pont est entourée de zones résidentielles des deux
- 13 côtés. Il y a des entreprises et des écoles. Le saviez-vous?
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je le savais.
- 15 Me JENNIFER KING: L'Université de Windsor est à
- 16 côté du pont.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Très bien. Merci.
- 18 Me JENNIFER KING: Le pont Ambassador est un pont
- 19 de propriété privée qui assure le déplacement entre Windsor et
- 20 Detroit.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je savais qu'il traversait
- 22 la rivière, je ne savais pas que c'était un pont privé.
- 23 Me JENNIFER KING: Alors, vous êtes d'accord,
- 24 c'est une infrastructure importante pour le Canada et l'Ontario.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis d'accord.
- 26 Me JENNIFER KING: Vous allez voir que le pont est
- 27 lié à cette route municipale. Il n'y a pas non plus d'autoroute
- 28 provinciale directement liée au pont. Étiez-vous au courant?

CARRIQUE Ct-int. (King)

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 2 Me JENNIFER KING: L'autoroute 401 relève du ministère des Transports et c'est l'OPP qui en assure la 3 4 patrouille. 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 6 Me JENNIFER KING: Donc, la circulation entre 7 l'autoroute provinciale se déplace ensuite sur une route locale pour ensuite arriver au pont. 8 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pouvez-vous répéter?
- 10 Me JENNIFER KING: Oui. La circulation passe de
- 11 l'autoroute 401 et traverse une route municipale pendant
- 12 quelques kilomètres avant d'en arriver au pont, qui est un poste
- 13 frontalier international.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 15 **Me JENNIFER KING:** Le blocage du pont Ambassador
- 16 au mois de février 2022 a eu un impact important sur la sécurité
- 17 économique provinciale et nationale.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 19 **Me JENNIFER KING:** Et nous savons que la police de
- 20 Windsor...
- 21 Et vous pouvez retirer cette carte. Merci.
- Nous savons que la police de Windsor, la PPO et
- 23 la GRC ont dégagé le blocage le 13 février.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Il y avait d'autres
- 25 services municipaux qui nous ont aidés, mais en théorie, oui.
- 26 Me JENNIFER KING: Merci. le pont Ambassador a été
- 27 rouvert à la circulation le 14 février après minuit.
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.

- 1 Me JENNIFER KING: Mais ce n'était pas la fin des
- 2 opérations policières à Windsor.
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non.
- 4 Me JENNIFER KING: Les polices de ressources, y
- 5 compris les agents de la PPO, sont restées déployées dans la
- 6 zone pour empêcher d'autres blocages.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Je pense jusqu'au
- 8 28 février.
- 9 **Me JENNIFER KING:** Et ça, c'était pour s'assurer
- 10 que la circulation circulait entre l'autoroute 401 et le pont.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. C'était pour
- 12 s'assurer que les véhicules circulaient, mais aussi pour qu'il
- 13 n'y ait plus de manifestations illégales qui auraient entrainé
- 14 le blocage du pont.
- 15 **Me JENNIFER KING:** Mais le but était d'empêcher un
- 16 autre blocage du pont.
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 18 Me JENNIFER KING: Et pour protéger les millions
- 19 de dollars qui traversent, en matière de commerce là, qui
- 20 traversent le pont chaque jour.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bon, ils n'étaient pas là
- 22 pour protéger les millions de dollars en commerce là, mais comme
- 23 je l'ai dit un peu plus tôt, je pense que c'était une partie
- 24 importante de la sécurité du pays, soit la sécurité économique.
- 25 Me JENNIFER KING: Merci. La PPO et le SPW ont mis
- 26 en place un plan pour la circulation.
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je le savais. Il
- 28 était en annexe d'un plan opérationnel général.

Me JENNIFER KING: Allons au document OPP00000011, 1 c'est le plan de circulation. Pourriez-vous nous amener à la 2 3 page 3? Je ne sais pas là si le greffier a bien pu noter 4 le numéro. Je peux le répéter. OPP0000011. À la page 3, s'il 5 6 vous plait. 7 Si vous arrivez à le lire, on voit « Plan d'exécution ». Premier paragraphe : 8 9 « Toute circulation de College Avenue 10 et E.C. Row est-ouest sera bloquée par 11 des barrages qui seront tout le long de 12 la rue Huron Church. » 13 Donc... COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je l'ai vu. 14 Me JENNIFER KING: Donc, ce chemin n'était ouvert 15 que pour le trafic qui allait vers les États-Unis et toutes les 16 17 intersections est-ouest ont été fermées pour toutes formes de circulation. 18 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 20 Me JENNIFER KING: Merci. Je pourrais vous montrer 21 une carte, mais, bon, c'est le résultat du plan. Vous avez dit que Huron Church était limitée pour... sa circulation était 22 limitée pendant plusieurs semaines. 23 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faudrait aller aux détails du plan pour voir à quel point ç'a été limité pour la 25 circulation. Ma référence, c'était pour la quantité de temps 26 27 qu'on avait des ressources dédiées affectées aux activités à 28 Windsor. Ce n'était pas précisément par rapport au contrôle de

- 1 la circulation.
- 2 Me JENNIFER KING: On va parler à d'autres
- 3 témoins, entre autres le surintendant Earley, si on a besoin de
- 4 connaitre ces détails.
- Alors, vous n'êtes peut-être pas au courant du
- 6 chiffre exact, mais ça a pris plus de 1 600 barrières de béton
- 7 pour le mettre en place.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, ça ne m'étonne pas du
- 9 tout.
- 10 Me JENNIFER KING: Et il fallait les trouver
- 11 rapidement.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 13 Me JENNIFER KING: Et plan de circulation
- 14 nécessitait un soutien de la ville de Windsor, entre autres en
- 15 déplaçant des véhicules et des barrières de béton.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le surintendant Earley
- 17 pourrait parler de l'interopérabilité, mais il faudrait
- 18 évidemment le soutien de la Ville. Et si j'ai bien compris, il y
- 19 avait une très belle coopération.
- 20 Me JENNIFER KING: Oui. Donc, ça ne vous
- 21 étonnerait pas, Monsieur le Commissaire, que les opérations
- 22 policières ont couté cher.
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça ne m'étonnerait pas.
- 24 **Me JENNIFER KING:** Environ 1 million de dollars
- 25 pour les barrières de béton seulement.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: OK.
- 27 **Me JENNIFER KING:** Et suite à ce barrage et au
- 28 plan de circulation policier, l'accès sur [Huron] Church Road

- 1 était limité et le trafic aurait été réduit.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est possible, mais je
- 3 crois qu'il faudrait un peu de contexte pour dire que… résultant
- 4 des actions de la police, ils répondaient à une manifestation
- 5 illicite, ils étaient là pour sécuriser la zone et maintenir une
- 6 circulation fluide et une sécurité du public. Donc, il n'est pas
- 7 juste de la catégoriser comme étant le résultat des actions
- 8 policières.
- 9 **Me JENNIFER KING:** Les opérations pour préserver
- 10 ou maintenir l'accès au pont ont eu une incidence sur les
- 11 commerces et résidents de Windsor.
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 13 **Me JENNIFER KING:** Vous êtes d'accord?
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire le
- 15 contraire.
- 16 Me JENNIFER KING: Est-ce que vous êtes d'accord
- 17 que les contribuables de Windsor ne devraient pas porter le cout
- 18 de cet évènement seul?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas être
- 20 d'accord avec vous. En tant que commissaire de la PPO, je n'ai
- 21 pas de responsabilité pour ça, et je crois qu'il y a d'autres
- 22 gens qui pourraient vous donner ces conseils.
- 23 Me JENNIFER KING: C'est bon. J'ai des questions
- 24 pour clarifier le déploiement PPO à Windsor. Vous avez parlé des
- 25 gens dans la PPO qui relevaient de vous pendant la protestation,
- 26 le surintendant McDonnell (sic), entre autres, qui a fait de la
- 27 coordination.
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, c'est [Mike]

- 1 McDonell.
- 2 Me JENNIFER KING: Mike McDonell. Oui. Et il vous
- 3 faisait des rapports tous les jours?
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il le fait de façon
- 5 régulière, et c'était une responsabilité additionnelle. Ses
- 6 noyaux ne se rapportaient pas à moi, ses « hubs », ils allaient
- 7 au commandant approprié et nos centres d'intervention d'urgence.
- 8 Moi, je n'offrais pas de direction par rapport à où iraient ces
- 9 POU et à quel moment et pour quel temps.
- 10 **Me JENNIFER KING:** Merci de cette clarification.
- 11 C'est le surintendant Mike McDonell qui a coordonné les unités
- 12 POU pendant la protestation.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'était le représentant de
- 14 la PPO qui a coordonné, en coopération avec les autres chefs ou
- 15 représentants des unités POU à travers la province.
- 16 **Me JENNIFER KING:** Je vais vous montrer
- 17 WTS00000026. C'est la déclaration témoin du surintendant
- 18 McDonell.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 20 Me ERIC BROUSSEAU: Monsieur le Commissaire, c'est
- 21 simplement pour vous rappeler que l'avocat a besoin d'avoir le
- 22 droit de faire un contre-interrogatoire sur une déclaration
- 23 témoin. Il faut avoir un peu de temps d'avance.
- 24 **Me JENNIFER KING:** Oui.
- 25 [Me ERIC BROUSSEAU: Excusez-moi, allez-y.]
- Me JENNIFER KING: Non, allez-y.
- 27 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais rajouter que le
- 28 surintendant McDonell est un témoin dont la déclaration sera

portée en preuve. Il ne va pas être appelé pour témoigner ou en 1 tout cas la Commission n'a pas l'intention de l'appeler à la 2 barre, et donc, c'est justement très important par rapport à la 3 permission. 4 5 Me JENNIFER KING: Merci, Monsieur le... Maitre. 6 Commissaire Carrique, est-ce que vous avez eu l'occasion de revoir cette déclaration? 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. 8 9 Me JENNIFER KING: Monsieur le Commissaire, 10 j'aimerais avoir la permission de référer le commissaire 11 Carrique à ce résumé de témoignage. Et il nous a dit qu'il lui 12 faisait rapport à tous les jours et l'avocat de la Commission a 13 identifié ce résumé comme étant un résumé qu'il présenterait en 14 preuve. COMMISSAIRE ROULEAU: Mais vous pouvez poser la 15 question, mais il aurait fallu que ça « devienne » plus tôt dans 16 17 votre interrogatoire parce que vous n'avez déjà plus de temps. Alors, on va voir quelle est la question et on verra ce que dira 18 le témoin, et je déciderai à ce moment-là. 19 Me JENNIFER KING: Merci, Monsieur le Commissaire. 20 21 Si vous pouvez passer à la page 4, s'il vous plait. Deuxième paragraphe en bas de page. 22 On voit ici, Monsieur le Commissaire, que : 23 « Le 4 février, le surintendant 24 25 McDonell a commencé à travailler avec 26 le SPW après avoir reçu un appel de 27 l'ancien surintendant Crowley. » COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je le vois, et j'en 28

1	étais conscient.
2	Me JENNIFER KING: Et vous êtes d'accord que :
3	« Le surintendant Crowley a dit à
4	monsieur McDonell de la possibilité
5	d'un ralentissement de trafic et peut-
6	être barrage potentiel du pont
7	Ambassador. »
8	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
9	Me JENNIFER KING: Et si vous pouvez passer à la
10	page 5, « Intervention policière à Windsor » - « Police Response
11	in Windsor » -, deuxième paragraphe.
12	Le surintendant McDonell dit que
13	« En soirée du 6 février, monsieur
14	Crowley a demandé de l'aide et la PPO a
15	envoyé environ 35 voitures avec le
16	personnel pour accompagner le plan de
17	circulation. »
18	Vous le voyez?
19	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
20	Me JENNIFER KING: Est-ce que vous étiez au
21	courant à l'époque?
22	COMM. THOMAS CARRIQUE: Probablement, à l'époque,
23	et l'hésitation que vous observez est par rapport aux documents
24	qui ont été mis devant moi aujourd'hui où j'ai eu à m'orienter,
25	à savoir d'où venaient ces demandes dans l'organisation. Alors,
26	ce n'était pas une demande formelle qui est arrivée dans mon
27	bureau, mais un exemple de comment ces connexions se font à un
28	niveau opérationnel et que l'aide est donnée. Ce n'est pas une

- 1 chose que le surintendant... il n'aurait pas eu à aller chercher
- 2 mon autorisation, il a le droit de prendre ce genre de décision.
- 3 Me JENNIFER KING: [Si on peut retirer le sommaire
- 4 du témoignage...
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Non, non! Vous avez
- 6 largement dépassé votre temps. Alors, veuillez conclure, s'il
- 7 vous plait.
- 8 Me JENNIFER KING: J'ai deux questions,
- 9 Commissaire... Monsieur le Commissaire.
- 10 COMMISSAIRE ROULEAU: Ce document peut être coté
- 11 comme pièce, ce sera disponible pour le public.
- 12 Me JENNIFER KING: Alors, je voulais confirmer
- 13 avec vous que le surintendant Earley avait été affecté à partir
- 14 du 9 février.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que c'était la
- 16 date.
- 17 **Me JENNIFER KING:** Et vous confirmerez que
- 18 lorsqu'il est devenu au courant de cette demande formelle de
- 19 ressources, le SPW avait déjà demandé des ressources de la PPO,
- 20 entre autres des unités POU.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il semblerait que oui,
- 22 d'après les preuves ici, mais il n'y a pas eu de demande
- 23 formelle à mon égard, et lorsque j'ai demandé s'ils avaient
- 24 besoin d'autres choses, ils m'ont dit non.
- 25 **Me JENNIFER KING:** Merci.
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [J'aimerais appeler...
- 28 Me PAUL CHAMP: Monsieur le Commissaire, est-ce

- 1 que... je crois qu'on nous a oubliés dans la série de questions,
- 2 il y avait plusieurs [interrogateurs].
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, si vous voulez y
- 4 aller tout de suite.

## 5 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:

- 6 Me PAUL CHAMP: Monsieur le Commissaire, je
- 7 m'appelle Paul Champ. Je suis avocat pour la Coalition d'Ottawa
- 8 des résidents et des entreprises. J'ai quelques questions pour
- 9 vous suivant votre [témoignage]. Merci beaucoup d'être venu à
- 10 Ottawa pour répondre à ces questions.
- 11 Alors, la première question que j'ai pour ce qui
- 12 touche la Société canadienne des postes de police et son cadre
- 13 national pour l'état de préparation de la police pour les
- 14 démonstrations et les manifestations, il n'y a rien dans ce
- 15 cadre, Monsieur le Commissaire, au sujet d'un seuil pour
- 16 chercher à obtenir des ressources ou de l'aide de d'autres corps
- 17 policiers.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je serais d'accord avec
- 19 vous. Mais je ne suis pas d'accord (sic) avec quoi que ce soit
- 20 dans ce cadre qui définit une telle chose.
- 21 Me PAUL CHAMP: Toutefois, avec un seuil ou des
- 22 critères à cet effet, ça rend plus facile pour un chef de céder
- 23 le commandement à un autre ou à un commandement unifié. Est-ce
- 24 que ça pourrait aider la police pour la décision?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si le plan
- 26 serait le bon endroit pour trouver ces choses. Il faudrait
- 27 passer à travers complètement pour que je puisse vous donner une
- 28 opinion honnête ici.

- 1 Me PAUL CHAMP: Je l'ai examiné moult fois,
- 2 Monsieur le Commissaire, nous sommes [...] c'est un excellent
- 3 document avec la bonne direction sur la façon de gérer une
- 4 démonstration normale, mais ici on ne trouve rien sur comment
- 5 faire face à une manifestation beaucoup plus vaste ou beaucoup
- 6 plus difficile pour la force de police ayant la compétence de
- 7 faire son travail ou [de] se faire aider par d'autres.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, il n'y a rien sur ce
- 9 document, et il n'y a rien sur ce document qui visait cela, en
- 10 effet.
- 11 Me PAUL CHAMP: Mais si vous avez un cadre, un
- 12 cadre de polices qui cherchent à être prêtes pour les
- 13 manifestations, qui se trouvait à être une très grande
- 14 manifestation, ça serait bien d'avoir des critères ou des lignes
- 15 directrices dans le document sur la façon que le service de
- 16 police devrait aller chercher de l'aide d'autres corps de
- 17 police.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Cela varie d'une province
- 19 à l'autre et je ne sais pas si des chefs de police ont besoin de
- 20 directions. Dans cet état, ici en Ontario, c'est clairement
- 21 écrit dans la Loi sur les services de policiers sur comment
- 22 demander de l'aide de d'autres corps policiers. Et il est
- 23 également clarifié sur cela les normes de péréquation où les
- 24 règlements disent que les corps de police doivent avoir des
- 25 ententes avec la police des services qu'ils ne peuvent fournir
- 26 eux-mêmes.
- 27 Me PAUL CHAMP: La section 9 de la Loi sur les
- 28 polices n'a pas de critère sur quand un chef doit tendre la main

- 1 vers un autre support de police, ou la Commission de police pour
- 2 chercher de l'aide. Il n'y a pas de critère.
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il n'y a pas de cadre sur
- 4 la façon de ce faire. Peut-être que j'interprète pas votre
- 5 question correctement, mais par rapport à un seuil, comment
- 6 proposez-vous que ce seuil soit défini?
- 7 Me PAUL CHAMP: Ce que j'essaye de dire, Monsieur
- 8 le Commissaire, c'est que comment cet évènement s'est déroulé à
- 9 Ottawa, les gens et de nombreuses personnes en ont témoigné
- 10 aujourd'hui même, y compris le chef Sloly, que la Police
- 11 d'Ottawa n'avait pas de plan efficace pour une période
- 12 prolongée. Ils auraient dû céder à un commandement unifié plus
- 13 tôt lors de cette manifestation. Mais en fait, il s'agissait
- 14 d'une décision ad hoc ou subjective de la part du chef Sloly,
- 15 autre que d'aller à la Commission de police de l'Ontario. Mais
- 16 c'était à lui de décider s'il voulait céder le commandement à un
- 17 commandement unifié. Seriez-vous d'accord que ça dépendait de
- 18 lui?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si je
- 20 catégoriserais sa décision comme étant « ad hoc ». Ces décisions
- 21 sont basées sur l'expérience du chef et les conseils de leurs
- 22 experts. S'il y avait une façon de quantifier un seuil pour
- 23 l'imposition d'un commandement unifié, ce serait toujours utile.
- 24 **Me PAUL CHAMP:** Il y a des critères?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'essaye pas d'être
- 26 difficile avec vous là, mais je penne que vous « rendez-moi » un
- 27 peu plus compliqué la possibilité de fournir une direction
- 28 directe.

```
1
                   Il y a un cadre qui traite avec l'utilisation des
    corps de liaison provinciale, de rassemblements légaux, qu'il y
2
    a des normes par rapport aux qualifications des unités d'ordre
3
    public et leur formation, les exigences [...] certaines capacités,
4
    les responsabilités de base décrites par la Loi sur la police,
5
6
    donc nombre d'éléments impliqués ici là.
7
                   Me PAUL CHAMP: Monsieur le Commissaire, ce que
    j'essaye de cerner ici là, c'est que dans le témoignage déjà
8
9
    sollicité au 15 février, vous étiez prêt à discuter avec le chef
10
    Sloly pour lui suggérer qu'il était temps pour lui qu'il cède
11
    ses responsabilités à un commandement policier unifié. Est-ce
12
    exact, vous avez eu cette conversation?
13
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Avoir une conversation
    avec lui pour déterminer si les obstacles qui nous avaient été
14
15
    communiqués étaient perçus par lui à la même lumière et
    déterminer de la sorte si c'était le moment et si nous devions
16
17
    prendre le commandement de cela ou ces choses qu'il cherchait...
    pour lesquelles il cherchait de l'aide. Et sur la base de cette
18
    conversation, j'aurais eu à prendre une décision de savoir si
19
20
    c'est une chose qui devait être faite ou chose qui aurait pu
21
    être toutefois gérée avec la Police d'Ottawa avec notre aide.
22
                   Me PAUL CHAMP: En effet, vous avez dit que pour
    le prendre en main, vous auriez parlé au solliciteur général
23
    adjoint pour l'amener au solliciteur général et ensuite aller à
24
    la Commission de police de l'Ontario pour recevoir une directive
25
    selon l'article 9 de la Loi sur la police de l'Ontario pour
26
27
    prendre la chose en main. Est-ce exact?
```

COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.

28

- 1 Me PAUL CHAMP: Donc, c'est ce qui était à votre
- 2 esprit lorsque vous parliez au chef Sloly?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ça aurait été le
- 4 résultat inévitable.
- 5 Me PAUL CHAMP: À la date voulue, on était déjà à
- 6 deux semaines. Vous perdiez confiance à savoir si le Service de
- 7 police d'Ottawa, seul, pouvait prendre les décisions nécessaires
- 8 pour gérer la situation. Exact?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Une conversation qui
- 10 devait avoir lieu sur la description des évènements et par
- 11 rapport à l'activation du plan.
- 12 Me PAUL CHAMP: Vous avez posé (sic) à la
- 13 commissaire Lucki de la GRC ce jour-là et elle a partagé
- 14 l'opinion que vous exprimiez, à savoir que vous perdiez
- 15 confiance dans le Service de police d'Ottawa et son chef.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il faudrait demander à la
- 17 commissaire Lucki son opinion par rapport à la perte de
- 18 confiance. J'hésite à dire qu'on perdait confiance dans le chef
- 19 de police. On était certainement préoccupé aussi de la capacité
- 20 de faire avancer le plan et savoir si ça demandait notre
- 21 assistance, et même que nous on reprenne le contrôle et le
- 22 commandement.
- 23 Me PAUL CHAMP: Vous saviez au 15 février que cela
- 24 faisait 18 jours de l'occupation et du blocage des rues du
- 25 centre-ville d'Ottawa empêchant les gens d'avoir accès même à de
- 26 l'épicerie ou sortir de chez eux, il y avait des klaxons toute
- 27 la nuit, il y avait des feux à ciel ouvert, il y avait des
- 28 réservoirs de propane, des feux à ciel... il y avait des véhicules

- 1 commerciaux qui étaient en fonction 24 heures. Vous étiez au
- 2 courant de ces conditions?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 4 Me PAUL CHAMP: Et ça aurait été la même chose
- 5 tous les jours pour les gens du centre-ville et difficile?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 7 Me PAUL CHAMP: Donc, il y a sans doute une
- 8 question qui, à votre opinion, pourrait ou devrait avoir été
- 9 mise… terminée plus tôt.
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: La réponse à ça, c'est à
- 11 la Commission de déterminer. Peut-être que ça aurait pu être
- 12 arrêté plus tôt avec plus d'engagements. C'est sans doute là le
- 13 témoignage de l'inspecteur Beaudin hier que je n'ai pas examiné.
- 14 Mais par des engagements plus hâtifs, il est possible que les
- 15 protestations auraient pu prendre fin plus tôt. C'est possible.
- 16 Me PAUL CHAMP: Et vous avez témoigné à cet effet,
- 17 n'est-ce pas?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: [Oui.]
- 19 Me PAUL CHAMP: Et s'il y avait eu un plan
- 20 opérationnel correct, peut-être ça aurait pu mener aussi à la
- 21 fin de la manifestation plus tôt.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Peut-être, mais ce n'est
- 23 pas parce qu'il y a eu un plan opérationnel je veux préciser
- 24 le contexte -, c'est pas parce qu'il y a un plan opérationnel
- 25 prêt à mettre en œuvre, ça ne signifie pas que nous passons
- 26 immédiatement à l'application de la loi. Nous sommes liés par le
- 27 modèle d'utilisation de la force au Canada et l'escalade est la
- 28 priorité. Il faut l'appliquer en ordre. Il faut avoir les plans

- 1 et les actifs prêts à intervenir si la décision est faite par le
- 2 commandant de l'incident critique que le déploiement de l'unité
- 3 d'ordre public est la prochaine étape responsable.
- 4 Me PAUL CHAMP: Monsieur le Commissaire, nous
- 5 avons entendu des témoignages de divers témoins de cette
- 6 Commission, que les ressources de la police et l'OPP ont été
- 7 retardées parce qu'il y avait des préoccupations que la police
- 8 d'Ottawa n'avait pas en place un plan opérationnel correct pour
- 9 ces ressources-là. Seriez-vous d'accord avec ça? Il y a eu un
- 10 délai dans le fait que la Police provinciale de l'Ontario à
- 11 envoyer des ressources parce que le Service de police d'Ottawa
- 12 n'avait pas de plan?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne serais pas
- 14 d'accord avec ça qu'il y a eu un délai parce que [...] Nous
- 15 fournissons les ressources pour des tâches et des descriptions
- 16 qui étaient définies. Il nous a fallu définir les ressources
- 17 nécessaires et, à cette fin, il nous fallait un plan.
- 18 Me PAUL CHAMP: Donc, jusqu'à ce qu'il y ait un
- 19 plan, vous ne pouviez... vous-même, vous ne pouviez pas identifier
- 20 les ressources et vous n'étiez pas prêts à ce que les ressources
- 21 de la Police provinciale de l'Ontario soient mises en œuvre
- 22 jusqu'à ce que vous voyiez que vous aviez un plan pour les
- 23 mettre en œuvre correctement?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Correct.
- 25 Me PAUL CHAMP: Il y a eu donc un délai jusqu'à ce
- 26 qu'un plan correct soit produit?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est pas un délai pour ne
- 28 pas envoyer les ressources. Il faut placer les choses en

- 1 contexte parce qu'il y a eu une préoccupation, une référence au
- 2 fait que pas assez de ressources ont été là pour des fonctions
- 3 qui étaient de... qui devaient être exécutées. Je vais vous
- 4 préciser que ce n'est pas le cas.
- 5 Me PAUL CHAMP: Bon, vous savez, à Ottawa, les
- 6 gens ne connaissaient pas le contexte quand il y avait ces
- 7 délais. Déjà, le 7 février, que le maire et le président des
- 8 services de la Commission de police d'Ottawa a demandé 1 800
- 9 officiers et un nombre important d'agents de la Police
- 10 provinciale de l'Ontario qui ne sont arrivés qu'environ le
- 11 17 février. C'est exact?
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce n'est pas exact. Le
- 13 nombre important d'officiers était là bien avant cette date-là.
- 14 Moi, je vous dirais que plus de 400 agents de la police
- 15 provinciale d'Ottawa y étaient avant, et ça, j'appelle ça un
- 16 chiffre significatif. Quand on n'avait que 1 000 dans un seul
- 17 jour qui pouvaient être déployés dans la province dans la police
- 18 de nos communautés, plus de 400 dans la ville d'Ottawa, c'est un
- 19 chiffre important.
- 20 Me PAUL CHAMP: Bon, à ce sujet, je crois
- 21 comprendre de votre sommaire de témoignage qu'environ 400 agents
- 22 de l'OPP qui étaient à Windsor pour traiter avec le blocage du
- 23 pont Windsor, est-ce exact?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça, c'est les agents au
- 25 total comprenant l'OPP.
- 26 Me PAUL CHAMP: Excusez-moi, j'avais cru
- 27 comprendre que c'était 400 des vôtres.
- 28 Est-ce qu'on peut dire que la Police provinciale

- 1 de l'Ontario n'aurait pas pu envoyer le nombre d'officiers qui
- 2 finalement ont été envoyés à Ottawa pour mettre fin à cette
- 3 manifestation en même temps que traiter avec la crise sur le
- 4 pont Ambassador à Windsor?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est exact.
- 6 Me PAUL CHAMP: Donc, vous ne pouviez pas gérer
- 7 les deux éléments en même temps. Vous n'aviez pas les chiffres.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous n'avions pas le
- 9 nombre nécessaire pour déployer des unités d'ordre public dans
- 10 les deux endroits en même temps, c'est exact.
- 11 Me PAUL CHAMP: Un dernier point, si vous me le
- 12 permettez, Monsieur le Commissaire.
- Par rapport à cette lettre qui avait été envoyée
- 14 au maire et au chef de la Commission des services de police
- 15 d'Ottawa pour demander 1 800 officiers, vous avez témoigné que
- 16 vous ne croyiez pas que cette demande n'était pas utile sur le
- 17 plan opérationnel.
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
- 19 Me PAUL CHAMP: Donc, parce qu'il pouvait y avoir
- 20 une perception que la Police provinciale de l'Ontario n'avait
- 21 pas les ressources nécessaires.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, rendant la Police
- 23 provinciale vulnérable ainsi que d'autres compétences dans la
- 24 province.
- 25 **Me PAUL CHAMP:** Ne croyez-vous donc pas que
- 26 c'était assez évident pour tout le monde à la Ville ou dans ces
- 27 villes (sic) en tout cas, que ce soit les résidents ou les
- 28 manifestants même eux-mêmes, que la police d'Ottawa n'avait pas

- 1 les ressources pour gérer ce qui se passait?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'était sans doute
- 3 évident à un grand nombre de gens, mais pour arrêter un nombre
- 4 spécifique d'agents nécessaires n'est pas la meilleure pratique.
- Notez que nous n'avons jamais discuté du nombre
- 6 d'agents déployés publiquement en réponse à un plan
- 7 opérationnel.
- 8 Me PAUL CHAMP: Monsieur le Commissaire, n'est-ce
- 9 pas le cas qu'un jour avant que la lettre a été envoyée, c'est
- 10 le solliciteur général de l'Ontario qui a annoncé le 6 février
- 11 qu'ils ont déjà envoyé 1 500 agents? Ç'a été annoncé
- 12 publiquement un jour avant.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne sais pas si c'est
- 14 une journée avant, mais ç'a été déclaré publiquement avant et ce
- 15 n'était pas la Police provinciale de l'Ontario qui a fait cela.
- Me PAUL CHAMP: Et ça, ce n'est pas utile?
- 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, ça n'a pas été utile.
- 18 **Me PAUL CHAMP:** C'est la politisation de la chose?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Qui politisait?
- 20 Me PAUL CHAMP: Le solliciteur général de
- 21 l'Ontario.
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il va falloir parler du
- 23 solliciteur général de l'Ontario à ce sujet pourquoi il avait
- 24 fait cette déclaration et dans quel contexte.
- 25 Me PAUL CHAMP: Merci. Voilà mes questions.
- 26 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, au sujet de cette
- 27 question au sujet du solliciteur général, nous allons passer à
- 28 la phase suivante, au CCF.

## 1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY: 2 Me SUJIT CHOUDHRY: Monsieur le Commissaire, bon après-midi. La journée a été longue jusqu'à maintenant, je vais 3 tâcher d'être bref dans mes questions. 4 5 Alors... COMMISSAIRE ROULEAU: Si vous voulez vous 6 7 présenter, s'il vous plait? Me SUJIT CHOUDHRY: Je m'appelle Sujit Choudhry, 8 je suis le conseil juridique pour le CCF. 9 10 J'aimerais tout d'abord débuter en confirmant 11 quelques témoignages que vous avez fournis ce matin. Alors, 12 Commissaire Brousseau, mon collèque, vous a posé des questions, 13 je crois que vous avez dit ce qui suit : 14 « Si la demande était arrivée selon la 15 Loi de la police de prendre en charge la police d'Ottawa, la Police 16 17 provinciale de l'Ontario aurait été tout à fait prête à le faire et à 18 réaliser nos responsabilités. » 19 Avez-vous posé cela ou ces mots à cet effet? 20 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, des mots semblables. Mais il aurait fallu évaluer la possibilité et nos capacités, 22 mais la bonne volonté y serait. 23 24 Me SUJIT CHOUDHRY: J'aimerais vous poser des questions au sujet de la mécanique juridique en vertu de 25 laquelle cela pourrait se produire. 26 27 Alors, si je peux demander au greffier, s'il vous plait, de mettre le sommaire d'entrevue du Commissaire Carrique, 28

CARRIQUE Ct-int. (Choudhry)

- 1 c'est le WTS00000039. S'il vous plait, tournez à la page 3.
- J'aimerais...
- 3 Descendez un peu, s'il vous plait. Merci.
- 4 Alors, Commissaire Carrique, j'aimerais vous
- 5 amener au paragraphe qui dit que « Il y a un nombre limité de
- 6 façons en vertu 'de laquelle'... ».
- 7 Seriez-vous d'accord que dans ce paragraphe, vous
- 8 affirmez qu'il y a trois façons en vertu « de laquelle » la
- 9 Police provinciale de l'Ontario aurait pu prendre la
- 10 responsabilité de la police à Ottawa? C'est en vertu de la
- 11 Commission de police de l'Ontario qui donne ordre à cet effet,
- 12 et la deuxième est sur la demande d'un avocat de la Couronne, et
- 13 troisième, c'est un membre du Conseil des services de police
- 14 d'Ottawa ou le chef de police d'Ottawa?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y en a une quatrième,
- 16 parce qu'on pourrait recevoir une demande du Conseil ou du chef
- 17 de police. Et par rapport à l'avocat de la poursuite ou de la
- 18 Couronne, ça, c'est en rapport avec des enquêtes spécifiques là.
- 19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon, j'aimerais mettre
- 20 l'accent sur le premier tel mécanisme.
- 21 Maintenant, est-ce qu'on peut demander le
- 22 document CCF0000011.
- 23 C'est la Loi sur les services de police. Vous la
- 24 connaissez bien, sans doute?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 26 Me SUJIT CHOUDHRY: Et à la page 15, s'il vous
- 27 plait, Greffier.
- Il s'agit de l'article 9, on a déjà jeté un coup

- 1 d'œil là-dessus aujourd'hui, mais je veux regarder le
- 2 paragraphe 2.
- 3 Seriez-vous d'accord que le paragraphe 2 nous dit
- 4 que si la Commission trouve que la municipalité ne trouve pas
- 5 des services, elle le communiquerait aux commissions de polices
- 6 et donnerait instruction à la Commission de police de prendre
- 7 les mesures nécessaires.
- 8 [COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.]
- 9 Me SUJIT CHOUDHRY: Par la suite, le paragraphe 3
- 10 dit que si la Commission ne respecte pas cette Commission (sic),
- 11 la Commission peut demander que le commissaire donne instruction
- 12 à la Police provinciale de l'Ontario de donner aide.
- 13 [COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.]
- 14 Me SUJIT CHOUDHRY: Et le mot « donner aide »
- 15 n'est pas défini dans cette loi.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis d'accord avec
- 17 vous. Je ne connais aucun endroit où cette aide est définie.
- 18 Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, question intéressante,
- 19 n'est-ce pas? Mais ici en tout cas, ça ne l'est pas, mais vous
- 20 interprétez l'« aide » comme prise en charge du commandement.
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça pourrait être le cas.
- 22 Le plus souvent, la Commission de police fournissait les
- 23 directions et les circonstances comme ça sur l'administration
- 24 des services de police pour qu'ils puissent nommer un chef
- 25 temporaire, demander à la cheffe de la Police provinciale de
- 26 l'Ontario de fournir les services de police, nommer un
- 27 administrateur... il y a diverses formes de la mise en œuvre de
- 28 cela.

Me SUJIT CHOUDHRY: Mais ça pourrait prendre une 1 2 prise en charge? COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne vous dirais pas la 3 réponse c'est [...] C'est fournir des services de police dans la 4 municipalité. Ça ne veut pas dire que le service de police est 5 6 éliminé, non, au contraire, ils sont là pour fournir les 7 services que la Commission est d'avis qu'ils ne sont pas fournis. 8 9 Me SUJIT CHOUDHRY: J'aimerais parler de la 10 Commission. C'est un peu mystérieux, cela. Pouvons-nous aller à l'article 22? 11 12 Monsieur le Commissaire, sur cette page et à la 13 page suivante, nous avons une liste des responsabilités de la Commission. Je suppose que vous êtes familier avec cette 14 15 disposition? COMM. THOMAS CARRIQUE: En règle générale, oui. 16 17 C'est pas une chose que je m'occupe au quotidien. Donc, je ne suis pas parfaitement familier, mais je le connais. 18 19 Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, pour économiser du 20 temps, je me demande si on peut mettre à l'écran CCF00000041. 21 Ici, Monsieur le Commissaire, vous avez un imprimé ou un PDF - montez jusqu'en haut - touchant la 22 Commission de police civile de l'Ontario. 23 24 Si vous pouvez descendre un peu plus bas, s'il vous plait. Et arrêtez-là, s'il vous plait. 25 26 Je vous demande de lire, pour vous-même

seulement, comment cela décrit la fonction de cette agence.

27

28

(COURT SILENCE)

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je l'ai lu, merci.
- 2 Me SUJIT CHOUDHRY: Continuez à la page suivante,
- 3 s'il vous plait. Arrêtez à la fin du premier paragraphe.
- 4 Seriez-vous d'accord avec ce qui suit, c'est que
- 5 le mandat de cette Commission touche principalement de mener des
- 6 enquêtes dans la conduite des chefs de police, des agents de
- 7 police et des membres du Conseil des ministres des municipalités
- 8 et pour entendre des appels?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une description
- 10 assez générale de leurs responsabilités, en effet. Il y en a
- 11 deux. Il y a la question de trancher et la question d'enquêter.
- 12 Deux mandats.
- 13 Me SUJIT CHOUDHRY: Seriez-vous d'accord que le
- 14 mandat de la Commission est très différent de celui d'une force
- 15 policière municipale? Tel que le Conseil de police d'Ottawa qui
- 16 a la responsabilité de recruter, de nommer et de diriger un chef
- 17 de police, mais la Commission de police n'a pas ce rôle par
- 18 rapport à vous, non?
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est la loi.
- 20 Me SUJIT CHOUDHRY: Et la Commission de police
- 21 d'Ottawa établit des politiques et des directions, mais la
- 22 Commission n'a pas ce rôle par rapport à la Police provinciale
- 23 de l'Ontario.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Elle n'en a pas. Et la
- 25 Commission n'est pas exclusive à la PPO. Ses responsabilités
- 26 touchent les services de police de la province de l'Ontario.
- 27 Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, ce n'est pas une
- 28 Commission de police à la grandeur de la province.

- 1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, ce n'est pas une
- 2 commission de police, mais ils ont une autorité dans l'ensemble
- 3 de la province. Il y a essentiellement trois supervisions
- 4 générales. Il y a le OIPRD la Division de la supervision
- 5 indépendante -, l'Unité d'enquête et la Commission de police
- 6 civile de l'Ontario qui sont définis dans la loi.
- 7 Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, vous n'aviez pas raison
- 8 de présenter des informations quant à Ottawa?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'avais aucune
- 10 interaction quotidienne ou prédéterminée avec la Commission.
- 11 Me SUJIT CHOUDHRY: Bon, en termes pratiques, en
- 12 vertu des articles 9.2 et 9.3, pour que la Commission exerce ce
- 13 pouvoir de donner des directives à la Commission de la police
- 14 d'Ottawa et de demander la prise de contrôle des services
- 15 policiers à Ottawa, si vous n'avez pas d'interactions avec la
- 16 Commission, et si c'est pas une Commission des services de
- 17 police, comment prendre cette décision? Il faut que le
- 18 solliciteur général, l'adjoint au solliciteur général recommande
- 19 cette étape?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, c'est une
- 21 question qu'il faudrait poser au commissaire. La Commission des
- 22 services de police peut également réclamer ce type d'aide.
- 23 Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, vous n'avez pas fait
- 24 cette recommandation à la Commission, n'est-ce pas?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. Et je ne formule pas
- 26 de recommandations directement à la Commmission.
- 27 Me SUJIT CHOUDHRY: Monsieur le Commissaire, puis-
- 28 je demander au commissaire quelques questions?

CARRIQUE Ct-int. (Choudhry)

- 1 COMMISSAIRE ROULEAU: On ne manque pas de temps
- 2 encore, mais ça arrivera bientôt.
- 3 Me SUJIT CHOUDHRY: Allons à CCF00000038.
- Alors, Monsieur le Commissaire, je pense que vous
- 5 connaissez cette Loi sur la gestion des urgences et la
- 6 protection civile?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 8 Me SUJIT CHOUDHRY: Allons en bas de la page 6,
- 9 s'il vous plait.
- 10 Et j'aimerais vous amener au paragraphe 4, en bas
- 11 de la page de l'article 7.2.
- 12 Alors, montons plus haut pour que le Commissaire
- 13 puisse voir.
- 14 Alors, voici les pouvoirs d'urgence investis dans
- 15 le Cabinet provincial en cas d'état d'urgence.
- 16 Alors, allons en bas de cette page. Arrêtez là.
- 17 Lorsque vous lisez qu'en cas d'état d'urgence
- 18 provincial, le Cabinet provincial peut émettre un ordre
- 19 interdisant le déplacement dans toute région précisée en
- 20 Ontario?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: S'il vous plait, [pouvez-
- vous m'indiquez où ceci est formulé?
- 23 Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, c'est le chiffre
- 24 romain II du paragraphe 4, le tout dernier point.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est ce que je lis
- 26 là.
- 27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.
- 28 Prochaine page, s'il vous plait. Arrêtez là.

- 1 Alors, le chiffre romain IV.
- 2 Seriez-vous d'accord pour dire que le
- 3 gouvernement provincial... pardon, au point 3. Êtes-vous d'accord
- 4 pour dire que le Cabinet provincial peut donc évacuer des
- 5 individus et enlever de la propriété personnelle de toute zone
- 6 précisée dans la province en cas d'urgence.
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je suis d'accord avec vous
- 8 que c'est ce qui est écrit là.
- 9 Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, seriez-vous d'accord
- 10 pour dire que, conformément à cette loi, le Cabinet provincial
- 11 aurait pu créer une zone rouge autour de la Colline
- 12 parlementaire?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est une question assez
- 14 technique de droit, puisque j'aurais dû demander des avis
- 15 juridiques sur un tel ordre. Et ce qu'on avait concernait plutôt
- 16 l'identification de l'infrastructure essentielle conformément à
- 17 la loi adoptée le 12 février et qui a donné des endroits très
- 18 précis ou une description d'endroits très précis ou une
- 19 description d'endroits très spécifiques où les activités étaient
- 20 interdites et nous donner les outils pour interdire ces
- 21 activités.
- 22 Me SUJIT CHOUDHRY: Êtes-vous d'accord pour dire
- 23 qu'en vertu de cette disposition, le Cabinet aurait pu limiter
- 24 le mouvement des camions lourds au centre-ville d'Ottawa?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ca, c'est une question
- 26 juridique et, en tant que policier, je n'ai pas les compétences
- 27 pour y répondre.
- 28 Me SUJIT CHOUDHRY: Voilà qui met fin à mes

- 1 questions. Merci.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite, nous avons JCCF.
- 4 Eh bien, vous voilà! Allez-y.

## 5 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALAN HONNER:

- 6 Me ALAN HONNER: Bonsoir, Commissaire Carrique. Je
- 7 suis l'avocat du Fonds pour la démocratie.
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pardon? Pour qui? Le
- 9 signal a été interrompu, désolé.
- 10 Me ALAN HONNER: Pour le Fonds pour la démocratie.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 12 Me ALAN HONNER: Monsieur le Commissaire, à propos
- 13 du barrage sur le pont Ambassador, je crois comprendre que c'est
- 14 la PPO qui a en fait coordonné les activités de répression.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. En collaboration avec
- 16 la police de Windsor, oui.
- 17 Me ALAN HONNER: Oui, et vous nous avez dit que
- 18 cela s'expliquait en partie par le besoin d'assurer la confiance
- 19 du public, mais est-ce que ce n'était pas parce que le corps de
- 20 police de Windsor n'était pas doué pour traiter des grandes
- 21 manifestations, pour les grandes manifestations?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas qualifier
- 23 l'expérience de la police de Windsor, mais ça ne pourrait pas
- 24 être au même niveau que le niveau d'expérience de la police
- 25 d'Ottawa ou de Toronto.
- 26 Me ALAN HONNER: Et la manifestation sur le pont
- 27 Ambassador, c'était une grande manif?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pardon?

- 1 **Me ALAN HONNER:** Une grande manif?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne pourrais pas
- 3 préciser le chiffre, mais je définirais cela comme une
- 4 manifestation d'une plus grande ampleur parce qu'il y avait un
- 5 certain nombre de véhicules et tant de participants, et ç'a pris
- 6 plus de 400 policiers pour maitriser cette manif.
- 7 Me ALAN HONNER: Je vais vous poser des questions
- 8 sur la façon dont la PPO et ses partenaires ont pu déloger ces
- 9 manifestants.
- J'ai compris plus tôt aujourd'hui dans votre
- 11 preuve que l'injonction aurait aidé, mais ça n'a pas pu… ça n'a
- 12 été efficace isolément.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 14 Me ALAN HONNER: Et que ce qui a été effectif ou
- 15 efficace, c'était le plan opérationnel du 12 février.
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, un plan qui a permis
- 17 à la police de disperser les manifestants et d'enlever le
- 18 barrage.
- 19 Me ALAN HONNER: Oui, ils ont réussi à déloger les
- 20 manifestants au barrage du pont [le 12 février].
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Entre le 12 février et le
- 22 13. L'opération a duré deux jours.
- 23 Me ALAN HONNER: Alors, sortons le document
- 24 OTT0000689.
- 25 LE GREFFIER: Pouvez-vous répéter le numéro du
- 26 document?
- 27 Me ALAN HONNER: Oui. OTT, pardon, 00006819.0001.
- 28 Oh, désolé, en fait c'est OPP00001554.

- Alors, voyez-vous ce document? C'est un courriel
- 2 du commissaire Lucki qui vous est... ç'a été envoyé par vous au
- 3 commissaire Luci. Vous dites ici, le 12 février, que la PPO, la
- 4 GRC et la police de London et la police de Peel ont dégagé le
- 5 barrage de l'ambassade... du pont Ambassador.
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Il y avait donc un
- 7 pan géographique que les policiers ont dû maitriser. Il y avait
- 8 un barrage sur ce pont-là et que les policiers ont dégagé, et
- 9 puis il fallait encore assurer la fin de l'exercice.
- 10 Me ALAN HONNER: Et c'est arrivé le 13.
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: La deuxième partie de
- 12 l'opération, du plan opérationnel, oui, a été exécutée le
- **13** 13 février.
- 14 **Me ALAN HONNER:** Merci. Et puis très tôt le matin
- 15 du 14, le pont Ambassador a été ouvert à la circulation?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 17 **Me ALAN HONNER:** Et évidemment, ça, c'était avant
- 18 le recours à la Loi sur les mesures d'urgence.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Justement.
- 20 Me ALAN HONNER: Et le lendemain, le 15 février,
- 21 le pont était tout à fait opérationnel?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je le crois, oui. Je
- 23 crois, mais je pense que c'est à la police locale de confirmer
- 24 cela. Mais je crois que c'était vrai.
- 25 Me ALAN HONNER: Merci. On va confirmer cela
- 26 auprès de Dana [Earley].
- 27 Plus tôt aujourd'hui, mon ami de la Ville de
- 28 Windsor vous a présenté un document, un plan pour la

- 1 circulation, OPP00000011. Avez-vous eu l'occasion de revoir ce
- plan avant de venir ici aujourd'hui?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. C'est la première
- 4 fois que je vois ce plan. Je l'ai vu uniquement lorsque ç'a été
- 5 présenté ici aujourd'hui.
- 6 Me ALAN HONNER: Alors, moi, je dirais que si vous
- 7 aviez regardé ce plan, vous auriez vu que les pouvoirs qui sont
- 8 énumérés dans ce plan pour contrôler la circulation touchent à
- 9 la loi fédérale, tel que le Code pénal, et à la législation
- 10 provinciale sans faire référence à la Loi sur les mesures
- 11 d'urgence pour la raison évidente que le plan a été en fait
- 12 dressé le 13 février 2022.
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ce serait vrai. On
- 14 n'aurait pas la possibilité de revoir… de parler d'une loi qui
- 15 n'existait pas encore.
- 16 Me ALAN HONNER: Et je crois comprendre qu'il y
- 17 avait des policiers à Windsor pendant un bon bout de temps après
- 18 la libération du pont, mais qu'on n'avait pas besoin d'eux là-
- 19 bas pour contrôler la circulation.
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: D'après leurs fonctions
- 21 précises, ce serait au surintendant [Earley] ou à la police de
- 22 Windsor de déterminer leurs activités.
- 23 Me ALAN HONNER: D'accord. Merci.
- 24 Plus tôt aujourd'hui, vous nous avez parlé de
- 25 l'impact économique de ces barrages sur le pont Ambassador. Vous
- 26 avez dit que c'était 700 millions par jour?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: C'est ce que j'ai cru
- 28 comprendre du commerce bidirectionnel.

- 1 **Me ALAN HONNER:** Mais c'est pas votre spécialité.
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est juste quelque
- 3 chose que j'ai appris, c'est pas ma spécialité, et je ne l'ai
- 4 pas vérifié ou confirmé, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.
- 5 Me ALAN HONNER: D'accord. Donc, vous ne pouvez
- 6 pas me dire si cet impact financier a été atténué par la
- 7 déviation de la circulation au tunnel Détroit/Windsor ou au pont
- 8 Blue Water?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux commenter cela,
- 10 désolé.
- 11 Me ALAN HONNER: Plus tôt aujourd'hui, lorsque
- 12 vous nous parliez du pont Blue Water, vous avez dit que le
- 13 barrage, ce n'était pas vraiment au pont Blue Water, mais plutôt
- 14 à 30 kilomètres de là.
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Ça, c'est vrai.
- 16 Me ALAN HONNER: Dois-je comprendre, donc, que la
- 17 PPO a pu donc défaire ce barrage vers le 14 février?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne me rappelle pas la
- 19 date exacte, mais on a pu enlever ce barrage ce jour-là très
- 20 près de... tout à fait après avoir libéré le pont Ambassador.
- 21 Me ALAN HONNER: Et vous avez, en enlevant ce
- 22 barrage, l'équipe de liaison provinciale, vous avez travaillé
- 23 avec EMCPA?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 25 Me ALAN HONNER: Merci. Une dernière question à
- 26 propos de Cornwall parce que ç'a été mentionné dans votre preuve
- 27 plus tôt aujourd'hui. Vous avez dit qu'il y avait un point
- 28 d'entrée à Cornwall qui avait été bloqué le 12 février et qu'on

- 1 craiqnait beaucoup là-bas, entre autres faits, la violence qui
- 2 pouvait survenir là-bas.
- Moi, je me demandais : pouvez-vous nous dire s'il
- 4 y avait beaucoup d'équipement agricole à cette manifestation?
- 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que oui.
- 6 **Me ALAN HONNER:** Et lorsque vous avez parlé de la
- 7 manif au pont Blue Water je sais que ce n'était pas là-bas,
- 8 mais j'en parle, comme la manifestation qui était sur la 402 -,
- 9 les mesures d'urgence ont été efficaces parce que il y avait de
- 10 l'équipement agricole. Est-ce que ça a également été efficace à
- 11 Cornwall?
- 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne puis dire que
- 13 l'efficacité a été dû au fait qu'il y ait de la machinerie
- 14 agricole, mais... ou si c'était à cause des outils qu'on a
- 15 employés à Cornwall. Je ne puis dire ce qui a pu permettre de
- 16 calmer les esprits. Ça a été en fait une manifestation spontanée
- 17 qui n'a pas duré longtemps.
- 18 Me ALAN HONNER: En fait, je pense que ç'a été
- 19 délogé et ces manifestants ont été délogés le même jour.
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 21 Me ALAN HONNER: Merci, Monsieur le Commissaire.
- 22 Voilà toutes mes questions.
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci à vous.
- 24 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci.
- 25 Ensuite, la Fédération nationale de la police.
- 26 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LAUREN PEARCE:
- 27 Me LAUREN PEARCE: Bonjour. Je suis l'avocate de
- 28 la Fédération nationale de la police. Quelques questions rapides

- 1 pour vous.
- 2 Ce matin, en réponse à des questions, vous avez
- 3 dit que vous aviez entendu parler de craintes concernant la
- 4 sous-utilisation des ressources de la GRC, que certaines
- 5 personnes attendaient, chômaient en attendant d'être affectées.
- 6 Pouvez-vous nous donner plus de détails de ce que vous avez cru
- 7 entendre?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas précisément. Je crois
- 9 qu'il y aurait une référence qu'on aurait dit qu'il y avait
- 10 jusqu'à 250 membres de la GRC qui chômaient. Mais ça, c'est
- 11 juste de mémoire, et cette preuve, je pense que la GRC peut vous
- 12 la partager avec vous. Je savais qu'il y avait des craintes,
- 13 mais c'est pas quelque chose qui me concernait directement.
- 14 Me LAUREN PEARCE: Vous vous rappelez à quel
- 15 moment exactement on vous a exprimé ces préoccupations?
- 16 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. Ç'a dû être très tôt,
- 17 donc je dirais dans la première semaine de février. Ce n'était
- 18 pas tellement qu'on m'a expliqué cela, c'est que j'ai pris
- 19 connaissance de cette situation. Il faudrait vérifier cette
- 20 information. Je n'ai pas d'informations de première main là-
- 21 dessus.
- 22 Me LAUREN PEARCE: D'accord. Avançons, donc.
- 23 Passons à un autre domaine.
- Je crois comprendre que la Police provinciale de
- 25 l'Ontario est responsable de la sécurité à Queen's Park?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, on a des
- 27 responsabilités… certaines responsabilités, disons, à Queen's
- 28 Park, mais il y a également les services de protection de

- 1 l'Assemblée législative provinciale qui assure la protection des
- 2 individus autour de Queen's Park, et nous, on a la
- 3 responsabilité de protéger la sécurité physique des lieux.
- 4 Me LAUREN PEARCE: À un niveau général, est-ce que
- 5 vous êtes au courant... est-ce que vous connaissez le Service de
- 6 protection parlementaire et leurs responsabilités pour la
- 7 sécurité physique de la Colline parlementaire?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai pas de détails là-
- 9 dessus et j'ignore qui a quel mandat ou quelles responsabilités,
- 10 mais je sais que ça existe, ce service, et que nous, on
- 11 collabore avec eux, sauf que je ne puis vous donner de
- 12 constatation directe concernant les mandats et les
- 13 responsabilités.
- 14 **Me LAUREN PEARCE:** Très bien.
- 15 J'ai vu dans votre déclaration de témoin que vous
- 16 avez identifié l'un des gros enjeux dans cette enquête qu'il
- 17 faut examiner comme étant la responsabilité et la capacité de
- 18 boucler la Cité parlementaire.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: [Oui.]
- 20 Me LAUREN PEARCE: Pouvez-vous nous dire pourquoi
- 21 vous avez identifié cela comme un enjeu clé?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Eh bien, si on revient sur
- 23 les évènements qu'on a vécus, je pense qu'en regardant vers
- 24 l'avenir, il faut qu'on essaye d'éviter cela. C'est le Parlement
- 25 de notre pays, donc c'est une infrastructure essentielle et il
- 26 faut qu'il y ait des plans préétablis qu'on puisse enclencher
- 27 pour boucler cette zone s'il y a une menace et pour assurer
- 28 l'interopérabilité entre les différentes agences de sécurité et

- 1 des agences qui ont des rôles et des responsabilités.
- 2 **Me LAUREN PEARCE:** Merci beaucoup. Je n'ai pas
- 3 d'autres questions.
- 4 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
- 5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.
- 6 Ensuite, nous avons la province de la
- 7 Saskatchewan.
- 8 Me MITCH McADAM: Bon après-midi, Monsieur le
- 9 Commissaire. Je suis Mitch McAdam du gouvernement de la
- 10 Saskatchewan.
- 11 Les questions que je voulais poser à ce témoin
- 12 ont déjà été posées par d'autres, donc je n'ai pas d'autres
- 13 questions. Merci.
- 14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.
- 15 Ensuite, la province de l'Alberta.
- 16 Me MANDAY ENGLAND: Bon après-midi. Ici, Mandy
- 17 England pour le gouvernement de l'Alberta.
- Nous n'avons pas de questions cet après-midi pour
- 19 vous. Merci beaucoup.
- 20 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite, j'appelle la PPO.
- 21 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:
- 22 Me CHRISTOPHER DIANA: Bonsoir, Monsieur le
- 23 Commissaire. Christopher [Diana] pour la PPO.
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Bonsoir.
- 25 Me CHRISTOPHER DIANA: On a entendu la preuve
- 26 tantôt et on vous a montré une série de textos avec le sous-
- 27 ministre. Vous vous rappelez cet incident?
- 28 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.

1 Me CHRISTOPHER DIANA: Je pense que votre preuve disait que votre rôle, c'était de lui donner... de lui faire part 2 de la vigilance situationnelle. 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 4 5 Me CHRISTOPHER DIANA: Et je me rappelle qu'il y 6 avait beaucoup de textos lors de cet échange. Est-ce inhabituel 7 qu'il y ait tant de textos? COMM. THOMAS CARRIQUE: Tout cet évènement et 8 9 toute la série d'évènements étaient inhabituels et ce serait 10 très peu habituel d'avoir tant de communications bidirectionnelles entre moi-même et le sous-solliciteur général. 11 12 Me CHRISTOPHER DIANA: Dans toutes les 13 communications que vous avez eues avec le sous-solliciteur et les téléphones, les coups de fil et les textos, est-ce que le 14 sous-solliciteur ne vous a jamais demandé de faire quoi que ce 15 soit? 16 17 COMM. THOMAS CARRIQUE: Jamais. Me CHRISTOPHER DIANA: Est-ce qu'il ne vous a 18 jamais dit de mener certaines actions? 19 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non. 21 Me CHRISTOPHER DIANA: Est-ce qu'un membre quelconque du gouvernement du Canada a fait pression sur vous? 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument pas. 23 Me CHRISTOPHER DIANA: Est-ce que le sous-24 solliciteur ne vous a jamais demandé à tout moment s'il y avait 25 des outils que la PPO pouvait employer pour régler le problème? 26 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Le ministère m'a demandé -

et c'est le ministère qui est sous la supervision du sous-

28

- 1 solliciteur s'il y avait des outils qui pourraient aider. Lors
- 2 des premières réunions, lorsqu'on a commencé ces communications,
- 3 c'était le 10 février, et à la fin j'ai fait des suggestions
- 4 visant la Loi sur les mesures d'urgence et la protection civile
- 5 qui pourraient permettre de saisir des permis et des véhicules
- 6 et, en fait, porter des accusations pour désobéissance aux
- 7 ordres d'un agent de la police.
- 8 Me CHRISTOPHER DIANA: Vous avez mentionné
- 9 plusieurs choses, mais qu'est-ce que vous avez réclamé
- 10 essentiellement?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai demandé si on
- 12 pouvait, par exemple, au cas où quelqu'un s'adonnait à des actes
- 13 illégaux qui représentaient un risque pour des infrastructures
- 14 essentielles, et dans ce cas, des portes d'entrée et des ponts
- 15 internationaux, est-ce que l'agent de police pouvait saisir les
- 16 véhicules, le permis de conduite... et saisir les permis de
- 17 conduire et imposer des amendes.
- 18 Me CHRISTOPHER DIANA: Est-ce qu'on vous a donné
- 19 les outils réclamés?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 21 Me CHRISTOPHER DIANA: Et est-ce que ces outils
- 22 ont servi la PPO?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que oui. Pas
- 24 tellement parce qu'on a en fait porter plusieurs accusations,
- 25 mais c'a été un élément dissuasif parce qu'on pouvait compter
- 26 sur un cadre pour perturber ou décourager toute activité
- 27 illégale ou tout ce qui était en train de se faire.
- 28 Me CHRISTOPHER DIANA: Je me rappelle que vous

- 1 avez mentionné la 402. Est-ce qu'on a utilisé ces outils là-bas?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je pense que ces outils
- 3 ont servi à déloger les manifestants sur la 402, oui.
- 4 Me CHRISTOPHER DIANA: Passons maintenant à la Loi
- 5 sur les mesures d'urgence. Saviez-vous que le gouvernement
- 6 fédéral allait recourir à cette loi?
- 7 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne le savais pas.
- 8 Me CHRISTOPHER DIANA: Quand avez-vous appris que
- 9 ç'a été fait?
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Au moment où on l'a
- 11 invoquée, cette loi, ç'a été fait et dit publiquement. Et je
- 12 pense qu'à ce moment-là, le commissaire Lucki et moi, on aurait
- 13 probablement parlé de cela, mais je n'ai reçu aucun avis
- 14 officiel que ça s'en venait ou que ça venait d'être invoqué.
- 15 Me CHRISTOPHER DIANA: Avez-vous été consulté par
- 16 quiconque au sein du gouvernement fédéral ou au nom du
- 17 gouvernement fédéral que ces outils seraient invoqués?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: [Non.]
- 19 Me CHRISTOPHER DIANA: Est-ce que la commissaire
- 20 Lucki a soulevé que [...] si ces outils pourraient être utiles?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, nous n'avons pas eu
- 22 une discussion au sujet d'outils spécifiques qui seraient inclus
- 23 dans la Loi sur les mesures d'urgence. Il se peut qu'on ait eu
- 24 des discussions autour de ce qui est nécessaire pour l'exercice
- 25 des forces de police en général, mais pas dans le contexte de la
- 26 Loi sur les mesures d'urgence.
- Je lui ai fait savoir des conseils que j'avais
- 28 fournis à cet égard, mais aucune discussion spécifique par

- 1 rapport à la Loi sur les mesures d'urgence ou le fait qu'on
- 2 contemplait l'employer.
- 3 Me CHRISTOPHER DIANA: Une bonne part de ce qu'on
- 4 a fait ici, c'est de voir ce qui s'est passé, mais une autre
- 5 partie, c'est de regarder vers l'avant. Ma question pour vous à
- 6 cet égard, c'est : serait-ce utile si le gouvernement fédéral,
- 7 dans un tel contexte à l'avenir, peut-être par le commissaire de
- 8 la [GRC], consulte la commissaire de la GRC pour savoir si ces
- 9 outils pourraient être utiles.
- 10 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que cela pourrait
- 11 être utile et approprié.
- 12 Me CHRISTOPHER DIANA: Ou de savoir si ces outils
- 13 pourraient être nécessaires.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Certainement, s'ils sont
- 15 part avec des activités en cours dans la province de l'Ontario
- 16 ou pourraient se produire dans la province de l'Ontario. Ce
- 17 serait bien d'avoir l'occasion d'avoir des aperçus ou des
- 18 directions par rapport à ce qui se passe.
- 19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bien sûr, vous avez
- 20 plusieurs relations différentes, vous faites rapport à un sous-
- 21 ministre, vous avez des discussions avec la GRC et sa
- 22 commissaire. Comment croyez-vous que ces consultations
- 23 pourraient avoir lieu?
- 24 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que ça peut aller
- 25 d'un bord ou de l'autre. Si la commissaire de la GRC est la
- 26 personne qui fournit le conseil au gouvernement fédéral, alors
- 27 ça, c'est une conversation appropriée qu'il faut avoir entre
- 28 commissaires de la police. Et si le gouvernement fédéral demande

- 1 l'apport du ministère provincial, alors cette demande devrait
- 2 m'arriver par le sous-ministre, si lui ou elle trouve approprié
- 3 que je fournisse ces conseils.
- 4 Me CHRISTOPHER DIANA: Passons maintenant aux
- 5 renseignements et aux rapports Hendon.
- Il y a eu des discussions au sujet de l'origine
- 7 de Hendon. Ma question est la suivante : considérant que ces
- 8 rapports « regardent » un portrait national et que la Police
- 9 provinciale de l'Ontario est provinciale, comment ça se fait que
- 10 l'OPP a pris cela en main?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Nous traitions avec nombre
- 12 d'évènements et d'activités en 2001 et il était alors très
- 13 important que nos prises de décision considèrent les incidences
- 14 qui pourraient avoir des conséquences nationales conséquentes
- 15 aux décisions que nous prenions localement et nous avions besoin
- 16 de renseignements supplémentaires pour prendre des décisions
- 17 bien éclairées. Et Hendon est donc né avec la collaboration de
- 18 nos partenaires comme la GRC.
- 19 Me CHRISTOPHER DIANA: Mais la [GRC] n'avait pas
- 20 de programme semblable?
- 21 COMM. THOMAS CARRIQUE: N'avait pas de produit
- 22 semblable que j'ai reçu en tout cas, non pas en rapport
- 23 spécifique aux activités qui nous intéressent aujourd'hui.
- 24 Me CHRISTOPHER DIANA: Nous avons entendu le
- 25 surintendant Bernier des services de police d'Ottawa dire que
- 26 quand il a vu ces rapports [Hendon], il a dit qu'ils étaient
- 27 très exhaustifs. Dans votre rôle de commissaire de la Police
- 28 provinciale de l'Ontario, avez-vous eu une rétroaction sur la

- 1 qualité de ces rapports?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Régulièrement et souvent.
- 3 Beaucoup de rétroactions positives sur la qualité des rapports
- 4 Hendon : leur opportunité, les breffages fournis aux divers
- 5 services de renseignements, et une rétroaction positive sur les
- 6 breffages que le surintendant Pat Morris fournissait aux chefs
- 7 de police concernés ou touchés.
- 8 Me CHRISTOPHER DIANA: Je voudrais toucher à un
- 9 autre domaine pour lequel il y a peut-être un peu de confusion
- 10 et j'aimerais que vous tiriez ça au clair pour que je puisse
- 11 comprendre votre perspective.
- Mon ami de la Commission vous a fait partager vos
- 13 réflexions, à savoir s'il y a une menace à la sécurité
- 14 nationale, à savoir s'il y avait un « potentiel » de cela. Et en
- 15 contre-examen, divers avocats ont demandé de regarder certains
- 16 aspects de cela. Certains vous ont demandé votre définition de
- 17 la Loi sur le renseignement et d'autres vous ont demandé s'il y
- 18 avait une menace à la sécurité nationale.
- 19 Alors, voici ma question pour éviter toute
- 20 confusion : est-ce qu'à un moment donné, aviez-vous été
- 21 préoccupé que la situation à Ottawa et ailleurs puisse donner
- 22 lieu à une menace à la sécurité nationale?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.
- 24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et quelle a été la base de
- 25 votre conclusion?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: En rapport aux contenus
- 27 des rapports Hendon, notamment « celle » du 7 février, ça. ça a
- 28 créé de la préoccupation à cause de la combinaison des

- 1 évènements et des activités qui avaient lieu, tel que mis de
- 2 l'avant dans ce rapport. Cela posait, à mon avis, une menace
- 3 possible à la sécurité nationale.
- 4 Me CHRISTOPHER DIANA: Vous avez fait référence à
- 5 la description par Santé publique Canada de divers critères.
- 6 Est-ce que votre évaluation est basée sur les critères de
- 7 Sécurité publique Canada?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je n'appellerais pas ça
- 9 des « critères », plutôt que de dire que c'est une référence à
- 10 des matériaux qui peuvent être utiles. Je pense que la sécurité
- 11 nationale est une question plus large et plus vaste que des
- 12 menaces à la sécurité du Canada définie dans la Loi sur le SCRS.
- 13 La sécurité nationale comporte plusieurs volets.
- 14 C'est le degré auquel se repose la menace qui sera déterminé, le
- 15 degré d'atténuation et comment traiter la chose.
- 16 Me CHRISTOPHER DIANA: Il y a un document auquel
- 17 on n'a pas encore référé que j'aimerais... sur lequel je voudrais
- 18 vous poser des questions, le rapport Hendon du 19 février,
- **19** OPP01634.
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il s'agit de celui qui
- 21 réfère à des influences étrangères?
- Me CHRISTOPHER DIANA: Oui, en effet. Alors, il
- 23 semble que vous l'avez lu dans la préparation de votre
- 24 témoignage.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, mais je ne peux pas
- 26 vous donner plus de détails que là sans le regarder plus avant,
- 27 mais je sais qu'il y avait des préoccupations qui avaient été
- 28 soulevées dans ce rapport en rapport avec la sécurité nationale

1 ou la sécurité du Canada. 2 Me CHRISTOPHER DIANA: Passons à la page 6, s'il 3 vous plait. On baisse, s'il vous plait. Dans le paragraphe « Évaluation », pouvez-vous 4 lire le premier paragraphe, s'il vous plait, et je vais vous 5 6 poser une question par la suite. 7 (COURT SILENCE) COMM. THOMAS CARRIQUE: J'ai lu. 8 9 Me CHRISTOPHER DIANA: Donc, dans le contexte ici, 10 le 19 février, c'est pendant l'opération à Ottawa. Mais quelle 11 est votre compréhension de ce que... quel message communique ce 12 paragraphe? 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je crois que cela est assez clair, et au risque de simplement le relire, cela 14 15 communique l'idée qu'il est presque certain que les blocages des manifestations du Groupe de la liberté représentent une menace à 16 17 long terme à la sécurité. Me CHRISTOPHER DIANA: Et ça, c'est une 18 préoccupation pour la GRC? 19 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 21 Me CHRISTOPHER DIANA: Par la OPP? COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 22 Me CHRISTOPHER DIANA: Page 7, s'il vous plait. 23 Encore une fois, lisez, s'il vous plait, le 24 dernier paragraphe pour vous-même. 25 (COURT SILENCE) 26

## INTERNATIONAL REPORTING INC.

Me CHRISTOPHER DIANA: Alors, quand vous

COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci. C'est fait.

27

28

- 1 considérez ce paragraphe et celui... l'autre, quel est l'horizon
- 2 qu'on contemplait par cette évaluation?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Qu'entendez-vous par
- 4 « menace » (sic)… l'« horizon »?
- 5 Me CHRISTOPHER DIANA: Est-ce qu'il y a un délai
- 6 ou une période temporelle indiquée ici pour une menace au
- 7 Canada?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne vois pas le délai
- 9 temporel identifié ici. Ça dépendrait de… c'est rattaché à ce
- 10 moment-là et à la suite, tout simplement.
- 11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** J'aimerais soulever...
- 12 revenir à la préoccupation soulevée par l'avocat de la Ville
- 13 d'Ottawa.
- 14 Est-ce qu'on peut prendre le rapport
- 15 institutionnel de l'OPP, OPP... un paquet de zéros et suivi d'un
- 16 « 1 ». Peut-être huit zéros.
- 17 Vous connaissez ce document sans doute?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je connais bien ce
- 19 document.
- 20 Me CHRISTOPHER DIANA: Pouvons-nous passer à la
- 21 page 36, s'il vous plait? On baisse, s'il vous plait.
- 22 Alors, vous voyez bien le tableau qui est là?
- 23 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, cela représente le nombre
- 24 d'officiers de première ligne qui avaient été affirmés. Ça,
- 25 c'est pas la même chose que ceux des officiers d'ordre public et
- 26 de d'autres spécialités, ce n'est qu'une composante du
- 27 déploiement effectué.
- 28 Me CHRISTOPHER DIANA: Alors, à votre connaissance

```
1
    et d'après ce que vous comprenez, est-ce que ces chiffres sont
2
    précis pour ce qu'il s'agit des gens de première ligne?
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: D'après ce que je
3
    comprends à ce fichier?
4
5
                   Me CHRISTOPHER DIANA: Oui. Vous voyez en haut du
6
    graphique, « Officiers de première ligne fournis au Service de
7
    police d'Ottawa », et ensuite, il y a une note de bas de page
    là, le numéro 50. La note de bas de page nous dit que :
8
9
                              « Ces chiffres ne réfèrent qu'aux
10
                              officiers de première ligne, ça ne
11
                              réfère pas au grand nombre de membres
                              de la Police provinciale de l'Ontario
12
13
                              ou à des groupes d'intervention, des
                              équipes de logistique et différents
14
                              autres corps de police ou groupes
15
                              spéciaux au sein de l'OPP. »
16
17
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je vois cela. Et je
    vois la référence au chiffre de 463 sur une période 24 heures.
18
19
                   Me CHRISTOPHER DIANA: Et vous n'avez aucune
20
    raison d'être préoccupé au sujet de la précision de ces données?
21
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je n'ai aucun tel
    ennui.
22
                   Me CHRISTOPHER DIANA: Merci, Monsieur le
23
    Commissaire. J'ai terminé mes questions.
24
25
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.
26
                   COMMISSAIRE ROULEAU: Réinterrogatoire en chef?
27
    --- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me ÉRIC BROUSSEAU:
28
                   Me ERIC BROUSSEAU: [Eric Brousseau], avocat pour
```

- 1 la Commission.
- Deux petits points et un autre peut-être un peu
- 3 plus long. Le premier, c'est...
- 4 Si je peux avoir votre sommaire de témoignage,
- 5 WTS00000039, page, s'il vous plait, 5, dans le milieu de la
- 6 page?
- 7 Il s'agit pour moi de pouvoir préciser une
- 8 réponse posée… une question posée par monsieur Champ. Alors,
- 9 vous voyez la dernière phrase? C'est :
- 11 pour assister les services de police de
- 12 Waterloo. Le nombre maximum (sic) a été
- déployé sur une période de 24 heures,
- 38; le maximum, 263. »
- 15 Et vous avez aussi une note de bas de page qui
- 16 réfère au rapport institutionnel. Est-ce que c'est précis, ça,
- 17 pour ce qui est du nombre d'agents déployés à Windsor? Ça, c'est
- 18 votre sommaire d'interrogatoire.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ça, ça va du moment
- 20 où ils sont arrivés jusqu'à la fin février le 28 février pour
- 21 être précis.
- 22 Me ERIC BROUSSEAU: Donc, c'est pas 410 à un
- 23 moment donné? Ce qu'on voyait, vous précisez que le maximum est
- 24 263. Est-ce exact?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, c'est exact. Et au
- 26 total, ça faisait 410 membres [...] à un moment (phon.).
- 27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le deuxième document que je
- veux vous suggérer, le document OPS00001547.

1 Oui, OPP00001547, Monsieur le Greffier. 2 Alors, il s'agit d'un courriel du chef Sloly de la police d'Ottawa envoyé à la commissaire Lucki pendant la 3 soirée du 13 février. Et je vous ai posé une question et vous 4 avez subi un contre-interro sur les appels, les deux appels que 5 6 vous avez eus avec la commissaire Lucki le 15 février. Vous vous 7 souvenez? COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. 8 9 Me ERIC BROUSSEAU: Alors, vous avez dit qu'une de 10 vos préoccupations était le retard pour avancer. Peut-on dire 11 ca? 12 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Il y avait des 13 rapports d'obstacles qui empêchaient l'équipe de planification d'aller de l'avant. On a eu un échange de courriels le 14 13 février qui étaient tout à fait en accord avec les 15 communications faites le 12 février à l'effet que le chef 16 17 appuyait le plan. Toutefois, au moment où on est arrivés au 18 14 février et le matin du 15 février, on recevait des rapports 19 20 qu'il y avait des obstacles qui empêchaient le plan d'aller de 21 l'avant. Certains de ces obstacles étaient perçus à l'effet que le chef devait approuver le plan, ce qui était en désaccord avec 22 les communications antérieures, ce qui exigeait que le chef 23 Sloly et moi-même décidions de ce qui se passait vraiment. 24 25 Me ERIC BROUSSEAU: Merci. Je voulais simplement préciser, vous avez reçu ceci, vous entendiez même après le 26 27 13 février que le chef Sloly, donc, trouvait qu'il avait un obstacle et que le chef Sloly allait peut-être s'en occuper. 28

1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Peut-être. 2 Me ERIC BROUSSEAU: Et ce qui n'était pas en accord avec ce que vous aviez eu comme communication du Chef 3 Sloly la soirée du 13. 4 5 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, ce n'était pas accord 6 avec le courriel que j'avais reçu du chef Sloly le 13 février. 7 Me ERIC BROUSSEAU: Et le dernier sujet que je veux aborder, c'est la question des camions-remorques, et je 8 crois important que nous comprenions très bien l'ordre, la 9 séquence des évènements. 10 11 Pouvons-nous, donc, avoir le document 12 OPP00001585? 13 Le document que je vous ai présenté ce matin, un courriel du sous-commissaire Di Marco qui vous a été envoyé. 14 Si on baisse, s'il vous plait, à son premier 15 courriel qui est plus bas, donc c'est une chaine de courriels en 16 date du 13 février 14:29. 17 Alors, le sous-commissaire Di Marco a fait savoir 18 19 au groupe que : 20 « Les sociétés qui pourraient fournir 21 un service : 7 compagnies avec 34 gros 22 camions-remorques. » Est-ce en accord avec ce que vous avez cru être 23 24 la situation à cette époque? 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne me rappelle pas exactement les chiffres, mais c'est en accord avec mon souvenir. 26 27 Me ERIC BROUSSEAU: Si vous baissez un petit peu 28 plus bas dans ce courriel, le dernier paragraphe :

1	« Comme vous avez suggéré, il pourrait
2	être fort utile qu'une ordonnance
3	d'urgence conférant l'immunité prête
4	pour les membres de la communauté pour
5	aider. »
6	Savez-vous à quoi le sous-commissaire réfère ici?
7	COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, je crois que cela
8	pouvait être en rapport avec où ils avaient manœuvré, placé les
9	remorques et où à quel endroit ils allaient déplacer les
10	véhicules saisis.
11	La date, s'il vous plait?
12	Me ERIC BROUSSEAU: 13 février.
13	COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a beaucoup de moments
14	où on faisait référence au EMCPA, et d'autres, c'était autre
15	chose. À ce moment-ci, il n'y a pas de <i>Loi sur les mesures</i>
16	d'urgence en vigueur là
17	Me ERIC BROUSSEAU: Oui. Il s'agit du 13 février.
18	Ici, ça a trait au EMCPA, et comme vous avez souligné c'est une
19	référence aux zones où on va placer les camions à partir
20	desquelles ils vont opérer et non pas à une préoccupation de la
21	part des sociétés possédant ces camions-remorques.
22	COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, je ne vois pas ça, je
23	ne vois pas que c'est une préoccupation par rapport à aux
24	sociétés de remorquage, bien qu'il y avait des préoccupations
25	exprimées par eux au sujet de se faire indemnifier.
26	Me ERIC BROUSSEAU: Donc, la Loi sur les mesures
27	d'urgence est invoquée le 14, les Règlements sont publiés le 15.
28	Vous êtes sans doute au courant du fait que cela exigeait une

```
1
    demande écrite pour fournir les services ou une demande verbale
2
    suivie par une demande écrite le plus tôt possible?
3
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact. Et il y a eu un
4
    effort rapide pour essayer de bien saisir les dispositions de
    cette législation. On ne savait pas que s'en venait, donc on
5
6
    n'avait pas pu préparer pour cela, donc prévoir l'utilisation
7
    des outils nécessaires. Et on a eu besoin d'aide juridique pour
    savoir ce qu'on avait le droit de faire et ensuite de voir
8
9
    comment on pourrait en fait utiliser les outils mis à
10
    disposition par la Loi.
                   Me ERIC BROUSSEAU: Donc, je ne vous montrerai pas
11
12
    le document, mais dans votre lettre du 7 février qu'on a vue ce
    matin, et aussi cet après-midi, vous avez consigné là, ça, c'est
13
    « celui » qui s'en va à toutes les sociétés de remorquage :
14
                             « Cette lettre est une confirmation
15
                             écrite d'instructions verbales de la
16
17
                             Police provinciale [de l'Ontario] qui
                             agit de la part de la GRC pour fournir
18
                             ces services à partir de la date de
19
20
                             publication du Règlement, à savoir le
21
                             15 février. Vous devez vous conformer
                             et fournir ces services. »
22
                   Donc, votre lettre, pour que l'on comprenne bien,
23
    c'était cette confirmation écrite ex post facto des instructions
24
    verbales à ces sociétés de fournir les services de remorquage.
25
26
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. On a eu des agents
27
    qui parlaient aux sociétés de remorquage directement et par le
    ministère des Transports et j'avais cru comprendre que tous
28
```

```
ceux-ci étaient coordonnés, organisés, et prêts à y aller.
1
2
                   Me ERIC BROUSSEAU: Et l'avocat du gouvernement du
    Canada vous a amené à votre lettre au solliciteur général
3
    adjoint Di Tommaso le 17 février et dans l'intérêt du temps, je
4
    vais simplement le lire. Vous avez mis à jour le solliciteur
5
6
    général adjoint et vous avez dit :
7
                             « À mesure que les opérations se
                             passent en temps réel, la Police
8
9
                             provinciale [de l'Ontario] a appris
10
                             ceci :
                              La communauté des vendeurs était très
11
12
                              réticente à aider la police. »
13
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Exact.
14
                   Me ERIC BROUSSEAU: Donc, ma question est la
15
    suivante : Pouvez-vous nous dire ce qui a transpiré par rapport
    au calendrier des évènements? Parce qu'il semble qu'entre le
16
17
    courriel du sous-commissaire Di Marco l'après-midi du
    13 février, il y a des sociétés de remorquage qui sont prêtes,
18
    mais à un moment donné, vous leur avez tordu le bras, d'abord
19
20
    verbalement, ensuite par confirmation écrite [...]. Qu'est-ce qui
21
    a changé entre le 13 et le 17 [...] ces sociétés [...]?
22
                   COMM. THOMAS CARRIQUE: Avec mon... alors le sergent
    Kirk Richardson avait le contact ou [coordonnait] le contact
23
    avec les sociétés de remorquage, mais quand même, je peux vous
24
    partager ma compréhension. Il y avait des préoccupations que les
25
    opérateurs de remorquage soient réticents. Ils voulaient avoir
26
27
    certaines protections à ce qu'il n'y aurait pas de rétribution
    contre eux pour le fait qu'ils aient participé au remorquage et
28
```

- 1 qu'il y avait la préoccupation toujours qu'ils soient
- 2 indemnisés. Oui, ils avaient été coordonnés et préparés, mais il
- 3 y avait quand même des préoccupations exprimées par certaines
- 4 sociétés de remorquage.
- 5 Mais il y avait la possibilité d'exécuter le plan
- 6 même avec deux seuls camions, et on a reçu du personnel de
- 7 police prêt pour opérer ces véhicules si jamais on ne pouvait
- 8 pas obtenir l'aide d'opérateurs, de ces professionnels de ces
- 9 camions.
- 10 Me ERIC BROUSSEAU: Est-ce que c'était unanime,
- 11 les préoccupations de ces 34 compagnies? Ou est-ce qu'il y avait
- 12 des compagnies qui auraient participé sans être poussées?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne puis dire
- 14 clairement, mais on m'a rassuré que, avec ou sans, on aurait pu
- 15 faire le travail, et même si ça aurait pris plus de temps et ça
- 16 aurait nécessité le remorquage par nos propres agents, mais on
- 17 est tout de même passés à l'action en mettant en œuvre notre
- 18 plan opérationnel.
- 19 Me ERIC BROUSSEAU: Merci, Monsieur le
- 20 Commissaire. Voilà toutes mes questions.
- 21 COMMISSAIRE ROULEAU: Eh bien, cela me laisse la
- 22 possibilité de vous poser quelques questions. Étant donné
- 23 l'heure à laquelle on est rendus, je vais essayer d'être plus
- 24 concis et de vous réclamer juste quelques bribes d'information.
- Vers la fin de votre témoignage, on vous a posé
- 26 une question sur les rapports Hendon et on vous a demandé s'il y
- 27 avait quelque chose de semblable dans le service de police
- 28 fédérale. Et je pense que vous avez dit pas à votre

- 1 connaissance?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, c'est pas spécifique
- 3 à cette situation, Monsieur le Commissaire. Il y a plusieurs
- 4 produits concernant l'évaluation des menaces visant la sécurité
- 5 nationale, mais il n'y avait rien de précis qui se rapportait à
- 6 ce qu'on gérait. Il y avait des choses en 2001 concernant le
- 7 blocus de la voie ferrée, donc ça, ça a rempli le... ça a comblé
- 8 le vide.
- 9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Étant donné les progrès
- 10 réalisés depuis lors, les barrages de la voie ferrée ne sont pas
- 11 limités à l'Ontario. Les enjeux évoqués dans les rapports Hendon
- 12 à mon avis ne sont pas limités à l'Ontario. Est-ce quelque chose
- 13 que le Fédéral devrait faire et fournir un rapport Hendon
- 14 national?
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, il faudrait qu'on y
- 16 contribue activement, comme tous les autres corps policiers à
- 17 travers le Canada, mais c'est quelque chose qui serait très
- 18 utile du point de vue national.
- 19 COMMISSAIRE ROULEAU: Il y a une note ici que je
- 20 voudrais que vous m'aidiez à compléter. Peut-être que j'ai pris
- 21 de mauvaises notes, mais vous croyiez que les manifestations
- 22 dans deux différentes parties de la province à Windsor et à
- 23 Ottawa... et j'ai une note disant que c'était coordonné ou
- 24 planifié. Avez-vous dit cela? Pouvez-vous m'expliquer cela,
- 25 décortiquer cela pour moi?
- 26 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Ma réflexion là-
- 27 dessus est que moi, je ne jugeais pas que ces manifestations
- 28 étaient circonstancielles ou spontanées ou qu'on ait ce genre de

```
1 manifestation difficile dans des parties sud de la province.
```

- 2 Avec des manifestations à Ottawa et qui dépassaient la capacité
- 3 de la police, et puis d'avoir une autre manif au pont Ambassador
- 4 en même temps, vu la distance que ça prend pour que la police
- 5 puisse se mobiliser et réprimer les deux manifestations alors
- 6 qu'il y avait une autre manifestation à Toronto, moi, je crois
- 7 que ç'a dû être organisé et coordonné par quelqu'un ou un groupe
- 8 de gens.
- 9 COMMISSAIRE ROULEAU: C'est votre croyance, mais
- 10 je pense que vous avez dit que vous n'avez pas de preuve
- 11 concrète de cela en termes de documentation ou de pièce à
- 12 l'appui qui puisse confirmer cela en tant que policier qui y
- 13 travaillait.
- 14 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument aucune preuve,
- 15 Monsieur le Commissaire, c'est juste quelque chose que je
- 16 soupçonne, et j'avais la responsabilité d'envisager tous ces
- 17 scénarios.
- 18 COMMISSAIRE ROULEAU: L'autre éclaircissement, je
- 19 l'ai peut-être loupé. Vous vous rappelez un échange que vous
- 20 avez eu le 5 février avec le commissaire Lucki concernant la Loi
- 21 sur les mesures d'urgence, et on vous a demandé [si vous en
- 22 aviez eu d'autres], je sais que vous aviez témoigné en disant
- 23 que vous n'étiez pas au courant de la déclaration... du recours à
- 24 l'état d'urgence. Mais entre le 5 février et la date de la
- 25 déclaration, avez-vous eu un autre échange au cours duquel
- 26 quelqu'un a soulevé le recours à cette loi sur l'état d'urgence?
- 27 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, pas avec le
- 28 commissaire Lucki et ni avec quelqu'un d'autre, Monsieur le

- 1 Commissaire.
- 2 COMMISSAIRE ROULEAU: Et encore une fois, vous
- 3 parlez d'un incident ou, plutôt, du besoin d'une structure de
- 4 commandement unifié à travers le Canada. Est-ce que ça existe ou
- 5 pas?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: En fait, il y a des
- 7 structures de commandement définies, mais c'est à tout corps
- 8 policier individuel de décider quelle structure de commandement
- 9 suivre. Donc, ça aiderait si on pouvait amener tous les corps
- 10 policiers à suivre la même structure de commandement. Dans ce
- 11 cas-ci par exemple, où il a fallu déplacer des policiers à
- 12 travers le pays avec plus de 20 corps policiers impliqués, si
- 13 jamais on revivait ceci, avoir une structure de commandement
- 14 unifié serait utile.
- 15 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci. Ça, ça aide. Merci.
- Une dernière question, et j'essaye juste d'avoir
- 17 plus de renseignements, et ceci a trait à la discussion que vous
- 18 avez eue avec l'avocate de la PPO à propos des questions
- 19 concernant les outils. J'essaie de comprendre.
- 20 Avez-vous dit que vous avez contribué à ce qui
- 21 figurerait dans la déclaration d'urgence?
- 22 COMM. THOMAS CARRIQUE: Non, pas dans la
- 23 déclaration d'urgence, Monsieur le Commissaire, mais il y avait
- 24 une législation qui a suivi cela à travers la Loi sur la
- 25 protection civile et la gestion des situations d'urgence et on
- 26 m'a demandé s'il y aurait des études qui pouvaient nous aider à
- 27 gérer la situation et à protéger l'infrastructure essentielle.
- 28 COMMISSAIRE ROULEAU: Avez-vous donc eu votre mot

- 1 à dire dans la déclaration ontarienne d'urgence sur les
- 2 situations d'urgence?
- 3 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pas dans la déclaration en
- 4 soi, mais dans la loi qui passe... qui découle, plutôt, de la Loi
- 5 sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence.
- 6 COMMISSAIRE ROULEAU: Donc, pas la déclaration,
- 7 mais plutôt la Loi qui appliquait cela?
- 8 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui, [ça nous a] donné ces
- 9 autorités-là, oui.
- 10 COMMISSAIRE ROULEAU: Et lors de cette discussion,
- 11 avez-vous réclamé des autorités concernant le remorquage de
- 12 véhicules?
- 13 COMM. THOMAS CARRIQUE: Pour obliger...
- 14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Oui.]
- 15 COMM. THOMAS CARRIQUE: ...le remorquage des
- 16 véhicules? Ça, ç'a été bel et bien discuté. J'ai réclamé
- 17 plusieurs choses qu'on ne pouvait pas appuyer ou que l'équipe
- 18 juridique ne pouvait pas appuyer. On a eu des discussions sur le
- 19 recours à la force pour forcer les remorqueurs à remorquer les
- 20 véhicules, mais ces discussions n'ont pas abouti en termes
- 21 d'outils qui nous auraient été rendus disponibles.
- 22 COMMISSAIRE ROULEAU: Et parce que vous avez
- 23 compris que la Loi ne pouvait pas habiliter la province à faire
- 24 cela ou bien ç'a été décidé de ne pas inclure cela?
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il y a eu plusieurs
- 26 discussions en mon absence et ça, ça ne paraissait pas dans la
- 27 Loi et je ne peux pas dire pourquoi ça ne paraissait pas ou dans
- 28 quelle mesure on a envisagé, mais il y a eu beaucoup de

```
1 discussions et beaucoup d'idées de proposées et on a été
```

- 2 reconnaissants d'avoir la Loi au moment où c'est arrivé.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Est-ce que c'était l'une des
- 4 choses que vous aviez réclamées et qui s'est retrouvée, donc,
- 5 dans une boite noire?
- 6 COMM. THOMAS CARRIQUE: Il n'y a pas eu de demande
- 7 écrite, Monsieur le Commissaire. Ceci a été fait à travers une
- 8 série de réunions et de discussions, dont je ne pourrais pas
- 9 dire jusqu'où est allée la discussion, mais c'était en
- 10 discussion et c'était envisagé et on avait discuté d'une
- 11 situation où on a eu du mal à amener des remorqueurs à venir
- 12 dégager un barrage sur le pont et on a eu du mal à trouver de
- 13 l'aide. On a discuté de cela, mais je ne puis dire dans quelle
- 14 mesure c'est allé vu que ce n'était pas écrit, c'était juste des
- 15 discussions où on a pu donner son point de vue.
- 16 COMMISSAIRE ROULEAU: Soyons clairs, est-ce que
- 17 vous avez dit que ça aiderait?
- 18 COMM. THOMAS CARRIQUE: Si j'ai une bonne mémoire,
- 19 je dirais que oui, parce que c'était une situation qu'on vivait,
- 20 mais je ne puis dire jusqu'où est allée la discussion là-dessus.
- 21 COMMISSAIRE ROULEAU: Eh bien, vous avez donné une
- 22 preuve concernant les zones d'exclusion et les pouvoirs
- 23 découlant de la common law, et, en fait, on a donné des pouvoirs
- 24 concernant les ponts interprovinciaux et le pont Ambassador en
- 25 vertu de la Loi sur la protection civile et la gestion des
- 26 situations d'urgence. Y a-t-il eu des zones d'exclu... est-ce
- 27 qu'on a discuté de l'imposition des zones d'exclusion autour de
- 28 la rue Wellington?

```
1 COMM. THOMAS CARRIQUE: Je ne peux pas dire qu'on
```

- 2 a discuté d'endroits spécifiques autour de la rue Wellington, on
- 3 parlait plutôt de l'infrastructure essentielle. Donc, je ne puis
- 4 dire qu'on a discuté précisément de la rue Wellington.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Avez-vous donc compris à
- 6 partir de la Loi sur la gestion... la Loi provinciale, donc, sur
- 7 la protection civile et la gestion des situations d'urgence que
- 8 vous pouviez créer une zone d'exclusion autour de Wellington?
- 9 COMM. THOMAS CARRIQUE: J'avais cru comprendre que
- 10 les agents pouvaient exercer l'autorité contenue dans cette loi
- 11 pour exercer ces outils d'endiguement, mais ce ne serait pas
- 12 exactement une zone d'exclusion. Mais [si on avait] demandé aux
- 13 manifestants de quitter les zones où il y avait de
- 14 l'infrastructure essentielle, les policiers avaient les outils
- 15 nécessaires pour saisir les véhicules et les permis de conduire,
- 16 entre autres. Donc, c'était des outils disponibles pour les
- 17 agents à Ottawa et sur Wellington.
- 18 COMMISSAIRE ROULEAU: Donc, c'était basé sur
- 19 l'infrastructure essentielle?
- 20 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. J'ai pas la loi
- 21 devant moi, mais je crois que cela ferait partie du type
- 22 d'endroits que la loi était censée contrôler et si les policiers
- 23 jugeaient que les différentes lois pouvaient s'appliquer. Et
- 24 c'était devenu très complexe pour les officiers d'appliquer ces
- 25 nouveaux pouvoirs inusités, donc ce serait utile de revoir cet
- 26 organigramme éventuellement.
- 27 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, soyons clairs, vous
- 28 étiez d'avis que Wellington a été, donc, déclarée comme une

- 1 infrastructure essentielle, un peu comme les ponts?
- 2 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Je pense que je peux
- 3 être un peu plus clair là-dessus. On a dans la Loi sur la
- 4 protection civile et la gestion des situations d'urgence l'ordre
- 5 de ne pas bloquer une voie publique. Ça, ça comprendrait la rue
- 6 Wellington. Les voies publiques étaient considérées comme une
- 7 infrastructure essentielle, et ça, ça aurait réglé le problème
- 8 qu'on avait sur la rue Wellington près du Parlement.
- 9 COMMISSAIRE ROULEAU: Donc, bloquer toute route,
- 10 ça aurait constitué une infraction à la loi d'après cette Loi?
- 11 COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui. Avec le temps, on a
- 12 rétréci cette autorité pour être plus spécifique pour viser plus
- 13 précisément les frontières, mais à ce moment-là il s'agissait de
- 14 bloquer l'accès à toute voie publique, à ma compréhension.
- 15 COMMISSAIRE ROULEAU: J'imagine que vous
- 16 expliquez, donc, que cette déclaration a empêché tout barrage
- 17 sur toute route en Ontario parce que vous aviez, donc, le
- 18 pouvoir en vertu de la Loi de mettre fin aux barrages.
- 19 COMM. THOMAS CARRIQUE: Absolument, Monsieur le
- 20 Commissaire.
- 21 COMMISSAIRE ROULEAU: Eh bien, merci beaucoup pour
- 22 votre témoignage. Et évidemment, nous avons dépassé le temps
- 23 prévu, mais votre témoignage était tellement important pour les
- 24 parties, alors, sur ce, merci beaucoup.
- 25 COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci, Monsieur le
- 26 Commissaire.
- 27 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous êtes libre.
- Alors, la séance est ajournée jusqu'à demain.

1	Je voulais juste dire une dernière chose, parce
2	que je crois comprendre que nous commençons avec l'ancien chef
3	de la police Sloly demain, et son interrogatoire sera donc en
4	chef demain et c'est censé durer toute la journée. Et au cas où
5	ça dépasserait jusqu'au lendemain, donc on m'a demandé s'il y
6	aurait des difficultés à ce que ses avocats lui parlent au cours
7	de la fin de semaine avant qu'il n'entame son contre-
8	interrogatoire. Je voulais savoir si ça pose des problèmes au
9	niveau de ses avocats.
10	Cela me semble raisonnable vu les circonstances,
11	mais s'il y a des objections à cela, j'aimerais les entendre,
12	sinon je vais donc autoriser cela étant donné la situation.
13	Ne voyant pas d'objections, alors la séance est
14	levée et nous reprenons demain à 9 h 30. Bonsoir.
15	LA GREFFIÈRE: The Commission is adjourned. La
15 16	LA GREFFIÈRE: The Commission is adjourned. La Commission est ajournée.
16	Commission est ajournée.
16 17	Commission est ajournée.
16 17 18	Commission est ajournée.
16 17 18 19	Commission est ajournée.
16 17 18 19 20	Commission est ajournée.
16 17 18 19 20 21	Commission est ajournée.
16 17 18 19 20 21 22	Commission est ajournée.
16 17 18 19 20 21 22 23	Commission est ajournée.
16 17 18 19 20 21 22 23 24	Commission est ajournée.
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	Commission est ajournée.

1	CERTIFICATION
2	
3	I, Wendy Clements, a certified court reporter, hereby certify
4	the foregoing pages to be an accurate transcription of the
5	French interpretation to the best of my skill and ability, and
6	so swear.
7	
8	Je, Wendy Clements, une sténographe officiel, certifie que les
9	pages ci-hautes sont une transcription conforme de
10	l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je
11	le jure.
12	
13	W. Clement
14	Wendy Clements
15	
16	